

ÉTUDES

SCRIPTURAIRES.

Croissez dans la grâce et dans la
connaissance de notre Seigneur
et Sauveur Jésus-Christ.

2 Pierre iii, 18.



TOME III.



VEVEY.

L. PRENLELOUP, RUE DES ANCIENS FOSSÉS, 8.

1860.

ÉTUDES
SCRIPTURAIRES

N° 16. — 20 SEPTEMBRE 1856. — PRIX : 30 c.

- I. David et Salomon.**
II. Des Dons et des Charges dans l'Église.
Fragment : Croître par la vérité.



VEVEY

L. PRENLELOUP, RUE DU LAC, 16

—
1856

I.

DAVID ET SALOMON.

« Et ils établirent roi pour la seconde fois, Salomon, fils de David, et l'oignirent en l'honneur de l'Éternel, pour être leur conducteur, et Tsadoc pour sacrificateur. Salomon donc s'assit sur le trône de l'Éternel, pour être roi en la place de David son père. et il prospéra; car tout Israël lui obéit. » (1 Chron. xxx, 22, 23.)

Il est bon de connaître comment tous les desseins de Dieu ont été fondés sur Christ; cette connaissance contribue non-seulement à la gloire du Seigneur lui-même, mais aussi au bien de l'ame du croyant. Christ est le fondement de tous les conseils de Dieu, la première idée, si l'on peut s'exprimer ainsi, dans l'esprit de Dieu, l'Alpha, le commencement des voies de Jéhova (Prov. viii, 22). Il fut donné, il est vrai, en son temps, pour l'Église; mais l'Église avait, dès les temps éternels, été donnée à lui, et non lui à l'Église. « L'homme ne vient pas de la femme, mais la femme vient de l'homme » (1 Cor. xi, 3); et voilà pourquoi nous l'entendons dire (touchant son corps) : « Tes yeux m'ont vu quand j'étais comme un peloton, et, dans ton livre, étaient marqués tous ensemble mes

jours déjà déterminés, avant qu'aucun d'eux existât » (Ps. cxxxix, 16). Il nous est parlé aussi d'un « dessein arrêté dès les siècles, que Dieu a formé dans le Christ Jésus notre Seigneur » (Éph. iii, 11), et d'un « dessein arrêté et d'une grâce donnée pour nous dans le Christ Jésus avant les temps éternels » (2 Tim. i, 9); il est bien d'autres passages de ce genre. Quant au Sauveur lui-même, ses souffrances et ses gloires ont toutes été préparées dès l'éternité. Ses souffrances ont été écrites « au rôle du livre » (Ps. xl, 7; Hébreux x, 7), et c'est par une « alliance éternelle » (Hébr. xiii, 20) que ses gloires ont été assurées; car c'est par elle que, comme un gage de toutes ces choses, Jésus a été ramené d'entre les morts, comme le grand Pasteur des brebis.

Mais ces souffrances et ces gloires n'étaient pas seulement ainsi ordonnées et assurées d'avance par une alliance, elles furent aussi présentées à la foi des élus en types et en ombres, lorsque les âges et les économies eurent commencé leur cours, et à mesure qu'ils se développèrent. C'est ainsi que les sacrifices, qui ont été offerts continuellement depuis la chute de l'homme, étaient l'expression de ses souffrances. Le tabernacle et le temple, avec leurs ornements et leur service, le dépeignaient de diverses manières. Ils ne rendaient aucun son et ne prononçaient aucune parole, mais la foi entendait partout le récit de cette admirable histoire; aussi David s'écrie-t-il : « J'ai demandé une chose à l'Éternel, et je la requerrai encore, c'est que j'habite en la maison de l'Éternel tous les jours de ma vie, pour contempler la présence ravissante de l'Éternel, et pour visiter soigneusement son palais » (Ps. xxvii, 4). Dans le temple ces fidèles cherchaient et trouvaient Jésus.

Mais il ne nous était pas seulement représenté dans des *choses*, des *personnes* aussi étaient, de temps en temps, suscitées par Dieu pour nous le dépeindre sous différentes faces.

En Éden, Adam, comme homme créé à l'image de Dieu, comme Seigneur de la création, comme sommeillant, comme mari de la femme, le représentait de différentes manières. Après la chute et le bannissement d'Éden, la promesse de la semence de la femme le désignait d'une façon générale comme le grand objet de l'espérance et de la foi; ensuite les gloires variées qui lui étaient préparées, comme à celui qui devait écraser la tête du serpent, furent graduellement développées dans diverses personnes.

Mais je voudrais ici faire une courte digression, pour demander comment nous pouvons chercher et trouver Jésus dans les Écritures. Nous savons qu'on l'y trouve abondamment, et c'est là le grand motif qui doit nous engager à les sonder, selon ce qu'il dit d'ailleurs lui-même : « Scrutez les Écritures, parce que vous pensez avoir par elles la vie éternelle; et ce sont elles qui rendent témoignage de moi » (Jean v, 39). « Le témoignage de Jésus est l'esprit de la prophétie » (Apocal. xix, 10). « Il a écrit de moi » (Jean v, 46), dit le Seigneur en parlant de Moïse; et ailleurs, en compagnie de deux de ses disciples, « ayant commencé par Moïse et par tous les prophètes, il leur expliquait, dans toutes les Écritures, ce qui le concerne » (Luc xxiv, 27). Les Juifs pensaient qu'ils pouvaient par les Écritures avoir la vie éternelle, et en cela ils pensaient bien; mais leur erreur consistait en ce qu'ils se trompaient sur la place des Écritures où ils la croyaient déposée; ils la cherchaient dans la loi, parce qu'il est écrit que « quiconque l'accomplira

vivra par elle » (Lév. xviii, 5; Éz. xx, 11); mais nous savons qu'elle est en Jésus qui « est la vie » (Jean xi, 25; v, 40).

Où donc, demandera-t-on, pouvons-nous trouver Jésus dans les Écritures? Par quel principe pouvons-nous le discerner? — Je répondrai que quelques-uns ont reçu à cet égard un don particulier, et qu'ils ont à l'employer pour l'avantage commun (Rom. xii, 7; Éph. iv, 11). Mais, à côté de cela, les Écritures sont données pour l'enseignement de tous les saints, et ceux qui sont le plus exercés spirituellement seront les plus capables pour les fouiller, et y trouver Jésus, de manière à ne perdre aucune de ses traces et à ne jamais se tromper en prenant quelque autre pour lui (Hébr. v, 11-14). J'ajouterai que *toutes* les places où il se trouve ne nous sont pas indiquées d'avance, mais que Dieu nous en a indiqué *quelques-unes*, afin que nos recherches ultérieures reçoivent ainsi une direction de sa part, et que nous soyons encouragés à sonder cette mine, comme Dieu nous l'ordonne. Au reste nous rappellerons que « la crainte du Seigneur est la sagesse, et que se détourner du mal est l'intelligence » (Job xxviii, 28); un œil simple est le gage le plus sûr du succès des recherches (Matth. vi, 22, 23; 1 Cor. iii, 1-3; xiv, 20; 1 Pierre ii, 1, 2), et « le secret de l'Éternel est pour ceux qui le craignent » (Ps. xxv, 14).

Avant tout il importe de savoir que c'est l'Esprit de Dieu, le témoin de Jésus, qui doit être écouté et suivi dans ces recherches pour garder nos pieds et guider nos yeux. Quand Moïse put contempler de loin le pays, c'est Dieu lui-même, qui le lui fit voir du haut de la montagne à laquelle il l'avait auparavant conduit. Ce ne fut pas Moïse qui choisit ce point d'observation, ni qui dirigea ses yeux, ce fut Dieu

(Deut. xxxii, 49; xxxiv, 1-4). Il en est de même pour nous quant à l'Esprit de Dieu; c'est lui qui nous montre les choses à venir; sa direction pour nos pieds, sa conduite pour nos yeux sont absolument nécessaires pour chercher et trouver dans les Écritures les grandes et précieuses choses qui concernent Jésus. Si Moïse avait été placé plus bas que Pisga, il n'aurait pas vu *tout* le pays, et si Dieu lui-même n'avait pas dirigé ses yeux; il n'en aurait connu ni l'étendue ni les diverses parties.

Jeter un coup-d'œil sur la nature, et discerner les voies de Dieu dans la nature, sont deux choses tout à fait différentes. De même, apercevoir seulement les grands traits de l'Écriture, ou pénétrer dans ses mystérieuses profondeurs, sont aussi deux choses bien différentes : la loi a ses ombres, la prophétie son esprit, les mystères leur sagesse, l'histoire ses allégories; mais nous pouvons ne pas apercevoir toutes ces choses. Moïse, inspectant le pays du haut de Pisga, ne l'aurait pas regardé comme il faut, s'il n'y avait vu l'héritage d'Israël, quoiqu'il fût encore alors la possession des Gentils; de fait, il était alors le pays des Amorrhéens, mais dans les conseils de Dieu il était le pays d'Emmanuel, et c'est ainsi que Moïse l'envisageait; et c'est ainsi que l'Écriture doit être envisagée. Pour l'œil de la foi, les victoires de David et le trône de Salomon sont les victoires et le trône de Christ. « Le témoignage de Jésus est l'esprit de la prophétie. »

Pour le moment, dans mon désir de chercher les gloires de Jésus dans les Écritures, je voudrais commencer par *Noé*, qui fut évidemment son type dans un caractère particulier. La prophétie émise à l'égard de Noé était celle-ci : « Celui-ci nous soulagera de notre œuvre et du travail de nos mains sur la terre

que l'Éternel a maudite » (Gen. v, 29). Cela l'annonçait comme Celui qui éloignerait la malédiction d'une terre corrompue, et, par conséquent, comme le repos de ceux qui avaient été condamnés à la cultiver et à en manger les fruits dans la peine et à la sueur de leur visage. Quelle belle image ne voyons-nous donc pas là de l'une des gloires encore cachées de Christ ! Nous le voyons lui, le vrai Noé, héritier de la nouvelle terre, quand il n'y aura plus de malédiction, et que toutes choses seront remises entre ses mains et sous ses pieds, « les brebis et les bœufs sans réserve, même les bêtes des champs, les oiseaux des cieux et les poissons de la mer » (Ps. viii, 7, 8).

Plus tard il plut à Dieu de faire connaître une autre de ses gloires. Dans la personne du patriarche *Abraham*, nous avons Christ devant nous comme père de la famille de Dieu, selon ce qui est écrit : « Voici, mon alliance est avec toi, et tu deviendras père d'une multitude de nations ; et ton nom ne sera plus appelé Abram, mais ton nom sera Abraham, car je t'ai établi père d'une multitude de nations » (Gen. xvii, 4, 5). Or cette promesse était faite à la semence d'Abraham, c'est-à-dire, à Christ, comme nous l'apprend l'épître aux Galates. C'est le Seigneur Jésus qui est réellement le père d'une multitude de nations, et le temps vient où il sera manifesté dans ce caractère, où il rassemblera les siens autour de lui comme un troupeau de brebis, où il sera proclamé « Père d'éternité » (És. ix, 5), quand ceux pour lesquels il a donné sa vie seront avec lui, et qu'il pourra dire réellement : « Me voici avec les enfants que l'Éternel m'a donnés » (És. viii, 18 ; Hébr. ii, 13).

Ainsi nous voyons, en Noé, Jésus comme Seigneur et Héritier de la terre et de toute sa plénitude, et en

Abraham comme Tête et comme Père de toute la famille de Dieu ; deux beaux rayons de sa gloire future, quand un bel et riche héritage lui sera soumis, le reconnaissant pour Seigneur, et qu'une heureuse et nombreuse famille tirera son nom de lui. Mais, au milieu de tout cela, nous cherchons encore les gloires de sa propre personne, et nous les trouverons dans la dignité combinée de roi et de sacrificeur, deux fonctions abondamment mentionnées dans les Écritures. Moïse et Aaron étaient unis pour nous les représenter ensemble, et plus tard, quoique sous des traits moins saillants, parce que l'image de Christ s'effaçait à mesure que le mal augmentait, Zorobabel et Jéhosuah.

Mais la plus complète expression de la *sacrificature* de Christ nous est donnée dans la personne de *Phinées*, et celle de sa *royauté* dans la personne de *Salomon*.

Phinées vivait dans de mauvais jours. Israël s'était accouplé à Bahal-Péhor, et les chefs du peuple devaient être frappés, pour que la colère de l'Éternel qui s'était allumée, pût être apaisée. Phinées s'éleva du milieu de l'assemblée, exécuta le jugement, et fit ainsi propitiation pour le peuple. « L'Éternel parla alors à Moïse, en disant : Phinées, fils d'Éléazar, fils d'Aaron, le sacrificeur, a détourné ma colère de dessus les enfants d'Israël, parce qu'il a été animé de mon zèle au milieu d'eux, et je n'ai point consumé les enfants d'Israël par mon ardeur. C'est pourquoi dis-lui : Voici, je lui donne mon alliance de paix, et l'alliance de sacrificature perpétuelle sera tant pour lui que pour sa postérité après lui, parce qu'il a été animé de zèle pour son Dieu, et qu'il a fait propitiation pour les enfants d'Israël » (Nomb. xxv, 10-13). De même Christ, le vrai Phinées, a été glorifié pour être souverain

Sacrificateur par Celui qui lui a dit : « Tu es mon Fils , je t'ai engendré aujourd'hui » (Ps. 111, 7). Il ne s'est point donné cet honneur à lui-même , puisqu'il a plutôt appris l'obéissance par les choses qu'il a souffertes , par lesquelles , comme Phinées , il a fait propitiation et détourné la colère ; mais il a été appelé de Dieu sacrificateur éternellement , selon l'ordre de Melchisédec » (Ps. 110, 4). Il est le sacrificateur du Dieu souverain , le seul Médiateur entre Dieu et les hommes. Aaron n'est rien , Phinées n'est rien , mais c'est Jésus qui est le vrai Sacrificateur ; en ses mains se trouve la bénédiction , par lui seul elle est distribuée.

Mais , tout en étant Sacrificateur , il est aussi Roi , « un sacrificateur sur son trône » (Zach. vi, 13), le vrai Melchisédec ; et Salomon , comme nous l'avons déjà dit , le représente le plus pleinement dans ses honneurs royaux. De toute la terre on apportait des présents à Salomon ; et de même , ou plutôt bien mieux , toute la terre se prosternera devant Jésus , quand il aura pris la domination de tout ce qui est sous tous les cieux , et qu'il aura établi ce royaume qui doit mettre en pièces tous les autres royaumes , et durer éternellement.

Mais ici nous désirons entrer dans quelques détails pour contempler ce Roi dans sa beauté. Plût à Dieu que cette vue produisit plus d'effet en nous par la puissance de la foi ! Au moins pouvons-nous dire que nous désirons voir l'homme de douleurs devenir l'homme de gloire pour toujours.

Pour bien discerner en Salomon le type de Jésus comme Roi , nous devons préalablement considérer David , son père ; et David et Salomon , ainsi combinés , nous donneront une image complète de Celui avec qui nous avons affaire.

Il y a, dans le caractère de *David*, un trait qui le signale dans toutes les scènes à travers lesquelles il passe, depuis le temps où nous le voyons comme berger à Bethléhem jusqu'à celui où il remet le trône d'Israël à son fils Salomon : il fut en tout temps et en tout lieu *le serviteur*. Peu importait dans quelle sphère il eût à agir ; c'était toujours là son caractère. Comme introduction à ce rôle, nous le trouvons, au commencement de son histoire, méprisé et oublié, même son père n'en faisait aucun cas. Il était le plus jeune des fils de son père, et celui-ci, le plaçant à peine au nombre de ses enfants, l'envisageant plutôt comme un serviteur, dit à Samuel : « Voici, il pait les brebis » (1 Sam. xvi, 11). C'est cependant de cette place de mépris qu'il est tiré par une faveur signalée de Dieu, et oint pour roi d'Israël ; mais l'effet de cette onction fut de le garder toujours dans la place du *serviteur*. Tout ce qui, dans sa conduite, ne porte pas ce caractère, n'est proprement pas de lui-même. Ce qui le caractérise, c'est de ne pas faire sa volonté, mais celle de Dieu ; de ne pas chercher sa propre gloire, mais celle de Dieu.

Aussi dès qu'il est oint, cette grâce se manifeste immédiatement en lui. Il est appelé auprès de Saül pour porter ses armes et pour lui faire de la musique afin que le malin esprit se retirât de lui (1 Sam. xvi, 21, 23). Plus tard, nous le retrouvons encore paisant les brebis de son père à Bethléhem (1 Sam. xvii, 15), et quand il est rappelé, c'est toujours pour servir les autres. Ce n'était pas par orgueil et par méchanceté de cœur qu'il était descendu à la bataille, comme son frère Éliab l'en accusait injustement (1 Sam. xvii, 28) ; mais c'était au commandement de son père, pour porter des provisions à ses frères, et rapporter de

leurs nouvelles (1 Sam. xvii, 17, 18) : mais lorsqu'il arrive au camp, l'occasion se présentant à lui, il s'offre pour venir au secours d'Israël, et combattre pour la gloire de Dieu. Le peuple de Dieu avait été défié, le Seigneur avait été déshonoré, et c'est ce qui l'enhardit à se présenter à Saül et à lui dire : « Ton *serviteur* ira et combattra contre ce Philistin » (1 Sam. xvii, 32). Ce ne furent pas les honneurs et les richesses promis à celui qui tuerait Goliath qui le poussèrent ; car non-seulement, après la victoire, il ne les réclame pas ; mais quand on les lui offre, il répond : « Qui suis-je, et quelle est ma vie, et la famille de mon père en Israël, que je sois gendre du roi ? » (1 Sam. xviii, 18). Au lieu de chercher sa propre gloire, il demeure, après comme avant, serviteur du roi pour conjurer son mauvais esprit (1 Sam. xviii, 10).

Dans tout ce qu'il eut à souffrir de la part de Saül, nous voyons le même esprit de soumission qui ne cherche jamais ses propres avantages, et ne se venge jamais des torts qu'on lui fait. Il se soumet à l'inimitié du roi ; il se retire de la cour, et vit dans les cavernes et les trous de la terre. Il s'oublie toujours, servant comme soldat, chaque fois qu'il y est appelé, mais laissant au peuple et au roi tout l'honneur de son service. Plutôt que de toucher à l'oint de l'Éternel, il consent à être pendant de longs jours comme « une perdrix dans les montagnes » (1 Sam. xxvi, 20). Quoique sachant qu'il était appelé au trône d'Israël, il fait toutes les promesses et entre dans tous les arrangements qu'il plaît à la maison rivale de son ennemi, sans s'inquiéter si par là il contribuait à élever cette maison et à s'abaisser lui-même (1 Sam. xx, 17 ; xxiii, 18 ; xxiv, 22). Et quand son propre ennemi tomba, que ses tourments eurent ainsi un terme, et

que le chemin du trône lui fut ouvert, il n'eut pas le cœur de se réjouir de ces avantages; il s'écrie au contraire avec douleur : « Ne l'allez point dire dans Gath, et n'en portez point les nouvelles dans les places d'Askélon, de peur que les filles des Philistins ne s'en réjouissent, de peur que les filles des incirconcis n'en tressaillent de joie » (2 Sam. 1, 20). Le messager de ces nouvelles ne comprit pas David. Il pensait le remplir de joie et espérait recevoir une récompense pour sa peine; mais David n'est rempli que du sentiment du déshonneur d'Israël, et du péché de cet Amalécite en élevant sa main contre l'oint du Seigneur. « Le monde ne nous connaît pas » (1 Jean III, 1); ses peines ne sont pas nos peines et ses joies ne sont pas nos joies.

Mais nous avons à continuer de tracer le caractère de David comme *serviteur*, et à montrer comme aucun changement dans ses circonstances ne peut changer cette vertu de l'Esprit de Dieu en lui; comme elles ne servent, au contraire, qu'à la faire briller avec plus d'éclat. Et, en définitive, ce n'est que le *service* actuellement qui sera *honoré* par la suite, selon qu'il est écrit : « Quiconque veut être grand parmi vous, qu'il soit votre serviteur, et quiconque veut être le premier parmi vous, qu'il soit votre esclave » (Matth. xx, 26, 27); et : « Si quelqu'un me sert, le Père l'honorera (Jean XII, 26).

Nous trouvons donc David sur le trône, et y étant monté non par sa propre volonté, mais par l'appel même de Dieu. Et quelle est maintenant sa conduite? Exactement celle qu'il avait eue, quand sa main tenait la houlette, ou touchait la harpe, ou maniait la fronde. Ce qui le caractérisait quand il était dans les cavernes du désert, le caractérise encore quand il est assis sur

le trône d'Israël; il est toujours et uniquement *le serviteur*, ne recherchant que la volonté de Dieu, ne travaillant que pour la gloire de Dieu. Il ne se donne aucun repos jusqu'à ce que les ennemis du Seigneur et de son peuple soient soumis; « il ne s'en retourne pas jusqu'à ce qu'il les ait consumés » (2 Sam. xxii, 38). Et le temps de la paix, aussi bien que le temps de la guerre, est pour le roi David le temps du service; il est le même chez lui et au dehors; voilà pourquoi non-seulement il poursuit l'ennemi sur le champ de bataille, mais dans la ville aussi il s'écrie : « Si j'entre au tabernacle de ma maison ou si je monte sur le lit où je couche; si je donne du sommeil à mes yeux et si je laisse sommeiller mes paupières, jusqu'à ce que j'aie trouvé un lieu à l'Éternel et des pavillons pour le Puissant de Jacob » (Ps. cxxxii, 3-5). En conséquence, il va chercher l'arche de Dieu qui avait été oubliée au temps de Saül (1 Chron. xiii, 3), et il la place au milieu du tabernacle qu'il avait dressé pour elle. Il y adore lui-même, il y offre ses holocaustes et ses sacrifices de prospérités, il y bénit le peuple au nom de l'Éternel des armées, et, comme un serviteur, il le fait asseoir et le rassasie (2 Sam. vi, 19). Il danse devant l'arche avec la joie de quelqu'un qui ne se réjouit qu'en contribuant à la gloire d'un autre, et quand sa femme le méprise en le traitant « d'homme de néant », il répond : « Je me réjouirai devant l'Éternel, et je me rendrai encore plus abject. » (2 Sam. vi, 20-22). Et à la fin, aussi peu fatigué dans son service qu'au commencement, il se propose de bâtir une maison pour l'arche de l'Éternel. « Regarde maintenant, dit-il à Nathan, j'habite dans une maison de cèdre, et l'arche de Dieu habite dans des cour- tines » (2 Sam. vii, 2). Son zèle en cela était quelque

peu sans connaissance, mais c'était le zèle de quelqu'un qui désirait se dévouer complètement dans le service. Et lorsque, empêché de bâtir le temple par des raisons que nous examinerons bientôt, il doit renoncer à son désir pour lui-même, il prépare néanmoins dans son zèle de l'or, de l'argent, de l'airain, du fer, du bois et des pierres, et rassemble toute sorte d'artisans habiles pour cette construction. Et non-seulement cela, mais il donne encore à son fils Salomon des modèles de toutes choses, il dénombre et distribue les Lévites en classes pour le service de la maison de Dieu, et règle les fonctions des sacrificateurs; il établit et divise les chœurs instruits dans les psaumes et cantiques, ordonne les portiers, les officiers, les juges, les intendants pour chaque mois et les chefs des tribus. Et quand tout ce service est terminé, quand il ne reste qu'à en recueillir le fruit, la gloire du royaume pour laquelle toutes ces choses étaient préparées, il se retire; il disparaît dès qu'il n'y a plus lieu à servir. Le trône à Jérusalem n'était pas pour lui plus que sa cabane de berger à Bethléhem; partout son seul désir est d'accomplir, comme un serviteur, sa journée. Et maintenant que le soir de cette journée est venu, car « l'homme sort à son ouvrage et à son travail jusqu'au soir » (Ps. civ, 23), il s'en va. Il ne veut pas se glorifier lui-même. « Prenez avec vous, dit-il à ses officiers, les serviteurs de votre seigneur, et faites monter mon fils Salomon sur ma mule, et faites-le descendre vers Guihon, et que Tsadoe le sacrificateur et Nathan le prophète l'oignent en ce lieu-là pour roi d'Israël; puis vous sonnerez de la trompette, et vous direz : Vive le roi Salomon! Et vous monterez après lui, et il viendra, et s'assiéra sur mon trône, et il régnera en ma place; car j'ai

ordonné qu'il soit conducteur d'Israël et de Juda » (1 Rois 1, 33-35). Il avait semé, et il veut qu'un autre moissonne; il avait travaillé, et un autre devait maintenant entrer dans son travail. « Salomon donc s'assit sur le trône de l'Éternel pour être roi en la place de David son père, et il prospéra, car tout Israël lui obéit. Et tous les principaux et les puissants, et même tous les fils du roi David consentirent d'être les sujets du roi Salomon » (1 Chron. xxix, 23, 24).

C'est ainsi que nous avons en David le modèle du *serviteur*, d'un esclave qui peut sortir pour être libre, mais qui dit : « J'aime mon maître, et je ne sortirai point, mais *je servirai à toujours* » (Exod. xxi, 2-6).

Mais dans *Salomon* nous voyons tout autre chose. Salomon est celui qui entre dans le travail d'autrui, qui moissonne ce qu'un autre a semé, qui reçoit *par héritage* les biens et la gloire que David avait acquis par son service, et conquis par ses armes. Dieu exalta Salomon excessivement à la vue de tout Israël, et l'enrichit d'une majesté royale, telle que n'en avait eu aucun de ses prédécesseurs. Il surpassa tous les rois de la terre en richesse et en sagesse, tous recherchèrent sa faveur, et Dieu rendit son nom encore plus grand que le nom de David, et éleva son trône encore plus haut que celui de David. Dieu appela David son *serviteur*, mais Salomon, il l'appela *son fils*, disant : « Il me sera fils et je lui serai père » (1 Chron. xxii, 10). Comme héritier des travaux de David, Salomon nous apparaît plein de paix et de prospérité, la joie et la gloire de son peuple et le centre du monde entier.

Outre ce nom meilleur que celui de David, Dieu lui avait encore réservé l'honneur de bâtir sa maison, car cette construction était plutôt un *honneur* qu'un *service*, un honneur trop grand pour David le *servi-*

teur, mais réservé pour Salomon le *fils*, selon ce que Dieu avait dit à David : « Salomon ton fils est celui qui bâtira ma maison et mes parvis, car je me le suis choisi pour fils, et je lui serai père » (1 Chron. xxviii, 6). Comme auparavant il avait dit à Nathan : « Va et dis à David, mon *serviteur* : Ainsi a dit l'Éternel : Tu ne me bâtiras point de maison pour y habiter, mais quand tes jours seront accomplis pour t'en aller avec tes pères, je ferai lever ta postérité après toi, qui sera un de tes fils, et j'établirai son règne. Il me bâtira une maison, et j'affermirai son règne à jamais. Je lui serai père et il me sera fils » (1 Chron. xvii, 4, 11-13). D'autres raisons, il est vrai, paraissent encore avoir empêché Dieu de permettre à David de lui construire un temple, comme, par exemple, qu'au temps de David, les enfants d'Israël n'étaient pas encore arrivés à leur repos, le royaume n'était pas encore affermi, le peuple était encore équipé pour la guerre, et le Seigneur se refusait à entrer dans sa demeure tant que son peuple n'était pas établi dans la sienne. Dans toutes leurs afflictions il avait été affligé avec eux; dans tous leurs pèlerinages il avait cheminé avec eux sous une tente, et tant qu'il ne les avait pas fixés dans un domicile assuré, il ne voulait pas entrer dans une maison de cèdre. De plus David avait répandu beaucoup de sang, et avait été un homme de guerre, tandis que Salomon devait être un homme de paix, qui devait dominer sur tous ses ennemis, Dieu lui donnant du repos tout à l'entour, et que le peuple devait jouir de la tranquillité et de la prospérité pendant tout son règne. Alors, mais seulement alors, l'Éternel entrerait dans son habitation (1 Rois v, 3; 1 Chron. xxii, 8-10). Mais, malgré tout cela, c'était essentiellement parce que Salomon était le fils. que

l'honneur de bâtir le temple lui était réservé. Le temple était le signe de la permanence selon qu'il est écrit : « L'esclave ne demeure pas éternellement dans la maison ; le fils y demeure éternellement » (Jean VIII, 35).

Le règne de Salomon fut un temps de repos ; tous les ennemis étaient vaincus, tous les préparatifs étaient faits ; il n'avait qu'à s'asseoir et à jouir de la paix et de la gloire. Mais son règne fut aussi un temps de joie, et alors, pour la première fois, des chants éclatèrent du milieu de la congrégation d'Israël. Moïse avait ordonné des sacrifices, mais aucun chant ne se faisait entendre dans le tabernacle. David avait formé des chantres, et leur avait donné des cantiques et distribué des fonctions ; mais toute cette joie était préparée pour Salomon ; ce fut dans le temple qu'il bâtit que les sacrificateurs et les chantres, Asaph, Héman, Jéduthun et leurs frères, proclamèrent, pour la première fois en Israël, les louanges de Jéhova. Ce fut un jour de joie par-dessus tous les autres, quand ils commencèrent à chanter à l'Éternel : « Il est bon, parce que sa miséricorde demeure à toujours » (2 Chron. v, 13). Et glorieuse par-dessus tout était la nuée qui remplit alors le temple, « en sorte que les sacrificateurs ne pouvaient se tenir debout pour faire le service, car la gloire de l'Éternel avait rempli la maison de Dieu » (2 Chron. v, 14). Aucune victime ne pouvait plus être immolée, mais on n'entendait qu'actions de grâces, chants de joie et d'allégresse, et son des instruments ; et en cela Dieu prenait son plaisir et son repos ; celui qui habite au milieu des louanges d'Israël, remplissait le temple de sa présence et de sa gloire.

Maintenant ces choses, dont nous avons vu des

traces en David et Salomon, ne sont que des ombres de meilleures choses, car « le corps est de Christ » (Col. II, 17). Christ est la grande pensée de Dieu ; « le témoignage de Jésus est l'esprit de la prophétie » (Apoc. XIX, 10) ; les promesses faites à Abraham furent réellement faites à sa semence qui est Christ (Gal. III, 16), et la représentation de la grâce en David et de la gloire en Salomon se rapportent aussi en réalité à Christ (Hébr. I, 5). D'un bout à l'autre de l'Ancien Testament, ces hommes favorisés de Dieu n'étaient que des images des choses qui devaient s'accomplir en Jésus, et ce fut leur joie de l'attendre (Jean III, 29).

Nous avons vu en David la pleine démonstration du caractère du *serviteur*. Nous l'avons suivi du champ du berger à celui du conquérant, de la cour du roi aux cavernes du désert, et de là jusque sur le trône, et nous avons remarqué ce caractère partout. Il en fut de même, et dans la perfection, en Jésus, le vrai David. Dès avant la fondation du monde, il se dévoua au service, et il est écrit de lui en tête du livre : « Je viens pour faire, ô Dieu, ta volonté » (Ps. XL, 7, 8 ; Hébr. X, 7). Il n'était pas venu pour être servi, mais pour servir (Marc X, 45) ; il était descendu du ciel pour faire non point sa volonté, mais la volonté de celui qui l'avait envoyé (Jean VI, 38) ; il ne cherchait point sa propre gloire (Jean VIII, 50). Il se dépensa lui-même en toutes choses, et la forme qu'il prit fut celle d'un *serviteur*.

Ainsi, chaque fois que le témoignage pour lequel il était venu sur la terre ne l'appelait pas à déclarer sa gloire céleste, il se cachait plutôt que de se mettre en évidence. Invité par sa mère à déployer sa puissance aux noces de Cana, il répond : « Femme, qu'y a-t-il entre moi et toi ? Mon heure n'est pas encore venue »

(Jean II, 4). Engagé par ses frères à se manifester au monde, il leur répond aussi : « Mon temps n'est pas encore venu » (Jean VII, 6). Quand il avait, par ses miracles, attiré l'admiration de la foule, et que ses disciples, désirant qu'il fût glorifié aux yeux du monde, lui disent : « Tous te cherchent, » sa réponse est encore uniquement celle d'un serviteur : « Allons aux bourgades prochaines, afin que j'y prêche aussi, car c'est pour cela que je suis sorti » (Marc I, 37, 38). Un corps lui avait été préparé, son oreille avait été percée (Hébr. X, 5; Ps. XL, 6), et, comme David, il n'avait plus qu'à accomplir l'œuvre qui lui avait été donnée à faire.

Et il fut parfait dans tous les détails de cette œuvre. Comme enfant, il fut soumis à ses parents, accomplissant ainsi toute justice, et après qu'il eut été, comme David, oint de Dieu, il continua néanmoins à servir, soit pour la gloire du Père, soit pour nos besoins et nos infirmités. Soit pendant les solitudes de la nuit, soit pendant les labeurs du jour, son Père pouvait toujours dire de lui : « Voici mon serviteur que j'ai élu » (Matth. XII, 18). Il acheva sa journée, travaillant toujours à l'œuvre de Celui qui l'avait envoyé, jusqu'à ce qu'il put s'écrier : « C'est accompli » (Jean XIX, 30); « il fut obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix » (Phil. II, 8). Et quant à nos infirmités, il « allait de lieu en lieu faisant du bien, et guérissant tous ceux qui étaient sous la puissance du Diable » (Act. X, 38); chaque ville, chaque village du pays apprit à le connaître ainsi, chaque misère trouva en lui son soulagement; personne ne recourut jamais à lui en vain.

Ici, nous voudrions nous détourner un instant pour examiner *la nécessité* de toute cette humiliation du

Fils de Dieu. Assurément ce fut parce qu'il avait à réparer le mal immense que notre orgueil avait fait quand, étant tentés, nous cherchâmes à être comme des dieux (Gen. III, 5); et cela ne pouvait avoir lieu que par le Très-Haut s'anéantissant lui-même, par la splendeur de la gloire de Dieu se manifestant dans la chair, et se voilant sous la forme d'un serviteur. Adam, la créature, avait cherché sa propre gloire, mais le Fils de Dieu se dépouilla de la sienne. D'être comme Dieu, quoiqu'une créature de la veille, fut l'orgueilleuse ambition du premier homme; de s'anéantir jusqu'à prendre une forme d'esclave, quoique étant en forme de Dieu (Phil. II, 6, 7), fut l'humiliation volontaire du second Adam; et ainsi le déshonneur que le premier avait cherché à faire à la gloire de Dieu fut abondamment réparé par le second.

Et cette humiliation du Fils de Dieu ressortit non-seulement de sa vie et de son ministère, mais aussi de *la personne* qu'il avait revêtue, n'étant aux yeux des hommes que « le charpentier, le fils de Marie » (Marc. VI, 3); elle ressortit surtout de *sa mort* avec toutes ses circonstances. Les provocations qu'on lui adressait alors, avaient précisément pour but de l'engager à faire ce que, dans son orgueil, aurait fait la créature déchue : « Ceux qui passaient par là l'injuriaient, hochant la tête, et disant : Toi qui détruis le temple, et qui en trois jours l'édifies, *sauve-toi toi-même*; si tu es le Fils de Dieu, descends de la croix! Pareillement aussi les principaux sacrificateurs, se moquant avec les scribes et les anciens, disaient : Il a sauvé les autres, il ne peut se sauver lui-même! S'il est roi d'Israël, qu'il descende maintenant de la croix, et nous le croirons » (Matth. XXVII, 39-42). Mais Jésus, dans la perfection de sa soumission et de son

service, résista à toutes ces provocations. Il avait précédemment été exposé à la même tentation de la part de Satan directement. Satan avait voulu qu'il se glorifiât lui-même (Matth. iv, 6); et l'homme, poussé par l'orgueil qui avait été la cause de sa chute dans le jardin, voulait la même chose maintenant; mais Jésus triompha de ces tentations; ni Satan, ni l'homme n'avaient rien en lui. C'est ainsi qu'il fut « crucifié par un effet de sa faiblesse » (2 Cor. xiii, 4). Tout ce que l'orgueil de la créature déchu rejette et méprise comme des faiblesses et des lâchetés, se trouvait manifesté en lui, et c'est précisément en cela que Dieu trouva ses délices et sa gloire; car c'est en renonçant ainsi à la réputation et à la vie, en subissant la croix et sa honte, que le Fils de l'homme s'exposa à tous les mépris et à toute l'inimitié de l'homme en révolte, et qu'il a pu dire à Dieu: « Les outrages de ceux qui t'outrageaient sont tombés sur moi » (Ps. lxxix, 9). Aussi peut-on dire que c'est proprement alors que « l'Éternel flaira une odeur d'apaisement, et dit en son cœur: Je ne maudirai plus la terre à l'occasion des hommes » (Gen. viii, 21; Éph. v, 2).

C'est ainsi encore que lui, le Fils de l'homme, pourra, dans son glorieux royaume, régner *en justice*. En sa *personne*, pendant sa *vie* et par sa *mort*, il a répondu à toute la fierté de l'homme, et voilà pourquoi il pourra recevoir l'honneur de la domination que l'homme a laissé perdre, et l'exercer *en justice*. Il a « aimé la justice et haï la méchanceté » (Ps. xlv, 7); voilà pourquoi son trône sera pour toujours. Il fut jadis crucifié par un effet de la faiblesse, mais maintenant « il vit par un effet de la puissance de Dieu » (2 Cor. xiii, 4), et bientôt tous les royaumes du monde seront à lui. Et cela ne devrait-il pas nous engager à

être aussi faibles en lui, à consentir à être méprisés du monde, pour bientôt aussi régner dans la gloire avec Celui qui a été et qui est encore méprisé pour nous !

Non-seulement sur la terre, il fut ainsi le parfait serviteur de Dieu et des pécheurs, mais dans le ciel aussi, il continue à prendre soin de nous ; car, en quittant les siens, il leur a dit : « Voici, je suis avec vous tous les jours jusqu'à l'achèvement du siècle » (Matth. xxviii, 20). Aussi est-il écrit ailleurs : « Pour eux, étant partis, il prêchèrent en tout lieu, *le Seigneur opérant avec eux* et confirmant la parole par le moyen des signes qui l'accompagnaient (Marc xvi, 20). Et non-seulement il travaille ainsi *avec* eux dans leur ministère, mais il intercède continuellement *pour* eux dans le temple céleste, leur lavant toujours les pieds, jusqu'à ce qu'il puisse les présenter devant sa gloire, sans défaut et dans l'allégresse. C'est ainsi encore qu'il est le vrai David, le trône aussi bien que le désert étant témoin de son service, le ciel aussi bien que la croix nous le montrant comme serviteur. Et même quand il sortira de son sanctuaire céleste pour faire de ses ennemis le marchepied de ses pieds, ce sera comme *le serviteur de la gloire de Dieu*, et il ne s'arrêtera point qu'il n'ait fait régner la justice sur la terre (És. xlii, 1-4). Et, ce qui est encore plus admirable, quand il aura ainsi remporté la victoire sur tous ses ennemis, il se dévouera encore à ceux de ses saints qu'il aura trouvés veillant et l'attendant, car « il se ceindra, et les fera mettre à table, et, s'avançant, il les servira » (Lue xii, 37, 38) ; et enfin, « au milieu du trône, il les paîtra, et les guidera vers les sources vivantes des eaux, et essuiera toute larme de leurs yeux » (Apoc. vii, 17).

Ainsi donc Jésus est le vrai David, puisque aucun changement de position ni de circonstances ne change son caractère de serviteur de Dieu pour sa gloire et pour la joie de son peuple. Tout cela n'aurait pas pu être manifesté en David, s'il eût hésité un instant à se retirer, quand le moment de la manifestation de la gloire de son trône et de son royaume fut venu. Mais nous avons vu que, loin d'hésiter, il se retira, au contraire, volontairement et joyeusement, dès que le temps de servir fut terminé, et que fut arrivé le temps de jouir (Act. XIII, 36). Jésus fit de même, ou plutôt il fit mieux encore. Il ne se glorifia jamais lui-même, et son langage fut toujours : « Que ma volonté ne se fasse point, mais la tienne » (Luc. XXI, 42). Mais « Dieu l'a souverainement élevé, et l'a gratifié d'un nom qui est au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse, de ceux qui sont dans les cieux, et sur la terre, et sous la terre, et que toute langue confesse que le Seigneur c'est Jésus-Christ à la gloire de Dieu le Père » (Phil. II, 9-11). C'est à lui, comme vrai Salomon, que Dieu dit : « Tu es mon fils, je t'ai engendré aujourd'hui » (Ps. II, 7; Hébr. I, 5), et c'est de lui réellement qu'il dit : « Je lui serai pour père, et il me sera pour fils » (2 Sam. VII, 14; Hébr. I, 5). C'est lui que, dès maintenant, il a couronné de gloire et d'honneur, qu'il a établi sur les œuvres de ses mains, et à qui il assujettira bientôt toutes choses » (Ps. VIII, 5, 6; Hébr. II, 7, 8). Il le présentera une seconde fois au monde, et alors non-seulement tous les hommes, mais même tous les anges l'adoreront. « Sur son vêtement et sur sa cuisse il y aura écrit le nom : Roi des rois et Seigneur des seigneurs » (Apoc. XIX, 16). Toutes les nations, les rois et les princes se prosterneront devant Celui que les hommes ont méprisé et

rejeté; « son trône sera comme le soleil » (Ps. LXXXIX, 36); il sera « oint d'une huile de joie » (Ps. XLV, 7); et sera appelé le Dieu de toute la terre.

Alors le Roi sera vu dans sa beauté; il bénira le peuple comme Salomon, et intercédéra pour eux en toutes choses (2 Chron. vi), portant continuellement sur sa poitrine et sur ses épaules les noms de tous les siens. Et comme Salomon bâtit des villes, et les fortifia, en sorte que « Juda et Israël habitaient en assurance, chacun sous sa vigne et sous son figuier, depuis Dan jusqu'à Béer-Sébah, durant tout le temps de Salomon » (2 Chron. VIII, 4-6; 1 Rois IV, 25); de même le vrai Salomon dit par la bouche de son prophète : « Mon peuple habitera en un logis paisible, et dans des pavillons assurés, et dans un repos fort tranquille (És. xxxii, 18). Salomon avait la parole de connaissance, la sagesse, le discernement pour rendre la justice et pour gouverner son peuple; de même, quant à Celui qui est plus grand que Salomon, « l'Esprit de l'Éternel reposera sur lui, l'Esprit de sagesse et d'intelligence, l'Esprit de conseil et de force, l'Esprit de science et de crainte de l'Éternel; il jugera avec justice les chétifs, et reprendra avec droiture pour maintenir les débonnaires de la terre » (És. xi, 2, 4). Sion aussi brillera alors dans toute sa beauté. Le roi Salomon fit « que l'argent n'était pas plus prisé à Jérusalem que les pierres, et les cèdres que les figuiers sauvages » (1 Rois x, 27). Mais quand la gloire du Seigneur resplendira sur Sion, elle luira de tout son éclat, « les dromadaires de Madian et de Hépha, et tous ceux de Séba viendront, et apporteront de l'or et de l'encens; les fils des étrangers rebâtiront ses murailles, et leurs rois seront employés à son service, et tous ceux qui la méprisaient se prosterneront à ses pieds, et l'appelleront

la ville de l'Éternel, la Sion du Saint d'Israël. Je ferai venir, dit l'Éternel, de l'or au lieu de l'airain, et je ferai venir de l'argent au lieu du fer, et de l'airain au lieu du bois, et du fer au lieu des pierres » (És. LX, 6, 10, 14, 17). Et quant aux habitants « ils seront tous justes et posséderont éternellement la terre » (És. LX, 21), et l'on dira alors en toute vérité : « Oh ! que bienheureux est le peuple duquel l'Éternel est le Dieu » (Ps. CXLIV, 15).

Telle sera la gloire royale de notre Bien-aimé, et les temps de David et de Salomon nous en donnent quelque idée. Nous voulons donc, en terminant, faire encore, sur cette époque, quelques observations.

En premier lieu : ce royaume doit être le royaume du Fils ; c'est le Fils et non le serviteur qui en héritera, et l'établira, comme nous avons vu que le temple a été construit par Salomon et non par David. Il aura, par conséquent, la valeur et l'importance du Fils, et c'est ce qui lui donnera sa *stabilité* et sa *joie*. Sa *stabilité*, parce qu'il n'est pas confié à la faiblesse et à la faillibilité d'un esclave, comme il est écrit : « L'esclave ne demeure pas éternellement dans la maison » : mais à la force et à la fidélité du Fils, car « le fils y demeure éternellement » (Jean VIII, 35). « Les cieux et la terre seront ébranlés » (Joël III, 16) ; mais ce royaume est « inébranlable » (Hébr. XII, 28). « J'ai affermi ses piliers » (Ps. LXXV, 3), dit Jésus, et voilà pourquoi les deux colonnes dans le temple de Salomon s'appelaient Jakin et Boaz (Fermeté et Force.) Sa *joie*, parce que les délices inexprimables du Père reposeront sur le Fils et sur son royaume ; et en témoignage de cette joie, Dieu a dit du temple que Salomon avait bâti : « Mes yeux et mon cœur seront toujours là » (2 Chron. VII, 16). Et quel ne sera pas le repos et le

bonheur de la création , quand elle jouira ainsi de la faveur de la lumière du Père , quand le bon plaisir qu'il prend dans le Fils de son amour rayonnera ainsi sur toutes choses ; comme lorsque cette huile précieuse , répandue sur la tête d'Aaron , découlait sur sa barbe et jusqu'au bord de ses vêtements , ou lorsque la lumière qui , d'entre les chérubins , réjouissait le souverain sacrificateur à son entrée dans le lieu très-saint , tombait avec le même éclat sur les noms des douze tribus qu'il portait à son pectoral !

En second lieu : le royaume nous rappellera partout et toujours « l'homme de douleurs, » comme dans le temple toutes choses , les pierres , le bois , l'airain , le fer , l'or et l'argent , parlaient de David qui les avait amassés dans son labeur. Le Psaume cxxxii , tout entier , est une prière que Salomon adresse à Dieu , eu égard au travail et aux souffrances de son père. « O Éternel ! dit-il , souviens-toi de David et de toute son affliction. » Et c'est là-dessus qu'il se fonde pour s'écrier : « Lève-toi , ô Éternel , pour venir en ton repos , toi et l'arche de ta force. Que tes sacrificateurs soient revêtus de la justice , et que tes bien-aimés chantent de joie. Pour l'amour de David , ton serviteur , ne fais point que ton oint tourne le visage en arrière » (Ps. cxxxii , 1 , 8-10). Les afflictions de David étaient ainsi rappelées au milieu des gloires de Salomon , et de même l'Agneau qui a été égorgé sera au milieu du trône. Comme notre terre maudite porte partout les traces du serpent , de même la terre renouvelée portera partout les traces du sang de Jésus. Le tabernacle et tous les vaisseaux consacrés au service étaient aspergés de sang ; de même le ciel et la terre , le vrai tabernacle , la vraie habitation de Dieu , porteront partout les traces du Christ crucifié ; les anges , les

êtres vivants et les anciens proclameront : « Digne est l'Agneau *qui a été égorgé* de recevoir la puissance, et la richesse, et la sagesse, et la force, et l'honneur, et la gloire et la bénédiction ; » et toutes les créatures qui sont dans le ciel, et sur la terre, et sous la terre, et ce qui est sur la mer, et tout ce qui est en ces choses se joindront à ce concert, en chantant : « A celui qui est assis sur le trône et à l'Agneau soient la bénédiction, et l'honneur, et la gloire, et le pouvoir aux siècles des siècles » (Apoc. v, 11-13).

Enfin : le royaume sera le centre des actions de grâces et des louanges de Dieu, qui acceptera ce culte, et y prendra plaisir pour toujours. Comme lorsque le temple fut achevé, que l'arche y fut placée sous les ailes des chérubins, que chaque chose fut à sa place, et que les sacrificateurs, les lévites et les chantres étaient réunis, « il arriva que, tous ensemble, sonnait des trompettes, et chantant, et faisant retentir tous d'un accord leurs voix pour louer et célébrer l'Éternel, en louant l'Éternel de ce qu'il est bon, parce que sa miséricorde demeure à toujours, la maison de l'Éternel fut remplie d'une nuée, en sorte que les sacrificateurs ne se pouvaient tenir debout pour faire le service, à cause de la nuée, car la gloire de l'Éternel avait rempli la maison de Dieu » (2 Chron. v, 13, 14) ; de même, dans le royaume, tout fera place à la gloire de Dieu, tout sera réduit au silence à l'exception des chants éternels de joie et de louange. La louange est aujourd'hui trop souvent interrompue ou empêchée par nos propres pensées ou par notre incrédule ; mais alors rien ne pourra être *vu*, rien ne pourra être *entendu*, qui puisse arrêter la louange, nos propres pensées seront pour toujours réduites au silence, et rien ne se fera entendre que la louange et

l'action de grâces. C'est là ce que, au fond, notre foi devrait déjà anticiper aujourd'hui; laissons agir la foi, et déjà maintenant nous rendrons grâces à Dieu pour toutes choses, et nous commencerons en esprit la louange dans la joie du royaume. Car la louange des cieux, la louange de la terre, la louange des anges et de leurs armées, la louange des rois de la terre et de tous leurs peuples, la louange de toute la création exaltera et réjouira alors le cœur de Celui dont le nom est seul digne de louange, et ses saints qui l'aiment, ses peuples qui le servent, seront heureux et joyeux pour toujours.

Traduit de l'anglais par *Steven VAN MUYDEN*.

CROITRE PAR LA VÉRITÉ.

Éphés. iv, 15.

Un chrétien peut sincèrement prendre plaisir à la vérité qu'il entend annoncer, et cependant, s'il ne la rattache pas à Christ, il ne croitra pas du tout: dans ce cas il ne connaît rien comme il faut connaître; car ce qu'il entend n'est qu'un objet placé devant son intelligence. Tandis que, lorsque la vérité est mêlée avec la foi, elle lie l'âme à Christ et la met en vivante communion avec Lui. Chaque pensée révélée au sujet de Christ juge quelque chose du vieil homme, en antagonisme avec elle: alors il y a croissance. Si j'entends la Parole, même en jouissant de la vérité, et que cependant je ne découvre ni ne juge le vieil homme, il n'y a pas croissance. Voir, quant aux détails, le verset 22.

II.

DES DONS ET DES CHARGES DANS L'ÉGLISE.

Il est beaucoup plus agréable de considérer les richesses de la grâce de Dieu et de l'amour de Christ, que de discuter les questions de charges et d'institutions. Il est cependant parfois nécessaire d'en parler, lorsqu'on met ces questions en avant, pour troubler le repos des chrétiens et pour exciter leur esprit, comme si leur christianisme était défectueux, comme s'ils marchaient dans le désordre et qu'il leur manquât quelque chose devant Dieu. C'est donc pour éclairer ces points contestés et pour tranquilliser les esprits des chrétiens, que nous écrivons quelques lignes sur les charges et les dons. Mais nous souhaitons de tout notre cœur que chacun, après s'être mis réellement au clair sur ce sujet, se détourne de ces questions et les laisse entièrement de côté, pour s'occuper de Christ, de son inépuisable amour et de son immense grâce. C'est là ce qui nourrit et édifie, tandis que de telles questions dessèchent l'âme.

Il existe une grande différence entre les dons et les charges. Les dons découlent de la Tête, qui est Christ, dans les membres, afin d'assembler, par leur moyen, l'Église en dehors du monde et de l'édifier en tant que rassemblée.

Ceux auxquels des charges avaient été confiées étaient, comme tels, des inspecteurs ou des serviteurs qui avaient été établis, dans chaque localité, par les supérieurs chrétiens, c'est-à-dire par les Apôtres, et qui avaient reçu de ceux-ci leur position et leur autorité. Ils pouvaient avoir des dons — et la chose était désirable; mais souvent ils n'en avaient point. En tout cas, lorsqu'ils étaient fidèles et dévoués à leur service, ils étaient bénis de Dieu. — Nous allons maintenant examiner l'enseignement de l'Écriture sainte sur les dons.

Tout ce qui est bon est un don et vient de Dieu. Mais, ici, nous parlons des dons dans un sens un peu plus restreint et plus limité, à savoir : des dons que Dieu a donnés pour rassembler son Église et pour l'édifier, selon qu'il est écrit : « Il est monté en haut, et il a emmené captive une captivité, et il a donné des dons aux hommes. » C'est-à-dire les dons desquels nous parlons selon l'Écriture et qui sont ceux que Christ a reçus du Père après être monté en haut, pour être Tête de l'Église, au-dessus de toutes choses.

L'homme a mis fin à une foule de choses par le péché. Sans loi, il était perdu dans la dissolution, dans l'indépendance, au comble de la violence et de la corruption. Sous la loi, il est devenu transgresseur et contempteur de l'autorité de Dieu. Dieu l'a visité en miséricorde, là où il était gisant dans la misère, la souillure et la désobéissance; et l'homme a rejeté Dieu. — Il était pécheur, chassé d'un paradis terrestre. Dieu est descendu dans le monde de cette misère de l'homme; mais, autant que cela était en lui, l'homme a chassé Dieu du monde. Il ne reste ainsi, pour les hommes — comme tout-à-fait asservis au prince et au dieu de ce monde — rien que le

jugement. Dieu n'en accomplit pas moins toujours ses desseins. Toute espérance pour le *premier* homme, comme tel, est perdue. Mais Dieu a glorifié le *second* homme, celui qui fut obéissant (le Seigneur qui est du ciel) et l'a fait monter dans sa position céleste et prédéterminée. Il agit cependant selon sa grâce dans les cœurs des enfants des hommes, pour leur donner une nouvelle vie, et rassemble hors du monde les objets de cette grâce, les unissant au Christ glorifié, afin qu'ils jouissent avec lui de tous les privilèges et, ce qui est plus précieux que toute autre chose, afin qu'ils se réjouissent avec lui dans l'amour du Père. Ainsi, les nouveau-nés sont aussi membres de Christ, de Celui qui est la Tête du corps. — Mais il y a encore une vérité qui se rattache au but de nos remarques, savoir que Christ a acquis cette position, par l'accomplissement de l'œuvre de la rédemption. Nous étions captifs du Diable et du péché. Maintenant nous sommes délivrés; Christ a emmené captive la captivité, et il remplit ceux qu'il a affranchis, de la puissance du Saint-Esprit, afin qu'ils le servent. Ayant vaincu Satan et accompli la rédemption, il est monté en haut et, comme Tête de l'Église, il a reçu du Père le Saint-Esprit de la promesse, pour les membres.

Le chrétien racheté reçoit le Saint-Esprit de deux manières. Il est scellé de l'Esprit, arrhes de notre héritage et, ainsi, un avec le Seigneur et uni à lui; puis, il a reçu le Saint-Esprit pour accomplir son service envers Christ. Voilà comment les dons se rattachent à ces vérités. L'œuvre de la rédemption est accomplie et les croyants sont parfaitement purifiés de leurs péchés, en sorte que, en vertu du sang de Christ dont ils ont été arrosés, le Saint-Esprit peut habiter en eux. Christ ayant glorifié Dieu, son Père, sur la terre,

s'est assis comme homme à la droite de Dieu, comme Tête de l'Église dont il est l'éternelle justice. Comme tel, il a reçu le Saint-Esprit pour ses membres, c'est-à-dire pour les croyants (Actes II, 33; Éphés. IV, 8). « Nous sommes la justice de Dieu en lui » (2 Cor. V, 21). Maintenant, le Saint-Esprit — envoyé par le Père au nom du Fils — est descendu du Fils comme Esprit d'affranchissement et d'adoption, habitant dans les croyants de la part du Père et venant du Père, pour communiquer à ceux-ci la certitude du salut et aussi pour achever sur la terre, comme puissance et sagesse, l'œuvre du Seigneur, dans les membres du corps. Si important et si précieux que soit le premier point, nous le laisserons de côté, pour le moment, pour nous occuper des dons. Le Saint-Esprit est, *sur la terre*, en vertu de l'œuvre accomplie de la rédemption et de la séance de Christ à la droite de Dieu. Là il agit, par le moyen de l'Évangile, pour annoncer l'amour de Dieu, pour rassembler les élus et pour en former un seul corps, le corps de Christ. Chaque âme convertie, qui a reçu la vie de Christ et qui a été scellée du Saint-Esprit, est un membre de Christ, de la Tête céleste. L'on peut donc considérer les dons, soit comme des dons de Christ, soit comme l'opération du Saint-Esprit, actuellement sur la terre. L'Écriture sainte fait ces deux choses. Dans l'épître aux Éphésiens, chapitre IV, elle parle des dons de Christ. Dans la première aux Corinthiens, chapitres XII et XIV, elle parle de l'unité du corps et des dons comme produits de l'Esprit dans les différents membres. En tout cas, les dons sont en liaison avec l'unité du corps, ce dont on peut aisément se convaincre, en lisant le quatrième chapitre de l'épître aux Éphésiens.

Avant d'aller plus loin, remarquons que les dons

sont de deux sortes : ceux qui servent à réveiller les âmes et à rassembler l'Église ; et ceux qui sont des signes devant le monde , signes de la présence de Dieu dans l'Église , en la personne de l'Esprit. L'épître aux Éphésiens ne parle que des premiers ; l'épître aux Corinthiens parle des deux. La parole de Dieu elle-même fait cette différence, lorsqu'elle nous dit que les langues sont un signe pour les incrédules , et la prophétie pour les croyants (1 Cor. xiv, 22). Cette distinction est importante , parce qu'il est impossible qu'il manque quelque chose de ce qui est nécessaire à la conversion des âmes et à l'édification de l'Église : tandis qu'il est très-facile de concevoir que Dieu retire ce qui était un ornement de l'Église et un témoignage de son acceptation , lorsque l'Église est infidèle et que , au lieu d'honorer Dieu , elle a contristé l'Esprit. Cependant ce témoignage extérieur est demeuré , selon la sagesse de Dieu , dans l'Église , aussi longtemps que cela était nécessaire pour confirmer la prédication des vérités chrétiennes.

Tous les dons procèdent immédiatement de Christ, la Tête , et ont leur existence dans les croyants par l'énergie du Saint-Esprit. Éphés. iv et 1 Corinth. xii, nous présentent ces deux importantes vérités très-clairement et très-explicitement , tout en nous exposant leur principe et leur développement. Éphés. iv parle exclusivement des dons qui servent au rassemblement et à l'édification de l'Église. Christ est monté en haut et a reçu des dons pour les hommes. Ceux-ci, jouissant par la foi de l'œuvre de Christ en rédemption , par laquelle ils sont parfaitement délivrés de la puissance de Satan , à laquelle ils étaient autrefois soumis ; puis , étant faits des vases de la grâce et de la puissance qui découlent d'en haut , de Christ qui est la Tête, ils

deviennent les instruments d'un Christ absent, au moyen des dons qui leur sont communiqués. Le Seigneur a posé les fondements, par les apôtres et prophètes. Ils sont (dit l'apôtre Paul, Éphés. 11) le fondement, Jésus-Christ lui-même étant la pierre angulaire. Il reste encore des évangélistes, des bergers et docteurs; or, aussi longtemps que Christ aime l'Église et qu'il est l'unique source de la grâce; aussi longtemps qu'il veut nourrir les membres de son propre corps, ces mêmes dons resteront pour l'édification de l'Église. Mais comme, tandis que ces dons agissent par la présence et la puissance du Saint-Esprit, les chrétiens sont malheureusement souvent infidèles et qu'ils négligent ses remontrances, il arrive que le développement des dons et leur efficacité publique sont peu apparents et que leur activité est ralentie. Ces choses sont vraies en général et cela aussi bien quant à la vie chrétienne individuelle que quant à l'état pratique de l'Église. Mais il n'en est pas moins vrai que Christ soigne toujours fidèlement son corps. Nous pouvons toujours compter là-dessus quoique, quant aux détails, nous puissions être humiliés par notre propre infidélité. Aussi le Seigneur nous a-t-il dit que la moisson était grande, mais les ouvriers peu nombreux; et que nous devons prier le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers dans sa moisson.

Quiconque a reçu un don est, par là-même, devenu serviteur de celui qui le lui a communiqué. En tout cas nous sommes serviteurs de Christ, du seul Seigneur de nos âmes; mais chaque chrétien, en particulier, est son serviteur en raison du don qu'il lui a communiqué; et, parce qu'il le lui a communiqué, chacun est responsable soit de l'employer soit d'en trafiquer; j'entends d'en trafiquer *pour le but* en vue duquel

Christ le lui a donné. Sans doute, chaque chrétien est soumis à la discipline générale de l'Église ou de l'assemblée, aussi bien quant à toute sa vie que quant à son service. Mais il sert Christ et non les hommes. Il porte des fruits pour l'assemblée, *parce qu'il sert Christ*. Il rend service aux chrétiens, *parce qu'il est serviteur de Christ, du Seigneur*. Aussi est-il obligé de servir, parce qu'il est serviteur de Christ et qu'il a reçu, pour cela, une part du bien de son Seigneur. Telle est la doctrine de la parabole des trois esclaves, dont le maître s'en alla hors du pays et leur livra de ses biens; à l'un plus, à l'autre moins. Pourquoi? serait-ce afin qu'ils fussent paresseux et inactifs? Non! Il leur avait confié les talents afin qu'ils en trafiquassent. On ne donne pas à des hommes de l'étoffe et des outils, afin qu'ils ne fassent rien. Cela ne serait pas seulement tout à fait déraisonnable, mais, si l'amour pour Christ et son amour pour les âmes est actif dans le cœur, la paresse et l'inactivité sont entièrement impossibles.

La présence et l'activité de cet amour sont en effet mises ainsi à l'épreuve. Si l'amour de Christ agit dans mon cœur et que je puisse être utile à une seule âme aimée par lui, me serait-il possible de rester encore inactif? Certainement non. La puissance pour agir ainsi, la sagesse nécessaire pour le faire d'une manière qui lui soit agréable, viennent toujours et sur-le-champ de lui-même, lorsque l'amour de Christ *dans le cœur est ce qui rend le cœur actif*. Pour avoir le courage d'agir, il faut que j'aie confiance en Christ, sinon le cœur dira : Peut-être n'acceptera-t-il pas mon œuvre; peut-être ne sera-t-il pas content de moi; peut-être cela serait-il trop téméraire, trop précipité; peut-être est-ce de l'orgueil de prétendre à cela. Le paresseux dit : Il y a un lion sur le chemin; tandis que

l'amour n'est point inactif, mais intelligent, parce qu'il se confie en Christ. L'amour comprend ce que veut l'amour, il obéit à la volonté de Christ et suit l'exemple de Christ, son conducteur. C'est là l'action du même amour qui est en Christ et qui emploie une sagesse humble et véritable. Il est obéissant et intelligent, comprenant son devoir par la grâce, et puisant, dans l'amour de Christ, le courage de le remplir. De qui donc Christ a-t-il approuvé et reconnu la conduite? De celui qui, par une confiance cordiale, a travaillé sans autre commandement — ou de celui qui ne l'a pas osé? Nous le savons tous. L'approbation de Christ suffit au cœur du chrétien et suffit pour sa justification dans l'œuvre. Frères, lorsque nous avons son acceptation manifestée, déclarée, nous pouvons laisser de côté tout le reste. C'est là justement devenir fidèle à Christ. Prenons patience. Il jugera tout plus tard. *En attendant, marchons par la foi.* Sa parole nous suffit. Au temps convenable, il nous justifiera devant le monde et il honorera sa parole et la foi.

Le Seigneur Jésus a donc reçu ces dons dans son humanité et les a donnés aux hommes pour achever l'œuvre de l'Évangile et de l'Église; ainsi, ceux qui ont reçu ces dons sont obligés de les faire valoir selon Dieu, de gagner les âmes, d'édifier les chrétiens, de glorifier leur Seigneur et Maître céleste. Au chapitre iv de l'épître aux Éphésiens, nous avons trouvé les dons d'édification représentés comme étant confiés ici-bas, par Christ lui-même monté en haut, pendant que son corps, sur la terre, est assemblé et que, par leur activité réciproque, ce corps croît et demeure, en même temps, préservé de tout vent de doctrine, pour qu'il s'accroisse jusqu'à la stature de Christ.

Au chapitre XII de l'épître aux Corinthiens, les dons sont plutôt considérés comme l'activité, sur la terre, du Saint-Esprit qui les distribue à chacun comme il le veut. C'est pourquoi nous trouvons ici, non-seulement les dons d'édification, mais tous ceux qui sont une puissance de l'Esprit et des signes de sa présence. Ce chapitre examine tout ce qui peut être considéré comme manifestation spirituelle et, tout en parlant de l'action des puissances des démons, il montre les moyens de les distinguer d'avec les dons divins. Il expose de la manière la plus claire la doctrine du corps et des membres de Christ, en attirant notre attention sur ceci : qu'il y a un seul Seigneur, par l'autorité duquel ceux qui ont des dons travaillent — soit dans le monde, soit dans l'assemblée — pour accomplir l'œuvre de Dieu par l'efficace du Saint-Esprit. Chaque membre est dépendant de l'action de l'autre, puisque tous ont été baptisés par un seul et même Esprit.

En Romains XII et 1 Pierre IV, 10, les dons sont énumérés en bref — en Romains XII encore, comme des membres du corps de Christ (1) et, en général, dans le but d'exhorter ceux qui possèdent des dons à ne pas dépasser ce qui leur a été donné, mais à se renfermer dans les limites de leur don. En 1 Pierre IV, le Saint-Esprit exhorte les chrétiens à user des dons qui leur ont été communiqués, comme des administrateurs immédiats et fidèles de Dieu lui-même ; de parler comme oracles de Dieu ; de servir comme par une faculté que l'on tient de Dieu. Dans toute cette

(1) Ici, le don et le doué sont présentés comme une seule et même chose, parce que le don, comme tel, peut être considéré uniquement sous le point de vue de sa connexion avec le corps de Christ.

(Observation de l'éditeur allemand.)

doctrine, nous ne trouvons rien sur les charges, mais il est uniquement question des membres du corps de Christ qui prennent tous leur part à l'édification du corps et qui sont tenus à le faire. *Tous* ne parlent pas ; *tous* ne prêchent pas l'Évangile ; *tous* n'enseignent pas , parce que tous n'ont pas ces dons-là ; mais *tous* sont obligés , selon l'Écriture , de faire (selon l'ordre scripturaire de la maison de Dieu), ce que Dieu leur a confié à faire. Dès que l'on a compris que tous les chrétiens sont membres de Christ , et que chaque membre a son propre travail, son propre devoir dans le corps , tout devient simple et clair. Nous avons tous un devoir à remplir, et cela par la force de Dieu ; et le moins apparent est peut-être le plus précieux, tout en s'exerçant devant Dieu et non devant les hommes. — Mais tous ont quelque chose à accomplir. Dire que tous ont des charges, c'est nier toutes les charges. Rien n'est plus clair, si nous sondons l'histoire et l'enseignement de l'Écriture sur ce point. Nous y voyons que, en ce qui concerne soit la prédication de l'Évangile dans le monde, soit l'édification des chrétiens dans les assemblées , il n'est nullement question des charges, mais que tout dépend des dons.

Citons quelques passages pour prouver cette assertion.

Nous avons déjà rendu nos lecteurs attentifs à Matth. xxv. Dans la parabole des talents confiés aux trois esclaves , le Seigneur pose ce principe-ci , que deux d'entre eux sont dignes de louange parce qu'ils avaient trafiqué , sans être accrédités autrement que par le fait même que leur Seigneur leur avait confié son argent ; tandis que le troisième est blâmé et puni, pour avoir attendu une autorisation , parce qu'il n'avait point eu confiance dans son Seigneur et n'avait

pas osé travailler sans une obligation ultérieure. Cela signifie que les dons eux-mêmes sont, pour l'ouvrier, une autorisation pleinement suffisante de travailler avec le don qu'il a, si l'amour de Christ agit dans son cœur ; mais si cet amour n'est pas là, il est responsable ; et la preuve que l'amour de Christ n'est pas actif en lui, c'est qu'il n'a pas servi au moyen de son don ; — il est un esclave méchant et paresseux. Christ ne donne point des dons, afin que nous n'en profitions pas. Il les donne plutôt, afin que nous les employions activement. Aussi trouvons-nous, que, de fait, cela avait lieu parmi les premiers chrétiens. Lorsque la persécution qui suivit la mort d'Étienne eut dispersé les chrétiens, ils allèrent en tout lieu et ils prêchaient l'Évangile. Nous lisons, en Actes VIII, 4, et XI, 21, que la main du Seigneur était avec eux. Mais il est possible que je connaisse le moyen par lequel une ame peut être sauvée et que je n'annonce pas ce moyen, quoique Dieu m'ait rendu capable de le faire. Chacun peut faire une chose en secret ; mais la faculté de prêcher publiquement, c'est précisément le don de Dieu.

Paul se trouvant en prison à Rome, plusieurs des frères dans le Seigneur, ayant pris confiance par ses liens, osèrent beaucoup plus annoncer la Parole sans crainte (Phil. 1, 13, 14)

Lorsque les faux docteurs sont sortis pour séduire les chrétiens, les recevoir ou non ne dépend nullement d'une charge ou de l'absence d'une charge. — Cela est même dit à une femme (2 Jean). — Il ne vient pas même pour un instant à la pensée de l'apôtre d'employer un tel moyen pour prémunir une femme à l'occasion d'un temps difficile ; il lui écrit simplement de juger chacun selon sa doctrine. Il ne lui vient pas seulement à l'idée de conseiller à cette femme de

demander à celui qui se présente comme prédicateur, s'il a une charge ou s'il est consacré ou ordonné. Au contraire, il loue le bien-aimé Caius, parce qu'il avait accueilli les frères qui étaient partis pour le nom de Christ; et il l'exhorte à les accompagner plus loin d'une manière digne de Dieu; en faisant cela, Caius devenait un coopérateur pour la vérité (3 Jean, 8).

Quant à ce qui concerne la prédication de l'Évangile, la parole de Dieu confirme donc cette doctrine, que chacun, selon sa capacité et les occasions que Dieu lui fournit dans sa grâce, est obligé d'annoncer la bonne nouvelle.

L'Écriture est tout aussi claire quant à l'édification des croyants. Non-seulement elle nous présente cette vérité générale, que Christ a donné les dons et que le Saint-Esprit agit par là, afin que l'on accomplisse l'œuvre de Dieu de toutes manières (Éphés. iv et 1 Cor. xii), mais encore elle parle exactement et clairement du devoir de ceux qui possèdent les dons. Le Saint-Esprit dit, par la bouche de Pierre : « Selon que chacun a reçu un don gratuit, employez-le les uns pour les autres, comme de bons administrateurs de la grâce variée de Dieu. Si quelqu'un parle, qu'il parle oracles de Dieu, » etc. Puis, en 1 Corinth. xiv, nous trouvons l'ordre selon lequel l'exercice des dons doit avoir lieu : « Que deux ou trois prophètes parlent, et que les autres jugent . . . car vous pouvez tous prophétiser un par un, afin que tous apprennent et que tous soient consolés. » Jacques nous montre clairement les véritables limites de ce service, sans égard aux charges, lorsqu'il dit que les croyants ne doivent pas être beaucoup de docteurs, parce que la responsabilité en serait augmentée d'autant et que (puisque nous bronchons tous en diverses manières) ils en subiraient

un jugement d'autant plus grand. Il est donc parfaitement certain que les dons et que le service que les croyants rendent par les dons, sont complètement indépendants des charges, et que ceux auxquels Dieu a communiqué ces dons, sont obligés de les employer pour l'édification des saints. L'Écriture donne les règles d'après lesquelles l'exercice de ces dons doit avoir lieu; elle veut que les esprits des prophètes soient soumis aux prophètes et que tout soit fait pour l'édification, de telle sorte qu'il n'y ait aucun désordre dans l'assemblée. Quant aux charges, l'Écriture n'en dit pas un seul mot sous ce rapport (1). Or à ce sujet, nous demandons qu'on fasse attention, qu'il existe entre don et charge une grande différence et que cette différence dépend de la nature de ces deux choses. Le don a cours, il est valable partout. Si je suis un évangéliste, je prêcherai l'Évangile partout où Dieu m'appellera. Suis-je docteur? j'enseignerai les croyants selon ma force, où que ce soit que je puisse me trouver. Apollos enseigne à Éphèse; il est aussi utile aux croyants de Corinthe. Mais si quelqu'un a reçu une charge, il remplit le devoir qui y est attaché dans l'endroit déterminé où il a été désigné pour cela. Est-il ancien, ou diacre à Éphèse, il doit accomplir son office à Éphèse; son autorité officielle est valable à Éphèse. A Corinthe il n'en a aucune. Les charges ne sont pas, en tant que charges, membres du corps de Christ; ceux qui en sont revêtus

(1) Il est remarquable que, dans l'épître aux Corinthiens, les anciens ne sont jamais mentionnés; et là où il existait tant de trouble et de méchancelé, l'apôtre ne propose cependant point à l'assemblée de désigner ou d'établir des anciens; mais il agit sur la conscience des chrétiens, par la Parole, afin qu'ils soient actifs pour ôter le mal.

sont ses fonctionnaires subalternes. Les dons, comme nous, sont les divers membres de son corps ⁽¹⁾, qui doivent faire leur service selon la volonté de Dieu, où que ce soit qu'ils se trouvent. L'Écriture ne dit jamais qu'un évangéliste soit l'évangéliste d'une assemblée ou d'un troupeau ; elle ne connaît pas davantage un docteur ou pasteur d'un troupeau ; mais Dieu a mis de tels dons *dans l'Église*, dans « le corps de Christ » : « Christ a reçu des dons pour les hommes et les leur a donnés pour le perfectionnement des saints ; pour l'œuvre du service, pour l'édification du corps de Christ ; jusqu'à ce que nous *tous* soyons parvenus à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à un homme parfait, à la mesure de la pleine stature de la plénitude du Christ ; afin que nous ne soyons plus de petits enfants flottants et portés çà et là par tout vent de doctrine, par la tromperie des hommes, par leur adresse à engager artificieusement dans l'égarement ; mais que, disant la vérité dans l'amour, nous croissions à tous égards en Lui qui est la Tête — le Christ, duquel *tout le corps*, bien coordonné et étroitement uni *par le moyen de chaque jointure de fournissement*, opère l'accroissement du corps *avec une force proportionnée à chaque partie*, pour l'édification de lui-même en amour. » Il y avait, sans contredit, *au commencement*, des charges dans les assemblées ; l'on en trouve de deux sortes dans l'Écriture sainte : les inspecteurs et les serviteurs et, si l'on veut encore faire cette distinction, les servantes. Les premiers étaient ordinairement (*presbyteroi*) ce qu'on appelle maintenant anciens ; les autres diacres ; en revanche, on ne trouve pas que des anciens aient été établis d'une manière déterminée parmi les chrétiens

(1) Voir la note (4), pag. 56.

juifs. Parmi les chrétiens qui avaient été appelés, par la grâce, d'entre les païens, nous voyons très-clairement, qu'ils furent choisis et installés dans leur charge par les apôtres ou par leurs délégués. Nous lisons, en Actes xiv, 23, que Paul et Barnabas choisissent, dans chaque ville, des anciens pour les assemblées ; et en Crète l'Apôtre a laissé Tite, afin qu'il établisse des anciens dans chaque ville (1). Quant à Timothée, quoique ce ne fût pas là son service, ayant été laissé par l'apôtre à Éphèse, pour veiller sur la doctrine, il reçut de Paul la connaissance des qualités convenables à un surveillant. Néanmoins, l'apôtre n'est point entré en négociations sur ce point avec les assemblées ; mais il a tout accompli personnellement ou bien il a confié exclusivement cet office à son délégué, même là où les assemblées étaient déjà formées.

On trouve peu de chose dans l'Écriture sur les serviteurs (diacres). Au sixième chapitre des Actes, nous lisons que les apôtres, ne voulant plus avoir à s'occuper du service des tables, font choisir par les chrétiens sept d'entre eux, lesquels remplissent le devoir des diacres 'quoiqu'ils ne soient pas appelés de ce nom ; du moins ont-ils à quelques égards les qualités convenables qui sont énumérées par l'apôtre Paul à Timothée et à Tite.

On pourrait demander : Que devons-nous faire, maintenant qu'il n'y a point d'apôtres, pour le choix des anciens ? Notre Dieu qui a, dans tous les temps, connu d'avance les besoins de sa chère Assemblée, nous a donné la réponse dans la Parole et a pris suffisamment soin de ces besoins. Nous lisons en 1 Thess. v, 12 : « Or nous vous demandons, frères, de connaître ceux qui prennent de la peine parmi vous, et

(1) Voir une note à la fin de cet article.

(Trad.)

qui vous président dans le Seigneur et qui vous avertissent. » En même temps, l'apôtre expose clairement, aux vers. 14 et 15, la responsabilité de tous les saints.

En Hébreux XIII, il parle des présidents réels (le mot est le même que celui qui est employé dans Actes xv, 22, au sujet de Judas et de Silas), qui devaient être considérés parmi eux. Nous voyons au verset 7, que quelques-uns étaient morts; cependant nous avons ici leurs dispositions; — mais d'autres vivaient encore.

Le devoir des anciens est celui d'un surveillant. En Actes xx, l'apôtre leur donne ce nom (dans notre langue, *évêque*, du mot grec *episcopos*). On trouve encore ce titre dans l'épître aux Philippiens. En Actes xx, 28, 31, nous voyons en quoi consiste leur devoir: nourrir avec une saine doctrine; être vigilants contre les faux docteurs et attentifs à tout. Le passage de 1 Pierre v, 1-3, parle de la même manière.

Le devoir des diacres est aussi, comme pour les anciens, exprimé dans leur titre. Le mot grec *diakonos* signifie serviteur. Ils servaient l'assemblée comme ses serviteurs; il y avait aussi des servantes avec le même titre. Si nous examinons, en Actes vi, les sept qui soignaient les veuves pauvres comme diacres, ce service leur est échu spécialement comme leur part. C'étaient là des charges, dans les diverses assemblées, lorsque tout était encore dans l'ordre, que les apôtres, et particulièrement Paul, avaient établi. Il y avait dans chaque assemblée plusieurs anciens.

Néanmoins, tous les anciens n'avaient pas des dons (1 Tim, v, 17). Les diacres, comme tous les chrétiens, devaient les exercer lorsqu'ils les possédaient. Même les diacres, lorsqu'ils remplissaient leur charge fidèlement et soigneusement et s'acquerraient un bon degré

et beaucoup d'assurance dans la foi qui est dans le Christ Jésus » (1 Tim. III, 13). Nous voyons cela réellement accompli en Étienne et Philippe (Actes VI; VII; VIII).

Nous voyons, en 1 Cor. XVI, 15, 16, comment les chrétiens, sans perdre leur propre responsabilité selon la grâce, devaient être soumis aux ouvriers : « Or je vous exhorte, frères : vous savez que la maison de Stéphanas est les prémices de l'Achaïe, et qu'ils se sont donnés pour le service des saints; soumettez-vous aussi à de tels hommes et à tous ceux qui se joignent à l'œuvre et qui prennent de la peine. » Le chrétien ne peut jamais mettre de côté sa propre responsabilité. La discipline de l'assemblée exige une marche correspondante à cette responsabilité, lorsque le Chrétien a oublié cette marche. Les frères donc qui, par la grâce du Seigneur, sont appelés à travailler, agissent pour maintenir la marche chrétienne, pour fortifier les faibles, pour instruire les ignorants, pour exhorter et encourager chacun, pour nourrir par la Parole et pour rendre chacun capable, par cette nourriture divine, d'honorer Dieu et la doctrine du Sauveur — bref, pour être en secours de toute manière, en vue de la responsabilité commune.

Toutes choses appartiennent au chrétien, l'activité de l'ouvrier de Dieu aussi bien que ses efforts pour ôter toute espèce de mal. « Soit Paul, soit Apollos, soit Céphas; soit le monde, soit la vie, soit la mort, soit les choses présentes, soit les choses à venir, » toutes choses appartiennent au chrétien; mais le chrétien à Christ, mais Christ à Dieu (1 Cor. III, 22, 23). L'apôtre dit : « Nous ne nous prêchons pas nous-mêmes, mais Christ Jésus, le Seigneur, et nous-mêmes comme vos esclaves à cause de Jésus » (2 Cor. IV, 5).

Ces deux charges publiques nous manquent donc maintenant; et personne ne peut les rétablir selon l'Écriture sainte d'une manière divine, parce que personne n'a reçu, pour le faire, l'autorité ou la commission de la part de Dieu. Mais, parce que Christ est infailliblement fidèle envers son corps, et que le Saint-Esprit est toujours dans l'Église sur la terre, les dons nécessaires à l'édification de l'assemblée, sont toujours là. La faiblesse de l'Église de Dieu se manifeste, il est vrai, sous ce rapport comme sous tout autre; mais Christ demeure toujours fidèle, et ne peut cesser de nourrir ses membres.

On a presque oublié la doctrine de l'Écriture sur les dons; ou bien l'on s'y oppose tout à fait, en adjudgeant le droit d'édifier les hommes à ceux qui sont placés par des hommes dans leurs positions — positions qu'on a, pour la plupart, inventées *pour soi-même*. Lors même qu'on accorde que Dieu fournit les dons, on n'en permet pas davantage, à ceux qui les possèdent, de les exercer sans une permission de la part des hommes.

On nomme ordinairement *clergé* et même *culte*, la confusion provenant du mélange des dons et des charges que les hommes ont inventé; l'on va même jusqu'à soutenir que si l'on n'accepte pas et ne reconnaît pas cette confusion, on renie le service de Dieu. Mais le vrai service de Dieu est là où chaque membre de Christ sert aussi Dieu (soit dans le monde, soit pour l'édification des frères et ainsi de tout le corps de Christ) avec le don que Christ lui a communiqué par la puissance du Saint-Esprit.

Si le rétablissement public des charges que l'Écriture reconnaît, n'est pas possible dans l'état actuel de l'Église, Dieu a cependant ordonné d'avance tout ce

qui est nécessaire, tout ce qui est bon pour cet état, si triste qu'il soit — comme aussi il donnera inmanquablement tout ce qui est utile, à ceux qui le lui demandent.

Quant à l'imposition des mains, *pour autoriser ou pour mettre en considération l'exercice des dons*, l'Écriture l'ignore complètement. Le seul cas où quelque chose d'analogue est arrivé, eut lieu pour les apôtres Paul et Barnabas, qui furent recommandés à la bénédiction du Seigneur pour l'œuvre qu'ils accomplirent ensuite. Mais tous deux avaient, déjà depuis longtemps, exercé leurs dons; ce n'était donc pas autre chose, de la part des prophètes d'Antioche, qu'une recommandation à la grâce du Seigneur, pour une œuvre spéciale. Les douze apôtres ont imposé les mains aux sept qui sont appelés ordinairement diacres; et, quoique cela ne soit dit nulle part, il est vraisemblable, par analogie, que l'apôtre Paul, ou ses délégués, ont imposé les mains aux anciens. Mais quant à l'exercice des dons, il en est parlé partout non-seulement sans mentionner cette cérémonie, mais encore d'une telle manière que, si elle était nécessaire, tous les chrétiens devraient se faire imposer les mains. Il est aussi clair que la lumière du soleil, que, puisque tous pouvaient prophétiser (1 Cor. xiv, 31), tous en effet ont prêché, et que plusieurs ayant parlé des langues étrangères, l'imposition des mains pour l'exercice des dons était complètement impossible.

L'Écriture ignore entièrement des cérémonies *pour administrer la sainte cène*, comme on dit; et Dieu y déclare tout aussi peu, que ce soit le privilège d'un homme consacré. Les disciples se réunissaient pour rompre le pain (Actes xx, 7). Probablement ceux qui étaient estimés commençaient à rompre le pain avec

prières, avant de le distribuer, parce que cela était convenable ainsi; cependant l'Écriture n'a rien prescrit à ce sujet. La bénédiction dans le culte n'est qu'une action de grâces, ainsi que nous le voyons en 1 Corinth. xiv, 16. Même le Seigneur a rendu grâces avant de rompre le pain (1 Cor. xi, 24).

(Traduit de l'allemand de J.-N. D.
par J.-B. R.)

Note du Traducteur.

« La raison pour laquelle je t'ai laissé en Crète, c'est afin que tu achèves de régler ce qui reste, et que tu établisses des anciens dans chaque ville, comme je te l'ai ordonné. »

La chose devait être faite AINSI. C'était un établissement local, mais divin; la commission et, par conséquent, le droit et le devoir d'établir, découlant directement de Christ. Cette autorité, ou ce droit et ce devoir, ne peut pas exister sans une commission, qui n'a de valeur que pour celui ou ceux auxquels la commission est adressée. Celui ou ceux qui ont reçu la commission ou le commandement ont le droit et le devoir de l'exécuter; mais aussi, les fidèles, de leur côté, étaient sous l'obligation d'obéir à des anciens établis AINSI, et de leur obéir comme à Christ lui-même, toutefois dans les limites de leur charge. Qu'un cas analogue se représente et, l'autorité étant la même, les obligations des fidèles seront encore les mêmes envers toute charge établie ainsi. Mais nous ne disons pas: envers toute charge qui élèverait la prétention d'être établie ainsi, parce que chaque fidèle a la responsabilité d'examiner cette prétention, responsabilité d'autant plus sérieuse qu'il s'agit de l'autorité du Seigneur dans son Église.

Or nul n'est tenu d'obéir à aucune charge établie AUTREMENT que la Parole ne l'indique; car si, AINSI est l'ordre divin, AUTREMENT sera nécessairement un ordre humain. *Autrement* sera même presque toujours en opposition flagrante avec l'ordre divin. Exemple: Supposons une assemblée qui mérite

ce titre selon Dieu (sinon nous devrions commencer par nier qu'aucun règlement de la Parole lui fût applicable) — une assemblée réunie autour du seul Seigneur, en dehors du monde et sur le terrain de l'unité du corps et de la sacrificature universelle des croyants. Cette assemblée décide que, par *elle-même* ou par *ses* délégués, elle établira des charges et qu'elle installera des hommes dans ces charges. Elle fait évidemment **LE CONTRAIRE** de ce qui est *ordonné autrement* à Tite. Si Tite devait établir des anciens dans chaque ville, c'était, je suppose, dans ou sur chaque assemblée qu'il devait le faire; et c'était évidemment (en partie du moins), parce qu'aucune assemblée n'avait ni le droit ni le devoir, encore moins l'autorisation ou la commission, de s'établir *elle-même* des anciens *sur elle-même*. L'église qui aurait fait ou celle qui ferait cela, agirait donc humainement, selon le principe mondain de l'autonomie qui n'est que de l'indépendance. « **O** l'indépendance, c'est le péché. » Paul, au contraire, agissait selon l'autorité de Christ; il en était de même pour Tite et aussi pour toutes les assemblées qui se soumettaient aux anciens ainsi établis.

Nous serions donc tenus d'obéir comme elles, dans les mêmes circonstances. Mais si rien de semblable n'existe ni ne peut exister, si donc l'obéissance ne peut exister maintenant en vertu d'un tel établissement — ni en vertu d'aucun établissement, qui ne serait pas tel — que reste-t-il donc à faire ?

C'est ce que l'auteur va montrer plus loin : « Si quelqu'un aspire à la surveillance (épiscopat), il désire une bonne œuvre. » S'il accomplit cette œuvre fidèlement, « il s'acquiert un bon degré. . . » et chaque membre de l'assemblée, selon sa spiritualité, lui doit soumission, respect et reconnaissance. d'après la mesure de la peine intelligente, du zèle et de la fidélité qu'il déploie dans ce service. Une connaissance ou une reconnaissance morale et spirituelle est tout autre chose que la soumission en vertu d'un établissement par l'autorité divine. Là où ce dernier manque les premières subsistent encore selon Dieu.



SE TROUVE AUSSI :

A LAUSANNE, chez M^{me} DURET-CORBAZ, rue St-Pierre.

A S^{te}-CROIX, chez Richard SCHERZER.

A ST AGRÈVE, (Ardèche) chez Daniel RÉVEL.

On peut se procurer aux mêmes adresses :

ÉTUDES SCRIPTURAIRES,

La plupart des 15 premiers Numéros.

Série de Traités chrétiens :

- | | | |
|-------------------|--|-----------|
| N ^o 1. | La chute d'Adam ou le pécheur au tribunal de Dieu. Court examen de Genèse III.
2 ^{me} édition. | prix 5 c. |
| 2. | La Repentance. | 10 |
| 3. | Christ dans l'intérieur du voile et hors du camp. 2 ^{me} édition. | 5 |
| 4. | Le cordon écarlate. 3 ^{me} édition. | 10 |
| 5. | Écoutez, et votre ame vivra. | 5 |
| 6. | L'École de Dieu, ou quelques remarques sur
1 Sam. xvii. | 10 |
| 7. | Christ, notre Berger. (Luc xv, 1-7) | 5 |



ÉTUDES
SCRIPTURAIRES

N° 17. — 8 MAI 1857. — PRIX: 35 c.

III. Toi et ta maison,
Fragment. Humilité.



VEVEY

L. PRENLELOUP, RUE DU LAC, 16.

—
1857

TOI ET TA MAISON

OU

le Chrétien chez lui.

Et l'Éternel dit à Noé : Entre, toi
et toute ta maison, dans l'arche.

Genès. vii, 1.

Traduit de l'anglais.

VEVEY

L. Prenet on p, rue du Sac 18.

1857.

III.

PRÉFACE.

Rien ne peut être plus utile pour l'âme rachetée que d'être placée sous l'efficace pénétrante de la Parole de Dieu ; que d'avoir nos cœurs rusés illuminés par sa lumière, et toutes nos voies éprouvées à la pierre de touche de ses saints préceptes. « La loi de l'Éternel est parfaite. » C'est le moyen que Dieu emploie pour agir efficacement sur ses enfants et pour accomplir en eux les conseils de son amour.

En conséquence, si l'âme d'un chrétien est dans un bon état moral, l'action de la Parole trouvera en elle un fidèle écho ; et une communion heureuse et bénie en sera le résultat : un accroissement d'une proximité consciente avec Dieu, et de la joie en Lui par notre Seigneur Jésus-Christ. Mais si nous ne pouvons dire avec l'Apôtre : « Voici notre gloire, c'est ce témoignage de notre conscience, qu'en simplicité et sincérité de Dieu, nous nous sommes conduits dans le monde non point avec une sagesse charnelle, mais avec la grâce de Dieu » (2 Cor. i, 12), nous pouvons être sûrs de sentir que l'épée de la Parole est peut-être plus tranchante que nous ne sommes en état de le supporter, et que sa lumière pénétrante est peut-être trop vive pour nos sombres voies mondaines. Elle juge « des pensées et des intentions du cœur, » et tout ce que nous avons pu nous permettre ou nous accorder, qui provient d'une « sagesse charnelle », et non d'une « simpli-

cité et d'une sincérité de Dieu », doit rencontrer sa condamnation dans cette Parole. C'est par ce moyen que les déceptions et les erreurs de notre marche doivent être corrigées, et que l'âme du saint doit être maintenue dans une bienheureuse communion avec le Dieu vivant. « Selon la parole de tes lèvres, je me garde des sentiers du destructeur. » Et assurément c'est pour nous une grande grâce du « Père des miséricordes », que d'avoir sa Parole près de nos cœurs et appliquée à nos consciences dans la lumière et la puissance du Saint-Esprit. Elle peut renverser beaucoup de choses, dans lesquelles nous nous étions complus, lorsque nous n'étions pas en communion avec le Seigneur, mais, « béni soit le Dieu et Père de notre Seigneur Jésus-Christ ! » la même Parole nous révèle « les richesses de sa grâce », qui non-seulement édifie, mais qui édifie « en Lui ».

La vérité peut couvrir nos faces de honte et de confusion, dans un sentiment profond de nos manquements ; mais la grâce redresse nos sentiers et restaure nos âmes pour y marcher. « Si nous confessons nos péchés, Dieu est fidèle et juste pour nous pardonner nos péchés, et nous purifier de toute injustice. » Telle est la seule vraie position qu'ait à prendre une conscience contrite. Là, et là seulement, nous remportons une victoire complète sur toutes nos tristes chutes, quand, après la pleine confession de tous nos manquements et nos péchés, nous nous abandonnons nous-mêmes à la grâce infinie de notre Dieu, tout en reconnaissant l'autorité de sa vérité et en nous y soumettant, de quelque

manière qu'elle nous soit communiquée. Toute âme ainsi exercée sera certainement, sous l'efficace de l'Esprit, « cet autre Consolateur », amenée, de « la Parole de Dieu, qui est vivante et efficace, et plus tranchante qu'aucune épée à deux tranchants », « au trône de la grâce, afin que nous recevions miséricorde et que nous trouvions grâce pour un secours opportun. »

C'est là que, par la foi, nous voyons le Sauveur toujours vivant, dans toutes les miséricordieuses activités de son ministère de Souverain Sacrificateur, répondant pour nous à TOUTES les exigences de la sainteté divine, et à toutes les profondes misères de son pauvre peuple errant ici-bas ; en même temps que, malgré toutes nos chutes, il maintient nos âmes sans tache et sans reproche, dans la sainte présence de notre Dieu. C'est là, cher lecteur, la vraie grâce de Dieu dans laquelle vous êtes. Puisse nous ne jamais un seul instant la perdre de vue !

Ces quelques lignes d'introduction ont été suggérées, après la lecture, *en manuscrit*, du traité suivant qui est de toute importance. Le désir de l'auteur est évidemment d'amener les lecteurs A SE JUGER EUX-MÊMES. La vérité, qui y est présentée, a conduit mon âme à un sérieux exercice devant Dieu. « Toi et ta maison » résonnaient à ma conscience comme si c'eût été ces autres paroles : « C'est toi qui es cet homme-là. » Ce dont je suis convaincu, c'est que nos cœurs ont besoin d'être réveillés sur ce sujet profondément pratique. Or j'estime que le traité qu'on va lire est bien approprié à ce but, et qu'il est destiné par le Seigneur à le faire atteindre.

Que nous devons élever nos enfants *pour le Seigneur*, c'est ce qui est clairement enseigné par cette parole : « Mais élevez-les dans la correction et l'enseignement *du Seigneur*. » Pour le faire convenablement, nous devons *nous-mêmes* marcher chaque jour, devant nos enfants, dans la manifestation pratique du caractère du Seigneur, et en comptant fermement sur les sympathies et sur la grâce, dont son cœur est plein ; nous rappelant qu'il nous dit : « Hors de moi, vous ne pouvez rien faire. »

C'est aussi notre devoir d'enseigner à nos enfants, en temps convenable, quelque occupation utile, « pour les besoins nécessaires ». « Et que les nôtres aussi apprennent à être en avant dans les bonnes œuvres, (*ou, comme quelques-uns ont traduit : « à professer d'honnêtes métiers »*), pour les besoins nécessaires. » (Comparez Éphés. vi, 4 ; Tite iii, 14). Ce sont là des points qui peuvent mettre à une sérieuse épreuve notre christianisme pratique. Si le premier devoir, qui est de toute importance, n'a pas été fidèlement rempli, avant qu'il soit nécessaire d'insister sur le second, de grandes épreuves doivent survenir, et qui peut dire combien de temps elles dureront, jusqu'à ce que le Seigneur lui-même vienne à notre aide ?

Puisse le « Dieu de toute grâce » nous amener tous à connaître toujours mieux, à apprécier toujours davantage nos bienheureux privilèges, et à être plus fidèles à nos grandes responsabilités comme ses serviteurs, relativement à nos familles !

A. M.

« TOI ET TA MAISON. »

Il y a deux maisons qui occupent une place très-éminente dans les pages inspirées : ce sont la maison de Dieu et la maison du serviteur de Dieu. Dieu attache une immense importance à *sa* maison ; et cela, à juste titre, parce qu'elle est *sienne*. Sa vérité, son honneur, son caractère, sa gloire sont enveloppés dans le caractère de sa maison ; aussi, est-ce son désir que l'expression de ce qu'il est paraisse d'une manière évidente sur tout ce qui lui appartient.

Si Dieu a une maison, elle doit assurément être une maison où règne la piété ; elle doit être une sainte maison, une maison spirituelle, pure et céleste. Elle doit avoir tous ces caractères, non-seulement d'une manière abstraite et en principe, mais aussi en pratique. Sa position est telle que Dieu l'a faite ; mais son caractère pratique est le résultat de la marche pratique de ceux qui en font partie ici-bas.

Beaucoup d'âmes peuvent être disposées à comprendre la vérité et l'importance des principes relatifs à la maison de Dieu, mais il y en a peu, comparative-ment, qui donnent une mesure convenable d'attention aux principes qui doivent gouverner la maison du serviteur de Dieu. Cependant, si quelqu'un faisait cette question : « Quelle est la maison qui, après celle de Dieu, a le plus d'importance ? » on lui répondrait indubitablement : « C'est la maison du serviteur de Dieu. »

Rien n'étant plus puissant sur la conscience que la sainte autorité de la Parole de Dieu, je désire citer quelques passages de l'Écriture, qui tendent à montrer avec force et clarté, quelles sont les pensées de Dieu à l'égard de ce que doit être la maison d'un de ses enfants.

Quand l'iniquité du monde anté-diluvien se fut élevée à son plus haut degré, et que la fin de toute chair fut venue devant un Dieu juste, qui allait faire monter les flots de son jugement sur toute cette scène de corruption, ces douces paroles se firent entendre à l'oreille de Noé : « Entre, toi et *toute ta maison*, dans l'arche ; car je t'ai vu juste devant moi en ce temps-ci » (Gen. vii, 1).

On dira sans doute et avec raison, que Noé était, en cela, un type de Christ, — tête juste de toute la famille des sauvés — sauvés en vertu de leur union avec Lui. Mais je vois, dans l'histoire de Noé, autre chose encore qu'un caractère typique ; je vois, ici et dans d'autres passages analogues, un principe, que dès le début de cet écrit j'exprimerai explicitement ; ce principe est celui-ci : que *la maison de chaque serviteur de Dieu est, en vertu de sa relation avec Lui, placée dans une position de privilège et par conséquent de responsabilité*¹.

¹ Le lecteur ne s'imaginera pas, j'espère, que je veuille, par ces paroles, nier ou affaiblir la nécessité de l'œuvre du Saint-Esprit, pour la régénération des enfants de parents chrétiens. « A moins que quelqu'un ne soit engendré d'en haut, il ne peut voir le royaume de Dieu. » Cela est vrai de l'enfant d'un chrétien aussi bien que de tout autre. La grâce n'est pas héréditaire. Le résumé de ce que je voulais dire est, que l'Écriture ne voit pas un homme séparément de sa maison ; que le père chrétien peut compter sur Dieu pour

Ce principe a d'infinies conséquences pratiques : c'est ce que nous nous proposons de constater par la Parole de Dieu. Si nous étions réduits à raisonner par analogie, notre thèse serait aisément établie; car quelle est la personne, qui, connaissant le caractère et les voies de Dieu, pourrait croire que Dieu attache une ineffable importance à ce qui concerne sa maison, et qu'il n'en attache point, ou presque point à celle de son serviteur? Cela ne ressemblerait pas à Dieu d'être indifférent à ce qui concerne un de ses enfants, et Dieu est toujours semblable à Lui-même.

Mais nous ne sommes pas limités à l'analogie pour traiter cette question si grave et si profondément pratique; le passage que nous avons cité n'est que la tête d'une série d'autres paroles qui sont des preuves positives de ce que je désire faire comprendre. Dans Gen. vii, 1, nous trouvons les mots significatifs : « *toi et ta maison* », inséparablement unis. Dieu n'y révèle pas pour Noé un salut sans profit pour sa maison. Jamais il n'a pensé à une telle chose. La même arche qui est ouverte pour Noé, est aussi ouverte pour les siens. Pourquoi? Est-ce parce qu'ils étaient fidèles? — Non, mais parce que Noé l'était et qu'ils étaient unis à lui. Dieu lui donne, pour ainsi dire, un sauf-conduit qui doit servir pour lui et pour sa famille. Je le répète, ceci n'affaiblit en rien le caractère typique de Noé. Je vois en lui ce caractère; mais j'y vois aussi ce principe, que, quelles que soient les circonstances, on ne doit pas séparer un homme de sa maison. Le faire impliquerait tout d'un coup la plus sauvage confusion et la plus basse démoralisation. La maison

ses enfants et qu'il est responsable de les élever pour Dieu : sans cela comment expliquer Eph. vi, 4 ?

de Dieu est placée dans une position de bénédiction et de responsabilité, parce qu'elle est unie à Lui ; et la maison du serviteur de Dieu est, par la même raison, dans une position de bénédiction et de responsabilité. Telle est notre thèse.

Le second passage que je citerai est relatif à la vie d'Abraham. « Et l'Éternel dit : Cacherai-je à Abraham ce que je m'en vais faire ? . . . car je le connais, et je sais qu'il commandera à ses enfants et à sa maison après lui, de garder la voie de l'Éternel, pour faire ce qui est juste et droit, afin que l'Éternel fasse venir sur Abraham tout ce qu'il lui a dit » (Gen. xviii, 17-19).

Ce n'est pas ici une question de salut, mais c'en est une de communion avec la pensée et les conseils de Dieu. Que le père chrétien remarque et pèse solennellement le fait que, lorsque Dieu cherchait un homme à qui il pût dévoiler ses conseils secrets, il choisit celui qui « commandait à ses enfants et à sa maison » de garder les voies du Seigneur.

Ceci ne peut manquer de faire une vive impression sur une conscience délicate ; car s'il est une chose, à l'égard de laquelle les chrétiens aient manqué plus qu'à d'autres, c'est bien le devoir de commander à leurs enfants et à leur maison de servir le Seigneur. Ils n'ont certainement pas eu Dieu devant les yeux à ce sujet ; car en regardant aux voies de Dieu relativement à sa maison, ils les auraient vues constamment signalées par la puissance sur le principe de la justice. Il a fermement établi et invariablement maintenu sa sainte autorité. N'importe quel est l'aspect ou le caractère extérieur de la maison de Dieu, le principe essentiel de ses dispensations envers elle est immuable : « Tes témoignages sont très-certains. La sainteté orne ta maison, ô Éternel ! *pour toute la durée des*

jours. » Or le serviteur doit toujours prendre son maître comme modèle, et si Dieu gouverne sa maison avec une puissance exercée en justice, ainsi dois-je gouverner la mienne; car si, en quelque détail, je diffère de Dieu dans ma conduite, j'ai évidemment tort en ce détail : c'est clair. Mais non-seulement Dieu gouverne sa maison comme nous l'avons dit; mais encore il aime, il approuve et honore de sa confiance ceux qui l'imitent. Dans le passage cité, nous l'entendons disant : « Je ne puis cacher mes desseins à Abraham. » Pourquoi cela? Simplement parce « qu'il commandera à ses enfants et à sa maison de servir le Seigneur. » Un homme qui sait commander cela à sa maison est digne de la confiance de Dieu. C'est là une étonnante vérité, dont le tranchant atteindra, j'espère, la conscience de plus d'un parent chrétien. Plusieurs d'entre nous, hélas! en méditant Gen. xviii, 19, feront bien de se prosterner devant Celui qui a prononcé et fait écrire cette parole, et de s'écrier : chute! chute! honteuse, humiliante chute!

Pourquoi sommes-nous dans ce cas? pourquoi avons-nous manqué à la solennelle responsabilité, qui nous est échue relativement au gouvernement de notre maison? La seule réponse, à mon avis, que l'on puisse faire à cette question, c'est que nous n'avons pas su réaliser par la foi le privilège conféré à cette maison, en vertu de son association à nous. Il est remarquable, que nos deux premières preuves nous présentent, d'une manière fort exacte, les deux grandes divisions de notre sujet, savoir, le privilège et la responsabilité. Dans le cas de Noé, la parole était : « toi et ta maison », et cela relativement au salut. Dans le cas d'Abraham, c'était : « toi et ta maison », relativement au gouvernement moral. La con-

nexion est, tout à la fois, remarquable et belle, et l'homme, qui manque de foi pour s'approprier le privilège, manquera de puissance morale pour être fidèle à la responsabilité.

Dieu considère la maison d'un homme comme une partie de cet homme, et celui-ci ne peut, à aucun degré, soit en principe, soit en pratique, négliger cette connexion, sans en souffrir un sérieux dommage et sans nuire au témoignage.

Maintenant, la question pour la conscience d'un parent chrétien est celle-ci : « Est-ce que je compte sur Dieu pour ma maison ; et, est-ce que je gouverne ma maison pour Dieu ? » C'est là une question solennelle, en vérité ; cependant, il est à craindre que très-peu en sentent l'importance et la gravité.

Peut-être mon lecteur se sent-il disposé à demander d'autres preuves scripturaires, quant à notre droit de compter sur Dieu pour nos maisons. Je continuerai donc à faire des citations de l'Écriture.

En voici une tirée de l'histoire de Jacob : « Et Dieu dit à Jacob : Lève-toi, monte à Béthel. » Cette parole semble n'avoir été adressée qu'à Jacob personnellement ; mais il n'en pensa pas ainsi, car jamais, même pour un moment, il n'eut l'idée de s'isoler lui-même de sa famille, ni quant au privilège ni quant à la responsabilité ; aussi est-il immédiatement ajouté : « Et Jacob dit à sa famille et à tous ceux qui étaient avec lui : Otez les dieux des étrangers qui sont au milieu de vous, et vous purifiez, et changez de vêtements ; et levons-nous, et montons à Béthel » (Gen. xxxv, 1-4). Nous voyons par-là, qu'un appel fait à Jacob met toute la maison de celui-ci sous une responsabilité. Jacob était appelé à monter à la maison de Dieu, et la question, qui se présente immédiatement à sa conscience,

est : « Ma maison est-elle dans un état convenable, pour répondre à un tel appel ? »

Nous arrivons maintenant aux premiers chapitres du livre de l'Exode, où nous trouvons qu'une des quatre objections de Pharaon à refuser de laisser sortir Israël, était spécialement relative aux petits enfants (Exod. x, 8, 9) : « Alors on fit revenir Moïse et Aaron vers Pharaon, et il leur dit : Allez, servez l'Éternel votre Dieu ; mais qui sont ceux qui iront avec vous ? — Et Moïse répondit : Nous irons avec nos jeunes gens et nos vieillards, avec nos fils et nos filles, avec notre menu et notre gros bétail ; car nous avons à célébrer une fête solennelle à l'Éternel. » La raison, pour laquelle ils devaient prendre petits et vieux avec eux, était qu'ils avaient une fête solennelle à célébrer à l'Éternel. La nature pourrait dire : « Oh ! qu'est-ce que ces petites créatures peuvent comprendre à une telle fête ? Ne craignez-vous pas d'en faire des formalistes ? » La réponse de Moïse est simple et décisive : Nous irons avec nos jeunes enfants etc. . . car nous avons à célébrer une fête à l'Éternel.

Les parents israélites n'avaient pas l'idée, qu'ils dussent chercher une chose pour eux-mêmes et une autre pour leurs enfants. Ils ne soupiraient pas après Canaan pour eux-mêmes et après l'Égypte pour leurs enfants. Comment auraient-ils pu se nourrir de la manne du désert ou du froment du pays de la promesse, tandis que leurs enfants se seraient nourris des porreaux, des oignons et des aulx de l'Égypte ? Impossible. Ni Moïse ni Aaron n'auraient compris une telle manière d'agir. Ils sentaient qu'un appel de Dieu adressé à eux, était un appel adressé à leurs enfants ; et de plus, n'en eussent-ils pas été pleinement

convaincus, ils ne seraient pas plus tôt sortis d'Égypte par une route, que leurs enfants les y auraient attirés de nouveau par une autre. Que tel eût été le cas, Satan le savait trop bien, aussi mettait-il, dans la bouche de Pharaon, cette objection : « Il n'en sera pas ainsi ; mais, *vous, hommes, allez maintenant.* » C'est là ce que plusieurs chrétiens professants font, ou plutôt essaient de faire de nos jours. Ils professent de sortir de l'Égypte pour servir le Seigneur, et ils y laissent leurs petits enfants. Ils professent d'avoir fait « le chemin de trois jours au désert » ; en d'autres mots, ils professent d'avoir laissé le monde, d'être morts au monde, et ressuscités avec le Christ, comme possédant une vie céleste, et héritiers d'une gloire céleste ; mais ils laissent leurs enfants en arrière, entre les mains de Pharaon, ou plutôt de Satan. Ils ont renoncé au monde pour eux-mêmes, mais ils ne peuvent y renoncer pour leurs enfants. Le jour du Seigneur, ils revêtent la profession d'étrangers et voyageurs ; ils chantent des hymnes, ils prononcent des prières, édifient, enseignent, paraissent être des personnes bien avancées dans la vie céleste et qui, par leur expérience réelle, touchent aux frontières de Canaan (en esprit, ils y sont déjà) ; mais, hélas ! dès le lundi matin, chacun de leurs actes, chacune de leurs habitudes reprises, contredit leur profession de la veille. Leurs enfants sont élevés pour le monde. Le but, la direction et le genre d'éducation qu'on leur donne, le choix de leur carrière, tout cela est mondain, dans le sens le plus vrai et le plus strict de ce mot. Moïse et Aaron n'auraient pu admettre une telle manière de faire, pas plus qu'un cœur moralement droit et sincèrement intègre ne peut la comprendre.

Je ne dois avoir pour mes enfants, nul autre principe, nul autre objet à poursuivre, nulle autre perspective, que ceux que j'ai pour moi-même ; et je ne dois pas non plus leur permettre d'entretenir même l'idée d'en avoir d'autres. Si Christ et la gloire céleste sont suffisants pour moi, ils sont suffisants pour eux aussi ; mais il faudrait que la preuve qu'ils sont réellement suffisants pour moi ne fût pas équivoque. Le caractère d'un père ou d'une mère chrétien devrait être tel qu'il ne donnât pas lieu à l'ombre d'un doute, relativement à ce qui est l'objet réel ou le but bien positif de son âme. Que pensera mon enfant, si je lui dis que je désire ardemment qu'il soit rendu participant de Christ et du ciel, et qu'en même temps je l'élève pour le monde ? Que croira-t-il ? Qu'est-ce qui exercera la plus puissante influence sur son cœur et sur sa vie ? Sera-ce mes paroles ou mes actes ? Que la conscience réponde ; et que la réponse, qu'elle donnera soit droite et franche, qu'elle procède des plus intimes profondeurs de l'âme, qu'elle montre sans réplique que la question a été comprise dans ce qu'elle a de grave et de poignant. Je crois que le temps est venu pour les chrétiens de chercher à agir sur la conscience les uns des autres.

Il doit être évident, pour tout homme de prière, qui observe avec soin l'état actuel du christianisme, que celui-ci paraît bien malade, que le ton en est misérablement bas ; en un mot, qu'il doit y avoir en lui quelque chose de radicalement mauvais. Quant au témoignage relatif au Fils de Dieu, hélas ! qu'on y pense peu ! Le salut personnel semble former, pour quatre-vingt-dix-neuf chrétiens professants sur cent, le tout de ce qui les intéresse, comme si nous étions laissés ici-bas pour être sauvés, et non comme des

sauvés, pour glorifier Christ. Or je voudrais, avec affection et pourtant avec fidélité, demander à mes lecteurs, si, en grande partie du moins, on ne pourrait pas attribuer la chute, quant à ce témoignage pratique pour Christ, à la négligence du principe, que nous trouvons impliqué dans ces mots : « Toi et ta maison ». Je suis convaincu que cette négligence y a une grande part. Une chose est certaine, c'est que beaucoup de mondanité, de confusion et de mal moral s'est glissé au milieu de nous, parce que nos enfants ont été laissés en Égypte. Plusieurs, il y a dix, quinze ou vingt ans, prirent dans l'Église une position éminente de témoignage et de service, et semblaient avoir tout leur cœur à l'œuvre du Seigneur; mais maintenant ils sont retournés en arrière d'une manière lamentable, n'ayant pas la force de tenir leurs têtes au-dessus de l'eau, et encore bien moins celle d'aider les autres à se tenir debout. Tout ceci ne crie-t-il pas bien haut aux parents chrétiens : GARDEZ-VOUS DE LAISSER VOS ENFANTS EN ÉGYPTÉ. Plus d'un cœur de père est brisé pour avoir manqué de fidélité dans le gouvernement de sa maison. Il a laissé ses enfants en Égypte, dans un temps funeste de grossières illusions; et maintenant qu'avec une réelle fidélité, peut-être, et une sérieuse affection, il essaie de les avertir du danger, il ne rencontre que des cœurs séduits et sourds à ses avertissements; des cœurs attachés, avec décision et avec vigueur, à cette Égypte dans laquelle son inconséquence et sa faiblesse les ont laissés. C'est là un fait sérieux, dont la seule mention pourra tourmenter plus d'un cœur; mais la vérité doit être dite; si elle paraît blessante à quelques-uns, elle peut être pour d'autres un avertissement salutaire ¹.

¹ Il y a, je dois le dire, une grande inconséquence dans la

J'en reviens aux preuves scripturaires que j'ai à fournir. Dans le livre des Nombres, les « petits enfants » nous sont encore présentés. Nous avons déjà vu qu'un fidèle en communion avec Dieu ne peut jamais, de propos délibéré, avoir l'intention de laisser ses enfants en Égypte. Il faut qu'ils en sortent, coûte que coûte; mais ni la foi ni la fidélité de parents chrétiens ne se borneront à cela. Nous devons compter sur Dieu non-seulement pour les sortir d'Égypte, mais aussi pour les amener en Canaan. A cet égard, Israël manqua d'une manière évidente; car lorsque les espions revinrent de Canaan, le peuple en entendant leur décourageant rapport, laissa échapper ces tristes paroles : « Pourquoi l'Éternel nous conduit-il vers ce pays-là, pour y tomber par l'épée? nos femmes et nos *petits enfants* seront en proie. Ne nous vaudrait-il pas mieux retourner en Égypte? » (Nomb. xiv).

Éducation de parents chrétiens, qui confient l'éducation de leurs enfants à des personnes inconverties, ou même à des personnes qui, faisant profession d'être chrétiennes, n'ont cependant pas le cœur séparé du monde. Il est naturel qu'un enfant regarde à celui qui l'enseigne et soit incliné à l'imiter. Or, quelle impulsion peut communiquer à un enfant celui qui est chargé de le diriger ou de l'instruire? Il tend à se faire suivre, imiter, à faire de l'enfant ce qu'il est lui-même. Quels principes peut-il inculquer, sinon ceux qui gouvernent son propre esprit et qui forment la base de son propre caractère? S'il en est ainsi, dois-je confier à une personne inconvertie, dirigée par des principes mondains, le soin de mes enfants, leur éducation, la formation de leur caractère?.. Ce serait là le comble de la folie et de l'inconséquence.

Les mêmes considérations s'appliquent aux livres que les parents laissent lire à leurs enfants. Un livre est décidément un instituteur, qui, quoique silencieux, n'en a pas moins d'influence sur l'esprit, sur le cœur et sur le caractère.

frayant état d'âme, qui, autant qu'il était en eux, réalisait cette menace rusée et méchante de Pharaon : « Comme je laisserai aller vos petits enfants ; prenez garde, car le mal est devant vous » (Ex. x, 10). L'incrédulité justifie toujours Satan et fait Dieu menteur, tandis que la foi, au contraire, justifie toujours Dieu et fait Satan menteur ; et comme il est invariablement vrai qu'il nous est fait selon notre foi, il est aussi toujours vrai que l'incrédulité moissonne ce qu'elle sème. Ainsi en fut-il d'Israël, malheureux, parce qu'il était incrédule. « Je suis vivant, dit l'Éternel, *si je ne vous fais ainsi que vous avez parlé et comme je l'ai ouï.* Vos cadavres tomberont dans ce désert et tous ceux d'entre vous qui ont été dénombrés Et quant à vos *petits enfants*, dont vous avez dit qu'ils seraient en proie, je les y ferai entrer, et ils sauront quel est ce pays que vous avez méprisé. Mais quant à vous, vos cadavres tomberont dans ce désert » (28-32). « Ils bornaient le Saint d'Israël » quant à leurs petits enfants. C'était un grave péché, et il nous a été transmis pour notre instruction. N'arrive-t-il pas aussi constamment que le cœur des parents chrétiens raisonne sur la manière d'agir avec leurs enfants, au lieu de les mettre simplement sur le terrain de Dieu ? On dira peut-être : Nous ne pouvons faire des chrétiens de nos enfants ; mais ce n'est pas là la question. Nous ne sommes pas appelés à *faire* d'eux quelque chose ; c'est l'œuvre de Dieu et de Dieu seul ; mais s'il nous dit : « Amenez vos petits enfants avec vous », refusons-nous d'obéir ? Ou encore : « Je ne *voudrais* pas faire de mon enfant un formaliste, et je ne *pourrais* pas en faire un vrai chrétien ; » mais si, dans son infinie grâce, Dieu me dit : « Je considère ta maison comme une partie de toi-même et en te bénissant je

la bénis », dois-je, par incrédulité de cœur, repousser cette bénédiction, sous prétexte de la crainte du formalisme ou de mon impuissance à communiquer la vérité? Dieu nous garde d'un tel égarement! réjouissons-nous plutôt avec de vives actions de grâce, de ce que Dieu nous a bénis d'une bénédiction si riche, si abondante, qu'elle s'étend non-seulement à nous, mais encore à tous ceux qui nous appartiennent : et puisque la grâce nous a accordé cette bénédiction, il faut que la foi la saisisse et l'approprie à notre famille ¹.

Rappelons-nous que le moyen de prouver que nous savons jouir d'une bénédiction, c'est d'être fidèle à la responsabilité qu'elle impose. Dire que je compte sur Dieu pour amener mes enfants en Canaan, et, en

¹ Plusieurs se consolent de ce que sont leurs enfants par l'assurance que, une fois ou une autre, ils seront convertis. Mais ce n'est pas les mettre tout de suite sur le terrain de Dieu. Si nous avons l'assurance qu'ils sont des enfants de Dieu, pourquoi ne pas agir en conséquence? Si nous attendons de voir certaines preuves de conversion en eux, il est clair alors que nous regardons à autre chose qu'à la promesse de Dieu. Le chrétien doit, *dès maintenant*, considérer son enfant comme appartenant à Christ; et il est tenu de l'élever en conséquence, en s'attendant à Dieu, avec une pleine assurance, pour le résultat. Si avant d'agir ainsi, j'attends de voir des fruits, ce n'est pas de la foi; et pendant ce temps mes enfants pourront vagabonder, pour ainsi dire, loin des sentiers du Seigneur, n'apportant qu'opprobre sur son nom et sur son évangile. Me suffira-t-il de me dire : « Ils seront convertis plus tard. » Non; mes enfants devraient être, *dès maintenant*, un témoignage pour Dieu; et ils ne peuvent l'être qu'autant que je choisis pour eux dès maintenant le terrain de Dieu et que je marche avec Lui dans ce qui les concerne.

même temps, les élever pour l'Égypte, est une pernicieuse illusion. Ma conduite crie que ma profession est un mensonge, et je ne dois pas m'étonner si, dans ses justes dispensations, Dieu permet que je recueille les fruits amers de mes voies. C'est la conduite qui est la meilleure preuve de la réalité de nos convictions, et, en ceci comme en toute chose, cette parole du Seigneur est solennellement vraie : « Si quelqu'un veut faire la volonté de Celui qui m'a envoyé, il connaîtra de la doctrine, si elle est de Dieu. » Mais souvent nous voulons connaître la doctrine avant de faire la volonté, et il en résulte que nous sommes laissés dans la plus profonde ignorance. Faire la volonté de Dieu à l'égard de nos enfants, c'est les considérer, ainsi qu'il le fait, comme une partie de nous-mêmes, et les élever en conséquence. Ce n'est pas seulement espérer que plus tard ils seront manifestés comme des enfants de Dieu, mais c'est les considérer comme étant déjà sous la bénédiction, et agir avec eux d'après ce principe, à tous égards. On pourrait conclure des pensées et des actes de plusieurs chrétiens qu'à leurs yeux leurs enfants ne sont que des gentils qui n'ont, pour le présent, aucun intérêt en Christ, aucune relation avec Dieu du tout. C'est là assurément faire bien peu de cas du sceau divin. Il ne s'agit nullement ici de la question trop souvent débattue du baptême des enfants ou des adultes. Non c'est simplement et uniquement une question de foi en la puissance et en l'étendue de cette parole toute miséricordieuse : « toi et ta maison » — parole dont la force et la beauté nous apparaîtront toujours mieux, à mesure que nous avancerons dans ce petit écrit.

Dans le chap. xvi des Nombres, vers. 26, 27, nous

trouvons encore les enfants considérés comme inséparablement unis à leurs parents et cela dans une circonstance des plus tragiquement solennelles. « Et Moïse parla à l'assemblée, en disant : Retirez-vous, je vous prie, d'auprès des tentes de ces méchants hommes, et ne touchez à rien qui leur appartienne, de peur que vous ne soyez consumés à cause de tous leurs péchés. Ils se retirèrent donc d'auprès des pavillons de Coré, de Dathan et d'Abiram. Et Dathan et Abiram sortirent, et se tinrent debout à l'entrée de leurs tentes, avec leurs femmes, *leurs enfants* et leurs familles. » Tous ces enfants descendirent vivants dans le gouffre et y furent engloutis, non pour s'être personnellement associés à la rébellion, mais à cause de leur identité avec leurs parents rebelles. Soit en bénédiction, soit en jugement, Dieu traite les enfants comme n'étant qu'un avec leurs parents. On peut demander, pourquoi cela? Et Dieu répond dans Exod. xxxiv, 6, 7 : « Comme donc l'Éternel passait par devant lui, il cria : L'Éternel, l'Éternel, le Fort, pitoyable, miséricordieux, tardif à colère, abondant en gratuité et en vérité, gardant la gratuité jusqu'en mille, ôtant l'iniquité, le crime et le péché, qui ne tient point le coupable pour innocent, et qui punit l'iniquité des pères sur les enfants, et sur les enfants des enfants jusqu'à la troisième et à la quatrième génération. »

Quelques personnes peuvent trouver difficile de concilier ce passage avec celui d'Ézéch. xviii, 20, où il est dit : « L'âme qui péchera sera celle qui mourra. Le fils ne portera point l'iniquité du père, et le père ne portera point l'iniquité du fils ; la justice du juste sera sur le juste, et la méchanceté du méchant sera sur le méchant. » Dans ce dernier verset, le père et

le fils sont considérés dans leur propre capacité individuelle, et en conséquence ils sont jugés selon l'état moral de chacun d'eux individuellement. C'est ici une question absolument personnelle.

D'un bout à l'autre du Deutéronome, les Israélites sont enseignés de Dieu à mettre les commandements, les statuts, les jugements et les préceptes de la Loi devant leurs enfants; et ceux-ci sont représentés comme s'enquérant, dans plusieurs circonstances, de la nature et du but de diverses ordonnances et institutions.

J'en viens maintenant à cette belle déclaration de Josué. « Choisissez aujourd'hui qui vous voulez servir; . . . mais pour moi et ma maison, nous servirons l'Éternel » (Jos. xxiv, 15). Remarquez qu'il ne dit pas seulement *moi*; mais « *moi et ma maison* ». Il comprenait qu'il n'était pas suffisant que lui, Josué, fût parfaitement pur de tout contact avec les souillures et les abominations de l'idolâtrie; il sentait, de plus, qu'il avait à veiller sur le caractère moral et sur les actes de sa maisonnée. Quoique Josué n'adorât pas lui-même des idoles, n'eût-il pas été coupable si ses enfants en eussent servi? De plus, le témoignage pour la vérité eût été aussi réellement gâté par l'idolâtrie de la maison de Josué que par l'idolâtrie de Josué lui-même; et le jugement n'aurait pas manqué de suivre. Il est très-important de bien comprendre cela : la vérité nous en est solennellement démontrée au commencement du premier livre de Samuel par ces paroles : « Alors l'Éternel dit à Samuel : Voici, je m'en vais faire une chose en Israël, laquelle quiconque entendra, ses deux oreilles lui corneront. En ce jour-là j'effectuerai contre Héli tout ce que j'ai dit *touchant sa maison*; quand je commencerai, je finirai

aussi ; car je l'ai averti que je m'en allais punir sa maison pour jamais, à cause de l'iniquité, laquelle il a bien connue, qui est que SES FILS SE SONT RENDUS INFAMES, ET IL NE LES A POINT RÉPRIMÉS » (1 Sam. iii, 11-13). Dans cet exemple, nous voyons que quel que soit le caractère personnel du serviteur de Dieu, le Seigneur ne le tiendra point pour innocent, s'il ne discipline pas convenablement sa maison. Héli aurait dû réprimer ses fils. C'était son privilège, comme c'est le nôtre, de pouvoir compter que la puissance de Dieu agirait avec lui pour soumettre tout élément qui, dans sa maison, était de nature à compromettre le témoignage qu'il devait à Dieu. Mais il n'agit pas dans ce sens, et ne sut pas se prévaloir de cette puissance pour surmonter le mal dans les siens ; aussi la fin d'Héli fut-elle un terrible jugement : parce que son cœur n'avait pas été brisé au sujet de sa maison, sa nuque fut brisée au sujet de la maison de Dieu. S'il eût compté sur Dieu et agi fidèlement avec Lui pour réprimer ses coupables fils, selon la sainte responsabilité qu'il avait de le faire, la maison de Dieu n'eût pas été souillée, et l'arche de Dieu n'eût pas été prise. En résumé, si Héli eût considéré sa famille comme une partie de lui-même, et l'eût rendue telle qu'elle devait être, certainement alors il n'aurait pas attiré sur lui-même le terrible jugement de Celui qui a pour principe de ne jamais séparer ces mots : *« toi et ta maison »*.

Hélas ! depuis cet événement, combien de parents n'ont-ils pas marché sur les traces d'Héli ! Combien n'y en a-t-il pas, qui, se faisant une idée totalement fautive de la base et du caractère de leurs relations avec leurs enfants, agissent avec eux d'après le principe d'une indulgence illimitée et leur laissent faire

leur propre volonté dès l'enfance. Ne les plaçant pas par la foi sur le terrain divin, ces parents n'ont pas même la force morale de se mettre sur le terrain humain pour rendre leurs enfants respectueux et obéissants envers eux; et le résultat de tout cela est le plus triste spectacle d'insubordination, d'extravagance et de confusion.

Le premier but que doit se proposer le serviteur de Dieu dans le gouvernement de sa maison, c'est qu'il y ait là un témoignage rendu à la gloire de Celui à la maison duquel il appartient lui-même. C'est là le vrai principe qui doit surtout agir dans le cœur et dans la conduite d'un père chrétien. Ainsi ce n'est pas pour que ses enfants lui donnent moins de peine et plus de repos, qu'il doit les tenir dans l'ordre; mais c'est parce que la gloire de Dieu est intéressée au bon ordre des maisons de tous ceux qui font partie de la maison de Dieu.

Mais peut-être objectera-t-on que tout ce que nous avons dit jusqu'ici sur ce point, soit en principes, soit en preuves, ne respire que l'atmosphère de l'Ancien Testament, d'où nous l'avons tiré. Maintenant, au contraire, ajoutera-t-on, Dieu agit envers nous selon le principe de l'élection et de la grâce, qui conduit à l'appel individuel, sans égard à aucun lien ou à aucune relation domestique, en sorte qu'il se peut qu'un saint très-pieux, très-dévoué et affectionné aux choses d'en haut, se trouve pourtant à la tête d'une famille impie, déréglée et mondaine. En opposition à cette objection, je maintiens que les principes du gouvernement moral de Dieu sont éternels, et doivent, par conséquent, être les mêmes et avoir leur application dans tous les âges. Dieu ne peut pas enseigner, dans un temps,

qu'un homme et sa maison sont un et que le chef doit la gouverner convenablement, puis enseigner, dans un autre temps, que le père et sa famille ne sont pas un, et que le père est libre de la diriger, comme bon lui semble. Cela est impossible. L'approbation ou la désapprobation de Dieu à l'égard de telle ou telle chose, dérive de ce qu'il est en Lui-même; et comme Dieu gouverne sa maison d'après ce qu'il est Lui-même, il commande à ses serviteurs de diriger leurs maisons d'après le même principe. La dispensation de la grâce ou du christianisme a-t-elle annulé ce bel ordre moral? — Oh! non, bien au contraire, elle y a ajouté, s'il est possible, de nouveaux traits de beauté. Si la maison d'un Juif était considérée comme une partie de lui-même, celle d'un chrétien le sera-t-elle moins? Non, en vérité. Ce serait faire un triste abus et une bien fausse application du céleste mot, *grâce*, que de s'en autoriser pour justifier le désordre et la démoralisation, qui règnent, de nos jours, dans les maisons d'un grand nombre de chrétiens. Est-ce vraiment la grâce qui fait qu'un père lâche la bride à la volonté de ses enfants? Est-ce la grâce, de les laisser se livrer à tous les caprices, à toutes les convoitises, à toutes les passions d'une nature corrompue? Ah! gardez-vous d'appeler cela du nom de *grâce*, de peur que vous ne finissiez par perdre l'intelligence du vrai sens de ce mot, et que vous n'arriviez à imaginer que la grâce est le principe de tant de mal! Appelez plutôt ces vues de leur propre nom, — un monstrueux abus de la grâce, — une négation de Dieu, non-seulement en tant que Gouverneur de sa propre maison, mais aussi comme Administrateur moral de l'univers; — une flagrante contradiction de tous les préceptes inspirés sur cet important sujet.

Mais laissons l'Ancien Testament, et voyons, dans le Nouveau, si nous ne pourrions pas trouver dans ses pages sacrées de nombreuses preuves à l'appui de notre thèse. Dans cette grande division de son livre, le Saint-Esprit sépare-t-il la famille d'un homme des privilèges et de la responsabilité, que l'Ancien Testament y attache? Nous nous convaincrions facilement qu'il ne fait rien de pareil. En voici des preuves. Quand le Seigneur Jésus envoie ses apôtres en mission, il leur dit : « Dans quelque ville ou bourgade que vous entriez, informez-vous qui y est digne; et demeurez-y jusqu'à ce que vous partiez. Et en entrant dans la maison, saluez-la; et si la maison (non pas seulement le chef) est digne, que votre paix vienne sur *elle*; mais si elle n'est pas digne, que votre paix retourne à vous » (Matth. x, 11-13). Ailleurs : « Jésus dit à Zachée : Aujourd'hui le salut est arrivé pour cette *maison*; parce que celui-ci aussi est fils d'Abraham. Car le Fils de l'homme est venu chercher et sauver ce qui est perdu » (Luc xix, 9, 10). De même dans le cas de Corneille : « Envoie des hommes à Joppe, et fais venir Simon, surnommé Pierre; il te dira des choses par lesquelles tu seras sauvé, *toi et toute ta maison* » (Act. xi, 13, 14). Il fut dit aussi au géôlier de Philippes : « Crois au Seigneur Jésus-Christ, et tu seras sauvé, *toi et ta maison* » (Act. xvi, 31). Puis, nous en trouvons le résultat pratique : « Et lorsqu'il les eut amenés dans sa maison, il leur servit à manger, et se réjouit, parce que, *avec toute sa maison*, il avait cru en Dieu » (34). Dans le même chapitre, Lydie, après avoir été baptisée, ainsi que sa *maison*, dit : « Si vous me jugez fidèle au Seigneur, entrez dans *ma maison* et demeurez-y » (v. 15). « Que le Seigneur fasse miséricorde à la

maison d'Onésiphore ; et pourquoi ? Était-ce à cause des bons offices *de cette maison* envers l'apôtre ? Non, dit Paul, mais parce que *lui*, Onésiphore, « m'a plusieurs fois rafraîchi et qu'il n'a pas eu honte de ma chaîne » (2 Tim. i, 16). « Il faut que le surveillant soit irréprochable conduisant bien sa propre maison, tenant ses enfants dans la soumission avec une entière gravité. Car si quelqu'un ne sait pas gouverner sa propre maison, comment prendra-t-il soin d'une église de Dieu ? » (1 Tim. iii, 2, 4, 5). Dans toutes ces citations, nous trouvons la même grande vérité maintenue, savoir que, lorsque Dieu visite un homme en lui accordant des bénédictions et des responsabilités, il visite de la même manière la maison de cet homme. Parcourez le canon tout entier de l'inspiration, partout vous y verrez ce principe pratique soigneusement établi et posé. Il est digne de Dieu de nous le faire connaître ; mais, hélas ! frères, bien-aimés du Seigneur, combien nous y avons été infidèles, et quel préjudice le témoignage au Fils de Dieu n'a-t-il pas reçu, en ces derniers temps, par nos manquements à cet égard et à tant d'autres ! . . . Le mal s'est manifesté, il est vrai, sous diverses formes : orgueil, vanité, mondanité, esprit charnel, motifs tristement mélangés, impie déploiement d'une énergie purement charnelle ou intellectuelle, emploi de la précieuse parole de Dieu comme d'un piédestal pour nous élever nous-mêmes, misérables prétentions à une position dans l'Église ou dans le monde, affectation de dons, exposition déloyale de principes dont nos consciences n'ont jamais réellement éprouvé l'ascendant, présentation aux autres d'une balance dans laquelle nous ne nous sommes jamais pesés nous-mêmes en présence de Dieu,

lamentable état d'une conscience qui, si elle eût été bien réglée, nous eût conduits à voir l'inconséquence manifeste qui existe entre les principes que nous professons et notre manière d'agir. En toutes ces choses, comme aussi en beaucoup d'autres, il y a eu une chute des plus profondes et des plus évidentes, chute qui a contristé le Saint-Esprit de Dieu, par lequel nous professons d'être scellés, et qui a déshonoré le saint nom qui est réclamé sur nous. La pensée de cette chute devrait nous faire prendre le sac et la cendre, nous couvrir de honte et de confusion de face, nous amener à l'humiliation et à la confession — non pas un moment, ou un jour, ou une semaine, mais jusqu'à ce que Dieu Lui-même nous relève. Nous avons quelquefois des assemblées de prières et d'humiliation, mais, hélas! frères, à peine en sommes-nous dehors que nous prouvons par la détestable légèreté de notre esprit et de notre manière d'être, combien peu nous avons réellement jugé notre état devant Dieu. De cette manière, comment pourrait être atteinte la racine si profonde et si étendue de la maladie de nos cœurs? Notre conscience a besoin d'être bien profondément labourée, afin que la semence de la vérité divine n'y soit pas semée en vain. L'instrument dont Dieu se sert pour labourer et semer tout à la fois, est la VÉRITÉ. Donc il faut nous mettre sous l'action de cette vérité; il faut apporter sous son influence « un cœur honnête et bon », une conscience délicate et un esprit droit. Or, si la vérité agit sur nous de cette manière, que nous révélera-t-elle? Quel est notre état? Qu'est-ce que nous sommes au milieu de cette sphère, dans laquelle le Maître nous a commandé « de faire des affaires jusqu'à ce qu'il vienne? »

D'où vient que nos assemblées de culte, nos assemblées d'édification et nos assemblées de prières sont si souvent sans puissance et sans efficace? La promesse de Christ est pourtant toujours vraie : « Là où deux ou trois sont assemblés en mon nom, je suis au milieu d'eux. » Or là où sa présence est réalisée, il doit y avoir puissance et bénédiction; mais il ne nous fait sentir sa présence, qu'autant que nos cœurs, vrais et droits avec lui, le cherchent comme l'objet spécial de notre réunion. Si nous avons en vue quelque autre objet que lui-même, nous ne pouvons plus dire que nous sommes assemblés en son nom, et, en conséquence, sa présence ne sera pas réalisée.

Combien n'y a-t-il pas de chrétiens, qui assistent aux assemblées sans avoir Christ, comme leur premier et direct objet. Quelques-uns y vont pour entendre des discours, afin d'être édifiés. C'est l'édification et non pas Christ qui les réunit. Il peut y avoir de pieuses émotions, de saintes aspirations, beaucoup de sentiment religieux, un vif intérêt intellectuel en s'occupant de la lettre des Écritures, ou de certains points de la vérité; mais tout cela peut exister sans la moindre réalisation de la sainte et sanctifiante présence de Christ, selon la promesse faite dans Matth. xviii, 20.

D'autres viennent à l'assemblée avec le cœur préoccupé de ce qu'ils vont dire ou faire. Ils ont un chapitre à lire, une hymne à indiquer, quelques remarques à faire, ou ils ont l'intention de prier et ils épient le moment favorable pour se mettre ainsi en avant. Il est, hélas! bien évident que ce n'est pas Christ qui est le principal objet de ces chrétiens, mais uniquement le *moi*, ses pauvres actes et ses misérables paroles. Ces personnes contribuent à dépouil-

ler l'assemblée de son caractère de sainteté, de puissance et de vraie élévation ; car, à cause d'elles, ce n'est pas Christ qui préside, c'est la chair qui figure, et cela dans les plus sérieuses circonstances. La chair peut jouer son rôle sur un théâtre ou dans une tribune politique ; mais dans une assemblée de saints, elle devrait être comme n'existant pas.

Je ne suis pas du tout autorisé à me présenter devant le Seigneur, dans une réunion d'enfants de Dieu, avec la préméditation de lire tel ou tel chapitre, d'indiquer telle ou telle hymne, ou avec un discours préparé. Je dois venir au milieu de mes frères pour m'y asseoir en la présence de Dieu et me soumettre à sa souveraine direction. En un mot, si j'y vais au nom de Jésus, Lui seul sera mon objet et j'oublierai toute autre chose. Cela ne veut pas dire que, ayant Jésus pour objet, je ne puisse ni communiquer ni recevoir de l'édification. Oh ! bien au contraire ; car ce n'est qu'autant que le Seigneur est comme placé devant moi, que je serai vraiment capable d'édifier ou d'être édifié. Le moindre est toujours renfermé dans le plus grand. Si j'ai Christ, je ne puis manquer d'avoir de l'édification ; mais si je cherche celle-ci au lieu de Christ, si j'en fais mon but, je les perds tous deux.

En outre, combien n'y a-t-il pas de chrétiens qui viennent pour rendre culte et qui n'ont ni la conscience purifiée, ni le cœur jugé, ni la chair mortifiée. Ils prennent leurs places sur des bancs, mais ils sont froids et stériles, sans prières et sans foi, sans but réel. Ils viennent machinalement, parce que c'est leur habitude de venir, mais ils ne sont pas dominés par un sincère désir de rencontrer le Seigneur. Pour eux, se rassembler n'est qu'une pure formalité reli-

gieuse et ils ne sont pour les autres qu'un obstacle à la bénédiction.

Nous voyons donc que plusieurs causes variées concourent à corrompre les sources de la vie et de la vigueur dans les assemblées, et voilà pourquoi le témoignage est, en général, si pauvre et si faible au milieu de nous. Ce n'est qu'un travail profond de la conscience qui pourrait sonder jusqu'au fond ces causes funestes. Ah! que du moins surgisse de beaucoup de cœurs, cette question : « Seigneur, est-ce moi ? » Il est parfaitement inutile d'attendre une bénédiction durable ou une vraie restauration, tant que nous ne serons pas sérieusement amenés à une humiliation véritable, à un sincère jugement de nous-mêmes. Si nous sommes appelés à rendre témoignage à Christ, il faut que cet appel nous trouve aux pieds de Jésus, ayant appris là ce que nous sommes, et combien nous avons manqué. Nul n'a le droit de jeter la pierre à l'autre. Tous nous avons péché; tous nous avons été infidèles au témoignage du Fils de Dieu; tous nous avons contribué, en quelque mesure, à l'humiliant état de choses qui nous entoure. Il ne s'agit pas ici d'une simple question d'église — d'une simple différence de jugement quant à des points de la vérité, quelque importants qu'ils soient en eux-mêmes. Non, frères, le monde, la chair et le diable sont au fond de notre triste état actuel, et tous les arguments que l'amour de Christ peut nous suggérer se réunissent pour nous inviter à nous juger nous-mêmes foncièrement en la présence de Dieu. Or je suis convaincu que, si ce jugement a lieu et met tout en lumière, il se trouvera qu'une des plus grandes causes de tant de mal, de tant de faiblesse et d'une si grande chute, consiste dans la négligence de ce que

comporte cette expression : « Toi et ta maison. » Pour des observateurs, les enfants sont la pierre de touche de ce que sont les parents ; et la maison révèle l'état moral de son chef.

Je ne puis jamais me former une idée exacte de ce qu'est un homme, d'après ce que je vois ou entends de lui dans une assemblée. Là, il peut paraître très-spirituel et enseigner des choses très-belles et très-vraies ; mais pour juger sainement de sa personne, laissez-moi entrer dans sa maison, et là je pourrai connaître ce qu'il en est de lui. Il peut parler comme un ange du ciel, mais si sa maison n'est pas gouvernée selon Dieu, il n'est pas un fidèle témoin de Christ.

Sous l'expression « maison », trois choses sont comprises : la maison elle-même, les enfants et les domestiques. Ces trois choses, prises collectivement ou une à une, doivent porter le cachet de ce qui appartient à Dieu. La maison d'un homme de Dieu doit être gouvernée pour Dieu, pour sa gloire et en son nom. Le chef d'une maison chrétienne doit y être le représentant de Dieu. Que ce soit comme père ou comme maître, il est, pour tous ceux qui sont sous son toit, le dépositaire de l'autorité de Dieu, et il est tenu d'agir selon l'intelligence et le développement pratique de ce fait. C'est sur ce principe qu'il doit diriger sa maison et en prendre soin. Aussi est-il écrit : « Si quelqu'un n'a pas soin des siens et surtout de ceux de sa maison, il a renié la foi, et il est pire qu'un infidèle. » En négligeant la sphère dans laquelle Dieu l'a établi, il prouve qu'il connaît peu Celui qu'il est appelé à représenter, et par conséquent il lui ressemble peu. Cela est très-simple. Si je désire savoir quel soin je dois avoir de ceux qui sont sous ma responsabilité et

comment je dois gouverner ma maison, je n'ai qu'à étudier soigneusement la manière dont Dieu prend soin des siens et dont il gouverne sa maison. C'est la bonne manière d'apprendre. Il ne s'agit pas maintenant de savoir si les personnes qui composent la maison sont ou ne sont pas converties. Ce que je voudrais mettre avec force sur la conscience de tous les chrétiens chefs de famille, c'est que tout ce qu'ils font, d'un bout à l'autre de leur marche, devrait porter bien visiblement l'empreinte de la présence de Dieu et de l'autorité de Dieu. L'influence du père de famille devrait être telle, que, lorsqu'il est là, chacun pût dire ou penser : *Dieu est là*; et cela devrait avoir lieu, non pour que le chef de la maison fût loué à cause de son influence morale et de sa judicieuse administration, mais simplement pour que Dieu fût glorifié. Rien que ce qui tend à ce but ne devrait nous satisfaire. La maison de tout chrétien devrait être une représentation en miniature de la maison de Dieu, quant à l'ordre moral et à la pieuse disposition de tout l'ensemble. Quelques-uns pourront secouer la tête et dire : « Tout cela est bien beau, mais où le trouverez-vous? » Je me borne à demander : est-ce que la Parole de Dieu enseigne et prescrit au chrétien de gouverner sa maison de cette manière. S'il en est ainsi, malheur à moi si je refuse d'obéir ou si je manque de fidélité dans l'obéissance. Toute personne, dont la conscience est droite, reconnaîtra qu'il y a eu une chute des plus graves, quant à la direction de nos maisons; mais rien n'est plus honteux que de voir un homme prendre calmement son parti du désordre, de l'indiscipline qui règne dans sa maison, et se rassurer par la pensée qu'il lui est impossible d'atteindre la règle parfaite que Dieu lui propose.

Tout ce que j'ai à faire, c'est de suivre les directions de l'Écriture, et la bénédiction suivra nécessairement tôt ou tard, car Dieu ne peut se renier lui-même. Mais si, par incrédulité de cœur, je me persuade qu'il m'est impossible d'atteindre la bénédiction, il est sûr que je la manquerai. Tout privilège ou toute bénédiction, que Dieu met devant nous, exige une énergie de foi pour être saisi. Il en est comme de Canaan pour les enfants d'Israël; il était devant eux, mais ils devaient y entrer, car Dieu avait dit : « Je vous ai donné tout lieu où vous aurez mis la plante de votre pied. » Il en est toujours de même : c'est la foi qui prend possession de ce que Dieu donne.

Notre unique but, en toute chose, devrait être de glorifier Celui qui a tout fait pour nous; et qu'est-ce qui est plus contraire à ce but, sinon de voir la maison d'un des serviteurs de Dieu être justement le contraire de ce qu'Il désire qu'elle soit? Comment l'œil de Dieu doit-il considérer telle ou telle chose, si notre œil humain en est scandalisé? On pourrait penser, d'après ce qu'on voit dans telle ou telle maison, que les chrétiens n'ont pas l'idée qu'il y ait la moindre relation entre la tenue de leur maison et leur témoignage. Plusieurs parlent de la séparation d'avec le monde, mais leurs maisons ne présentent que la plus désolante mondanité. Ils disent que le monde est crucifié pour eux et qu'ils sont crucifiés à l'égard du monde, et cependant l'empreinte du monde se retrouve partout chez eux. Chaque chose y semble destinée à servir à la convoitise des yeux, à la convoitise de la chair et à l'orgueil de la vie. On y voit de magnifiques glaces pour refléter la chair, des tapis somptueux, des sofas encore pour la satisfaction de la

chair, et bien d'autres choses dans le même but. On dira peut-être qu'il est bien puéril et bien trivial de mentionner de tels détails. A cela je répondrai, que les filles de Sion auraient aussi bien pu en dire autant de ces paroles que leur adresse l'Éternel, dans És. iii, 18-23 : « En ce temps-là, le Seigneur ôtera l'ornement des sonnettes, et les agrafes et les boucles; les petites boîtes et les chaînettes et les papillottes; les atours, et les jarrettières, et les rubans, et les bagues à senteur et les oreillettes; les anneaux, et les bagues qui leur pendent sur le nez; les mantelets et les capes, et les voiles etc. » N'était-ce pas là descendre à des détails bien minutieux? N'en est-il pas de même de ce passage d'Amos vi, 1-6 : « Malheur à vous qui êtes à votre aise en Sion . . . qui vous couchez sur des lits d'ivoire, et vous étendez sur vos couches; qui mangez les agneaux du troupeau, et les veaux pris du lieu où on les engraisse; qui chantez au son de la musette; qui inventez des instruments de musique, comme David? » L'Esprit de Dieu peut descendre aux détails, quand cela est nécessaire.

Mais, diront quelques-uns : « Nos maisons doivent être en harmonie avec le rang que nous occupons dans la société, et meublées en conséquence. » Une telle objection ne fait que révéler bien ouvertement la mondanité qui règle le cœur de ceux qui oseraient la faire. « *Notre rang dans la société!* » Ce terrain est, sans contredit, le monde. Qu'ont à faire avec lui des hommes qui font profession d'être *morts* au monde? Parler de notre rang dans la société, c'est renier les éléments mêmes du christianisme. Si nous avons un rang selon le monde, il en résulte que nous devons vivre comme des hommes en la chair, ou comme des hommes naturels, et alors la loi a tout son

empire contre nous, « car la loi a domination sur l'homme, aussi longtemps qu'il est vivant ». Ce rang dans la vie devient donc une affaire bien sérieuse. Comment pouvons-nous l'obtenir? ou dans quelle vie se trouve-t-il? Si c'est dans cette vie-ci, nous sommes donc des menteurs quand nous disons que nous sommes « crucifiés avec Christ, » — « morts avec Christ, » — « ensevelis avec Christ, » — « ressuscités avec Christ, » — « sortis hors du camp avec Christ, » — que nous ne sommes « pas dans la chair, » — que nous ne sommes « pas du monde qui passe. » Toutes ces paroles sont autant de brillants mensonges dans la bouche de ceux qui prétendent avoir ici-bas un rang à conserver.

Voilà la vérité sur ce sujet. Ah! laissons la vérité atteindre nos consciences, afin qu'elle ait aussi son influence sur notre vie pratique! Quelle est la seule vie dans laquelle nous ayons un rang à conserver? C'est la vie de résurrection de Christ. C'est là la vie dans laquelle l'amour rédempteur nous a donné un rang. Et certes, nous savons bien que des ameublements mondains, des vêtements somptueux, l'ostentation et le luxe n'ont rien à faire avec le rang dans cette vie-là. Ah! non, ce qui est en harmonie avec la vie céleste, que Jésus nous a acquise et communiquée, c'est la sainteté du caractère, la pureté de la vie, la puissance spirituelle, une profonde humilité, la charité, la séparation de tout ce qui tient directement au monde et à la chair : voilà quels sont les vrais ornements qui peuvent harmoniser avec notre rang céleste. Ceux qui parlent de leur rang dans cette vie, sont déjà, « dans leurs cœurs, retournés en Égypte ». Ah! il est bien à craindre que la grande meule d'Apocal. xviii, ne nous présente un tableau

trop fidèle de la fin de bien des éléments du christianisme creux et bâtard de nos jours.

Et si l'on allègue que le christianisme n'approuve pourtant pas le désordre et la saleté des maisons, je dirai que cela est parfaitement vrai. Je connais même peu de choses qui soient plus désolantes et déshonorantes que la saleté et le désordre dans la maison d'un chrétien. De telles choses ne doivent jamais se rencontrer avec un esprit vraiment spirituel, ou même bien réglé. Où de telles choses existent, vous pouvez être sûr qu'elles sont les conséquences de quelque mal moral. Ici encore la maison de Dieu nous est spécialement présentée comme modèle. Sur la porte de cette maison ne pouvons-nous pas voir inscrite cette précieuse devise : « Que toutes choses se fassent avec bienséance et avec ordre » (1 Cor. xiv, 40)? En conséquence, tous ceux qui aiment Dieu et sa maison, désireront voir ce principe appliqué à leur propre demeure.

Après la maison proprement dite, ce que je vois inclus dans l'expression « toi et ta maison », c'est le gouvernement de nos enfants. Ah! là est une plaie des plus grandes et des plus profondément humiliantes pour plusieurs, parce qu'elle révèle une bien affreuse chute. L'état des enfants tend, plus que toute autre chose, à manifester l'état moral des parents. La mesure réelle de mon renoncement à moi-même et au monde se montrera constamment dans la manière dont j'agis envers mes enfants et dont je les dirige. Je fais profession d'avoir renoncé au monde quant à moi personnellement, mais y ai-je renoncé aussi pour mes enfants? Quelques-uns s'écrient : « Mais comment le pourrais-je? mes enfants ne sont pas convertis, et par conséquent ils sont du monde. »

Ici encore, le véritable état moral du cœur de celui qui parle ainsi, se révèle. Il n'a pas lui-même réellement renoncé au monde, et ses enfants lui servent de prétexte pour en ressaisir quelque chose. Si ses enfants sont une partie de lui-même (comme ils le sont, assurément), et s'il fait profession d'avoir laissé le monde pour lui-même, tout en le cherchant pour eux, qu'est-ce que cela sinon l'étrange anomalie d'un homme qui serait à moitié en Égypte et à moitié en Canaan? Le désir seul qu'il en pût être ainsi, démontrerait que cet homme est de fait et de cœur entièrement en Égypte. Maintenant, frères, jugeons-nous nous-mêmes. La direction de nos enfants témoigne contre nous. Les maîtres de dessin, de musique et de danse que nous leur donnons, ne sont sûrement pas les agents que le Saint-Esprit choisirait pour les amener à Christ, et ils ne se concilient nullement avec le saint nazaréat auquel nous sommes appelés. Si je les élève pour le monde plutôt que pour le témoignage de Christ, cela prouve que celui-ci n'est pas la part que mon âme a choisie comme pleinement suffisante pour moi, et qu'elle apprécie plus que toute autre. Car enfin, ce que j'estimerais suffisant pour moi, je l'estimerais suffisant pour mes enfants qui sont un avec moi; et pourrais-je être assez insensé que de les élever pour ce monde et pour Satan qui en est le prince! Servirais-je et développerais-je en eux les affections de la chair que je professe mortifier en moi? Ah! ce serait là une erreur de jugement bien dangereuse. Non, si je laisse mes enfants en Égypte, c'est que j'y suis encore moi-même. Si je les laisse jouir de Babylone, c'est que j'en aime encore moi-même les fausses douceurs. Si mes enfants appartiennent de fait à un système religieux cor-

rompu, mondanisé, c'est qu'en principe j'y appartiens moi-même. « Toi et ta maison » êtes un; Dieu en a fait un tout qu'on ne peut diviser, et ce qu'il a uni, que l'homme ne le sépare point. C'est là une vérité solennelle et pénétrante, à la lumière de laquelle nous pouvons clairement voir le mal qu'il y a à faire ou à laisser suivre à nos enfants, une voie à laquelle nous disons avoir pour toujours tourné le dos, comme croyant fermement qu'elle aboutit au feu de l'enfer. Nous faisons profession d'estimer comme du fumier et comme étant nuisibles, la littérature, les honneurs, les richesses, les distinctions, les plaisirs du monde; cependant, toutes ces choses mêmes que nous avons déclaré n'être que des obstacles à notre course chrétienne et que nous avons soi-disant rejetées pour nous-mêmes, nous les recommandons à nos enfants comme essentielles à leurs progrès. En agissant ainsi, nous oublions entièrement que ce qui est obstacle pour nous, ne peut absolument pas être aide pour nos enfants, si nous voulons qu'ils atteignent le même but que nous. Il serait plus sincère de lever le masque de notre propre mondanité, et d'avouer franchement que nous n'avons nullement abandonné le monde, comme rien ne le prouve mieux que nos enfants.

Par l'état des familles des frères, le juste jugement du Seigneur montre, je crois, quel est le réel état du témoignage parmi nous. Il est bien connu que, dans un trop grand nombre de cas, les enfants de chrétiens sont les plus indisciplinés et les plus impies des alentours. Devrait-il en être ainsi? Dieu pourrait-il avoir pour agréable le témoignage des parents de tels enfants? Ces enfants seraient-ils tels, si les parents avaient marché fidèlement devant Dieu quant à leurs

maisons? A toutes ces questions, on devra nécessairement répondre, non. Ah! si seulement les pères chrétiens avaient fermement retenu dans leur conscience ce principe : « toi et ta maison », ils auraient compris qu'ils pouvaient compter sur Dieu et crier à Lui, autant pour le témoignage de leur maison que pour le leur propre, qui, en réalité, ne peuvent être séparés, quoi qu'on fasse et qu'on dise.

Cela ne fait-il pas mal d'entendre dire : « Un tel est un bon frère, très-pieux, très-dévoué ; c'est dommage que ses enfants soient si effrontés et si indisciplinés, et que sa maison présente un si triste mélange de désordre et de confusion! » Je demande de quelle valeur est le témoignage d'un tel homme devant Dieu. Hélas! il n'en a guère en vérité. Il peut être sauvé, mais le salut est-il tout ce que nous avons à désirer? N'y a-t-il point de témoignage à rendre? et s'il y en a un, quel est-il? et où doit-il être rendu? Doit-il être confiné aux bancs d'une salle de réunion, ou doit-il être vu aussi dans notre maison? Que le cœur réponde.

On dira peut-être : « Nos enfants ont besoin de quelques jouissances du monde et nous ne pouvons les leur refuser : on ne peut mettre de vieilles têtes sur de jeunes épaules. » A cela je répondrai, que nos cœurs aussi demandent souvent des choses mondaines; les leur accorderons-nous? Non, je l'espère; eh bien! refusons-les aussi à nos enfants. Si je vois mes enfants soupirer après le monde, je dois immédiatement me juger et m'humilier devant Dieu et crier à Lui de leur ôter ces pensées mondaines, en sorte que le témoignage n'ait pas à en souffrir. Il m'est impossible de ne pas croire que, si le cœur des parents est, du centre à la circonférence, purifié du

monde, de ses principes et de ses convoitises, cela exercera sur toute leur maison une puissante influence.

C'est ce qui rend toute cette question si importante et si pratique. Ma maison est-elle un critère exact de ce qu'est mon état moral réel? Je crois que l'enseignement des Écritures est en faveur de l'affirmative; ce qui rend notre sujet particulièrement solennel. Comment est-ce que je marche comme chef de famille? Est-il évident à tous, par ma conduite, que mon suprême et unique objet est Christ, et que je ne suis pas plus disposé à élever mes enfants pour le monde ou à désirer le monde pour eux, qu'à ouvrir devant eux les portes de l'enfer? Je parais peut-être pousser trop loin la recherche des causes d'un mal si fréquent de nos jours; mais, quant à moi, je pense que c'est notre devoir de poursuivre cette enquête jusqu'à ses dernières limites. D'où viennent, dans beaucoup de cas, cette terrible profanation, ce dégoût pour les Écritures et pour les assemblées chrétiennes, cette disposition à ridiculiser les choses saintes, et cet esprit infidèle et sceptique, si déplorablement manifeste chez les enfants de chrétiens de profession? Quelqu'un osera-t-il dire, que ce n'est pas la faute des parents? Ne peut-on pas, au contraire, les attribuer, en grande partie, au triste contraste qui existe entre les principes professés et la conduite suivie par les parents? Oui, je le crois. Les enfants sont de perspicaces observateurs, et ils découvrent bientôt ce que sont réellement leurs parents. Ils tirent leurs conclusions, non pas tant des *prières* et des *paroles* de leurs parents, mais, d'une manière beaucoup plus expéditive et plus exacte, des *actes* de ceux-ci, dont ils discernent bien vite les principes

et les motifs. C'est pourquoi, lors même que les parents leur enseignent que le monde et les voies du monde sont mauvais, et qu'ils prient pour que tous les membres de leur famille connaissent et servent le Seigneur, cependant si on les élève pour le monde, en cherchant soigneusement à les y bien établir, et en se félicitant lorsqu'on réussit à le faire, les autres enseignements et toutes les prières sont inefficaces. « Ah! penseront-ils, le monde est une bonne place après tout, car mes parents rendent grâces à Dieu de mes succès dans ce monde, qu'ils regardent comme une faveur signalée de la Providence. Tout ce qu'ils disent donc, quand ils prétendent être morts et ressuscités avec Christ, quand ils déclarent que le monde est jugé et qu'ils y sont étrangers et voyageurs, — tout cela doit être regardé comme un non-sens, ou bien les soi-disant chrétiens doivent être regardés comme des trompeurs. » Qui peut douter que de telles pensées n'aient souvent eu l'occasion de monter dans le cœur d'enfants de bien des parents professants! La grâce de Dieu, sans doute, est souveraine, et peut triompher de toutes nos inconséquences et de toutes nos infidélités. Mais, ah! pensons au témoignage, et veillons à ce que nos maisons soient réellement dirigées pour Dieu et non pour Satan.

Peut-être demandera-t-on : « Que feront donc nos enfants? Comment s'en tireront-ils? Ne faut-il pas les mettre en état de gagner leur pain? » — Sans doute. Dieu nous a destinés au travail. Le fait même qu'il nous a donné deux mains prouve que nous ne devons pas être des paresseux. Mais je ne vois pas la nécessité, dans le but de donner à mon fils un moyen de travailler, de le pousser dans un monde dont je me suis séparé. Le Dieu Très-Haut, le Possesseur des

cieux et de la terre, avait un Fils, son Fils unique, l'héritier de toutes choses, par lequel aussi il a fait les mondes, et quand il envoya ce Fils dans le monde, il ne lui donna pas une profession savante ; mais il était connu comme « le charpentier ». Cela ne nous dit-il rien, ne nous enseigne-t-il rien ?

Maintenant, Christ est monté en haut et a pris sa place à la droite de Dieu. Ainsi réssuscité, il est notre Chef, notre représentant, et notre modèle ; mais il nous a laissé un exemple, afin que nous suivions ses traces. Les suivons-nous en cherchant à faire briller nos enfants dans un monde qui a crucifié Jésus ? Ah ! certainement non ! nous faisons plutôt le contraire, et le résultat en sera en conséquence, car il est écrit : « Ne vous abusez point, on ne se moque pas de Dieu ; ce que l'homme aura semé, il le moissonnera aussi » (Gal. vi, 7). Si relativement à nos enfants, nous semons pour la chair et pour le monde, nous pouvons savoir ce que nous moissonnerons.

Ce n'est pas seulement à l'égard de l'objet de l'éducation de nos enfants que nous avons manqué et gâté le témoignage, mais nous avons beaucoup péché aussi en ne les tenant pas, en général, dans la soumission à l'autorité paternelle. A cet endroit, il y a eu de grands manquements chez les parents chrétiens. L'esprit du siècle présent est un esprit d'indépendance et d'insubordination. « Désobéissants à leurs parents », c'est là un des traits de l'apostasie des derniers jours (2 Tim. iii, 2), et nous avons personnellement aidé à son développement par une application complètement fautive du principe de la grâce, comme aussi en ne voyant pas que la relation de père et de mère comprend un principe d'autorité exercé en justice, sans lequel nos maisons doivent présenter le triste

aspect de la confusion, du désordre, de l'indiscipline. Ce n'est pas de la grâce, que de choyer une volonté non sanctifiée. Nous nous affligeons de n'avoir pas une volonté brisée et soumise, et en même temps nous travaillons à fortifier la volonté propre de nos enfants! . . . C'est toujours, à mes yeux, une preuve de faiblesse dans l'exercice de l'autorité paternelle, ainsi que d'ignorance de la manière dont le serviteur de Dieu doit gouverner sa maison, que d'entendre un père ou une mère dire à son enfant : « *Veux-tu ceci ou cela? veux-tu faire telle chose ou telle autre?* » Cette question, toute simple qu'elle paraisse, tend directement à créer ou à servir la chose même qu'il vous faut travailler à soumettre, par tous les moyens en votre pouvoir, c'est-à-dire, l'exercice de la *volonté* propre dans l'enfant. Ainsi, au lieu de dire à votre enfant : *Veux-tu faire ceci?* dites-lui d'abord ce qu'il doit faire, et ne lui permettez jamais de mettre en question votre autorité. La volonté d'un père doit être considérée comme suprême par son enfant, car le père tient pour lui la place de Dieu. Toute puissance est à Dieu, et il en a donné à son serviteur soit comme père, soit comme maître. Si donc, l'enfant ou le serviteur résiste à cette puissance, il résiste à Dieu ¹.

¹ « Et vous pères, n'irritez pas vos enfants, mais élevez-les dans la correction et l'enseignement du Seigneur » (Éph. vi, 4). Il y a un grand danger à irriter nos enfants ou à provoquer leur colère par une excessive rigueur et des traitements arbitraires. Nous sommes constamment portés à former et à modeler nos enfants selon nos propres goûts et nos vues particulières, plutôt qu'à « les élever dans la correction et l'enseignement du Seigneur », c'est-à-dire, selon la manière dont le Seigneur *corrige* et *enseigne* ses enfants.

« Que tous les serviteurs qui sont sous le joug, estimant leurs maîtres dignes de tout honneur; afin

C'est là une grave erreur qui ne peut produire que confusion et mécomptes. Nous n'avons rien à gagner, relativement au témoignage pour Christ, en moulant et façonnant la nature sous les formes les plus recherchées. En outre, la culture et l'instruction de la nature n'exigent point de foi; mais il en faut, de la foi, pour élever des enfants dans la discipline et dans l'enseignement du Seigneur.

On dira peut-être que, dans ce passage, l'apôtre parle d'enfants convertis. A cela je réponds, qu'il n'y est rien dit de la conversion. Il n'est pas écrit : « Élevez vos enfants *convertis* », etc., sinon, la question serait résolue. Mais il est simplement dit, « *vos enfants* », ce qui, à coup sûr, veut dire, *tous* vos enfants. Or, si je dois élever tous mes enfants dans la correction et l'enseignement du Seigneur, quand dois-je commencer à le faire? Faut-il que j'attende qu'ils soient presque devenus des hommes ou des femmes, ou faut-il que je commence, comme tous les gens raisonnables commencent leur ouvrage, c'est-à-dire *au commencement*? Leur permettrai-je de se livrer à leur folie naturelle, pendant la période la plus importante de leur carrière, sans jamais essayer de placer leur conscience en présence de Dieu, quant à leur solennelle responsabilité? Les laisserai-je gaspiller, dans une totale insouciance, ce temps de leur vie, pendant lequel se produisent les éléments de leur futur caractère? Ce serait là le comble de la cruauté. Que diriez-vous d'un jardinier qui laisserait les branches de ses arbres fruitiers prendre toute sorte de formes tortues et bizarres, avant d'avoir l'idée de commencer à user de moyens propres à les redresser? Vous diriez qu'il est insensé. Eh bien! il serait sage en comparaison de parents qui ajournent la correction et l'enseignement du Seigneur, au temps où leurs enfants auront fait des progrès manifestes dans la discipline et l'enseignement de l'ennemi.

Mais, dira-t-on encore peut-être, nous devons attendre

que le nom de *Dieu* et sa doctrine ne soient pas blâphémés. » Observez qu'il est dit : « Dieu et sa doctrine. » Pourquoi? — Parce qu'il s'agit d'une question de puissance. Le nom de Christ et sa doctrine mettraient le maître et le serviteur sur un même niveau, comme membres du même corps (en Christ Jésus, il n'y a point de différence); mais quand je sors de là dans les relations d'ici-bas, je rencontre le gouvernement de Dieu qui fait l'un maître, et l'autre serviteur; et toute infraction à l'ordre établi par ce gouvernement attire un jugement infailible.

Il est d'une immense importance d'avoir une in-
des preuves de conversion. Je réponds que la foi n'attend jamais des preuves, mais qu'elle agit d'après la Parole de Dieu, et que les preuves suivent infailiblement. C'est toujours une incrédulité manifeste que d'attendre des signes quand Dieu a donné un commandement. Si les enfants d'Israël eussent attendu un signe quand Dieu disait : « Qu'ils marchent », c'eût été une évidente désobéissance. Si l'homme à la main sèche eût attendu que quelque force se manifestât en lui, quand Jésus lui commanda d'étendre le bras, il aurait porté sa main sèche au tombeau. Il en est de même des parents. S'ils attendent des signes et des preuves avant d'obéir à la Parole de Dieu en Éphés. vi, 4, il est certain qu'ils ne marchent pas par la foi, mais par la vue. De plus, si nous devons commencer dès le commencement à élever nos enfants, il en résulte que nous devons commencer avant qu'ils soient capables d'offrir aucune preuve de conversion.

En ceci, comme en tout, notre affaire est d'obéir, et de laisser à Dieu les résultats. L'état moral de l'âme peut être mis à l'épreuve par le commandement; mais quand il y a la disposition d'obéir, la puissance pour le faire accompagnera, sans aucun doute, le commandement, et les fruits de l'obéissance s'ensuivront, « *dans la saison convenable, si nous ne nous relâchons point* ».

telligence nette de la doctrine du gouvernement moral de Dieu ; c'est le moyen de lever bien des difficultés et de résoudre bien des questions. Ce gouvernement s'exerce avec une décision et une justice particulièrement solennelles. En cherchant dans l'Écriture ce qui est relatif à ce sujet, nous trouverons que, dans chaque cas où il y a eu erreur ou péché, ce mal a produit inévitablement ses fruits. Adam désobéit, et fut à l'instant rejeté du jardin dans un monde gémissant sous le poids de la malédiction causée par son péché. Il ne fut plus jamais replacé dans le Paradis. La grâce intervint, il est vrai, et lui fit la promesse d'un libérateur ; elle couvrit encore sa nudité : néanmoins son péché produisit son résultat, et Adam ne recouvra jamais ce qu'il avait perdu par sa faute.

Moïse, aux eaux de Mériba, parla légèrement de ses lèvres, et la conséquence en fut, que Dieu qui est juste lui défendit l'entrée de Canaan. Dans ce cas encore, la grâce vint apporter quelque chose de meilleur que ce qui avait été perdu ; car il était beaucoup meilleur de contempler, du sommet du Pisgah, les plaines de la Palestine dans la compagnie de l'Éternel, que de les habiter avec Israël (Deut. xxxiv, 1-5).

Dans le cas de David, nous trouvons aussi le mal suivi de sa conséquence. David commet un adultère, et cette sentence solennelle fut aussitôt prononcée : « l'épée ne partira jamais de ta maison. » Ici, encore, la grâce abonda, et David en jouit, avec un sentiment plus profond, lorsqu'il montait par la montée des Oliviers avec les pieds nus et la tête couverte, qu'il n'en avait joui au milieu des splendeurs du trône. Néanmoins son péché produisit ses résultats.

Ce n'est pas seulement dans l'Ancien Testament que nous voyons le péché porter son fruit. Dans le

Nouveau, nous voyons Barnabas (Act. xv, 37-41) exprimer le désir, bien convenable en apparence, de conserver la société de son cousin Marc. Dès ce moment, Barnabas perd la place honorable qu'il avait dans les récits du Saint-Esprit, qui ne fait plus aucune mention de lui. Sa place fut dès lors occupée par un cœur plus entièrement dévoué, plus libre d'affections purement naturelles, que celui de Barnabas. C'était la nature, en Barnabas, qui le portait à désirer la compagnie de celui qui s'était séparé de Paul et de lui dès la Pamphylie, et n'était point allé avec eux pour cette œuvre. C'était une nature aimable, mais c'était la nature, et elle triompha en Barnabas, puisqu'il prit Marc avec lui et qu'ils firent voile ensemble pour l'île de Chypre, terre natale de Barnabas, où, dans le temps de son premier amour, il avait vendu sa propriété, afin de pouvoir suivre plus librement Celui qui n'avait pas eu un lieu où reposer sa tête (Act. iv, 36, 37). Hélas! il n'est pas rare que le cœur naturel retourne à ce qu'il a laissé. Les fleurs de l'arbre de la profession chrétienne sont, au printemps, belles et abondantes et répandent un doux parfum; mais combien peu, souvent, on trouve de fruits savoureux en automne! Les influences de la nature et du monde soufflent pour dépouiller l'âme qui promet des fruits, et, au lieu de ceux-ci, il n'y a souvent que stérilité et mécomptes. C'est là quelque chose de très-triste et du plus fâcheux effet moral sur le témoignage. Le salut de la personne, qui a donné ainsi des espérances déçues plus tard, n'est pas du tout en question. Barnabas était sauvé, sans doute. L'influence, qu'eurent sur lui Marc et l'amour de sa patrie, ne put effacer son nom du livre de vie de l'Agneau, mais elle effaça son nom du registre du

témoignage et du service ici-bas. Et n'était-ce pas là quelque chose de lamentable? N'avons-nous rien à craindre ou à déplorer, si ce n'est la perte du salut personnel? Ah! ce serait nous montrer bien égoïstes et bien indifférents à la gloire de Dieu! Dans quel but, ce Dieu béni prend-il tant de peine à conserver son Église ici-bas? Est-ce pour que les croyants soient sauvés et préparés pour la gloire? Nullement; ils sont déjà sauvés par la parfaite rédemption du Christ, et, par conséquent, préparés pour la gloire. Il y a une inséparable connexion entre la justification et la gloire : « ceux qu'il a justifiés, il les a aussi glorifiés. » Pourquoi donc Dieu nous laisse-t-il ici-bas? C'est pour que nous soyons un témoignage pour Christ. Sans cela nous pourrions tout aussi bien être enlevés au ciel aussitôt après notre conversion. Qu'il nous soit donné de comprendre cette vérité dans toute sa plénitude et sa force pratique!

Le gouvernement moral de Dieu est une vérité de toute importance : il est tel, que celui qui fait mal en moissonnera infailliblement le fruit, qu'il soit croyant ou incrédule, saint ou pécheur, n'importe. La grâce de Dieu peut pardonner au pécheur, et elle pardonne toutes les fois que le péché est jugé et confessé; mais comme le péché est une atteinte portée aux principes du gouvernement moral de Dieu, il faut que celui qui l'a commis soit amené à sentir sa faute. Il a manqué, et il doit nécessairement en éprouver les conséquences. C'est là une vérité bien solennelle, mais tout particulièrement salutaire, dont l'action a été misérablement entravée par de fausses notions sur la grâce. Jamais Dieu ne permet à sa grâce d'affaiblir son gouvernement moral; ce serait une confusion, et Dieu n'est pas un Dieu de confusion. Nous avons oublié

que Dieu nous a donné un exemple en exerçant un juste gouvernement.

Il ne faut pas confondre le principe du gouvernement de Dieu avec son caractère ¹. Le premier est

¹ Les épîtres de Pierre développent la doctrine du gouvernement moral de Dieu. C'est là que nous trouvons cette question : « Qui vous maltraitera, si vous êtes imitateurs de celui (*ou* de ce) qui est bon ? » Quelques personnes trouvent difficile de concilier cette question avec cette déclaration de Paul : « Tous ceux qui veulent vivre pieusement dans le Christ Jésus seront persécutés. » Il semble superflu de dire que les deux idées sont en parfaite harmonie. Le Seigneur Jésus lui-même, qui fut le seul imitateur parfait et constant de ce qui était bon ; lui qui, d'un bout à l'autre de sa carrière ici-bas, « alla de lieu en lieu, faisant du bien », trouva, à la fin, la croix, la lance, le sépulcre d'autrui. L'apôtre Paul qui, plus que tout autre homme, se tint collé au grand Modèle qui était constamment devant lui, fut appelé à boire une coupe extraordinaire de privations et de persécutions. Et de nos jours, plus un saint sera semblable et dévoué à Christ, plus il aura à endurer de persécutions et de privations. Si l'un d'eux, poussé par un pur dévouement à Christ et par amour pour les âmes, allait s'établir ouvertement dans certaines contrées catholiques-romaines pour y prêcher Christ, sa vie pourrait y courir un imminent danger. Tous ces faits sont-ils en opposition avec la question de Pierre ? Nullement. La tendance directe du gouvernement moral de Dieu est de garantir du mal tous ceux qui sont « imitateurs de ce qui est bon », et d'infliger des châtimens à tous ceux qui font le contraire ; mais elle n'a rien à faire avec la voie plus élevée de la position de disciple ; elle ne prive qui que ce soit du privilège et de l'honneur d'être aussi semblable à Christ qu'il le désire, « car il vous a été *gratuitement donné*, et cela pour le Christ, non-seulement de croire en lui, mais aussi de souffrir pour lui, en soutenant le même combat que

justice, le second est *grâce*; ce que je cherche à faire ressortir maintenant, c'est le fait que la relation de père et de maître implique un principe de justice, et que si ce principe n'a pas une application convenable dans le gouvernement de la famille, il doit y avoir confusion. Si je vois un enfant, qui m'est *étranger*, agir mal, je ne suis revêtu d'aucune autorité divine pour exercer une juste discipline à son égard; mais dès que je vois mon propre enfant qui fait mal, je dois le discipliner, parce que je suis son père.

Mais, dira-t-on peut-être, la relation de père à fils est une relation d'amour. C'est vrai, car il est écrit : « Voyez quel amour le Père a eu pour nous, que nous soyons appelés les enfants de Dieu » (1 Jean iii, 1). Mais quoique cette relation soit fondée sur l'amour, elle est exercée en justice, car il est aussi écrit :

vous avez vu en moi, et où vous entendez dire que je suis maintenant » (Phil. i, 29, 30). Ici, nous apprenons que c'est une grâce qui nous est conférée, si nous sommes appelés à souffrir pour Christ, et cela au milieu d'une scène dans laquelle, sur le terrain du gouvernement moral de Dieu, il peut être dit : « Qui vous maltraitera, si vous êtes imitateurs de ce qui est bon? » Reconnaître le gouvernement de Dieu et s'y soumettre, est une chose; être imitateur d'un Christ rejeté et crucifié, est une tout autre chose. Même dans cette épître de Pierre, qui, comme nous l'avons fait remarquer, a pour sujet spécial la doctrine du gouvernement de Dieu, nous lisons : « Mais si, pratiquant le bien et souffrant, vous l'endurez, c'est une grâce devant Dieu. Car c'est à cela que vous avez été appelés; puisque Christ même souffrit pour vous, vous laissant un modèle, afin que vous suivissiez ses traces. » Et encore : « Si quelqu'un souffre *comme chrétien* (ou parce qu'il est moralement semblable à Christ) qu'il n'ait pas honte, mais qu'il glorifie Dieu à cet égard. »

« C'est le temps où le jugement va commencer par la maison de Dieu » (1 Pierre iv, 17). De même Hébr. xii nous enseigne que notre qualité de fils légitimes nous place sous la juste discipline du Père des esprits. Et dans Jean xvii, l'Église est remise aux soins du Père saint pour qu'il la garde en son nom.

Or, toutes les fois que les parents chrétiens perdent de vue cette grande vérité, leurs maisons sont livrées au désordre. Ils ne gouvernent pas leurs enfants; il en résulte que, avec le temps, ce sont leurs enfants qui les gouvernent : car enfin, il faut que le gouvernement soit quelque part; et si ceux à qui Dieu a confié les rênes ne les tiennent pas comme ils le doivent, elles tomberont bientôt en de mauvaises mains.

Quelle chose triste et honteuse que de voir des parents gouvernés par leurs enfants! Je ne doute pas qu'aux yeux de Dieu, ce ne soit une tache, un horrible désordre qui attire tôt ou tard son jugement. Un père qui laisse tomber de ses mains les rênes du gouvernement ou qui ne les tient pas fermement, manque gravement à sa sainte responsabilité d'être, pour sa famille, le représentant de Dieu et le dépositaire de sa puissance. Je ne pense pas qu'un tel homme puisse jamais reprendre complètement sa position, ni être, dans sa génération, un fidèle témoin de Dieu. Il peut être l'objet de la grâce, ce qui est tout autre chose qu'un témoin pour Dieu. Voilà ce qui peut expliquer le lamentable état de beaucoup de frères. Ils ont totalement manqué à leur devoir de gouverner leurs maisons selon le Seigneur, ce qui leur a fait perdre leur vraie position et leur influence morale; — de là vient que leur énergie est paralysée, que leurs bouches sont fermées, leur témoignage annulé; et si

quelqu'un d'eux vient à faire entendre une faible voix, le doigt du mépris, désignant aussitôt l'état de sa famille, amène la rougeur à ses joues et le remords à sa conscience.

Tous ne se font pas des idées justes de ce sujet, et ne savent pas toujours remonter à cette source d'un grave état de déchéance morale. Beaucoup de chrétiens prennent facilement leur parti de voir leurs enfants croître dans la désobéissance et la mondanité. Il leur semble que c'est là une chose naturelle et inévitable, et on les entend dire à d'autres : « Pendant que vos enfants sont jeunes, vous en faites ce que vous voulez ; mais attendez qu'ils soient plus âgés, et vous verrez bien que vous serez obligés de les laisser aller dans le monde ! » — Jamais je ne pourrai croire que ce soit selon la pensée de Dieu, que les enfants de ses serviteurs grandissent nécessairement dans la mondanité et l'insubordination. Eh bien ! si ce n'est pas sa pensée qu'il en soit ainsi ; si, dans sa miséricorde, il a ouvert aux enfants de ses saints les mêmes sentiers qu'à ces derniers ; s'il autorise les parents chrétiens à choisir pour leur famille la même part que, par sa grâce, ils ont choisie pour eux-mêmes ; si, après tout cela, leurs enfants sont volontaires et mondains, que faut-il en conclure, sinon que les parents ont gravement péché dans l'exercice de leur relation et de leur responsabilité ? — sinon qu'ils ont fait tort à leurs enfants et déshonoré le Seigneur ? Mais doivent-ils faire un principe général de ce qui est le résultat de leur infidélité, et prononcer que tous les enfants des chrétiens doivent ressembler aux leurs en grandissant ? Font-ils bien de détourner de jeunes parents de choisir le terrain de Dieu relativement à leurs enfants, en leur proposant leurs abominables errements,

au lieu de les encourager en plaçant devant eux l'infaillible fidélité de Dieu envers tous ceux qui le cherchent dans la voie de ses commandements? Agir ainsi serait imiter le vieux prophète de Béthel qui, parce qu'il était lui-même dans le mal, cherchait à y entraîner son frère, et contribua à le faire tuer par un lion pour sa désobéissance à la parole de l'Éternel.

En résumé, la propre volonté de mes enfants manifeste la propre volonté de mon propre cœur, et un Dieu juste se sert d'eux pour me châtier, parce que je ne me suis pas jugé moi-même. Pour m'épargner de la peine, j'ai laissé le mal avoir son cours dans ma famille, et maintenant mes enfants ont grandi autour de moi et sont comme des épines à mes côtés, parce que je ne les ai pas élevés pour Dieu. Telle est l'histoire de milliers de familles. Nous ne devrions jamais perdre de vue, que nos enfants, aussi bien que nous-mêmes, doivent servir à la « défense et à la confirmation de l'Évangile ». Je suis convaincu que, si nous pouvions être amenés à considérer nos maisons comme devant être un témoignage pour Dieu, cela produirait une immense réformation dans notre manière de les gouverner. Nous chercherions alors à y établir un ordre moral plus élevé, non pas afin de nous épargner de la peine ou du chagrin, mais plutôt afin que le témoignage n'ait pas à souffrir du désordre de nos maisons. Mais n'oublions pas que, pour pouvoir dompter la nature en nos enfants, il faut premièrement la dompter en nous-mêmes. Nous ne pouvons jamais vaincre la chair par la chair, et ce n'est qu'autant que nous l'avons surmontée en nous, que nous sommes en état de la surmonter en nos enfants. De plus, il faut pour cela une parfaite intelligence et une complète harmonie entre le père et la mère.

Leur voix, leur volonté, leur autorité, leur influence doivent être *une* dans le sens le plus strict de ce mot. Étant eux-mêmes « une seule chair », ils devraient toujours présenter à leurs enfants la beauté et la puissance de cette unité. Dans ce but, ils doivent servir Dieu ensemble, s'attendre à Lui, se tenir beaucoup en sa présence, lui ouvrir tous leurs cœurs, lui exposer tous leurs besoins. Les maris et les femmes manquent fréquemment à ce qu'ils se doivent à cet égard. Il arrive parfois que l'un des deux désire réellement renoncer au monde et dompter la chair à un degré auquel l'autre n'est pas arrivé, et cela produit de tristes résultats. Cela conduit souvent à de la réserve, des détours, à un antagonisme positif dans les vues et les principes du mari et de la femme, en sorte qu'on ne peut dire d'eux qu'ils sont unis dans le Seigneur. L'effet de tout cela sur les enfants qui grandissent, est on ne peut plus pernicieux, et son influence funeste sur toute la maison est incalculable. Ce que le père commande, la mère le conteste; ce que l'un défend, l'autre le permet; ce que le père édifie, la mère le détruit. Le père est représenté comme rigide, sévère, exigeant. L'influence maternelle agit en dehors et indépendamment de celle du père; parfois même elle met complètement de côté celle-ci, en sorte que la position du père devient des plus pénibles, et que toute la famille présente un aspect de trouble et d'impie indiscipline ¹. C'est une

¹ Rien n'est plus affligeant que d'entendre une mère dire à son enfant : « Il ne faut pas que ton père sache telle ou telle chose. » Là où règnent ces pratiques de dissimulation et de duplicité, il doit y avoir là-dessous quelque chose de radicalement et affreusement mauvais, et il est moralement impossible d'obtenir quoi que ce soit qui ressemble à l'ordre

chose affreuse. Des enfants ne peuvent jamais être bien élevés dans de telles circonstances, et la seule pensée en fait frémir, relativement au témoignage pour Christ. Là où domine un tel état de choses, il devrait y avoir la plus profonde contrition de cœur devant le Seigneur à ce sujet. Sa miséricorde est inépuisable et ses tendres compassions ne font jamais défaut; et nous pouvons certainement espérer que, s'il y a une vraie douleur et une sincère confession, Dieu interviendra en grâce pour guérir et pour relever. Ce qui est bien sûr, c'est que nous ne devrions pas prendre notre parti de choses pareilles; c'est pourquoi, que tous ceux qui en sont affligés dans leur cœur crient au Seigneur jour et nuit — crient à Lui, en se fondant sur sa vérité et sur son nom, qui sont blasphémés par de tels péchés; et, pour certain, Dieu entendra et exaucera. Mais *que cette question*

selon la piété ou à l'exercice d'une vraie discipline. Il faut, ou bien, que le père, par une sévérité désordonnée ou une excessive rigueur, « irrite ses enfants »; ou bien que la mère favorise la volonté propre de l'enfant aux dépens du caractère et de l'autorité du père. Dans l'un et l'autre cas, il y a une entrave au témoignage, qui fait beaucoup de mal aux enfants. Les parents chrétiens devraient donc veiller avec soin à paraître toujours devant leurs enfants et devant leurs domestiques dans la puissance de cette unité, qui découle de leur parfaite union dans le Seigneur. Et si, par malheur, leur jugement n'est pas identique, à l'égard de tel ou tel point du gouvernement domestique, qu'ils en fassent le sujet d'une conférence intime, de prière et de propre jugement, en la présence de Dieu; qu'ils cherchent la lumière, mais qu'ils ne rendent jamais ceux de leur maison témoins de leur divergence d'opinions; car cela manifesterait une faiblesse morale qui ferait mépriser leur gouvernement.

dans son entier soit envisagée à la lumière du témoignage pour le Fils de Dieu. C'est pour ce témoignage que nous sommes laissés ici-bas. En effet, nous n'y sommes assurément pas laissés seulement pour élever nos familles, n'importe comment; mais bien afin de les élever pour Dieu, avec Dieu, par Dieu et devant Dieu. Pour atteindre un but si élevé, il nous faut être beaucoup en la présence du Seigneur. Un père chrétien ne peut pas frapper, souffleter, gourmander ses enfants comme le font les hommes du monde, selon leurs caprices et leur humeur du moment. Le chrétien doit représenter Dieu au milieu de sa famille : cela bien compris réglera tout dans la maison. Il est l'intendant de Dieu; il devra donc, pour bien comprendre cette charge et pour s'en acquitter fidèlement, avoir de fréquentes relations ou plutôt des relations non-interrompues, avec son Maître. Il faut qu'il se tienne habituellement aux pieds de ce Maître, afin de savoir ce qu'il doit faire et comment il doit le faire. Par ce moyen tout, dans son administration, deviendra simple et facile.

Souvent le cœur voudrait avoir une règle générale pour chacun des divers détails de l'administration domestique. On demande, par exemple, quelle sorte de punitions, quelle sorte de récompenses, et quelle sorte d'amusements les parents chrétiens doivent adopter. Quant aux punitions, je pense qu'elles seront rarement nécessaires, si les divins principes d'éducation de l'enfant sont mis en pratique dès la plus tendre enfance. Quant aux récompenses, il me semble qu'elles devraient essentiellement consister en expressions d'amour et d'approbation. Un enfant doit être obéissant — obéissant à tous égards et incessamment — non pour obtenir une récompense, propre

à nourrir et à développer l'émulation qui est un fruit de la chair; mais parce que Dieu le veut ainsi. Cependant il me semble assez convenable que les parents manifestent leur approbation par quelque petit présent.

Quant aux amusements que vous désirez procurer à vos enfants, qu'ils aient toujours, si possible, le caractère de quelque occupation utile. Cela est salutaire à l'esprit. C'est une mauvaise chose que d'entretenir dans les enfants la pensée que des jouets ou des babioles brillantes procurent du plaisir. J'ai souvent vu de très-jeunes enfants, trouver un plaisir beaucoup plus réel et certainement beaucoup plus simple, avec du papier, un crayon ou telle autre chose qu'ils se procuraient eux-mêmes, qu'avec les joujoux les plus chers. Enfin, pour toutes choses, punitions, récompenses ou jeux, ayons l'œil sur Jésus et cherchons sérieusement à soumettre la chair sous quelque apparence ou forme qu'elle se présente. Alors nos maisons seront un témoignage pour Dieu, et tous ceux qui y entreront seront contraints de dire : DIEU EST ICI.

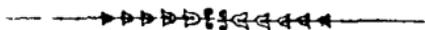
Il faut que je termine. Je n'ai pas pris la plume, Dieu le sait, pour blesser qui que ce soit. Je sens avec force la vérité, l'importance, la sérieuse solennité du sujet que j'ai traité, et en même temps mon incapacité à le présenter avec la clarté et la puissance nécessaires. Cependant je m'attends à Dieu pour qu'il donne efficace à ces pages, et quand Il agit, le plus faible instrument peut répondre à son but. C'est à Lui que je recommande maintenant ces pages qui, j'en ai la confiance, ont été commencées, poursuivies et terminées en sa sainte présence. Une pensée m'a extrêmement soutenu : c'est qu'au moment même, où je sentais sur ma conscience la nécessité d'écrire

cette brochure, un certain nombre de bien-aimés frères étaient réunis en assemblée d'humiliation, de confession et de prières, essentiellement par rapport au témoignage pour le Fils de Dieu dans ces derniers jours. Je ne doute pas qu'un point fort important de la confession n'ait été la chute relativement au gouvernement de la famille; et si ces pages étaient utilisées par l'Esprit de Dieu pour produire, ne fût-ce que dans une seule conscience, un sentiment plus profond de cette chute, et dans un seul cœur, un plus sincère désir de réparer cette brèche selon les pensées de Dieu, je m'en réjouirais en éprouvant que je n'ai pas écrit en vain.

Puisse le Dieu tout-puissant, selon les richesses de sa grâce, produire, par son Saint-Esprit, dans les cœurs de tous ses saints bien-aimés, un plus ardent désir de cœur d'élever, dans cette dernière heure, un témoignage pour Christ plus complet, plus éclatant, plus vigoureux et plus décidé, afin que, quand la voix de l'archange et la trompette de Dieu retentiront dans l'air, il se trouve ici-bas un peuple bien préparé à aller avec joie à la rencontre du céleste Époux!

C. H. M.

Auteur de l'Appel de Dieu et des Considérations sur la vie et les temps d'Ézéchias (*Études scripturaires*, Tom. 1) et de Christ, notre Berger (*Série de Traités chrétiens*, N° 7).



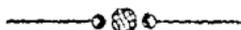
Humilité.

1. Ce sont deux choses différentes, d'être humble devant Dieu, et d'être humilié devant Dieu. Je suis humilié devant Dieu, parce que je n'ai pas été humble. Je suis humilié à cause de mon péché. Si j'avais été humble, une grâce m'aurait été donnée pour m'empêcher d'y tomber. « Car Dieu résiste aux orgueilleux, mais il donne grâce aux humbles. »

2. La seule place humble est la présence de Dieu. C'est quand je m'éloigne de cette présence que je suis en danger de m'élever. On dit qu'il est dangereux d'être trop souvent sur la montagne. Or, ce n'est pas, je pense, quand nous nous y tenons que nous sommes en péril, mais bien plutôt quand nous la quittons. C'est quand nous descendons de la montagne que nous commençons à penser que nous y avons été. Alors vient l'orgueil. Je ne crois pas que Paul eût besoin d'une écharde, quand il était au troisième ciel. Ce n'est qu'après en être descendu qu'il fut en danger de s'élever outre mesure — par la pensée qu'il avait été ravi, là où personne autre n'avait été avant lui.

3. Je ne crois pas que la vraie humilité consiste à penser mal de nous-mêmes. La vraie humilité ne consiste jamais à penser du tout à nous-mêmes — et c'est précisément ce à quoi il est si difficile de parvenir. C'est constamment, **Moi, Moi, ou Je**. Commencez seulement une phrase par **Je**, il n'est rien qu'une personne quelconque ne puisse y ajouter.

4. Quels cœurs nous avons ! « C'est moi, dit le Seigneur, qui sonde les cœurs. » Quel autre que Dieu peut les connaître ? Il est des gens qui s'imaginent de sonder leurs cœurs, en sentant vivement le mal en eux, lesquels ne connaissent pas réellement leurs cœurs et ne sont pas vraiment humbles. Le fait est qu'il *faudrait* qu'ils parlent *d'eux-mêmes*, et leur orgueil est nourri même en disant combien ils sont méchants.



SE TROUVE AUSSI :

A LAUSANNE, chez M^me DURET-CORBAZ, rue St-Pierre.

A S¹⁶-CROIX, chez Richard SCHERZER.

A ST AGRÈVE, (Ardèche) chez Daniel RÉVEL.

On peut se procurer aux mêmes adresses :

ÉTUDES SCRIPTURAIRES,

Plusieurs des 16 premiers Numéros.

Série de Traités chrétiens :

- N^o 1. La chute d'Adam ou le pécheur au tribunal
de Dieu. Court examen de Genèse III.
2^{me} édition. prix 5 c.
2. La Repentance. 10
3. Christ dans l'intérieur du voile et hors du
camp. 2^{me} édition. 5
4. Le cordon écarlate. 3^{me} édition. 10
5. Écoutez, et votre ame vivra. 5
6. L'École de Dieu, ou quelques remarques sur
1 Sam. xvii. 10
7. Christ, notre Berger. (Luc xv, 1-7) 5
8. L'Assurance du salut.



ETUDES
SCRIPTURAIRES

N° 18. — 30 SEPTEMBRE 1857. — PRIX : 20 c.

IV. Maintenant et alors.
Aphorismes.



VEVEY

L. PRENLELOUP, RUE DU LAC 16.

—
1857

MAINTENANT ET ALORS

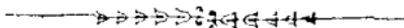
OU

LE TEMPS ET L'ÉTERNITÉ.

SUBSTANCE D'UNE MÉDITATION

SUR

Luc XII.



VEVEY

L. Prenteloup, rue du Lac 18.

1857

VEVEY. — IMPRIMERIE DE CH.-F.RECORDON.

IV.

MAINTENANT ET ALORS

OU

LE TEMPS ET L'ÉTERNITÉ.

Les principes contenus dans le chapitre XII de l'Évangile selon Luc, sont d'un caractère tout à la fois grave et scrutateur, et la portée pratique en est, dans un temps comme le nôtre, de la plus haute importance. — La mondanité et les désirs charnels ne peuvent supporter une telle lumière; elle les consume jusqu'à la racine. Si quelqu'un nous demandait un résumé concis de cette portion précieuse de la Parole inspirée, nous dirions qu'il pourrait consister en ce titre que nous lui donnerions : « Le temps présent considéré à la lumière de l'éternité. » — Le Seigneur y avait évidemment en vue de transporter ses disciples dans la lumière d'un monde, où tout est en opposition directe à ce que nous voyons ici-bas, afin de soumettre leurs cœurs à l'influence salutaire des choses invisibles, et leur marche à l'autorité et à la puissance des principes célestes. — Telle étant l'intention bénie du divin Docteur, il jette les fondements à la construction de sa doctrine, par ces paroles pénétrantes : « Gardez-vous du levain des Pharisiens, qui

est l'hypocrisie. » Il s'agit ici de ne rien cacher. Les secrets ressorts de notre âme doivent être mis au jour; il faut que nous laissions pénétrer les rayons de la lumière céleste jusqu'aux replis les plus profonds de notre être moral. — Il ne faut pas qu'il y ait de contradiction entre le jugement secret de notre cœur et nos paroles, entre la marche et la profession; enfin, nous avons particulièrement besoin de la grâce qui produit en nous « un cœur honnête et bon », pour que nous profitions de cet admirable abrégé de la vérité pratique. — Nous sommes naturellement trop enclins à écouter avec indifférence ou à recevoir froidement les vérités tout ordinaires. Nous ne les aimons pas; nous leur préférons souvent des spéculations intéressantes sur la lettre même des Écritures, sur des points de doctrine ou sur des questions de prophétie, parce que peut-être nous imaginons-nous pouvoir, en même temps, nous laisser aller à toutes sortes de désirs mondains et poursuivre, tout à notre aise, nos intérêts temporels. Mais des vérités aussi graves, aussi tranchantes, qui pèsent avec tant de force sur la conscience, qui peut les supporter, si ce n'est ceux qui, par grâce, cherchent à se purifier du « levain des Pharisiens qui est l'hypocrisie? » Ce levain, qui sait revêtir de belles apparences, se montre sous différentes formes, et n'en est que plus dangereux. En effet, partout où il se trouve, il met une barrière insurmontable entre l'âme et ses progrès dans la connaissance expérimentale, d'un côté, et la sanctification pratique, de l'autre. Si je n'expose pas mon âme *tout entière* à l'action de la vérité divine — si je cherche à en dérober quelques recoins aux rayons de sa lumière — si j'entretiens avec complaisance quelque secrète réserve — si je m'efforce, sans bonne foi,

d'accommoder la vérité à ma propre manière de penser et de faire, ou d'en détourner le tranchant de ma conscience — alors je suis infecté du levain de l'hypocrisie et ma croissance à la ressemblance de Christ en devient moralement impossible. Il est donc bien important, pour tout disciple de Christ, de sonder son cœur et de voir si, dans ses replis, il n'y a rien de ce levain pénicieux. Puissions-nous, par la grâce de Dieu, en être complètement délivrés, pour que, dans tous les moments, nous puissions dire : « Parle, Seigneur, ton serviteur écoute ¹. »

Non-seulement l'hypocrisie est un obstacle absolu aux progrès spirituels, mais encore elle manque toujours son but; car « il n'y a rien de couvert qui ne doive être révélé, ni rien de secret qui ne doive être connu. » Tout homme trouvera sa juste mesure, et toute pensée et toute intention secrète sera amenée à la lumière : ce que la vérité ferait *maintenant*, le siège judiciaire le fera *alors*. Le moi-

¹ Le sens que l'on attache ordinairement au mot *hypocrisie* est celui d'une fausse profession religieuse. Sans doute il signifie cela; mais il signifie beaucoup plus encore. Un assentiment tacite à des principes qui ne dirigent pas la conduite, mérite la dénomination d'hypocrisie. En considérant la chose sous ce point de vue, nous aurons tous sujet de nous humilier profondément devant le Seigneur. Combien souvent ne nous arrive-t-il pas d'écouter la vérité et de lui donner, en apparence, notre plein assentiment, sans qu'il y ait pourtant dans notre vie aucune manifestation de la puissance de cette vérité, sans qu'elle dirige notre marche. Si cela ne se rattache pas moralement au levain des Pharisiens, qui est l'hypocrisie, c'est tout au moins un mal bien sérieux, et totalement contraire à nos progrès dans la vie divine. « Si vous savez ces choses, vous êtes bienheureux pourvu que vous les pratiquiez. »

dre degré, la plus faible nuance de cette hypocrisie seront démasqués à la lumière qui rayonnera du tribunal du Christ. Rien ne pourra s'y soustraire. — Tout sera *alors* réalité; chaque chose portera son vrai nom. *Maintenant* la mondanité est souvent appelée convenance; l'avarice est nommée prévoyance; la recherche de ses aises et de ses intérêts passe pour un louable savoir-faire et de la sagesse dans les affaires. Ainsi il en est *maintenant*, mais *alors* ce sera précisément le contraire; car toutes ces choses seront vues sous leur vrai jour et appelées de leur nom véritable. Aussi il est vraiment sage de la part du disciple de marcher à la lumière de ce jour, où les secrets de tous les cœurs seront mis en évidence. — Quant à cela tout croyant est placé sur un meilleur terrain que les autres; — car dit l'Apôtre : « il nous faut tous être manifestés devant le tribunal du Christ, » tous, saints et pécheurs, bien que ce ne soit pas en même temps, ni sur le même pied. Mais cela serait-il un sujet de trouble pour le disciple? Nullement, si son cœur est nettoyé du levain de l'hypocrisie, si son âme, par l'enseignement du Saint-Esprit, est bien fondée dans la vérité fondamentale, que Christ est sa vie et sa justice, de sorte qu'il puisse dire avec l'apôtre : « Nous sommes manifestés ¹ à Dieu, et j'espère que nous sommes aussi manifestés dans vos consciences. » Mais si cette transparente droiture de cœur et cette paix de la conscience manquent, il n'y a pas de doute que la pensée du tribunal de Christ donnera du malaise. Aussi nous voyons que, dans l'enseignement du Seigneur, au chapitre XII de Luc, il cherche à mettre

¹ *πεφανερώμεθα*, même verbe que celui qui est employé au verset 10.

la conscience de ses disciples dans la pleine lumière de ce tribunal : « Or je vous dis , à vous *mes amis* : Ne craignez rien de la part de ceux qui tuent le corps, et qui après cela n'ont rien de plus à faire. Mais je vous montrerai qui vous devez craindre : craignez celui qui , après avoir tué , a le pouvoir de jeter dans la géhenne ; oui , vous dis-je , craignez celui-là. » « La peur des hommes tend un piège ; » elle est intimement liée au « levain des Pharisiens. » Mais « la crainte du Seigneur est le commencement de la sagesse » ; par elle le disciple est mis en état de penser, de parler et d'agir, comme s'il était dans la splendeur de la lumière du tribunal du Christ. — Quelle dignité, quelle élévation de caractère ne donne-t-elle pas, en même temps qu'elle atteint et détruit, même dans son germe, l'esprit d'orgueil et d'indépendance, en maintenant l'âme sous la force pénétrante de la lumière divine qui manifeste tout. — Il n'y a rien qui tende à dépouiller le disciple de Christ de sa dignité, comme d'être influencé dans sa marche par la vue ou les pensées des hommes. Tant qu'il en est ainsi pour nous, nous ne pouvons suivre d'un pas ferme notre divin Maître. Cette misère est d'ailleurs étroitement liée à celle de vouloir cacher nos voies à Dieu ; l'une et l'autre tiennent du « levain des Pharisiens ; » l'une et l'autre trouveront leur rétribution devant le siège judiciaire. — Et pourquoi craindre les hommes ? Pourquoi nous laisserions-nous diriger par leurs opinions ? Si leurs opinions ne peuvent supporter l'examen en la présence de Celui qui a le pouvoir de jeter dans l'enfer, elles ne valent rien ; car c'est avec Lui que nous avons affaire. « Pour moi, il m'importe fort peu d'être jugé par vous ou par un tribunal humain. » Les hommes peuvent ériger leur tribunal *maintenant*,

mais, *alors*, ils ne le pourront plus, et s'il en est ainsi, pourquoi conformerions-nous nos voies aux jugements d'une autorité aussi frêle, aussi éphémère? — Ah! stimulons nos cœurs, mes chers amis, à vivre en vue de cet avenir. Que Dieu nous fasse la grâce de nous conduire *maintenant*, en pensant à *alors*, — de considérer le temps à la lumière de l'éternité!

Cependant le pauvre cœur incrédule pourra s'écrier : « Mais si je me mets ainsi au-dessus des pensées et des opinions des hommes, comment me tirera-je d'affaire dans un monde où dominant ces opinions et ces pensées? » Cette question est fort naturelle; mais le Seigneur y a répondu lui-même de la manière la plus satisfaisante; il semblerait même qu'ayant prévu que cet élément d'incrédulité surgirait, il cherche d'abord à élever ses disciples au-dessus de cette atmosphère lourde et sombre du temps, pour les mettre dans la lumière pure et pénétrante de l'éternité; après quoi il ajoute : « Cinq passereaux ne se vendent-ils pas deux sous? et pas un seul d'entre eux n'est oublié devant Dieu. Même aussi les cheveux de votre tête sont tous comptés. Ne craignez donc point; vous êtes plus que beaucoup de passereaux. » Ces paroles enseignent à nos cœurs non-seulement à *craindre* Dieu, mais aussi à *se confier* en Lui; ils sont non-seulement avertis, mais aussi tranquilisés. « Crains » et « ne crains pas, » cela peut paraître un paradoxe pour la chair et le sang; mais non pour la foi; car l'homme qui craint le plus Dieu, craindra le moins les circonstances. Un homme de foi est en même temps le plus dépendant et le plus indépendant des hommes, dépendant de Dieu, indépendant des circonstances; le second étant toujours la conséquence du premier. — Mais considérons un

moment le fondement de la paix du croyant: Celui qui a le pouvoir de jeter dans l'enfer, celui-là seul qu'il faut craindre, a même compté tous les cheveux de nos têtes. Il n'a certainement pas pris cette peine pour nous laisser périr, soit ici-bas, soit *alors*. Nullement. Les soins minutieux de notre Père devraient réduire au silence chaque doute qui peut s'élever dans nos cœurs. Il n'est rien qui soit trop petit, et il n'est rien non plus qui soit trop grand pour Lui. Ces étoiles sans nombre qui traversent l'espace infini et un passereau qui tombe par terre sont égaux devant Lui; son esprit infini surveille, avec la même facilité, le cours des siècles et les cheveux de notre tête. Voilà le fondement parfaitement solide sur lequel Christ base son « ne craignez point » et « ne soyez point en souci. » — Nous manquons fréquemment dans l'application pratique de ce divin principe. Nous l'admirons peut-être comme principe, mais ce n'est que dans son application que se trouvent, se voient et se sentent son excellence et sa beauté; en effet, si nous ne le mettons pas en pratique, nous ne faisons que peindre ou broder des rayons de soleil, tout en languissant sous les influences glaciales de notre incrédulité.

Dans la partie de la Parole que nous méditons, nous voyons qu'un témoignage sincère et intrépide pour Christ est étroitement lié à cette indépendance des pensées des hommes et à cette paisible confiance dans les tendres soins de notre Père céleste. Si mon cœur est élevé au-dessus de la crainte des hommes et s'il jouit de cette douce tranquillité que me donne l'assurance, que même tous mes cheveux sont comptés, alors je suis en état de confesser Christ devant les hommes. (Voir vers. 8-10.) Nous n'avons pas à nous

inquiéter du résultat d'une telle confession, car aussi longtemps que Dieu veut se servir de nous ici-bas, il nous gardera ici-bas. « Or quand ils vous mèneront devant les congrégations, et devant les magistrats et les autorités, ne soyez pas en souci comment vous parlerez, ni de ce que vous répondrez pour votre défense, ni de ce que vous aurez à dire; car le Saint-Esprit vous enseignera à l'heure même ce qu'il faut dire. » Pour pouvoir faire une confession ouverte de Christ, il faut être complètement délivré de l'influence des hommes, et bien établi dans une pleine confiance en Dieu. — En tant que je me trouve sous l'influence des hommes ou que je me crois leur débiteur, je suis moins qualifié pour être le serviteur de Christ; mais je ne puis être efficacement délivré du joug de l'influence humaine que par une foi vivante. Quand Dieu remplit le cœur, il n'y a pas de place pour la créature.

Nous pouvons être parfaitement sûrs, qu'aucun homme n'a jamais pris la peine de compter les cheveux de notre tête; nous n'en avons pas pris la peine nous-mêmes; mais Dieu l'a fait: c'est pourquoi je puis me confier en Dieu plus qu'en aucun homme. Il n'y a pas de besoin, petit ou grand, auquel Il ne puisse satisfaire — nous n'avons qu'à nous attendre à Lui pour apprendre qu'Il est tout pour nous. Il peut, pour cela, se servir des hommes comme d'instruments; mais si nous nous appuyons sur les hommes, au lieu de nous appuyer sur Dieu, — si nous nous reposons sur l'instrument au lieu de nous reposer sur la main qui l'emploie, nous attirons une malédiction sur nous, car il est écrit: « Maudit soit l'homme qui se confie en l'homme, et qui fait de la chair son bras, et dont le cœur se retire de l'Éternel »

(Jérém. xvii, 5). Le Seigneur se servit des corbeaux pour nourrir Élie; mais Élie n'eut jamais la pensée de se confier aux corbeaux. Il en devrait toujours être de même. La foi s'appuie sur Dieu — compte sur Lui — s'attache à Lui — met sa confiance en Lui — s'attend à Lui — le laisse toujours agir et n'entrave pas sa marche par une folle confiance dans les créatures, Lui permet de se manifester dans toute sa glorieuse réalité — enfin Lui remet tout. De plus, si elle est appelée à passer par les profondes eaux, elle s'élève toujours au-dessus des vagues, se reposant avec un calme parfait en Dieu, tout en exaltant les opérations de sa toute-puissance. — Telle est la foi, ce principe précieux, la seule chose, dans ce monde, qui reconnaisse à Dieu ainsi qu'à l'homme leurs places respectives.

Pendant que le Seigneur Jésus était ainsi occupé à répandre ces principes sublimes, un véritable enfant de la terre vient l'interrompre en lui adressant une question au sujet d'un héritage. « Et quelqu'un lui dit du milieu de la foule : Docteur, dis à mon frère de partager avec moi l'héritage. » Comme celui-ci connaissait peu le vrai caractère de l'homme divin, à qui il faisait cette demande ! Il ignorait complètement le profond mystère de sa nature et de sa mission céleste. Le Seigneur n'était certainement pas venu du sein du Père, pour prononcer sur des questions de propriété, ni pour servir d'arbitre entre deux hommes avides des biens de ce monde. L'esprit d'avarice était évident dans toute cette affaire : c'est cet esprit qui régnait, soit chez le plaignant soit chez l'accusé. L'un cherchait à ressaisir, l'autre à garder; qu'était-ce cela sinon l'avarice ? « Mais il lui dit : O homme, qui m'a établi pour être votre juge, ou pour faire vos

partages? » La question n'est pas ici de savoir lequel avait droit, et lequel avait tort. Selon la doctrine pure et divine de Christ, ils avaient tort tous les deux. Qu'est-ce que quelques arpents de terre à la lumière de l'éternité? Le Christ n'enseignait pas seulement des principes qui étaient entièrement opposés à tous les procès touchant la propriété, mais par son caractère et sa vie, Il donnait encore l'exemple du contraire. Il ne recourait pas à la loi sur l'héritage. Il était l'« Héritier de toutes choses. » Le pays d'Israël, le trône de David, toute la création lui appartenaient; mais l'homme ne voulait pas le reconnaître, ni lui rendre ce qui était à Lui. « Les vigneronns dirent entre eux : Voici l'héritier, venez, tuons-le, et l'héritage sera à nous. » Et l'Héritier s'y soumit avec une patience parfaite, mais, que son nom en soit glorifié dans toute l'éternité! en se soumettant à la mort, il détruisit la puissance de l'ennemi et amena beaucoup de fils à la gloire.

Ainsi, nous voyons, dans la doctrine et dans la vie de l'Homme venu du ciel, la vraie manifestation des principes du royaume de Dieu. Il ne voulait pas prononcer comme arbitre sur ces choses, mais Il enseignait la vérité qui, si elle était reçue dans les cœurs, rendrait de tels arbitrages complètement inutiles. — Si les principes du royaume de Dieu avaient le dessus, il n'y aurait aucun besoin de cours de justice; car si personne ne commettait une injustice, il n'y en aurait point à redresser. Chacun conviendra de cette vérité. Mais le chrétien, étant appelé au royaume de Dieu, est tenu de se laisser gouverner par les principes du royaume et de les mettre en pratique coûte que coûte. Aussi il prive son âme de la bénédiction et affaiblit son témoignage, dans la juste proportion selon laquelle

il néglige de réaliser ces principes. Il est donc évident que celui qui a recours aux tribunaux, n'est pas dirigé, en cela, par les principes du royaume de Dieu ; mais par ceux de ce monde dont on sait qui est le prince. Il ne s'agit pas ici de savoir s'il est chrétien, mais seulement de montrer quels sont les principes par lesquels il se laisse conduire, lorsqu'il recourt aux tribunaux humains dans quelque circonstance que ce soit. Je ne dis rien des instincts moraux de la nature divine, qui lui feraient parfaitement sentir l'extrême inconséquence d'un homme, qui professe être sauvé par *grâce*, et qui recourt à la *loi* contre son prochain — d'un homme qui, tout en reconnaissant que, s'il recevait selon son *droit* de la part de Dieu, sa part serait éternellement dans l'enfer, insiste néanmoins sur son *droit* vis-à-vis de son semblable — d'un homme, à qui dix mille talents ont été remis et qui saisit par la gorge son compagnon de service pour cent misérables deniers. — Je ne m'arrête pas là-dessus. Je désire seulement considérer la question des procès à la lumière du royaume, à la lumière de l'éternité ; et s'il est vrai que, dans le royaume de Dieu, on n'a pas besoin de cours de justice, eh bien ! je mets solennellement, et comme en la présence de Dieu, sur la conscience de mon lecteur, cette affirmation : que s'il est un sujet de ce royaume, il a entièrement tort de recourir aux tribunaux. L'obéissance, il est vrai, pourra l'exposer à des pertes et à des souffrances ; mais qui est-ce qui est « digne du royaume de Dieu, » si ce n'est celui qui est prêt à « souffrir pour lui ? » Les hommes vont aux tribunaux *maintenant*, mais *alors* il n'en sera pas ainsi ; et le chrétien doit agir *maintenant* comme il agirait *alors*. Il est dans le royaume ; or puisque le royaume de

Dieu n'est pas établi, et que le Roi en est rejeté, il est juste et convenable que les sujets de ce royaume soient appelés à souffrir. La justice « souffre » maintenant, elle « régnera » dans le millénium, et « habitera » dans les nouveaux cieux et la nouvelle terre.

Or, en recourant à la loi, le chrétien anticipe sur l'époque millénaire. Il se présente devant son Maître en revendiquant ses droits, et en oubliant qu'il est appelé à souffrir patiemment toute espèce de torts et d'injures. En avoir du ressentiment, c'est nier la réalité de ce royaume, auquel il fait profession d'appartenir. J'insiste sur ce principe auprès de mes lecteurs ; j'appelle instamment leur attention sérieuse là-dessus. Puisse-t-il peser de tout son poids sur leur conscience. Ne traitons pas légèrement de ces choses, car il n'y a rien qui contribue autant à entraver l'avancement, la force, la fraîcheur, en un mot, la prospérité du royaume de Dieu dans les cœurs, comme le refus de se conformer en pratique aux principes de ce royaume ¹.

¹ Le chrétien devrait être dirigé par les principes du royaume en toutes choses. S'il est dans les affaires, il devrait conduire ses affaires comme un enfant de Dieu, comme un serviteur de Christ. Il ne devrait pas avoir, le dimanche, un caractère chrétien et, le lundi, un caractère de négociant. Je devrais avoir le Seigneur avec moi dans ma boutique, dans mon magasin, dans mon comptoir. C'est un privilège pour moi de dépendre de Dieu dans mes affaires ; mais pour pouvoir dépendre de Lui, mes affaires doivent être telles, et conduites sur des principes tels, qu'Il puisse les approuver. Si je dis : « Il faut bien que je fasse mes affaires comme d'autres les font, » j'abandonne le vrai terrain chrétien et je suis dans le courant des pensées du monde. Si, par exemple, j'ai recours à des affiches, à des annonces de journaux et à tous

Mais quelqu'un pourrait objecter, qu'en insistant ainsi sur les principes du royaume, nous quittons le terrain élevé de l'Église, tel qu'il est exposé dans les épîtres de Paul. Ce n'est nullement le cas. Nous appartenons à l'Église, mais nous sommes dans le royaume; et bien que nous ne devions jamais confondre les deux, il est néanmoins parfaitement clair que les mœurs ou la manière de penser et de faire de l'Église ne devraient jamais être en-dessous de celles du royaume. S'il est contraire à l'esprit et aux principes du royaume, que j'insiste sur mon droit et que je plaide, cela doit, si possible, être plus contraire encore à l'esprit et aux principes de l'Église. — c'est ce qui ne peut être mis en doute. Plus ma position est élevée, plus aussi doivent être élevés mon code

les moyens semblables de *pouff* et de *réclame*, il est bien évident que je ne travaille pas dans un esprit de simple dépendance de Dieu, mais bien plutôt en me confiant aux principes du monde. Et si quelqu'un dit : « Mais comment donc réussir dans les affaires ? » je répondrais en posant cette autre question : « Quel est votre objet ? Est-ce la nourriture et le vêtement, ou bien d'amasser ? Si c'est le premier, Dieu l'a promis, en sorte que si vous êtes dans la voie qu'il approuve, vous n'avez qu'à vous attendre à Lui. La foi place toujours l'âme sur un terrain totalement différent de celui qui est occupé par le monde, n'importe la profession ou la vocation que nous pouvons avoir. Prenez, par exemple, David dans la vallée du Chêne. Pourquoi ne combat-il pas comme d'autres hommes ? Parce qu'il était sur le terrain de la foi. De même Ézéchias ; pourquoi revêt-il un sac, quand les autres endossent le harnais ? Parce qu'il était sur le terrain de la simple dépendance de Dieu. Il en est précisément de même dans le cas du commerçant ; s'il est chrétien, il doit conduire son commerce comme un chrétien ; sinon, il fera tort au témoignage et privera son âme de bénédictions.

de morale et le ton de mon caractère. Je crois pleinement et je désire maintenir ferme ce principe, que je dois connaître par expérience et réaliser en pratique la vérité de l'Église, comme corps de Christ et son épouse — qui a une position céleste et qui attend la gloire céleste, en vertu de son unité avec Christ; mais je ne puis voir comment ma qualité de membre de ce corps si privilégié pourrait rabaisser ma marche au-dessous de ce qu'elle serait, si j'étais simplement un sujet ou un membre du royaume. Relativement à ma conduite actuelle et à mon caractère, y a-t-il pour moi une différence entre appartenir au corps d'une Tête rejetée et appartenir au royaume d'un roi rejeté? Assurément, il n'en résulte pas une infériorité morale pour la première alternative. Plus ma position est élevée, plus mes rapports sont intimes avec Celui qui est rejeté, plus aussi ma séparation de ce qui le rejette doit être positive, plus mon assimilation à son caractère doit être complète, plus enfin doit être fidèle, ma marche sur ses traces au milieu de la scène d'où Il a été rejeté. Mais le fait est, que NOUS MANQUONS DE CONSCIENCE. Oui, cher lecteur, une conscience délicate, honnête, exercée, répondant vraiment et fidèlement aux appels de la Parole pure et sainte de Dieu : c'est là, je le crois, le grand *desideratum*, le pressant besoin du moment actuel. Ce n'est pas tant de principes que nous manquons, mais bien plutôt de grâce, d'énergie, de sainte décision à les mettre en pratique, coûte que coûte. Nous admettons la vérité de principes, qui condamnent évidemment bien des choses que nous faisons directement ou indirectement. Nous admettons le principe de la grâce et cependant nous réclamons strictement celui de la justice. Par exemple, il arrive souvent que des personnes prê-

chent, enseignent la grâce dont elles prétendent jouir et qui, en même temps, insistent rigoureusement sur leurs droits avec leurs locataires ou leurs débiteurs. Voilà un de ces cas palpables, qui, hélas! n'a été que trop fréquent dans ces derniers temps, et n'est-il pas nécessaire de spécifier des cas quand la conscience individuelle est si peu exercée? Pareils à David, notre indignation est excitée au plus haut degré par un tableau de turpitude morale, aussi longtemps que nous ne nous voyons pas nous-mêmes dans ce portrait. Nous aussi nous aurions quelquefois besoin d'un Nathan qui nous dise : « Tu es cet homme-là, » — afin de nous humilier dans la poussière avec une conscience contrite et une vraie horreur de nous-mêmes. Ainsi, de nos jours, il ne manque, certes, pas d'éloquents sermons, de fortes méditations, de traités bien travaillés sur les principes de la grâce; mais avec tout cela, les tribunaux ne sont pas moins fréquentés; les procureurs, les avocats, les juges, les huissiers sont mis en réquisition, avec tout leur appareil effrayant, pour la défense de nos droits; ce qui excite parfois les gémissements et les exécérations de pauvres mères et de malheureux enfants. Est-il donc étonnant que le christianisme pur et pratique soit dans un si pauvre état parmi nous? Est-il étonnant que l'on trouve au milieu de nous tant de stérilité, de sécheresse et de misère, tant de froideur, d'ignorance et d'abaissement spirituel? Que pourrait-on attendre d'autre, là où les principes du royaume de Dieu sont aussi ouvertement violés?

Mais est-il donc injuste de chercher à sauvegarder nos intérêts et de nous servir des moyens mis à notre portée pour y parvenir? Assurément non. Tout ce que nous affirmons ici, c'est que, quelque bien défini,

quelque clairement établi que puisse être notre droit, la recherche de ce droit en justice est diamétralement opposée au royaume de Dieu. Le serviteur, dans Matth. xviii, est appelé un « méchant serviteur, » et livré aux bourreaux, non pas pour avoir agi injustement, en voulant obtenir par force le paiement d'une dette légitime, mais parce qu'il n'avait pas agi en grâce et remis cette dette. Pesons sérieusement ce fait. Un homme qui néglige d'agir en grâce perdra bientôt le sentiment de la grâce — un homme qui ne réalise pas les principes du royaume de Dieu, perdra la jouissance de ces principes dans son âme. Voilà la morale de la parabole du méchant serviteur. Eh bien! donc, le Seigneur Jésus pouvait, à bon droit, faire entendre à ses disciples cette exhortation : « Ayez soin de vous garder de l'avarice; car quoiqu'un homme soit dans l'abondance, il n'a pas la vie par ses biens. »

Mais combien n'est-il pas difficile de définir cette « avarice! » Combien ne faut-il pas de peine pour faire peser ce péché sur la conscience individuelle! Elle est, de même que la mondanité, nuancée du blanc jusqu'au noir le plus foncé; en sorte que ce n'est qu'autant que nous sommes pénétrés de l'esprit et des affections du ciel, et bien enseignés dans les principes de l'éternité, que nous sommes en état d'en découvrir les effets en nous. Mais, outre cela, il faut que, à cet endroit encore, nos cœurs soient purifiés du levain des Pharisiens, qui est l'hypocrisie. Les Pharisiens étaient avares et ne savaient que se moquer de la doctrine de Christ (voir Luc xvi, 14); et il en est de même de tous ceux qui sont atteints de leur levain. Ils ne comprendront jamais quelle est la juste et vraie application de la vérité, soit quant à l'avarice, soit quant à d'autres péchés; et ils s'effor-

cent d'en inventer une définition qui leur convienne. Ils cherchent à interpréter, à modifier, à amoindrir, à accommoder, jusqu'à ce qu'ils aient bien réussi à soustraire leur conscience au tranchant de la vérité de Dieu ; et ainsi ils tombent sous le pouvoir et l'influence de l'ennemi. Il faut que je sois gouverné, ou par la vérité pure de la Parole, ou par les principes impurs du monde, qui sont, comme nous le savons bien, forgés dans l'atelier de Satan et introduits dans le monde pour être employés à son œuvre.

Dans la parabole de l'homme riche, que le Seigneur nous présente, pour expliquer ce que c'est que l'avarice, nous rencontrons un caractère que le monde respecte et admire. Mais, en cela, comme dans tous les autres sujets de ce sérieux chapitre, nous voyons la différence entre *maintenant* et *alors* — entre le temps et l'éternité. Tout dépend du jour sous lequel nous contemplons les hommes et les choses. Si vous les regardez uniquement au point de vue de *maintenant*, il est tout à fait naturel que vous cherchiez à réussir dans votre commerce ; à élargir le cercle de vos relations et de vos bénéfices, et à faire des provisions pour l'avenir. L'homme, qui agit ainsi, est appelé prudent *maintenant*, mais il sera un « insensé » *alors*. Titres d'actions, dividendes, opérations de banque, polices d'assurances sont *maintenant* une monnaie courante ; mais *alors* ils n'auront plus cours : *maintenant* ils sont de bon aloi ; *alors* ils seront reconnus comme faux. C'est ainsi qu'il en est ; or, mon cher lecteur, rappelons-nous que le *alors* de Dieu devrait être notre *maintenant* ; il nous faut regarder les choses d'à présent à la lumière de l'éternité — les choses de la terre à la lumière du ciel. C'est là la vraie sagesse, qui ne confine pas le cœur à l'état de

choses qui prévaut « sous le soleil, » mais qui le conduit dans la lumière et le laisse sous l'efficace de « ce monde invisible, » où dominent les principes du royaume de Dieu. Que penserions-nous des tribunaux, des banques et des sociétés d'assurance ¹, si nous les considérons à la lumière de l'éternité? Ces choses sont fort bonnes pour des hommes dont le seul mobile est le bien-être de *maintenant*; mais le disciple de Christ doit avoir pour seul mobile le bien-être de *alors*. Cela fait toute la différence, et certes c'est une différence sérieuse.

« Les terres d'un homme riche avaient beaucoup

¹ Une question sérieuse, que tout enfant de Dieu devrait se poser à lui-même, avant de profiter d'une compagnie d'assurance, est celle-ci : « Est-ce que, par là, je me défie de Dieu, ou bien est-ce que je cherche, par des moyens humains, à contrebalancer les visitations divines? » Il y a une triste anomalie dans l'acte d'un chrétien qui assure sa vie. Il fait profession d'être *mort*; il reconnaît que Christ est sa *vie*; pourquoi donc penser à assurer sa vie? Mais plusieurs diront : « Nous ne pouvons mêler le christianisme à ces choses. » A quoi je réponds : Où devons-nous le laisser? Est-ce que le christianisme est comme un sorte de vêtement décent, que nous revêtons le jour du Seigneur, et que, à la fin de ce jour, nous ôtons; nous ployons soigneusement et déposons dans une armoire jusqu'au dimanche suivant? Hélas! il en est trop souvent ainsi. Combien de gens qui ont deux caractères; et qu'est-cela, sinon le levain des Pharisiens, qui est l'hypocrisie? Les offices d'assurance vont très-bien aux hommes de ce monde, qui ont raison de s'en prévaloir, parce que tout, autour d'eux et en eux, est fort incertain. Mais pour l'enfant de Dieu, tout est *sûr*. Dieu a assuré la vie du croyant; aussi devrait-il regarder tous les bureaux d'assurance comme autant de dépôts d'incrédulité.

rapporté. » Quel péché y a-t-il à être un bon agriculteur ou un habile négociant? Si Dieu bénit le travail d'un homme, celui-ci ne doit-il pas s'en réjouir? Sans doute; mais observez les progrès d'un cœur avare. « Il raisonnait *en lui-même*. » Ce n'était pas dans la présence de Dieu qu'il raisonnait; ce n'était pas sous les influences puissantes de l'éternité. Non; « il raisonnait en lui-même » — c'est-à-dire dans l'étroite enceinte de son cœur égoïste; aussi n'est-il pas étonnant qu'il arrivât à cette conclusion pratique : « Que ferai-je, car je n'ai pas où rassembler mes fruits? » Quoi! n'y avait-il d'autre usage à en faire, en ayant en vue l'avenir de Dieu? Hélas! non. L'homme a un avenir, où rêve un avenir, sur lequel il compte et pour lequel il fait des provisions; mais *le moi* est le seul objet qui figure dans cet avenir — c'est *le moi*, soit dans ma propre personne, soit dans celle de ma femme ou de mes enfants, ce qui est, moralement parlant, la même chose. Le grand objet de l'avenir de Dieu, c'est Christ, et la vraie sagesse nous conduira à fixer nos regards sur lui, et à faire de lui notre seul objet pour le temps et l'éternité, pour *maintenant* et pour *alors*. Mais la vraie sagesse est folie aux yeux du monde; oui, la sagesse du ciel est un non-sens pour ceux qui ont leurs pensées aux choses de la terre.

« Et il dit : Voici ce que je ferai : j'abattrai mes greniers, et j'en bâtirai de plus grands, et j'y rassemblerai *tous* mes produits et mes biens. » Voilà ce qu'il pensait, ce qu'il disait, et ce qu'il fit; et il y a une déplorable conséquence entre ses pensées, ses paroles et ses actes : « *Là*, » dans le grenier bâti par moi-même, « je rassemblerai *tout*. » Misérable trésor — qui doit contenir le « tout » d'une âme im-

mortelle ! Dieu n'entraîne pour rien du tout dans cette liste ; il n'était ni son magasin , ni son trésor ; c'est évident , et il en est toujours ainsi avec un homme du monde.

« Puis je dirai à mon âme : Mon âme , tu as beaucoup de biens en réserve pour beaucoup d'années ; repose-toi , mange , bois et te réjouis. » Ainsi nous voyons que la provision d'un homme du monde n'est , au plus , que pour « beaucoup d'années. » Jouis-en le mieux que tu pourras , puisque cela ne peut pas dépasser ces étroites limites. Même dans ses propres pensées à ce sujet , ses provisions ne peuvent atteindre cette éternité sans bornes , qui s'étend au-delà de ce court espace du temps. Et ce sont ces provisions qu'il présente à son âme qui ne doit jamais mourir , comme la source de son repos et de sa joie. Misérable aveuglement ! calcul insensé ! Quelle différence avec ce qu'un croyant peut présenter à son âme ! Lui aussi peut dire : « Mon âme , repose-toi , mange , bois et te réjouis ; mange du plus gras des provisions de Dieu , et bois au fleuve de ses délices et du vin de son royaume ; et réjouis-toi de son salut parfait ; car tu as beaucoup de biens ; oui , des richesses inépuisables , d'exprimables trésors amassés , non pour plusieurs années seulement , mais pour l'éternité. L'œuvre accomplie de Christ est le fondement de ton éternelle paix , et sa gloire future est l'objet assuré de ton espérance. » C'est là un tout autre discours , mon cher lecteur , et cela fait voir la différence entre *maintenant* et *alors*. C'est une erreur fatale que de ne pas faire du Christ crucifié , du Christ ressuscité , du Christ glorifié , l'Alpha et l'Oméga de tous nos calculs. Nous peindre un avenir , sans y mettre Christ au premier plan , c'est

une véritable folie; aussitôt que Dieu apparaît, le tableau s'évanouit.

« Mais Dieu lui dit : Insensé, cette nuit même ton âme te sera redemandée, et les choses que tu as préparées, à qui seront-elles? » Et puis remarquez la morale de tout cela : « Il en est ainsi de celui qui thésaurise pour lui-même, et qui n'est pas riche en Dieu. » L'homme qui amasse fait virtuellement un dieu de son trésor : il se laisse bercier dans une fausse tranquillité quant à son avenir, en pensant aux biens qu'il a en réserve; car s'il ne les avait pas, il serait malheureux. Il suffirait, pour faire perdre la raison à un homme naturel, de ne lui donner que Dieu pour en dépendre; il aimerait mieux toute autre chose que Dieu seul. Donnez-lui de vieux morceaux de parchemin sous forme de titres d'actions; donnez-lui une police d'assurance : il s'appuiera là-dessus et même il mourra tranquille, s'il peut laisser ces chiffons à ses héritiers. En un mot, tout est bon pour le cœur naturel excepté Dieu. Au jugement de l'homme naturel, **TOUT EST RÉALITÉ EXCEPTÉ LA SEULE RÉALITÉ.** Cela fait voir ce qu'est le véritable état de la nature humaine. Elle ne peut se confier en Dieu; elle peut *parler* de Dieu, mais elle ne peut se confier en Lui. La vraie base de la constitution morale de l'homme, c'est la défiance de Dieu, et l'un des plus beaux fruits de la régénération, c'est que l'homme soit mis en état de se confier en Dieu pour toute chose. — « Ceux qui connaissent ton nom mettront leur confiance en Toi. » Eux seuls le peuvent.

Mais mon but principal en écrivant ceci, est de m'adresser à la conscience des chrétiens. Je demande donc au lecteur chrétien, en toute simplicité, s'il est conforme à la doctrine de Christ, telle qu'elle est ex-

posée dans l'Évangile, que ses disciples amassent des trésors sur la terre? Ce serait presque une absurdité de faire une pareille question en présence du chap. xii de Luc et de passages analogues : « Ne vous amassez pas des trésors sur la terre, où les vers et la rouille consomment, et où les larrons percent et dérobent; mais amassez-vous des trésors dans le ciel, où ni les vers ni la rouille ne détruisent, et où les voleurs ne percent ni ne dérobent. » Voilà qui est assez clair, et on n'a besoin que d'une conscience honnête pour en faire l'application de manière à produire les résultats convenables. Il est directement contraire à la doctrine du royaume de Dieu, et tout à fait incompatible avec la vraie position d'un disciple, d'amasser des trésors, de quelque nature qu'ils soient — « sur la terre. » A cet égard, comme en matière de procès, nous avons seulement à nous rappeler que nous sommes dans le royaume de Dieu, afin de connaître comment nous devons agir. Les principes de ce royaume sont éternels, et obligatoires pour tout disciple de Christ.

« Alors il dit à ses disciples : c'est pourquoi je vous dis : Ne soyez point en souci pour votre vie, sur ce que vous mangerez; ni pour le corps, sur ce dont vous serez vêtus; la vie est plus que la nourriture, et le corps plus que le vêtement. » Observez qu'il est dit : « Ne soyez point en souci. » Ces mots n'ont pas besoin de commentaire et ne supportent point d'accommodement. On peut dire que cela signifie : « N'ayez pas d'inquiétudes extrêmes, » mais il n'est pas question « d'extrême inquiétude » dans ce passage. Il est simplement dit : « Ne soyez point en souci, » et cela encore, relativement à ce dont l'homme peut réellement avoir besoin, savoir la nourriture et le vêtement,

au sujet desquels les corbeaux et les lis nous sont présentés comme exemples ; car, sans prendre de la peine et sans être en souci, les premiers sont nourris et les derniers sont vêtus. Et cette exhortation est vraie, non-seulement en tant qu'elle se rapporte à ceux qui ne sont que dans le royaume ; elle est vraie aussi quant aux membres de l'Église. « Ne vous inquiétez de rien, » dit l'Esprit par l'Apôtre. Et pourquoi ? Parce que Dieu prend soin de vous, et qu'il n'y a pas besoin d'être deux occupés à la même chose, quand l'un peut tout faire, et que l'autre ne peut rien. « Mais en toute chose faites connaître vos demandes à Dieu par la prière et la supplication, avec actions de grâces ; et la paix de Dieu, qui surpasse toute intelligence, gardera vos cœurs et vos pensées dans le Christ Jésus. » Voilà le fondement solide de la paix du cœur, dont si peu de croyants jouissent réellement. Il y en a beaucoup qui ont trouvé la paix de la conscience par la foi en la perfection de l'œuvre du Christ, qui ne jouissent pas de la paix du cœur par la foi en la suffisance des soins de Dieu pour tout ce qui nous concerne. Souvent il nous arrive de prier pour nos difficultés et nos épreuves, et de nous relever aussi troublés et abattus que quand nous nous sommes agenouillés. Nous professons de remettre nos affaires entre les mains de Dieu, mais nous ne savons pas *les y laisser* ; et nous nous privons par là de la paix du cœur. Ce fut le cas de Jacob, dans Genèse xxxii. Il demanda à Dieu de le délivrer de la main d'Esau ; mais à peine se fut-il relevé de dessus ses genoux, qu'il trahit sa pensée quant au vrai fondement de la confiance de son âme, en disant : « J'apaiserai sa colère par ce présent qui ira devant moi. » Il est évident qu'il avait plus de confiance en son présent qu'en

Dieu. C'est là une erreur assez commune parmi les enfants de Dieu : nous professons de nous attendre à la source éternelle, pendant que le regard de l'âme se détourne sur quelque citerne des créatures ; et c'est ainsi que Dieu est laissé de côté dans la pratique, que nos âmes ne sont pas délivrées et que nous ne jouissons pas de la paix du cœur. L'apôtre continue et, dans le 8^{me} vers. de Philip. iv, il nous donne une liste des choses auxquelles nous devons penser, et nous n'y trouvons pas une seule allusion au « moi » ou aux affaires du *moi*. « Au reste, mes frères, que toutes les choses qui sont véritables, toutes les choses qui sont vénérables, toutes les choses qui sont justes, toutes les choses qui sont pures, toutes les choses qui sont aimables, toutes les choses qui sont de bonne renommée, toutes celles qui ont quelque vertu ou quelque louange, pensez à ces choses... Et le Dieu de la paix sera avec vous. » Si donc je sais et si je crois que Dieu pense à moi et qu'il a soin de moi, j'ai « *la paix de Dieu* ; » et si je pense à Dieu et aux choses qui lui appartiennent, j'ai « *le Dieu de la paix*. »

Tout ceci, comme on pouvait s'y attendre, est en parfait accord avec les enseignements de Christ en Luc XII. Après avoir tranquilisé le cœur de ses disciples par rapport à leurs besoins temporels et à leur trésor à venir, il dit : « Mais plutôt cherchez le royaume de Dieu, et toutes ces choses vous seront données par-dessus. » Ce n'est pas que je doive chercher le royaume avec la secrète pensée qu'en le faisant il sera pourvu à mes besoins. Ce ne serait pas convenable à un vrai disciple, qui ne pense à rien autre qu'à son Maître et au royaume de son Maître ; alors, de son côté, celui-ci ne manquera certainement pas de penser à ce disciple et à ses besoins. Telles sont les rela-

tions qui existent entre un serviteur fidèle et un Maître tout-puissant et plein de grâce. Ce serviteur peut donc être sans inquiétude ; oui, absolument exempt de souci.

Mais il y a une autre raison, qui nous est présentée dans cette exhortation, pour bannir de nos cœurs les inquiétudes ; c'est leur complète inutilité : « Qui d'entre vous, par des soucis, peut ajouter à sa taille une seule coudée ? Si donc vous ne pouvez pas même ce qu'il y a de moindre, pourquoi êtes-vous en souci pour les autres choses ? » Nous ne gagnons rien avec nos soucis, et en nous y abandonnant, nous ne faisons que nous rendre incapables de chercher le royaume de Dieu, et, par notre incrédulité, nous mettons une barrière aux opérations du Seigneur en nous. Ces paroles : « Il ne put faire là aucun acte de puissance à cause de leur incrédulité, » sont toujours vraies relativement à nous. L'incrédulité est le grand obstacle au déploiement des actes de puissance de Dieu en notre faveur. Si nous nous chargeons nous-mêmes de nos propres affaires, il est évident que nous n'avons pas besoin de Dieu. Mais ainsi nous sommes laissés sous l'influence accablante de nos pensées inquiètes, qui nous poussent à chercher un refuge dans quelque expédient humain, et nous font faire naufrage quant à la foi. Il est fort important pour nous de reconnaître que nous nous appuyons, ou sur Dieu, ou sur les circonstances. Il ne nous servirait absolument de rien de prétendre que nous nous appuyons sur Dieu *et* sur les circonstances. On s'appuie sur Dieu *seul* ou pas du tout sur lui. N'est-il donc pas bien à propos de parler de foi, de recommander la foi, lorsque, en réalité, nos cœurs s'attendent à la créature, sous quelque forme que ce soit ? Nous

devrions examiner — cribler nos voies sur ce point; car la dépendance immédiate et absolue de Dieu étant un des caractères particuliers de la vie divine et un des principes fondamentaux du royaume, il est fort essentiel pour nous d'y bien prendre garde, afin que nous n'opposions aucune barrière à nos progrès dans cette céleste disposition. Sans doute, il est bien difficile à la chair et au sang de n'avoir aucune chose visible pour s'y appuyer. Le cœur ne tremble-t-il pas au bord des circonstances — comme au bord d'un océan inconnu — inconnu à tout autre qu'à la foi, et où rien que la simple foi ne saurait vivre une heure. Nous sommes parfois sur le point de nous écrier avec Lot : « N'est-elle pas petite? et mon âme vivra. » Le cœur désire quelque lambeau des choses d'ici-bas, quelques planches du radeau des biens de ce monde, quoi que ce soit, en un mot, qui ne l'oblige pas à vivre dans un état de dépendance absolue de Dieu. Mais si seulement Dieu est connu, il faut bien que l'on se confie en lui; et si l'on se confie en lui, il faut bien qu'il soit connu. Sans cela le pauvre cœur soupirera toujours après quelque ressource fixe et palpable. S'agit-il des besoins temporels? il désirera ardemment un revenu fixe, une certaine valeur bien placée, une rente régulière, des fonds de terre, ou des propriétés quelconques, enfin quelque chose sur quoi ce pauvre cœur eroie pouvoir compter. S'agit-il du ministère ou de quelque témoignage public? il en est encore de même. Si un homme va prêcher ou méditer la Parole, il veut aussi pouvoir s'appuyer sur quelque chose : si ce n'est sur un sermon écrit, au moins sur quelques notes, sur une préparation préalable; enfin tout ce qu'on voudra, si ce n'est sur une dépendance pleine et entière de

Dieu. De là vient que la mondanité fait des progrès si redoutables parmi les chrétiens. Mais ce n'est que la foi qui remporte la victoire sur le monde, et qui purifie le cœur. C'est elle qui élève l'âme au-dessus de l'influence du temps, et qui la garde dans la lumière de l'éternité. Elle s'occupe non pas de *maintenant*, mais d'*alors*; non pas de la terre, mais du ciel. C'est ainsi qu'elle surmonte le monde et purifie le cœur. Elle entend et croit cette parole de Christ: « Ne crains point, petit troupeau, car votre Père a bien voulu vous donner le royaume. » Or, si le royaume remplit mon âme, il n'y a pas de place pour autre chose. Je puis facilement abandonner les ombres du présent, dans la perspective des réalités futures; les biens éphémères d'un *maintenant*, en vue d'un *alors* éternel. — Aussi le Seigneur ajoute-t-il immédiatement: « Vendez ce que vous avez et donnez-le en aumônes. Faites-vous des bourses qui ne vieillissent pas, un trésor immanquable dans les cieux, dont le voleur n'approche point, et où le ver ne gâte point; car là où est votre trésor, là aussi sera votre cœur. » Si j'ai un trésor sur la terre, un trésor quelconque, mon cœur y sera aussi, et je serai un franc mondain. Mais comment puis-je réellement vider mon cœur du monde? En parvenant à le remplir de Christ, qui est le vrai trésor, que ni les « bourses » ni les « greniers » du monde ne peuvent contenir. Le monde a ses greniers et ses bourses, dans lesquels il amasse ses « biens »; mais ses greniers crouleront et ses bourses vieilliront; alors que deviendra le trésor? Certainement, il bâtit trop bas, celui qui bâtit sous le ciel. Malgré cela, il y en a beaucoup qui veulent bâtir et amasser des richesses, si ce n'est pour eux-mêmes, au moins pour leurs enfants, c'est-à-dire leur second *moi*. Si j'amasse pour

mes enfants, j'amasse pour moi-même; or, une fortune ainsi amassée tourne, rarement en bénédiction pour les enfants, parce qu'elle ne les laisse pas sur le terrain que, dans son gouvernement moral, Dieu leur a fixé, ainsi qu'à tous les hommes, qui est que chacun « travaille de ses mains à ce qui est bon, afin qu'il ait (non pas de quoi thésauriser pour lui-même ou pour son second moi, mais) de quoi donner à celui qui a besoin. » Tel est le lot assigné à tout homme par le Seigneur; en conséquence si j'amasse pour mon enfant, je le soustrais et me soustrais moi-même à ce lot, et il ne peut en résulter qu'une perte de bénédiction. Si j'ai jamais goûté l'incomparable douceur de l'obéissance à Dieu et de la confiance en Dieu pour toutes choses, dois-je en priver mon enfant? Ne serait-ce pas, pour autant qu'il est en moi, le priver virtuellement de Dieu, et lui donner à la place de Dieu quelques « vieilles bourses, » des titres d'actions, des créances ou quelques parchemins moisis? Serait-ce là agir à son égard comme un père bon et sage? Ah! certes, non : ce serait bien plutôt vendre *alors* pour *maintenant*. Ce serait imiter le sensuel et profane Esaü, vendant son droit d'aînesse pour un mets; ce serait abandonner l'avenir de Dieu pour le présent de l'homme. Et pourquoi amasserais-je pour mes enfants? Si je puis me confier à Dieu pour ce qui me regarde, pourquoi ne le pourrais-je pas aussi pour mes enfants? Est-ce que Celui qui m'a nourri et vêtu, ne peut pas les nourrir et les vêtir aussi? Est-ce que sa main est raccourcie, ou ses ressources sont-elles épuisées? Dois-je faire de mes enfants des paresseux ou des oisifs? leur donnerai-je de l'argent à la place de Dieu? Ah! cher lecteur, mettons-nous bien dans l'esprit ce simple

fait, que si nous ne *peuons* nous confier en Dieu pour nos enfants, nous ne nous confions pas en Dieu pour nous-mêmes. Dès l'instant où je me mets à *amasser* cinq sous, je m'écarte, en principe, de la vie de la foi. Je puis nommer mon petit trésor des plus beaux noms qui aient jamais été inventés par des esprits mondains ou des cœurs incrédules; mais la vérité vraie, la voici : **MON TRÉSOR EST MON DIEU.** « Là où est votre trésor, là aussi sera votre cœur. » — Mais que l'on comprenne bien cette vérité, qu'on ne lui prête pas un sens qu'elle n'a pas. Je suis tenu, par les obligations puissantes de la Parole et de l'exemple de Dieu, de pourvoir, par le travail, à mes besoins et à ceux des miens; car « si quelqu'un n'a pas soin des siens et surtout de ceux de sa famille, il a renié la foi, et il est pire qu'un infidèle! » Voilà qui est assez simple. — De plus je suis obligé, autant que les principes de Dieu le comportent et qu'il m'en fournit les moyens, d'élever mes enfants de manière à les rendre propres à quelque service ou profession, à laquelle il peut plaire à Dieu de les appeler. Mais je ne vois nulle part dans la Parole, que je doive laisser à mes enfants une fortune, en lieu et place d'une occupation honnête, dans une simple dépendance de leur céleste Père. — Et n'est-ce pas un fait que les enfants ont rarement lieu d'être reconnaissants envers des parents, qui leur laissent un riche héritage; tandis que d'autres se rappellent toujours, avec gratitude et vénération, les soins paternels d'une piété pratique, par lesquels ils ont été mis à même de travailler pour eux-mêmes en se confiant en Dieu? Quoi de plus précieux que cette dépendance heureuse et bénie d'un véritable disciple de Christ!

Mais je ne dois pas laisser de côté un passage dont

on a souvent usé ou plutôt abusé, à l'appui de la pratique mondaine et incrédule d'amasser. Je veux parler de 2 Cor. xii, 14 : « Voici, pour la troisième fois, je suis prêt à aller vers vous, et je ne vous serai point à charge ; car ce n'est pas ce qui est à vous que je cherche, mais c'est vous ; car ce ne sont pas les enfants qui doivent amasser pour leurs parents, mais les parents pour leurs enfants. » Combien de personnes qui sont tout heureuses quand elles rencontrent, dans l'Écriture, une apparence de sanction de leur mondanité ! Dans ce passage, il n'y a certainement qu'une apparence de sanction ; car bien certainement l'apôtre n'enseigne pas à des chrétiens à thésauriser, — il ne recommande pas à des hommes célestes d'amasser des trésors sur la terre, dans quelque but que ce soit. Il fait simplement allusion à une pratique ordinaire *dans le monde*, et à un sentiment ordinaire *chez l'homme naturel*, dans le but de faire mieux comprendre sa manière d'agir avec les Corinthiens, qui étaient ses enfants dans la foi. Il ne leur avait point été à charge, et il ne voulait pas leur être à charge, car il était un père pour eux. Maintenant, si les enfants de Dieu sont contents de retourner au monde et à ses maximes, à la nature et à ses voies, eh bien ! qu'ils mettent tous leurs soins à thésauriser, — qu'ils « s'amassent un trésor pour les derniers jours ; » mais qu'ils se rappellent bien que la fin de tout cela, c'est la teigne, les vers et la rouille. Oh ! si nous avions un cœur pour apprécier ces « bourses » immortelles, dans lesquelles la foi recueille ses « incorruptibles trésors ; » ces greniers célestes, dans lesquels la foi « rassemble tous ses produits et tous ses biens. » Alors nous marcherions dans un sentier saint et élevé à travers ce présent siècle mauvais, — alors aussi nous

nous élèverions, sur l'aile puissante de la foi, au-dessus de la sombre atmosphère qui enveloppe, comme d'un linceul, ce monde qui rejette Christ et qui hait Dieu ; monde tout imprégné et souillé de ces deux éléments : *la haine de Dieu et l'amour de l'argent.*

Il me reste à dire, avant de terminer, que le Seigneur Jésus — l'Adorable, le divin Maître, cherchant à élever, par ces principes célestes, les pensées et les affections de ses disciples au niveau qu'elles devaient avoir, leur recommande deux choses, qui peuvent se résumer en ces paroles de l'Esprit de Dieu : « servir le Dieu vivant et véritable et attendre des cieux son Fils. » Tout l'enseignement de Luc xii, du verset 35 à la fin, peut se ranger sous ces deux chefs ; sur lesquels je désire attirer l'attention de mon lecteur chrétien. Nous n'avons nul autre à servir que « le Dieu vivant » — nous n'avons rien à attendre — rien qui soit digne de notre attente, que — « son Fils. » — Qu'il plaise à l'Esprit-Saint d'accompagner sa parole d'une puissance céleste, en sorte qu'elle pénètre les cœurs et les consciences, tellement que la vie de tout enfant de Dieu en porte l'empreinte et que le nom du Seigneur Jésus soit magnifié et sa vérité démontrée, dans la conduite de ceux qui Lui appartiennent. Que chacun de nous ait abondamment part à la grâce d'un cœur honnête et d'une conscience délicate, droite et bonne, afin que nous soyons comme un instrument bien accordé, rendant un son pur quand il est touché par la main du Maître et en parfaite harmonie avec sa céleste voix.

Enfin, si ces pages devaient tomber entre les mains de quelqu'un qui n'eût pas encore trouvé la paix de sa conscience, dans l'expiation accomplie par le Fils

de Dieu, je voudrais l'exhorter à ne pas les mettre de côté, en disant : « Cette parole est dure qui peut l'écouter ? » Vous demandez peut-être : Que deviendrait le monde, si de tels principes y dominaient ? je réponds : il cesserait d'être gouverné par Satan et deviendrait « le royaume de Dieu. » Mais puis-je vous demander, mon ami, à quel royaume vous appartenez ? est-ce à celui de *maintenant*, ou à celui d'*alors* ? Vivez-vous pour les choses de ce monde, ou recherchez-vous celles de l'éternité, pour la terre ou pour le ciel, pour Satan ou pour Christ ? Oh ! je vous en conjure avec affection, soyez vraiment honnête et de bonne foi avec vous-même en la présence de Dieu. Rappelez-vous qu'« il n'y a rien de couvert, qui ne doive être révélé. » Le tribunal de Christ mettra toutes choses dans la lumière. C'est pourquoi, je vous le dis, soyez franc avec vous-même. Demandez à votre cœur où vous en êtes, quelles sont vos relations avec le Dieu vivant, quel est le fondement de votre paix, quelles sont vos perspectives pour l'éternité. Ne vous imaginez pas que Dieu *vous* demande d'acheter le ciel par un renoncement aux choses de la terre. Non, Dieu vous adresse à Christ qui, en portant vos péchés en son corps sur la croix, a ouvert, au pécheur qui croit, un chemin par lequel il peut venir à Lui dans la puissance d'une justice divine. Dieu ne vous demande pas d'être ou de faire quelque chose ; mais l'Évangile vous dit ce que Jésus est et ce qu'Il a fait, et si vous croyez cela dans votre cœur, et que vous le confessiez de votre bouche, vous serez sauvé. Le Christ — le Fils éternel de Dieu — Dieu manifesté en chair — un avec le Père, ayant été conçu par le Saint-Esprit, naquit d'une femme, prit sur Lui un corps préparé par la puissance du Très-Haut — et

devint ainsi un HOMME RÉEL — vrai Dieu et vrai homme — qui, après une vie d'obéissance parfaite, mourut sur la croix, ayant été fait péché et malédiction, et ayant épuisé, jusqu'à la dernière goutte, la coupe de la juste colère de Jéhovah, enduré l'aiguillon de la mort, remporté la victoire sur le sépulcre et détruit celui qui avait la puissance de la mort; après quoi il monta au ciel et s'assit à la droite de Dieu. Tel est le mérite infini de son parfait sacrifice, que tous ceux qui croient sont justifiés de TOUTES CHOSES. Oui, vous êtes acceptés en Lui — vous êtes vêtus de sa justice devant Dieu, et vous ne viendrez jamais en jugement — mais vous êtes passés de la mort à la vie. Voilà l'Évangile — la bonne nouvelle du salut, que Dieu fait maintenant annoncer à toute créature par l'Esprit-Saint envoyé du ciel. Je vous exhorte, cher lecteur, en terminant, à contempler « l'Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde. CROYEZ ET VOUS VIVREZ.

Traduit de l'anglais.

de C. H. M., Auteur de « Toi et ta maison. »



Aphorismes.

L'homme n'est jamais justifié par l'expérience ; il est justifié par la foi.

L'Esprit de Dieu n'est jamais notre justice ; Il est puissance en nous : mais Christ est notre justice.

L'expérience de la foi n'a jamais le *moi* pour objet — il n'y a point de foi dans mes sentiments propres — j'ai foi en Dieu.

Parce que nous sommes enfants, Dieu nous scelle. Douter que Dieu soit pour nous, c'est de l'incrédulité.

La vérité oblige.

La connaissance ne peut pas aimer ; il faut que nous soyons nés de Dieu pour aimer ; car « Dieu est amour. »

Quand nous perdons le sentiment de la présence de Dieu, la conscience est endormie et elle se réveillera.

Paul expose les conseils de Dieu. Jean expose la nature de Dieu — la vie éternelle manifestée en Christ et qui nous est communiquée.

En Paul nous avons le développement de la connaissance ; en Jean, le développement des affections.

La question de la justification est présentée dans les épîtres aux Romains et aux Galates ; dans celles de Pierre, c'est le gouvernement de Dieu dans le désert ; en Jean, c'est la communication de la vie.

Le septième chapitre des Romains présente la forme légale du combat ; les Galates offrent la forme chrétienne du combat. Dans le septième chapitre des Romains, il n'est pas question de l'Esprit ; mais les Galates parlent de la chair qui convoite contre l'Esprit, et de l'Esprit qui désire le contraire de la chair. Dans les Romains, il s'agit de la *loi*, et non de Christ ni de l'Esprit.

L'homme a chassé Dieu du monde en crucifiant Jésus.



SE TROUVE AUSSI :

à LAUSANNE, chez M^{me} DURET-CORBAZ.

à S^{te}-CROIX, chez RICH. SCHERZER.

à S^t AGRÈVE, (Ardèche), chez DAN. RÉVEL.

On peut se procurer aux mêmes adresses :

ÉTUDES SCRIPTURAIRES,

Plusieurs des 17 premiers Numéros.

Série de Traités chrétiens :

N ^o 1. La Chute d'Adam	prix 5 c.
2. La Repentance	10
3. Christ dans l'intérieur du voile et hors du camp	5
4. Le cordon écarlate	10
5. Écoutez, et votre ame vivra	5
6. L'École de Dieu ou quelques remarques sur 1 Sam. xvii.	10
7. Christ, notre Berger (Luc xv, 1-7)	5
8. L'Assurance du salut.	40
9. Le siège de Samarie.	40

ETUDES
SCRIPTURAIRES

N° 19. — 1 SEPTEMBRE 1858. — PRIX : 30 c.

- V. Le joug mal assorti.**
VI. Résultats éternels de l'affliction.
Aphorismes.



VEVEY

L. PRENLELOUP, RUE DU LAC 16.

—
1858

V.

LE JOUG MAL ASSORTI.

Il n'y a personne qui désire sincèrement parvenir, lui-même, ou qui cherche à faire arriver les autres à une marche chrétienne plus pure et plus élevée, et qui puisse contempler le christianisme de nos jours sans un sentiment inexprimable d'accablement et de tristesse. Le ton en est si excessivement bas, l'aspect si malsain et l'esprit si faible, qu'on est quelquefois tenté de désespérer de rencontrer quelque chose qui ressemble à un témoignage vrai et fidèle, à un Seigneur absent. — Tout cela est d'autant plus déplorable quand nous nous rappelons les motifs impérieux, qui, par privilège spécial, devraient nous animer. Soit que nous regardions au Maître que nous sommes appelés à suivre — au sentier sur lequel nous sommes appelés à marcher — au but vers lequel nous sommes appelés à fixer contamment nos regards, — ou aux espérances qui devraient nous encourager, il nous est impossible de ne pas reconnaître, que si nous entrions de cœur dans toutes ces choses, que si nous les réalisions par une foi plus simple, nous ferions voir assurément une marche chrétienne, plus fervente. « L'amour de Christ, dit l'apôtre, nous étreint. » Voilà le motif le plus puissant de tous. Plus le cœur

est rempli de l'amour de Christ, et l'œil de l'âme fixé sur sa personne bénie, plus nous chercherons à suivre de près ses traces célestes. Ses traces ne peuvent être découvertes que par un « œil simple » ; et à moins que la volonté ne soit brisée, la chair mortifiée et le corps soumis, nous manquerons tout à fait dans notre marche de disciple et nous ferons naufrage quant à la foi et à une bonne conscience.

Que mon lecteur ne s'y méprenne pas. Il ne s'agit nullement ici de la question du salut personnel. Il s'agit de tout autre chose. Rien ne peut être plus bassement égoïste, après avoir obtenu le salut comme le fruit de l'agonie de Christ, de sa sueur de sang, de sa croix et de sa passion, que de nous tenir à une distance aussi grande que possible de sa sainte personne, sans perdre notre sécurité personnelle. C'est là, même au jugement naturel, l'indice d'un caractère qui ne mérite que le mépris ; mais lorsque cet exemple est donné par un homme qui professe devoir tout son bonheur présent et éternel à un Maître rejeté, crucifié, ressuscité et absent, aucun langage ne saurait exprimer cette bassesse morale. « Pourvu que j'échappe au feu de l'enfer, peu importe ma marche comme disciple. » N'avez-vous pas en horreur, cher lecteur, un tel sentiment, ne le détestez-vous pas jusqu'au fond de votre âme ? S'il en est ainsi, tâchez sérieusement de le fuir et de vous placer au point opposé de la boussole, et que votre langage fidèle soit : « Pourvu que mon Maître soit glorifié, peu importe comparativement ma sécurité personnelle. » Plût à Dieu que ce fût là l'expression vraie de beaucoup de cœurs de nos jours, où, hélas ! on peut dire en vérité que « tous cherchent leur intérêt particulier et non celui de Jésus-Christ » (Phil. ii, 21). Plût à

Dieu que le Saint-Esprit suscitât, par sa puissance irrésistible et par son énergie céleste, un troupeau de disciples séparés du monde et dévoués à l'Agneau dont chacun se trouvât lié, par les cordes de l'amour, aux cornes de l'autel — une compagnie, pareille aux trois cents de Gédéon dans l'ancien temps, sachant se confier en Dieu et renoncer à la chair. Comme le cœur désire ardemment voir cela ! Comme l'esprit, accablé, par moments, à l'aspect glaçant et desséchant d'une profession froide et sans influence, aspire sérieusement après un témoignage plus vigoureux, d'un cœur non-partagé pour Celui, qui s'anéantit lui-même, et laissa sa gloire, afin que, par son sang précieux, versé pour nous, nous pussions être élevés jusqu'à être ses compagnons dans une félicité éternelle.

Parmi les nombreux obstacles qui s'opposent à cette entière consécration du cœur à Christ que je désire ardemment pour moi-même et pour mon lecteur, « le joug inégal », se trouvera occuper une des premières places. « Ne vous mettez pas sous un joug mal assorti ¹ avec les infidèles ²; car quelle participation ³ y a-t-il entre la justice et l'iniquité ⁴, et quelle

¹ Μὴ γίνεσθε ἐπιρροζυγοῦντες : « Ne soyez pas sous un joug inégal, ou mal assorti. » Le participe grec est un composé de deux mots, dont l'un veut dire : autre, inégal, opposé ; et le second : joug. C'est donc à tort qu'on le traduit par : un même joug. De fait, il est vrai, il n'y a qu'un seul et même joug ; mais il pèse d'une manière bien *différente* sur ceux qui s'y soumettent. (Édit.)

² ἄπιστος, litt. : qui n'a pas la foi, incrédule ou infidèle.

³ μετοχή.

⁴ ἀνομία, état sans loi, sans frein.

communions¹ y a-t-il entre la lumière et les ténèbres? Et quel accord de Christ avec Bélial? ou quelle part a le fidèle avec l'infidèle²? et quelle convenance y a-t-il du temple de Dieu avec les idoles? Car vous êtes le temple du Dieu vivant, selon ce que Dieu a dit : « J'habiterai au milieu d'eux, et j'y marcherai, et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple » (Lévit. xxvi, 11, 12). « C'est pourquoi sortez du milieu d'eux et vous en séparez, dit le Seigneur, et ne touchez pas à ce qui est impur et je vous recevrai » (És. lii, 11); « et je vous serai pour père, et vous me serez pour fils et pour filles, dit le Seigneur Tout-Puissant » (2 Cor. vi, 14-18). L'économie mosaïque nous enseigne le même principe moral : « Tu ne sèmeras point dans ta vigne diverses sortes de grains, de peur que le tout, savoir les grains que tu auras semés, et le rapport de ta vigne, ne soit souillé. Tu ne laboureras point avec un âne et un bœuf accouplés ensemble. Tu ne te vêtiras point d'un drap tissu de diverses matières, c'est-à-dire, de laine et de lin ensemble » (Deut. xxii, 9-11; Lévit. xix, 19). Ces passages de l'Écriture suffiront pour montrer le mal moral d'un « joug mal assorti ». On peut affirmer avec une assurance entière, que personne ne peut être un disciple de Christ, libre de tout lien, s'il se trouve, d'une manière ou d'une autre, « sous un joug inégal ». Il se peut qu'il soit sauvé, qu'il soit un enfant de Dieu — un croyant sincère; mais il ne peut être un disciple entièrement intègre; et non-seulement cela, mais il y a un empêchement positif à une pleine manifestation de ce qu'il peut être en effet,

¹ κοινωνία.

² ἕπιπτος.

malgré le joug inégal qu'il porte. « Sortez ... et je vous recevrai ... et vous serez mes fils et mes filles, dit le Seigneur Tout-Puissant. » C'est-à-dire : « Sortez votre nuque de dessous le joug inégal, et je vous recevrai, et alors il y aura une manifestation pleine, ouverte et pratique de votre relation avec le Seigneur Tout-Puissant. » Cette idée est évidemment différente de celle qui est exprimée dans l'Épître de Jacques : « De sa propre volonté, il nous a engendrés, par la parole de la vérité. » Et aussi dans celle de Pierre : « Ayant été réengendrés non par une semence corruptible, mais par une semence incorruptible, par la parole de Dieu qui vit et qui demeure éternellement. » Et encore dans la première Épître de Jean : « Voyez quel amour le Père nous a donné, afin que nous fussons appelés enfants de Dieu. » De même dans l'Évangile selon Jean : « Mais à tous ceux qui l'ont reçu, il leur a donné le droit de devenir enfants de Dieu, à ceux qui croient en son nom, lesquels ont été engendrés non du sang, ni de la volonté de la chair, ni de la volonté de l'homme, mais de Dieu. » Dans tous ces passages, la relation d'enfants est fondée sur le conseil et l'opération de Dieu, et nous est présentée comme la conséquence de quelque chose qui ne vient pas de nous ; tandis que dans 2 Cor. vi, elle nous est présentée comme le résultat de notre affranchissement du joug mal assorti. En d'autres termes, c'est ici une question entièrement pratique. Ainsi dans Matth. v, nous lisons : « Mais je vous dis, aimez vos ennemis, bénissez ceux qui vous maudissent, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous outragent et vous persécutent ; en sorte que¹

¹ ὅπως.

vous soyez les fils de votre Père qui est dans les cieux; car il fait lever son soleil sur les méchants et sur les bons, et il envoie sa pluie sur les justes et sur les injustes. » Ici encore, c'est l'établissement pratique et la manifestation publique de la relation, et l'influence morale qui en découle. Il convient aux fils d'un tel Père d'agir d'une telle manière. En résumé, nous avons la position abstraite ou la relation de fils, fondée sur la volonté souveraine de Dieu et sur sa propre opération; puis nous avons le caractère moral qui en est la conséquence, émanant de cette relation, qui fait que Dieu peut à juste titre publiquement reconnaître cette relation. Dieu ne peut reconnaître pleinement et publiquement ceux qui portent un joug mal assorti avec les incrédules, car, s'il le faisait, ce serait reconnaître le joug inégal. Or il ne peut reconnaître « les ténèbres », « l'iniquité » — « Béliel » — « les idoles » — et un « incrédule ». Comment le pourrait-il? Ainsi donc, si je me mets volontairement sous le même joug avec un de ceux-là, je m'identifie moralement et publiquement avec eux, et nullement avec Dieu. Je me suis placé dans une position que Dieu ne peut reconnaître, et par conséquent, il ne peut me reconnaître, moi non plus; mais si je me retire de cette position, — si j'en sors et que je me sépare — si je secoue de dessus mon cou le joug inégal, alors, et seulement alors, je puis être publiquement et pleinement reçu et reconnu pour un « fils ou une fille du Seigneur Tout-Puisant ». Ce principe est solennel et pénétrant pour tous ceux qui sentent que malheureusement ils se sont laissé prendre dans un tel joug. Ils ne marchent pas comme des disciples, et ne se trouvent ni publiquement ni moralement sur le terrain des fils. Dieu

ne peut les reconnaître. Leur relation secrète n'est pas ce dont il s'agit; mais ils se sont placés eux-mêmes complètement en dehors du terrain de Dieu. Ils ont follement passé leur cou dans un joug, qui, n'étant pas le joug de Christ, doit être celui de Bélial; et ce n'est que lorsqu'ils auront jeté ce joug, que Dieu pourra les reconnaître comme ses fils et ses filles. La grâce de Dieu est infinie, sans doute; et elle peut venir au-devant de nous dans tous nos manquements, dans toutes nos faiblesses; mais si nos âmes soupirent après une marche plus élevée comme disciples, il nous faut secouer aussitôt le joug inégal, coûte que coûte, si du moins il est en notre pouvoir de le faire; dans le cas contraire, nous n'avons qu'à baisser la tête avec confusion de face et à nous attendre à Dieu pour une pleine délivrance.

Il y a quatre rapports distincts, sous lesquels nous pouvons considérer le joug mal assorti : le mariage, le commerce, la religion, la philanthropie. Quelques chrétiens seraient peut-être disposés à borner le sens de 2 Cor. vi, 14 au premier de ces rapports; mais l'Apôtre ne le fait pas. Voici ses paroles : « Ne vous mettez pas sous un joug mal assorti avec les incrédules. » Il ne spécifie pas le caractère ou l'objet de ce joug, ce qui nous autorise à donner à ce passage l'application la plus étendue, et à en porter le tranchant sur toute espèce de joug mal assorti; et nous verrons l'importance de ce procédé, avant que nous terminions ces observations, si le Seigneur le permet.

I. Considérons d'abord le joug domestique ou conjugal. Quelle est la plume qui pourrait dépeindre les angoisses d'âme, la misère morale, de même que les conséquences pernicieuses pour la vie spirituelle et le témoignage, découlant du mariage d'un chrétien

avec une personne non-convertie. Il me semble que rien ne doit être plus déplorable que la condition de quelqu'un qui découvre, quand il est trop tard, qu'il s'est uni pour la vie à une personne, avec laquelle il ne peut pas avoir une pensée, pas un sentiment en commun. L'un désire servir Christ, l'autre ne peut servir que le diable; l'un soupire après les choses de Dieu, l'autre n'aspire qu'aux choses de ce monde; l'un cherche sérieusement à mortifier la chair avec toutes ses affections et ses désirs, l'autre ne cherche qu'à les satisfaire. Ils sont pareils à une brebis et à un bouc, enchaînés l'un à l'autre; la brebis languit après les verts pâturages, tandis que le bouc ne désire que brouter les ronces qui croissent le long des fossés. La triste conséquence en est que tous les deux souffrent de la faim. L'un ne *veut* pas paître dans la prairie, l'autre ne *peut* pas se nourrir des ronces, et ainsi ni l'un ni l'autre n'obtient ce qu'il faut à sa nature, à moins que le bouc, grâce à sa plus grande force, ne réussisse à forcer son compagnon qui porte le joug avec lui, de rester parmi les ronces, pour y languir et mourir. La moralité de ceci est assez simple; et de plus elle est, hélas! d'une application qui n'est que trop commune. Le bouc réussit ordinairement à arriver à son but. Le compagnon (ou la compagne) mondain l'emporte presque toujours. On trouvera le plus fréquemment que, dans les cas du joug conjugal chrétiennement mal assorti, le pauvre chrétien est celui qui souffre, comme le montrent évidemment les fruits amers d'une mauvaise conscience, l'abattement du cœur, l'esprit sombre et découragé. C'est là assurément payer bien cher la satisfaction de quelque affection naturelle, ou l'acquisition de quelque misérable avantage temporel. C'est un

fait qu'un tel mariage est un principe de mort pour le christianisme pratique et pour l'avancement de la vie spirituelle. Il est moralement impossible d'être un disciple de Christ indépendant du monde, tout en ayant son cou sous le joug du mariage avec un incrédule. Pas plus qu'un coureur aux jeux olympiques n'eût pu s'attendre à remporter la couronne de la victoire, en attachant à son corps un poids lourd ou bien un cadavre. C'est certes bien assez d'avoir un corps de mort à porter, sans se charger d'un second. Il n'y eut jamais un vrai chrétien, qui n'ait pu faire l'expérience, qu'il avait abondamment à faire en cherchant à combattre les misères de son pauvre cœur, sans aller se charger des misères de deux; sans aucun doute l'homme qui, follement, dans un esprit de désobéissance, épouse une femme non-convertie; ou la femme qui de même épouse un *homme non-converti*, prend volontairement sur soi le fardeau des misères réunies de deux cœurs: et qui est suffisant pour ces choses? Un saint peut compter pleinement sur la grâce de Christ pour parvenir à subjuguier sa propre mauvaise nature; mais il ne peut certainement pas compter, de la même manière, sur cette grâce, par rapport à la mauvaise nature de son compagnon de son joug mal assorti. Si c'est par ignorance qu'il s'est mis sous ce joug, le Seigneur viendra à son aide, sur le terrain d'une pleine et entière confession, et amènera son âme à une restauration complète; mais quant à son état de disciple, il ne le recouvrera jamais. Paul pouvait dire: « Je meurtris mon corps et le réduis en servitude, de peur qu'après avoir prêché à d'autres, je ne sois moi-même réprouvé¹. »

¹ ἀδόκιμος, non-approuvé. qui n'est pas de bon aloi.

Et il dit ceci en connexion immédiate avec la lutte pour remporter le prix : « Ne savez-vous pas que, tandis que ceux qui courent dans le stade, courent tous, un seul reçoit le prix? Courez de telle sorte que vous le remportiez. Or tout homme qui combat dans les jeux publics est tempérant¹ en toutes choses; eux, à la vérité, pour recevoir une couronne corruptible; mais nous pour une incorruptible. Moi donc je cours, mais non comme à l'aventure; je frappe du poing, mais non comme déchirant l'air, » etc. (1 Cor. ix, 24-27). Ce n'est pas ici une question de vie ou de salut, mais simplement une question de course dans le stade; il s'agit de courir de telle sorte que nous remportions le prix, non pas la vie, mais une couronne incorruptible. Le fait d'être appelé à courir suppose que nous avons la vie, car personne n'engagerait des hommes morts à courir dans la lice. J'ai évidemment la vie avant de commencer à courir, et par conséquent, je ne pourrai la perdre, bien que je puisse manquer à remporter la couronne promise; car ce n'est pas la vie qui est proposée comme le prix à obtenir. Nous ne sommes pas appelés à courir pour avoir la vie, car elle ne vient pas « du courant », mais de Dieu par la foi en Jésus-Christ, qui par sa mort nous a acquis la vie, et la plante en nous par l'énergie puissante du Saint-Esprit. Or cette vie, étant la vie d'un Christ ressuscité, est éternelle; car il est le Fils éternel, comme il le dit lui-même en s'adressant au Père, en Jean xvii : « Tu lui as donné autorité sur toute chair, afin qu'il donne la vie éternelle à tous ceux que tu lui as donnés. » Cette vie est donnée sans aucune condition. Il ne nous *donne* pas la vie,

¹ ἐγκρατέσται, est maître de soi.

comme à des pécheurs, pour nous appeler ensuite à courir afin de l'obtenir, comme des saints, avec la sombre possibilité de perdre cette précieuse grâce en manquant dans notre course. Ce serait là courir « comme à l'aventure », ainsi que plusieurs, hélas ! essayent de le faire, qui professent être entrés dans la carrière, sans savoir cependant s'ils ont la vie ou non. De telles personnes courent pour obtenir la vie et non une couronne ; mais Dieu n'expose pas la vie au bout de la lice, comme prix du vainqueur ; il la donne au point de départ, comme la force par laquelle nous courons. La capacité de courir et l'objet après lequel nous courons sont deux choses bien différentes ; cependant elles sont sans cesse confondues par ceux qui ignorent le glorieux Évangile de la grâce de Dieu, dans lequel Christ est manifesté comme la vie et la justice de tous ceux qui croient en son nom ; et cela d'ailleurs comme le don gratuit de Dieu et non comme la récompense pour avoir bien couru.

Or, en considérant les conséquences si excessivement fâcheuses d'un joug conjugal mal assorti, c'est principalement dans sa portée sur notre marche comme disciples que nous les considérons. Je dis principalement, parce que tout notre être moral et toutes nos expériences en sont profondément affectées. Je doute beaucoup que quelqu'un puisse donner un coup plus sensible à sa prospérité dans la vie divine qu'en contractant un joug inégal. En effet, le fait même d'agir ainsi prouve que le déclin de la vie spirituelle a déjà commencé, avec les symptômes les plus alarmants ; mais quant à son état de disciple et à son témoignage, la lampe peut-en être regardée comme presque éteinte, ou si elle donne par occasion une faible lueur, celle-ci ne sert qu'à mettre en évi-

dence ce que sa misérable position a d'effrayant et de sombre, et les affreuses conséquences de l'acte de se mettre sous un joug mal assorti avec un incrédule.

Je me borne à ces observations quant à l'influence du joug inégal sur la vie, le caractère, le témoignage et l'état de disciple d'un enfant de Dieu. Je voudrais maintenant dire quelques mots sur son effet moral, manifesté dans le cercle domestique. Ici encore les conséquences en sont vraiment lamentables. Il ne saurait en être autrement. Deux personnes se sont réunies, pour vivre dans les relations les plus étroites et les plus intimes, avec des goûts, des habitudes, des sentiments, des désirs, des tendances et des buts diamétralement opposés. Elles n'ont rien en commun, en sorte que dans chaque mouvement qu'elles font, elles ne peuvent que se heurter l'une l'autre. L'incrédule ne peut, *en réalité*, aller avec le croyant, et si, grâce à une extrême amabilité, ou à une profonde hypocrisie, il y a une apparence d'harmonie, quelle en est la valeur aux yeux du Seigneur, qui juge de l'état des cœurs par rapport à lui-même. Puis encore, si le croyant devait malheureusement se trouver d'accord, en quelque degré, avec son compagnon de joug, cet accord ne peut se faire qu'aux dépens de sa marche comme disciple, et il en résulte une conscience qui le condamne devant le Seigneur; et ceci encore donne lieu à l'accablement d'esprit et peut-être à de l'aigreur, qui se manifeste dans l'intérieur de la famille, de manière que la grâce de l'Évangile ne se recommande nullement et que l'incrédule n'est ni attiré ni gagné. Le joug inégal paraît à tous égards une chose fort triste. Il déshonore Dieu, porte atteinte au bien-être spirituel, tend à détruire l'état de disciple et le témoignage, et

est tout à fait contraire à la paix et à la bénédiction domestiques. Il produit de l'éloignement, de la froideur et des mésintelligences; ou bien, si ce n'est pas le cas, il tendra, du côté de celui qui est chrétien, à lui faire perdre son caractère de disciple et sa bonne conscience, qu'il peut être tenté de sacrifier sur l'autel de la paix domestique. Ainsi de quelque manière que nous le considérions, un joug mal assorti ne peut conduire qu'aux conséquences les plus déplorables.

Puis, quant à son effet sur les enfants, il est tout aussi triste. Ceux-ci sont naturellement enclins à suivre l'exemple de celui de leurs parents qui n'est pas converti. « Leurs enfants parlaient en partie le langage d'Asdod, et ne savaient pas parler celui des Juifs; mais ils parlaient la langue de divers peuples. » Il ne peut y avoir aucune union de cœurs dans l'éducation des enfants; aucune harmonie, aucune confiance mutuelle dans leur traitement. L'un désire les élever dans la correction et l'enseignement du Seigneur; l'autre désire les élever selon les principes du monde, de la chair et du diable; et comme les sympathies des enfants, à mesure qu'ils grandissent, se rangent d'elles-mêmes de ce dernier côté, il n'est pas difficile de prévoir quelle sera l'issue. Enfin, il est tout à la fois vain, inconvenant et opposé à la Parole d'essayer de labourer avec un « joug inégal », ou d'ensemencer le champ « de diverses sortes de grains »; tout cela ne peut produire que des souffrances et de la confusion.

Avant de quitter cette partie de notre sujet, je voudrais faire une remarque sur les raisons qui ordinairement poussent les chrétiens à entrer dans le joug du mariage moralement mal assorti. Nous sa-

vons tous, hélas ! combien il est facile pour le pauvre cœur de se persuader lui-même de la droiture d'une démarche qu'il désire faire, et comme le diable nous fournit des arguments plausibles pour nous convaincre qu'elle est bonne, — des arguments que le triste état moral de notre âme nous fait envisager comme clairs, satisfaisants et concluants. Le fait même, que nous nous donnons à de telles pensées, prouve que nous sommes incapables de peser, avec un esprit impartial et une conscience spirituellement juste, les conséquences sérieuses d'une telle démarche. Si l'œil était simple (c'est-à-dire, si nous n'étions gouvernés que par un seul et même objet, la gloire et l'honneur du Seigneur Jésus-Christ), nous n'entre-tiendrions jamais l'idée de mettre notre nuque sous un joug inégal ; et, par conséquent, nous n'éprouverions ni difficulté ni perplexité à ce sujet. Un coureur, dont l'œil est fixé sur la couronne, ne serait troublé par aucune perplexité sur la question de savoir, s'il doit s'arrêter pour s'attacher au col un poids d'un quintal. Une telle pensée ne lui viendrait jamais dans l'esprit ; et non-seulement cela, mais un coureur bien exercé aurait une si claire intuition de tout ce qui pourrait entraver sa course, que, pour lui, apercevoir quelque chose de ce genre, serait en même temps le rejeter d'une manière décidée. Or, s'il en était ainsi avec les chrétiens quant au mariage qui n'est pas selon la Parole, un monde de souffrances et de perplexités leur serait épargné ; mais il n'en est pas ainsi. Le cœur hors de la communion est moralement incompetent pour discerner les choses qui diffèrent ; et lorsqu'on est dans cette condition, le diable a facilement le dessus, et réussit bientôt dans ses efforts pernicieux à induire le croyant à porter le

joug avec « Bélial » — avec « l'injustice » — avec les « ténèbres » — avec un « infidèle ». Si l'âme jouit d'une pleine communion avec Dieu, elle est entièrement soumise à sa parole; elle voit les choses comme Lui les voit, les appelle du même nom que Lui les appelle, et non pas comme le diable ou son propre cœur charnel voudrait les nommer. De cette manière, le croyant échappe au piège et à l'influence d'une déception, qui a souvent un grand pouvoir sur lui dans cette matière; c'est-à-dire une fausse profession de religion de la part de la personne qu'il ou qu'elle désire épouser. Voilà ce qui arrive très-souvent. Il est facile d'affecter de l'inclination pour les choses de Dieu, et le cœur est assez vil et perfide pour faire une profession de religion, afin d'arriver à son but; et non-seulement cela, mais le diable, qui se « transforme en ange de lumière », provoquera cette fausse profession, afin d'enchaîner d'autant plus efficacement les pieds et le cœur d'un enfant de Dieu. Ainsi il arrive que des chrétiens, dans ces matières, se contentent ou semblent se contenter d'une preuve de conversion, que, dans toute autre circonstance, ils auraient été les premiers à regarder comme fort douteuse et insuffisante. Mais, hélas! l'expérience ne tarde pas à ouvrir les yeux sur la *réalité* des choses. Bientôt on découvre que la profession n'était qu'une vaine apparence, et que le cœur est entièrement dans le monde et du monde. Terrible découverte! Qui saurait en exprimer toutes les amères conséquences: — les angoisses du cœur — les reproches et les remords de la conscience — la honte et la confusion — la perte de la paix, de la bénédiction et de la joie spirituelles — le sacrifice d'une vie utile? Qui pourrait décrire toutes ces

choses? L'homme, réveillé de son rêve illusoire, ouvre les yeux sur l'affreuse réalité : il se voit lié pour la vie sous le même joug avec « Béliar ». Oui, c'est ainsi que l'Esprit l'appelle. Ce n'est pas une conséquence ou une déduction à laquelle une suite de raisonnements nous ait fait arriver; mais une simple et positive déclaration de la Sainte Écriture, qu'il en est ainsi relativement à celui qui s'est mis sous un joug conjugal bibliquement mal assorti, quels que puissent être les motifs, les raisons ou les fausses apparences qui l'ont séduit.

Oh! mon cher lecteur chrétien, si vous êtes en danger de vous mettre sous un tel joug, permettez-moi de vous conjurer sérieusement et affectueusement de vous asseoir d'abord et de peser cette affaire dans la balance du sanctuaire, avant de faire un seul pas en avant, dans un chemin aussi dangereux! Soyez assuré que vous n'auriez pas plus tôt fait ce pas, que vous trouveriez votre cœur en butte à des regrets désespérés, et votre vie à des chagrins amers sans nombre. QUE RIEN AU MONDE NE PUISSE VOUS INDUIRE A PORTER LE MÊME JOUG AVEC UN INCÉDULE. S'agit-il d'affections engagées? Souvenez-vous alors que ce ne peuvent être les affections du nouvel homme en vous; ce sont, n'en doutez pas, de la vicille nature charnelle qu'elles procèdent, laquelle vous êtes appelés à mortifier et à dépouiller. Aussi vous devriez crier à Dieu pour lui demander la force spirituelle de pouvoir surmonter l'influence de telles affections, et même les Lui sacrifier. S'agit-il de vos intérêts? Souvenez-vous alors que ce ne sont que vos propres intérêts; et s'ils sont favorisés, ceux de Christ sont sacrifiés par le joug inégal que vous porteriez avec « Béliar »! D'ailleurs, il ne s'agit ici que de vos

intérêts temporels et non des éternels. Or, en réalité, les intérêts du croyant et ceux de Christ devraient être identiques; et il est évident que les intérêts de Christ, son honneur, sa vérité, sa gloire sont inévitablement sacrifiés, lorsqu'un de ses membres s'allie avec « Béliol ». Tel est le seul vrai point de vue, d'où il faut considérer cette question : Qu'est-ce que sont quelques cents, ou quelques mille francs pour un héritier du ciel? Dieu est puissant pour te donner bien plus que cela. Irez-vous sacrifier la vérité de Dieu, ainsi que votre paix spirituelle, votre prospérité, votre bonheur pour une misérable somme d'or, pour un peu de cette « boue épaisse » (Hab. ii, 6), qui doit périr par l'usage même? Ah! non. Dieu vous en préserve! Fuyez-vous-en, comme l'oiseau, du piège qu'il voit et qu'il connaît. Étendez la main comme un disciple vrai, intègre et sincère, prenez le couteau et retranchez vos affections et vos intérêts sur l'autel de Dieu; et alors, lors même que vous n'entendriez pas une voix du ciel, pour approuver votre acte, vous aurez l'inappréciable témoignage d'une conscience qui vous approuve et de l'Esprit qui n'est pas contristé — riche récompense assurément pour le sacrifice le plus coûteux que vous puissiez faire. Veuille l'Esprit de Dieu nous donner la force de résister aux tentations de Satan!

Il est à peine nécessaire de faire observer ici, que dans les cas où la conversion a lieu après le mariage, la question change singulièrement de face. Alors il n'y aura pas de déchirements de conscience, par exemple, et toute la chose se trouve modifiée dans une quantité de détails. Sans doute, il y aura encore des difficultés, des épreuves et des afflictions; la seule et grande différence est celle-ci, qu'on peut apporter,

avec plus de bonheur, son épreuve, son affliction en la présence du Seigneur, quand on ne s'y est pas plongé volontairement; et Dieu soit béni, nous savons combien il est disposé à nous pardonner, à nous rétablir, et à purifier de toute injustice l'âme qui lui confesse pleinement ses erreurs et ses manquements. Ceci peut consoler le cœur de celui qui a la conscience d'avoir péché à cet égard; quant à celui qui a été amené au Seigneur après le mariage, l'Esprit de Dieu lui a donné des directions spéciales et de précieux encouragements dans le passage suivant: « Si quelque frère a une femme incrédule, et qu'elle consente à habiter avec lui, qu'il ne la laisse pas; et si une femme a un mari incrédule, et qu'il consente à habiter avec elle, qu'elle ne le laisse pas, (car le mari incrédule est sanctifié en sa femme, et la femme incrédule est sanctifiée en son mari; autrement certes, vos enfants seraient impurs, mais maintenant ils sont saints) Car que sais-tu, femme, si tu sauveras ton mari? ou que sais-tu, mari, si tu sauveras ta femme? » (1 Cor. vii, 12-16).

II. Considérons maintenant le « joug inégal » dans sa phase commerciale, comme on le voit dans des cas d'association pour les affaires. Celui-ci, bien qu'il ne présente pas un aspect aussi sérieux que celui que nous venons d'examiner, en tant qu'il est plus facile de s'en délivrer, n'en est pas moins un obstacle bien positif au témoignage du croyant. Quand un chrétien se met sous le joug avec un incrédule pour affaires de commerce, que cet incrédule soit un parent ou non — ou quand il s'associe à une maison de commerce du monde, il abandonne virtuellement sa responsabilité individuelle. Dès ce moment les actes de cette raison de commerce deviennent ses actes propres, et il est

complètement évident qu'on ne peut pas faire agir une maison de commerce, établie sur des principes mondains, d'après ceux du royaume de Dieu. On rirait d'une telle idée, comme tout à fait préjudiciable au succès des opérations. On se sentirait parfaitement libre d'adopter tous les expédients possibles en fait d'affaires, fussent-ils tout opposés à l'esprit et aux principes du royaume auquel il appartient et à l'église dont il fait partie. Ainsi il se trouverait sans cesse dans une position excessivement pénible. Il peut se servir de son influence pour chercher à christianiser le mode de conduire les affaires; mais on l'obligerait à faire les affaires, comme les autres, et il n'y aura pour lui d'autre remède, sauf de s'affliger secrètement sur sa position anormale et difficile, ou bien d'en sortir à grande perte pécuniaire pour lui-même et sa famille.

Si l'œil est simple, il n'y aura point d'hésitation sur celle des deux alternatives à adopter; mais, hélas! le fait même de se placer dans une telle position prouve l'absence d'un œil simple; et le fait d'y être prouve le manque de discernement spirituel pour pouvoir apprécier la valeur et l'autorité des principes divins, qui autrement ne manqueraient pas de faire sortir un chrétien d'une telle association. Un homme qui aurait l'œil simple, ne pourrait pas se mettre sous le même joug avec un incrédule dans le but de gagner de l'argent. Cet homme n'aurait d'autre objet, au-devant de lui, que la gloire du Christ; et on ne saurait jamais obtenir ce but par une transgression positive d'un principe de Dieu. Voilà ce qui rend la question bien simple. Si un chrétien ne peut glorifier Christ en devenant l'associé d'une maison de commerce mondaine, il faut nécessairement que cette

idée soit au profit de l'adversaire : il n'y a pas de milieu ; or il est manifeste que Christ ne peut pas être glorifié par là , car sa parole dit : « Ne vous mettez pas sous un joug mal assorti avec les incrédules. » Tel est le principe qui ne peut être violé sans nuire au témoignage et sans faire perdre des bénédictions spirituelles. Il est vrai que la conscience d'un chrétien , qui pèche dans cette matière, peut chercher à se soulager de diverses manières — elle peut avoir recours à des subterfuges divers — elle peut mettre en avant divers arguments pour se persuader que tout est bien. On dira, que nous pouvons être très-dévoués et très-spirituels, quant à ce qui nous concerne personnellement, quand même nous nous trouverions, pour affaires de commerce, sous un même joug avec un incrédule. Ceci se trouvera n'être qu'une déception, à l'épreuve d'une pratique journalière. Un serviteur de Christ se verra entravé de mille manières par son association mondaine. Si au sujet de son service pour Christ, il ne rencontre pas une hostilité ouverte, il aura à lutter contre les efforts secrets et continuels de l'ennemi pour arrêter son zèle et verser de l'eau froide sur tous ses projets. On se moquera de lui et on le méprisera, on lui rappellera sans cesse l'effet que son enthousiasme et son fanatisme doivent produire à l'égard des affaires et de la réputation de la maison de commerce. S'il fait usage de son temps, de ses talents ou de ses ressources pécuniaires pour ce qu'il croit être le service du Seigneur, on le déclarera fou ou imbécile , et on lui fera comprendre que le seul mode convenable et raisonnable de servir le Seigneur, pour un homme engagé dans le commerce, c'est de vaquer aux affaires, et uniquement aux affaires : que c'est la charge exclusive des

pasteurs et ministres de s'occuper des matières religieuses, vu qu'ils sont mis à part et payés pour cela. Or, bien que l'esprit renouvelé d'un chrétien puisse être tout à fait convaincu de la subtilité de ces raisonnements, — bien qu'il puisse voir que cette sagesse mondaine n'est qu'un manteau léger et usé, jeté sur les allures du cœur avide des biens de ce monde — cependant qui peut dire jusqu'à quel point le cœur peut être sous l'influence de ces choses? Nous nous lassons d'une résistance continuelle. Le courant devient trop fort pour nous, et nous cédon petit à petit à sa force et nous laissons entraîner à sa surface. Peut-être la conscience tente-t-elle quelques derniers mouvements de résistance; mais l'énergie spirituelle est paralysée, et la sensibilité de la nouvelle nature émoussée, de sorte qu'il n'y a rien qui réponde à ces cris de la conscience, aucun effort assez puissant pour résister à l'ennemi; la mondanité d'un chrétien s'allie avec les influences contraires de dehors — les fortifications extérieures sont prises d'assaut, et la citadelle des affections de l'âme vigoureusement attaquée; et à la fin un tel homme se laisse aller à une vie de mondanité complète, réalisant ainsi, dans sa propre personne, la lamentation touchante du prophète : « Ses Nazaréens étaient plus purs que la neige, plus blancs que le lait; leur teint était plus vermeil que les rubis, ils étaient polis comme un saphir. Leur visage est plus noir que le charbon; on ne les connaît point par les rues; leur peau tient à leurs os; elle est desséchée; elle est devenue sèche comme du bois » (Lam. iv, 7, 8). Cet homme, qui était connu un jour comme un serviteur de Christ — un coopérateur pour le royaume de Dieu — qui faisait usage de ses ressources pour

avancer les intérêts de l'Évangile de Christ, cet homme est maintenant, hélas! figé sur ses lies; il n'est plus connu que comme un négociant infatigable, habile et prudent, dont l'Apôtre pourrait bien dire : « Démas m'a abandonné, ayant aimé le présent siècle ¹. »

Mais, peut-être n'est-il rien qui agisse sur le cœur pour induire des chrétiens à se mettre sous un même joug commercial avec des incrédules, comme l'habitude de chercher à sauvegarder à la fois son caractère de chrétien et son caractère de négociant. C'est là un piège lamentable. En effet, une telle chose n'existe pas. Un homme doit être l'un ou l'autre. Si je suis chrétien, mon christianisme doit se manifester comme une réalité vivante, dans la position où je me trouve; s'il ne peut s'y manifester, je ne dois pas y demeurer; car si je reste dans une sphère ou une position, dans laquelle la vie de Christ ne peut se montrer; je ne posséderai bientôt plus rien du christianisme que le nom, sans réalité — la forme extérieure sans la force intérieure — l'écorce sans l'amande. Ce n'est pas seulement le dimanche que je dois être serviteur de Dieu, mais tout aussi bien du lundi matin au samedi soir. Ce n'est pas seulement dans une assemblée publique que je dois être serviteur de Christ, mais tout aussi bien dans mes relations temporelles, dans mes affaires, quelles qu'elles soient. Mais je ne puis être un vrai serviteur de Christ, si je suis lié sous un joug avec un incrédule; car comment les serviteurs de deux maîtres ennemis pourraient-ils travailler sous le même joug? C'est de toute impossibilité; autant vaudrait chercher à lier les rayons du soleil de midi avec la profonde obscurité de minuit. Cela ne se peut

¹ τὸν νῦν αἰῶνα, litt. : le siècle d'à présent, de maintenant.

pas ; aussi j'en appelle solennellement à la conscience de mon lecteur, en présence du Dieu Tout-Puissant, qui jugera les secrets du cœur des hommes par Jésus-Christ, sous ce rapport aussi ! Je voudrais lui dire, s'il a la pensée d'entrer dans une association avec un incrédule : FUYEZ DE LA ! oui, fuyez, lors même que cette association vous promettrait des millions. Vous vous enfonceriez dans un labyrinthe de difficultés et de chagrins. Vous iriez labourer avec un homme dont les sentiments, les dispositions et les tendances sont diamétralement opposés aux vôtres. « Un bœuf et un âne » ne sont pas aussi différents, sous tous les rapports, qu'un croyant et un incrédule. Comment pourriez-vous vous accorder ? Lui cherche à faire de l'argent, à réussir, à faire son chemin dans le monde ; vous sentez (ou du moins vous devriez sentir) le besoin de croître dans la grâce et dans la sainteté, d'avancer les intérêts de Christ et de son Évangile sur la terre et de tendre avec effort vers le royaume éternel du Seigneur Jésus-Christ. Son objet est l'argent ; le vôtre, je l'espère, c'est Christ : il vit pour ce monde ; vous, pour le monde à venir : il est préoccupé des choses du temps ; vous, de celles de l'éternité. Comment donc pourriez-vous vous rencontrer sur le même terrain ? Vos principes, vos motifs, vos objets et vos espérances sont entièrement opposés. Comment serait-il possible que vous marchassiez ensemble ? Comment auriez-vous quelque chose en commun ? Assurément il suffit d'envisager tout cela avec un œil simple pour le voir sous son vrai jour. Il est impossible que quelqu'un ait l'œil fixé sur Christ, le cœur rempli de lui, et qu'il puisse se mettre sous un même joug avec un mondain pour quelque objet que ce soit. Laissez-moi donc, mon cher lecteur chrétien,

vous supplier encore, avant que vous preniez un parti aussi effrayant — un parti qui peut avoir des conséquences si terribles — si gros de dangers quant à vos meilleurs intérêts, comme quant au témoignage pour Christ, dont vous êtes honoré, — de considérer cette matière avec un cœur honnête dans le sanctuaire de Dieu et de la peser dans sa sainte balance. Demandez-lui ce qu'il en pense, et écoutez avec une volonté soumise et une bonne conscience sa réponse. Elle est simple et puissante — aussi simple et aussi puissante que si elle nous arrivait directement du ciel. — La voici : « *Ne vous mettez pas sous un joug mal assorti avec des incrédules.* »

Mais si, malheureusement, mon lecteur est déjà sous le joug, je voudrais lui dire : Délivrez-vous-en au plus tôt possible. Je suis bien trompé si vous n'avez pas déjà trouvé que ce joug est bien lourd. Il serait superflu de vous détailler les tristes conséquences d'une telle position ; vous les connaissez sans doute. Il n'est pas nécessaire de les imprimer sur du papier ou de les peindre sur toile pour celui qui les connaît dans toute leur réalité. Mon cher frère en Christ, ne tardez pas d'un instant à secouer ce joug. Il faut que cela se fasse devant le Seigneur, selon ses principes et par sa grâce. Il est plus facile de se mettre dans une fausse position que d'en sortir. Une association, qui date de dix ou vingt années, ne peut être dissoute dans un moment. Il faut que cela se fasse avec calme, avec humilité, dans un esprit de prière, comme en présence du Seigneur, et pour sa seule gloire. Je puis déshonorer le Seigneur, par ma manière de sortir d'une fausse position, autant qu'en y entrant. Aussi, si je me trouve associé avec un incrédule, et que ma conscience me dise que je fais mal, il faut que

je lui déclare honnêtement et ouvertement, que je ne puis plus marcher avec lui ; après quoi il est de mon devoir de faire tous les efforts possibles pour que les affaires se liquident avec droiture, bonne foi et convenance, afin de ne donner aucune occasion à l'adversaire d'en parler d'une manière injurieuse et que le bien que je fais ne soit pas blâmé.

Il nous faut éviter la précipitation, l'imprudencce et la présomption, quand nous avons l'air d'agir pour le Seigneur et de défendre sa sainte cause. Si un homme se trouve pris dans un piège ou égaré dans un labyrinthe, ce n'est pas par des mouvements violents qu'il se dégagera. Non, il faut qu'il s'humilie, qu'il confesse ses péchés devant le Seigneur, et puis qu'il retourne sur ses pas avec patience et dans une entière dépendance de la grâce qui, non-seulement, peut lui pardonner de s'être mis dans une fausse position, mais encore le ramener et l'introduire dans une bonne. D'ailleurs, comme à l'égard du joug conjugal, la question est grandement modifiée par le fait d'une association contractée avant la conversion. Non que cette circonstance pût, le moins du monde, justifier quelqu'un qui y demeurerait. Nullement ; mais elle nous épargnerait beaucoup de souffrance de cœur et de souillures de la conscience, qui s'attachent à une telle position, et qui doivent influencer considérablement sur le moyen de s'en retirer. En outre, le Seigneur est glorifié par une sainte direction du cœur, et il a sûrement pour agréable la pente morale de la conscience vers cette sainte direction. Si je me juge quand je me trouve dans une mauvaise voie, et que l'inclination morale de mon cœur et de ma conscience me fasse désirer d'en sortir, Dieu l'agrèra et, sans aucun doute, il me re-

mettra au bon chemin. Mais tout en le faisant, il ne souffrira pas que j'enfreigne une vérité en cherchant à obéir à une autre. La même parole qui dit : « Ne vous mettez pas sous un joug mal assorti avec les incrédules, » dit aussi : « Rendez donc à chacun ce qui lui est dû » — « Ne devez rien à personne » — « Vous proposant ce qui est bien devant tous les hommes » — « Marchez honnêtement envers ceux de dehors. » Si j'ai offensé Dieu en m'associant avec un incrédule, je dois me garder d'offenser un homme par la manière de m'en séparer. Par une profonde soumission à la parole de Dieu, et par la puissance du Saint-Esprit tout s'arrangera pour le mieux, nous nous trouverons dans un chemin droit et uni et nous serons rendus capables d'éviter des extrêmes dangereux.

III. En jetant maintenant un coup d'œil sur la phase religieuse du joug inégal, je voudrais assurer mon lecteur que je n'ai nullement le désir de blesser les sentiments de qui que ce soit, en décrivant les prétentions des différentes dénominations que je vois autour de moi. Ce n'est pas du tout mon intention. Le sujet de ce traité est assez important pour qu'on ne cherche pas à l'obscurcir par l'introduction d'idées qui lui sont étrangères. Il est d'ailleurs trop précis, pour permettre un tel mélange. « Le joug inégal », tel est ce sujet, sur lequel nous avons à borner nos méditations.

En parcourant les Écritures, nous trouvons des passages presque sans nombre, exprimant cet esprit de séparation qui devrait toujours décidément caractériser le peuple de Dieu. Que notre attention se dirige vers l'Ancien Testament — dans lequel nous voyons Dieu dans ses relations avec son peuple ter-

restre d'Israël et dans ses dispensations envers lui ; — ou bien, qu'elle se porte sur le Nouveau Testament, dans lequel nous avons les relations de Dieu avec son peuple céleste, l'Église, et ses dispensations envers elle, nous y trouvons la même vérité mise en évidence, savoir la séparation entière de ceux qui appartiennent à Dieu. La position d'Israël est représentée ainsi dans le discours sententieux de Balaam : « Voilà, ce peuple habitera à *part* et il ne sera point mis entre les nations. » Leur place était en dehors de toutes les nations de la terre ; et ils furent rendus responsables du maintien de cette séparation. D'un bout à l'autre des livres de Moïse, ils sont instruits, avertis, exhortés à cet effet ; et dans les Psaumes et les Prophètes, nous sont rapportés leurs manquements relativement au maintien de cette séparation ; manquements qui, comme nous le savons, ont attiré sur eux les sévères jugements de la main de Dieu. Cet article deviendrait un volume, si je voulais seulement citer tous les passages qui se rapportent à ce sujet. J'aime à croire que mon lecteur est suffisamment versé dans l'étude de sa Bible, pour rendre de telles citations inutiles. Si pourtant il n'en était pas ainsi, qu'il cherche dans sa Concordance les passages où se trouvent les mots « séparer, séparé et séparation » ; ils suffiront pour lui donner, d'un coup d'œil, toute la masse d'évidence que l'Écriture fournit sur ce sujet. Le passage que je viens de citer du livre des Nombres est l'expression des pensées de Dieu touchant son peuple Israël : « Ce peuple habitera à *part*. »

Il en est de même, seulement d'après des principes beaucoup plus élevés, par rapport au peuple céleste de Dieu, l'Église — le corps de Christ — composé de tous les vrais croyants. Eux aussi sont *un peuple*

à part. Examinons maintenant quel est le principe de cette séparation. Il y a une grande différence entre, être séparé sur la base de ce que nous sommes, et être séparé sur la base de ce que Dieu est. Le premier fait de l'homme un pharisien; le dernier en fait un saint. Si je dis à un de mes pauvres semblables : « Ne m'approche pas, je suis plus saint que toi », je suis un détestable pharisien et un hypocrite; mais si Dieu dans sa condescendance infinie et dans sa parfaite grâce me dit : « Je t'ai mis en relation avec Moi, dans la personne de mon Fils Jésus-Christ; c'est pourquoi sois saint et séparé de tout mal; sors du milieu d'eux et t'en sépare; » je suis dans l'obligation d'obéir et mon obéissance est la manifestation pratique de mon caractère comme saint — caractère que je possède non pas à cause de quoi que ce soit qui se trouve en moi-même, mais simplement parce que Dieu m'a rapproché de Lui-même par le sang précieux de Christ. Il est bon d'être au clair là-dessus. Le pharisaïsme et la sanctification divine sont deux choses bien différentes, et cependant on les confond fréquemment. Ceux qui s'efforcent de conserver cette place de séparation, qui appartient au peuple de Dieu, sont constamment accusés de se mettre au-dessus de leurs semblables, et de prétendre à un plus haut degré de sainteté personnelle qu'on n'en possède ordinairement. Cette accusation vient de ce qu'on ne fait pas attention à la distinction dont je viens de parler. Quand Dieu appelle les hommes à se séparer, c'est sur le principe de ce qu'Il a fait pour eux sur la croix, et de la place qu'il leur a assignée dans une association éternelle avec Lui, en la personne de Christ. Mais si je me sépare sur le principe de ce que je suis en moi-même, c'est la présomption

la plus absurde et la plus futile, qui sera dévoilée tôt ou tard. Dieu commande à son peuple d'être saint, à cause de ce qu'il est, Lui : « Soyez saints, car je suis saint. » C'est évidemment très-différent de : « Ne m'approche pas, je suis plus saint que toi. » Si Dieu met des hommes en relation avec Lui-même, il a le droit de leur prescrire, quel doit être leur caractère moral, et ils se trouvent sous l'obligation d'y répondre. Ainsi nous voyons que la plus profonde humilité se trouve au fond de la séparation d'un saint. Il n'y a rien qui soit plus propre à nous mettre dans la poussière, comme l'intelligence de la nature réelle de la sainteté divine. C'est une humilité entièrement fautive que celle qui vient de ce que nous nous contemplons nous-mêmes ; en effet elle est, en réalité, basée sur l'orgueil qui n'a jamais vu jusqu'au fond de sa propre et totale indignité. Il y en a qui s'imaginent pouvoir atteindre à l'humilité la plus profonde et la plus vraie, en se regardant eux-mêmes, tandis qu'elle ne peut être acquise qu'en regardant à Christ. « Plus tes gloires frapperont mes yeux et plus je serai humble. » C'est là un sentiment juste, fondé sur un principe divin. L'âme qui se perd dans la splendeur de la gloire morale de Christ, est véritablement humble, aucune autre ne l'est. Nous n'avons qu'à nous humilier, sans doute, quand nous pensons quelles pauvres créatures nous sommes ; mais il suffit de réfléchir un moment avec justesse, pour voir que c'est une pure déception de chercher à produire quelque bon résultat pratique en se regardant soi-même. Ce n'est que lorsque nous nous trouvons en présence d'une excellence infinie que nous sommes vraiment humbles. C'est pour cela qu'un enfant de Dieu devrait refuser de porter le joug avec un incrédule, soit dans des rap-

ports domestiques, soit dans des rapports commerciaux ou religieux, simplement parce que Dieu lui dit d'être séparé, et non pas à cause de sa propre sainteté personnelle. Mettre en pratique ce principe, en matière de religion, doit nécessairement impliquer beaucoup d'épreuves et de douleurs; on appellera cela de l'intolérance, de la bigoterie, de l'étroitesse, un esprit d'exclusion, etc.; mais nous ne saurions rien y changer. Pourvu que nous nous tenions séparés d'après un principe juste et dans un esprit droit, nous pouvons sans crainte en laisser à Dieu tous les résultats. Sans aucun doute, le résidu, au temps d'Esdras, dut paraître excessivement intolérant, en refusant la coopération des peuples d'alentour à la construction de la maison de Dieu; mais ils agirent sur un principe divin en refusant ce secours. « Or les ennemis de Juda et de Benjamin, ayant entendu que ceux qui étaient retournés de la captivité rebâtissaient le temple à l'Éternel, le Dieu d'Israël, vinrent vers Zorobabel et vers les chefs des pères, et leur dirent : Permettez que nous bâtissions avec vous; car nous invoquons votre Dieu comme vous; aussi lui avons-nous sacrifié depuis le temps d'Ézar-Haddon, roi d'Assyrie, qui nous a fait monter ici. » Cela paraissait une offre bien obligeante — une proposition qui manifestait un penchant décidé pour le Dieu d'Israël; cependant le résidu refusa, parce que ces gens, malgré leur belle profession, n'étaient, au fond, que des incirconcis et des adversaires. « Mais Zorobabel et Jésuah, et les autres chefs des pères d'Israël leur répondirent : Il n'est pas à propos que vous et nous bâtissions la maison à *notre* Dieu; mais *nous*, qui sommes ici ensemble, nous bâtirons à l'Éternel, le Dieu d'Israël » (Esdr., iv, 1-3). Ils ne voulaient pas

porter le joug avec les incircconcis — ils ne voulaient pas « labourer avec un bœuf et un âne » — ils ne voulaient pas « semer leur champ de toute espèce de grains » — ils se tinrent séparés, quand même ils s'exposaient par là à être traités de gens bigots, étroits, sans libéralisme et sans charité.

De même, en Néhémie, il est dit : « Et la race d'Israël se sépara de tous les étrangers, et ils se présentèrent, confessant leurs péchés et les iniquités de leurs pères » (ix, 2). Ce n'était pas là un esprit de secte ; c'était une obéissance positive. Leur séparation était essentielle à leur existence comme peuple. Ils n'auraient pu jouir de la présence de Dieu sur aucun autre terrain. Il en doit toujours être ainsi du peuple de Dieu sur la terre. Il faut que les chrétiens soient séparés, autrement ils ne sont pas seulement inutiles, mais ils sont malfaisants. Dieu ne peut les reconnaître ni marcher avec eux, s'ils se mettent sous le joug avec des incrédules, sur quelque terrain ou pour quelque objet que ce soit. Il est fort difficile d'unir un esprit d'intense séparation avec un esprit de grâce, de douceur et d'indulgence, ou, comme on l'a dit : de garder ses pieds sur le chemin *étroit*, tout en ayant un « cœur large ». C'est là une véritable difficulté. Comme le maintien, strict et sans compromis, de la *vérité* tend à rétrécir le cercle autour de nous, nous aurons besoin de la puissance expansive de la *grâce* pour garder notre cœur large et nos affections vives et chaudes. Si nous combattons pour la *vérité* autrement que dans la grâce, nous ne présenterons qu'un côté du témoignage et encore le moins attrayant. Et si, d'un autre côté, nous montrons de la grâce aux dépens de la vérité, cela se trouvera, à la fin, n'être que la manifestation d'un libéralisme

vulgaire aux dépens de Dieu — chose des plus indignes. Puis, quant au but pour lequel de vrais chrétiens se mettent ordinairement sous le joug avec ceux qui, de leur propre aveu et au jugement de la charité elle-même, ne sont pas chrétiens, on trouvera, en définitive, qu'on ne peut jamais atteindre un but vraiment divin et céleste en transgressant une vérité de Dieu. *Per fas aut nefas (à tort ou à droit)* ne sera jamais une devise divine. Les moyens ne sont pas sanctifiés par le but; mais et les moyens et le but doivent être conformes aux principes de la sainte parole de Dieu; autrement tout doit aboutir à la confusion et à la honte. Recouvrer Ramoth de Galaad de la main de l'ennemi avait pu paraître un but bien digne à Josaphat; de plus il avait pu passer pour un homme très-libéral, gracieux, populaire et large de cœur, lorsqu'il répondait ainsi à la proposition d'Achab : « *Compte sur moi comme sur toi, et sur mon peuple comme sur ton peuple; nous irons avec toi à cette guerre.* » Il est facile d'être large et libéral aux dépens des principes divins; mais quelle en fut la fin? Achab fut tué et Josaphat échappa à grand'peine, après avoir fait naufrage quant au témoignage. Nous voyons par là que Josaphat n'atteignit pas même le but, pour lequel il s'était mis sous un joug mal assorti avec un infidèle; et quand même il l'eût atteint, ce succès n'aurait nullement été une justification de sa démarche¹. Rien ne peut justifier le joug inégal d'un

¹ Le joug inégal fut un piège affreux pour le cœur aimable de Josaphat. Il se mit sous le joug avec Achab dans un but religieux; et malgré l'issue désastreuse de ce projet, nous le voyons qui se met de nouveau sous le joug avec Achazia dans un but commercial; ce qui aboutit également à des pertes et

croisant avec un incrédule ; et par conséquent, quelque belle, attrayante et plausible que puisse paraître l'expédition de Ramoth aux yeux des hommes, c'était, au jugement de Dieu, « donner du secours au méchant, et aimer ceux qui haïssent l'Éternel » (2 Chron. xix, 2). La vérité de Dieu dépouille les hommes et les choses du faux brillant, dont voudrait les revêtir ceux qui se laisser guider par l'esprit de convenance et d'utilité ; elle les présente sous leur vrai jour ; et c'est une grâce inexprimable que d'avoir le jugement de Dieu sur tout ce qui se fait autour de nous : cela donne du calme à l'esprit, de la fermeté au caractère et à la marche, et nous délivre de cette malheureuse fluctuation de pensées, de sentiments et de principes qui nous rend complètement impropres à la position de témoins fermes et conséquents de Christ. Nous ne pouvons que nous égarer, si nous essayons de former notre jugement d'après les pensées et les opinions des hommes ; car ils jugent toujours selon les apparences extérieures, et non selon le caractère intrinsèque et le principe des choses. Pourvu que les hommes atteignent ce qu'ils appellent un bon but, ils se soucient peu de la manière d'y parvenir. Mais le véritable serviteur de Christ sait qu'il doit faire l'œuvre de son Maître d'après les principes et dans l'esprit de son Maître. Il ne saurait donc jamais être satisfait d'atteindre le but le plus louable, à moins qu'il n'y parvienne par une voie tracée de Dieu. Les moyens aussi bien que la fin doivent être divins. J'admets, par exemple, que c'est un but très-désirable que de

à la confusion ; et à la fin, il porte le joug avec Joram dans un but politique. Comparez 2 Chron. xviii ; xx, 35-37 ; 2 Rois iii.

répandre les Saintes Écritures, — la parole pure et éternelle de Dieu ; mais *si je ne pouvais* les répandre autrement qu'en me mettant sous le joug avec un incrédule, je devrais m'en abstenir, vu que je ne dois pas faire le mal pour qu'il en résulte du bien. Mais, béni soit Dieu, son serviteur peut propager son précieux livre, sans violer les préceptes contenus dans ce livre. Il peut, sous sa responsabilité propre et individuelle, ou en communion avec ceux qui sont vraiment du côté du Seigneur, répandre en tous lieux la précieuse semence, sans pour cela se liguier avec ceux dont toute la marche et la conduite prouvent qu'ils sont du monde.

On peut en dire autant, relativement à tout objet d'un caractère religieux. Il ne peut et ne devrait être poursuivi que d'après les principes de Dieu. On nous objectera peut-être, qu'il nous est dit de ne pas juger — que nous ne pouvons lire dans le cœur — et que nous devons espérer que tous ceux qui coopèrent à de bonnes œuvres, telles que la propagation de la Bible, la distribution des traités, et aux travaux des missions, doivent être chrétiens ; et que, par conséquent, il ne peut être mauvais de nous lier avec eux. A tout cela je réponds, qu'il n'y a guère, dans le Nouveau Testament, un passage si mal compris et si mal appliqué que Matth. vii, 1 : « Ne jugez pas, afin que vous ne soyez pas jugés. » Dans le même chapitre nous lisons : « Gardez-vous des faux prophètes . . . vous les reconnaîtrez à leurs fruits. » Or, comment pourrions-nous « nous en garder », si nous n'exerçons pas notre jugement ? Nous lisons encore en 1 Cor. v : « Car qu'ai-je à juger aussi ceux de dehors ? Ne jugez-vous pas ceux du dedans ? Pour ceux du dehors, c'est Dieu qui les

jugera; et vous ôterez le méchant du milieu de vous.» Ici il nous est clairement enseigné, que ceux « du dedans » ressortissent immédiatement au jugement de l'Église; et cependant, d'après l'interprétation ordinaire de Matth. vii, 1, nous n'aurions à juger personne; cette interprétation doit donc nécessairement être fausse. Si des personnes professent être du « dedans », il nous est commandé de les juger. « Ne jugez-vous pas ceux du dedans? » Quant à ceux du « dehors », nous n'avons rien à faire avec eux, si ce n'est de leur présenter la grâce pure, parfaite, riche, illimitée, insondable, qui brille d'un éclat ineffable dans la mort et dans la résurrection du Fils de Dieu. Tout cela est assez simple. Il est dit au peuple de Dieu d'exercer son jugement quant à tous ceux qui professent être « du dedans »; il est dit aux saints de « se garder » des faux prophètes; il leur est ordonné « d'éprouver les esprits »: et comment le pourraient-ils faire, s'ils ne devaient pas juger du tout? Que veut donc dire notre Seigneur par ces paroles: « Ne jugez point »? Je crois qu'il veut dire précisément ce que Paul dit par le Saint-Esprit, lorsqu'il nous recommande de ne « juger de rien » avant le temps, jusqu'à ce que vienne le Seigneur, qui mettra aussi en lumière les choses secrètes des ténèbres, et manifestera les conseils des cœurs; et c'est alors que chacun recevra sa louange de la part de Dieu (1 Cor. iv, 5). Nous n'avons pas à juger des motifs; mais nous avons à juger la conduite et les principes; c'est-à-dire la conduite et les principes de tous ceux qui professent être « du dedans ». C'est un fait d'ailleurs, que ceux-là même qui disent: « Nous ne devons pas juger, » ne cessent de se livrer à des jugements. Il n'y a pas de vrai chrétien, en qui

l'instinct moral de la nature divine ne prononce pas virtuellement des jugements sur le caractère, la conduite et la doctrine, et ce sont là les points qui se trouvent dans le ressort du jugement du croyant.

Tout ce que je voudrais donc mettre sur la conscience de mon lecteur chrétien, c'est qu'il est de son devoir d'exercer un jugement sur ceux avec lesquels il se met sous le joug en matière de religion. Si, dans ce moment, il est chargé d'un joug ou d'un harnais avec un incrédule, il transgresse positivement le commandement du Saint-Esprit. Il se peut qu'il l'ait fait dans l'ignorance jusqu'à ce jour; s'il en est ainsi, la grâce du Seigneur est prête à pardonner et à rétablir; mais s'il persiste dans la désobéissance après avoir été averti, il n'est pas possible qu'il puisse attendre la présence et la bénédiction de Dieu, quelque précieux ou important que puisse être le but qu'ils se proposent d'atteindre ensemble. « Obéir vaut mieux que le sacrifice, et se rendre attentif vaut mieux que la graisse des bœufs. »

IV. Nous n'avons plus qu'à considérer la phase philanthropique du joug inégal. Il y en a beaucoup qui diront : « Je conviens pleinement que nous ne devons pas nous unir pour le culte ou le service de Dieu avec des incrédules déclarés; mais nous sommes bien libres de nous réunir à eux pour avancer des buts de philanthropie — comme, par exemple, pour subvenir aux besoins des pauvres, leur distribuer du pain et des vêtements, pour réformer les vicieux, établir des asyles pour les aveugles, les aliénés, fonder des hospices et des hôpitaux pour les malades et les infirmes, des lieux de refuge pour ceux qui sont abandonnés, pour les veuves et les orphelins; en un mot, pour tout ce qui peut contribuer

à améliorer l'état physique, moral et intellectuel de nos semblables. » Tout cela paraît assez beau à première vue ; car on pourrait me demander, si je ne voudrais pas aider un homme sur la route à retirer sa charrette du fossé ? Je réponds, oui, certainement ; mais si l'on me demandait de devenir membre d'une société mélangée de croyants et de gens non convertis, qui aurait pour but de retirer les voitures des fossés, je dirais que non — non pas que je prétende à une plus grande sainteté, mais parce que la parole de Dieu dit : « Ne vous mettez pas sous un joug mal assorti avec les infidèles. » Telle serait ma réponse, n'importe quel fût le but d'une telle société. Il est commandé au serviteur de Christ d'être « prêt pour toute bonne œuvre » — « de faire du bien à tous » — « de visiter les orphelins et les veuves dans leur affliction » ; mais alors c'est comme serviteur de Christ et non pas comme membre d'une société ou d'un comité, où des infidèles, des athées et toute sorte de méchants et d'impies pourraient également être admis. De plus, nous devons nous souvenir que toute la philanthropie de Dieu se rattache à la croix du Seigneur Jésus-Christ. Voilà le canal par lequel Dieu veut dispenser ses bénédictions — voilà le puissant levier au moyen duquel il veut élever l'homme physiquement, moralement et intellectuellement. « Mais quand la bonté de Dieu notre Sauveur et sa philanthropie sont apparues, il nous a sauvés, non par des œuvres qui fussent dans sa justice et que nous eussions faites, mais selon sa miséricorde, par le moyen du lavage de la renaissance et du renouvellement de l'Esprit saint, qu'il a répandu sur nous richement par Jésus-Christ notre Sauveur » (Tit. iii, 4-6). Voilà ce que c'est que la philanthropie de Dieu. Voilà com-

ment il s'y prend pour améliorer la condition de l'homme. Le chrétien peut aisément se placer sous le joug avec tous ceux qui comprennent la valeur de ce mode d'agir, mais avec aucun autre.

Les gens du monde n'en connaissent rien, ne s'en soucient pas. S'ils cherchent à réformer, c'est une réformation sans Christ. S'ils entreprennent d'améliorer, c'est une amélioration sans la croix. S'ils s'intéressent aux progrès moraux et intellectuels, Jésus n'est ni leur point de départ ni le but de leur course. Comment donc le chrétien pourrait-il se placer sous le joug avec eux? Ils veulent travailler sans Christ, qui est celui-là même à qui le chrétien doit toutes choses. Peut-il être content de travailler avec eux? Peut-il même avoir en vue quelque chose de commun avec eux? Si l'on vient me dire : « Nous avons besoin de votre coopération pour distribuer aux pauvres des vivres et des vêtements, pour fonder des hôpitaux et des maisons d'aliénés, pour pourvoir à l'entretien et à l'éducation des orphelins, pour améliorer l'état physique de nos semblables; mais nous vous avisons que, d'après un principe fondamental de la société, ou du comité formé à cet effet, le nom de Christ ne doit pas y être prononcé, vu que cela donnerait lieu à des controverses. Notre but n'étant pas du tout religieux, mais uniquement philanthropique, la religion doit être soigneusement exclue de toutes nos assemblées publiques. Nous nous réunissons comme *hommes* pour une œuvre de bienfaisance; aussi incroyables, athées, sociniens, ariens, papistes et *tutti quanti* doivent être heureux de s'unir pour faire avancer le char glorieux de la philanthropie. » Quelle devrait être ma réponse à une telle demande? Le fait est, qu'à celui qui aime vraiment le Seigneur Jésus,

les paroles manqueraient pour répondre à un appel aussi monstrueux. Quoi! faire du bien aux hommes en excluant Christ! A Dieu ne plaise. Si je ne puis obtenir les buts de la pure philanthropie, sans mettre de côté ce Sauveur béni, qui vécut et mourut, et qui vit éternellement pour moi, alors loin de moi votre philanthropie, car elle n'est certainement pas de Dieu, mais de Satan. Si elle était de Dieu, la Parole est : « Qu'il a répandu sur nous richement par Jésus-Christ, » Celui-là même que vos statuts laissent complètement de côté. Il en résulte que vos règlements doivent être inspirés par Satan, l'ennemi de Christ. Satan aime toujours à laisser de côté le Fils de Dieu; et, lorsqu'il parvient à persuader les hommes de faire de même, il leur permettra volontiers d'être bien-faisants, charitables et philanthropes. Mais, de bonne foi, une telle bienfaisance, une telle philanthropie mériteraient qu'on les appelât malveillance et misanthropie; car comment pourriez-vous plus efficacement montrer du mauvais vouloir et de la haine envers les hommes, qu'en laissant de côté CELUI qui SEUL peut les bénir pour le temps et l'éternité. Mais quel doit, relativement à Christ, être l'état moral d'un homme, qui pourrait prendre place dans un comité, ou sur une estrade, à condition que ce Nom béni ne fût pas prononcé? Il faudrait que son cœur fût bien froid pour Christ, en vérité; cela prouverait que les projets et les œuvres d'hommes inconvertis lui paraîtraient assez importants pour le faire consentir à ce qu'on jette, pour ainsi dire, son Maître par-dessus bord, afin de pouvoir les mettre à exécution. Ne nous méprenons pas à ce sujet. C'est là le vrai point de vue, sous lequel il faut considérer la philanthropie du monde. Les hommes de ce monde peu-

vent « vendre le nard pur trois cents deniers, et les donner aux pauvres » ; tandis qu'ils déclarent que c'est une *perte* de répandre ce parfum sur la tête du Christ? Le chrétien peut-il adhérer à ce jugement? Peut-il se mettre sous le joug avec de tels hommes? Peut-il entreprendre de réformer le monde sans Christ? Peut-il se joindre à ceux qui cherchent à masquer et à embellir une scène qui est souillée du sang de son Maître? Pierre pouvait dire : « Je n'ai ni argent ni or, mais ce que j'ai, je te le donne : Au nom de Jésus-Christ de Nazareth, lève-toi et marche. » Pierre voulait guérir un impotent par la puissance du nom de Jésus; mais qu'aurait-il dit, si on lui avait proposé de se joindre à un comité ou à une société pour assister les impotents, à la condition de mettre tout à fait ce nom de côté? Nous pouvons, sans grand effort d'imagination, concevoir ce qu'il aurait répondu. Son âme tout entière aurait reculé d'effroi devant une telle pensée. S'il a guéri l'impotent, c'est uniquement dans le but d'exalter le nom de Jésus, d'en manifester toute la valeur, toute l'excellence et toute la gloire à la vue des hommes; mais le but de la philanthropie du monde est précisément le contraire; en tant qu'elle met entièrement de côté ce Nom béni, et le bannit du sein de ses comités et du haut de ses estrades. N'avons-nous donc pas le droit de dire : « Honte au chrétien, qui se trouve dans une place d'où son Maître est banni! » Ah! qu'il s'en retire, et que, dans l'énergie de l'amour de Jésus, et par la puissance de son Nom, il fasse tout le bien qu'il peut; mais qu'il ne se mette pas sous le joug avec les incrédules, pour combattre les tristes conséquences du péché en excluant la croix de Christ. Le grand objet de Dieu est d'exalter son Fils — « afin

que tous honorent le Fils comme ils honorent le Père. » Ceci doit aussi être le grand objet des œuvres du chrétien ; dans ce but il doit « faire du bien à tous » ; mais s'il se joint à une société ou à un comité pour faire du bien, ce n'est pas « au nom de Jésus » qu'il agit, mais au nom de la société ou du comité, sans le nom de Jésus. Cela devrait suffire à tout cœur droit et loyal. Dieu n'a pas d'autre voie de bénir les hommes, si ce n'est par Christ ; et pas d'autre but en les bénissant, si ce n'est d'exalter Christ. Comme du temps de Pharaon, quand les Égyptiens affamés accouraient à lui en foule, il leur disait : « Allez à Joseph » ; de même la parole de Dieu dit à tous : « Allez à Jésus. » Oui, il faut que nous allions à Jésus pour l'âme et pour le corps, pour le temps et pour l'éternité ; mais les gens du monde ne le connaissent pas, et ne sentent pas le besoin de Lui ; ainsi donc, qu'est-ce que le chrétien pourrait avoir à faire avec eux ? Comment peut-il travailler sous un même joug avec eux ? Il ne le peut qu'en reniant d'une manière pratique le nom de son Sauveur. Il y en a beaucoup qui ne voient pas cela ; mais ce fait ne saurait rien y changer pour ceux qui agissent ainsi. Nous devons marcher honnêtement, comme dans la lumière ; et quand même les sentiments et les affections de la nouvelle nature ne seraient pas suffisamment forts en nous, pour nous faire repousser aussitôt la seule pensée d'aller nous placer dans les rangs des ennemis de Christ, la conscience devrait, tout au moins, se soumettre à l'autorité impérative de cette parole : « NE VOUS METTEZ PAS SOUS UN JOUG MAL ASSORTI AVEC LES INFIDÈLES. »

Que le Saint-Esprit veuille revêtir sa parole d'une puissance céleste, et en aiguïser le tranchant pour

qu'elle pénètre dans la conscience, afin que les saints soient délivrés de tout ce que les empêche de « poursuivre la course qui leur est proposée ». Le temps est court. Le Seigneur Lui-même apparaîtra bientôt. Alors plus d'un joug inégal sera rompu en un clin d'œil; plus d'une brebis et d'un bouc seront alors éternellement séparés. Puissions-nous être rendus capables de nous purifier de toute association impure, et de toute influence profane, afin que, quand Jésus arrivera, nous ne soyons pas couverts de honte, mais que nous puissions aller à sa rencontre avec des cœurs joyeux et des consciences qui nous approuvent.

Traduit de l'anglais de

C. H. V.

VI.

RÉSULTATS ÉTERNELS

DE

L’AFFLICTION.

« Si nous souffrons avec Lui, nous régnerons aussi avec Lui ; » nous en sommes assurés. L’unité avec Jésus dans la souffrance ici-bas, est le gage de l’unité avec Jésus dans la gloire ci-après ; les deux choses sont inséparables. Si nous avons part à son opprobre maintenant, nous aurons part à sa gloire dans le ciel.

C’est pourquoi, réjouissons-nous en ce que nous participons aux souffrances de Christ, afin qu’aussi en la révélation de sa gloire, nous nous réjouissons avec allégresse !

Vraiment les souffrances de la vie présente ne sont pas dignes d’être comparées avec la gloire qui doit être révélée en nous !

La couronne incorruptible aura un éclat qui surpassera tellement tout ce que nous connaissons, et l’héritage des saints dans la lumière sera une chose si excellente, que nous pouvons bien être honteux de parler de notre affliction présente.

Combien la lumière éternelle n'absorbera-t-elle pas les ténèbres d'ici-bas. Combien la félicité du royaume n'anéantira-t-elle pas nos calamités terrestres et nos lamentations. Une heure dans l'éternité, un moment avec le Seigneur nous fera entièrement oublier les désolations de cette vie.

Mais il y a plus que cela. Nos peines actuelles ne font que rehausser le prix de la joie à venir. Non-seulement notre affliction est légère et ne dure qu'un moment, mais encore elle produit pour nous le poids d'une gloire infiniment excellente. Nos afflictions passagères ne font qu'ajouter au poids de notre éternelle couronne! Comment se fait-il qu'il en soit ainsi? Cela ne nous est pas dit, mais le témoignage de Dieu nous suffit pour croire que tel est réellement le cas. Et devons-nous lutter ou nous rebeller contre ce qui nous prépare une telle joie et de tels résultats?

Quant à la nature de la récompense, Dieu nous en a révélé beaucoup; il nous en a révélé autant que le langage humain et les figures terrestres peuvent en représenter. Dans ce qui est écrit aux sept églises d'Asie, nous avons une révélation de ces diverses récompenses. Il y a un poids de gloire préparé pour « celui qui vaincra ». Il y a une récompense spéciale pour chacun des sept vainqueurs, et si nous prenons ces sept récompenses réunies, quelle plénitude de bénédictions n'avons-nous pas! A l'un des vainqueurs est promis : *l'arbre de vie*! A un autre : *la couronne de vie et la délivrance de la seconde mort*! A un autre : *la manne cachée, un caillou blanc, et sur ce caillou un nom inconnu*! A un autre : *la puissance sur les nations, la verge de fer et l'étoile du matin*! A un autre : *le vêtement blanc et l'inscription dans le livre de vie*!

A un autre : *l'honneur d'être une colonne dans le temple de Dieu et d'avoir écrit sur lui le nom de Dieu et celui de sa cité!* A un autre : *une place sur le trône de Christ avec la domination avec Lui dans son royaume, le droit d'hériter de toutes choses avec Christ!* Cette récompense n'est promise qu'à celui qui vainera. La vie est un temps de combat non avec la chair et le sang, mais avec les puissances, les principautés, les gouverneurs des ténèbres de ce siècle, avec les malices spirituelles qui sont dans les lieux célestes. Mais, courage! si la lutte est violente, elle ne durera pas toujours. Non, elle est courte et même très-courte. La fin en est proche et même très-proche, et avec la fin viennent le triomphe, l'honneur et les chants de victoire. Puis aussi le repos et le retour du soldat fatigué à sa paisible demeure. Telle est la joie du saint; il a combattu un bon combat, il a achevé sa course; il a gardé la foi; c'est pourquoi la couronne de justice est posée sur sa tête. Son combat est fini et alors il y a pour lui repos et chez-soi. Chez-soi! Oui, chez-soi! Et quel chez-nous que celui où nous allons pour y habiter à jamais! C'est un chez-nous préparé avant la fondation du monde, un chez-nous dans lequel il y a plusieurs demeures, un chez-nous dans le cercle le plus près du trône et du cœur de Dieu; c'est un chez-nous enfin, dont la paix ne sera jamais interrompue par des bruits de guerre ou de tempête, et dont l'éclat ne sera jamais obscurci par l'ombre d'aucun nuage.

Quelle consolation pour l'esprit fatigué de penser à un lieu de repos si rapproché et qui est la maison de notre Père, où nous n'aurons ni faim, ni soif, où le soleil ni la chaleur ne nous incommoderont plus,

où l'Agneau qui est au milieu du trône nous paîtra, et nous conduira aux vives fontaines des eaux, et où Dieu essuiera toutes larmes de nos yeux. Le temps est court, les débats de l'Église seront bientôt finis ; ses afflictions touchent à leur fin. Plus que peu d'années et nous serons enlevés dans les nuées au-devant de notre Seigneur. Plus que quelques liens à rompre, et puis nous serons réunis tous ensemble dans une éternelle fraternité avec tous les membres de la famille qui sont dispersés. Plus que quelques levers et quelques couchers, et le soleil montera dans sa force pour ne plus disparaître. Encore quelques jours plus ou moins sombres, puis brillera le jour sans fin. Encore quelques nuées qui s'assembleront sur nous, puis le firmament s'éclaircira pour jamais. Plus que quelques semaines pour accomplir le total de nos privilèges, puis l'éternel sabbat commencera. Plus que quelques courtes années et nous entrerons par les portes dans la Cité pour nous asseoir à l'ombre de l'arbre de la vie, pour manger de la manne cachée et boire des eaux pures de la rivière qui est claire comme du cristal, et qui sort du trône de Dieu et de l'Agneau. Plus que peu de moments et nous verrons sa face et son nom sera sur nos fronts.

Tels sont quelques-uns des résultats éternels, résultats dont le poids et le prix sont fort augmentés par notre tribulation passagère. Car l'affliction ne nous sert pas seulement beaucoup ici-bas, mais elle nous profitera pour l'éternité ; elle nous y prépare une plus large entrée, une couronne de gloire plus pesante, un repos plus doux, un chez-nous rendu doublement précieux par le long exil et par les souffrances d'ici-bas. De ces résultats nous n'avons

maintenant que l'avant-goût et leur éclat est en réserve pour l'éternité, et nous savons que tout ce qui est beau et vraiment bon et béni, sera rendu réel et visible au jour de Christ.

De tout mal sort le bien; du péché, la sainteté; des ténèbres, la lumière; de la mort, la vie éternelle; de la faiblesse, la force; de ce qui est fané, une nouvelle végétation; d'une planète éteinte, un soleil pour l'univers; d'une création en ruines, une création nouvelle et majestueuse; de la malédiction, la bénédiction; et la résurrection prouvera cette merveilleuse vérité, que c'est le sépulchre, un lieu d'ossements et de cendres, qui est le sein, d'où sortiront des corps immortels, incorruptibles et glorieux. Notre portion pour le présent est de posséder les arrhes, et non l'héritage; mais nous serons mis en possession de celui-ci à l'apparition du Seigneur. *Maintenant nous ne voyons qu'à travers un verre obscur et ce que nous serons n'est pas encore manifesté.* Nous sommes pour le moment semblables à des voyageurs errant dans la nuit, et qui ne découvrent qu'indistinctement le sommet de la montagne vers laquelle ils cheminent et sur laquelle est le reflet d'un soleil qui n'a jamais paru ici-bas, mais qui paraîtra ci-après dans les nouveaux cieux.

Ceci suffit pour consoler et réjouir nos cœurs dans le sombre et raboteux chemin du désert que nous devons traverser pour arriver en Canaan; jusqu'à ce que nous parvenions au pays de la promesse, nous n'aurons qu'une tente. La joie de croire doit nous suffire jusqu'à ce que nous possédions celle de voir. Nous sommes satisfaits de la montagne de myrrhe et du coteau d'encens, jusqu'à ce que le jour paraisse et que les ombres s'enfuient. (*Traduit de l'anglais.*)



Aphorismes.

Dieu était amour parfait pour moi quand j'étais inimitié parfaite pour Lui.

La *Grâce* a amené Christ là où le *péché* nous a amenés.

L'homme est sans cœur pour la grâce ; il est plein d'ardeur pour la gloire.

La place accordée aux saints dans la maison du Père, consiste à être *avec* Christ et *comme* Christ.

Si je prends la loi et le jugement, il n'y a que perdition pour moi ; mais si je saisis la grâce, je suis amené à Dieu.

La mort est pour *nous* la conséquence de la désobéissance ; pour Christ, de l'obéissance.

Qui a manifesté l'état réel de l'homme et du monde, si ce n'est Christ et la croix ?

La Justice régnera quand Christ régnera ; maintenant la grâce règne *par* la justice.

Dieu montre son amour, non pas en réformant notre vieille nature, mais en nous donnant de sa *propre nature*.

La nouvelle nature est une nature dépendante ; elle ne peut jamais agir d'elle-même. Le vieil homme prétend être indépendant.

La pensée ne peut mesurer l'amour. La pensée peut mesurer la pensée. L'amour n'est connu que par celui qui en est l'objet.

La connaissance ne peut aimer ; pour aimer, il faut que nous soyons nés de Dieu : car « Dieu est amour. »

Si vous avez le bonheur d'avoir choisi votre place avec le Seigneur, vous devez être heureux d'être repoussé par le monde.

L'égoïsme lui-même peut admirer le désintéressement, au moment où il en profite.

La loi n'est pas la grâce. La grâce peut dire que la loi est sainte, juste est bonne.



SE TROUVE AUSSI :

à LAUSANNE, chez M^{me} DURET-CORBAZ.

à S^{te}-CROIX, chez RICH. SCHERZER.

à S^t AGRÈVE, (Ardèche), chez DAN. RÉVEL.

On peut se procurer aux mêmes adresses :

ÉTUDES SCRIPTURAIRES,

Plusieurs des 18 premiers Numéros.

Série de Traités chrétiens :

- | | | |
|-------------------|--|-----------|
| N ^o 1. | La chute d'Adam ou le pécheur au tribunal de Dieu. Court examen de Genèse III.
2 ^{me} édition. | prix 5 c. |
| 2. | La Repentance | 10 |
| 3. | Christ dans l'intérieur du voile et hors du camp. 2 ^{me} édition | 5 |
| 4. | Le cordon écarlate. 3 ^{me} édition | 10 |
| 5. | Écoutez, et votre ame vivra | 5 |
| 6. | L'École de Dieu ou quelques remarques sur 1 Sam. xvii. | 10 |
| 7. | Christ, notre Berger (Luc xv, 1-7) | 5 |
| 8. | L'assurance du salut | 40 |
| 9. | Le siège de Samarie | 10 |
-
- 1-4. Incidents de chemins de fer; 4 pour 10

ETUDES
SCRIPTURAIRES

N° 20. — 25 NOVEMBRE 1859. — PRIX : 30 c.

VII. La justice de Dieu.



VEVEY

L. PRENLELOUP, RUELLÉ DES ANCIENS FOSSÉS

—
1859

LA JUSTICE DE DIEU.

TRADUIT DE L'ANGLAIS DU
BIBLE TREASURY.

VEVEY.
L. PRENLELOUP.
1859.

VII.

LA JUSTICE DE DIEU.

Avant d'en venir à la solennelle et intéressante question de notre justice, la justice de Dieu, je vais examiner brièvement les objections qu'on y fait, et en débarrasser le terrain, de manière à pouvoir ensuite traiter librement le sujet en vue de l'édification, et non pas de la controverse.

Il sera bon, cependant, de déterminer clairement le principe en question. *J'admets pleinement qu'il est des plus graves et des plus essentiels.* Ce n'est pas à dire que de bien chères âmes, vraiment pieuses, n'aient pu être et n'aient été, je le crois, dans l'obscurité sur ce qui était réellement d'une grande importance pour leur vraie et divine liberté en Christ, liberté qui est la puissance de la marche chrétienne. Ce n'est pas que ces mêmes chrétiens n'aient été violents (comme les hommes le sont en général quand ils ont tort) dans la défense des choses dans lesquelles ils se trompaient. Mais cela ne diminue en rien l'importance d'être au clair. Toutefois je reconnais franchement et même avec joie, comme des serviteurs de Christ précieux et dévoués, que je respecte et dont j'honore le dévouement, des

hommes qui ont embrassé sur ce sujet des doctrines que je crois erronées. Je n'ai donc aucune animosité contre eux. Ce n'en est pas moins un point essentiel, car ce que les saints ont soutenu par une infirmité de jugement, peut devenir un grand obstacle au progrès des âmes et un instrument dans la main de l'ennemi : preuve en soit le judaïsme de la primitive église, à Jérusalem, et l'opposition qu'on élevait contre Paul sur ce même terrain. Les principes en question alors étaient précisément les mêmes qui agitent maintenant une portion de l'église de Dieu, empêchent grandement sa bénédiction et son témoignage, et obscurcissent sa foi.

Voici la question : Est-ce que la justice de Dieu est une justice légale ? Pour la poser, cette question, d'une manière plus explicite, je citerai quelques paroles d'un sermon, sur lequel, quant à son but en général, je puis de tout mon cœur appeler la bénédiction. Cette citation présente un avantage qu'on ne rencontre pas toujours, c'est d'exposer un côté de la question de la manière la plus franche et la plus décidée.

Je lis dans le sermon de M. Molyneux (prêché le 18 juillet 1858, dans un des services privés d'Exeter-Hall, aux pages 47 et 48) les paroles suivantes : « Savez-vous ceci, mes chers frères, c'est qu'aucun homme ne peut entrer dans le royaume des cieux à moins qu'il ne soit revêtu d'un vêtement de parfaite justice ? »

Le royaume des cieux est ici employé pour désigner le ciel, — ce qui, pour un esprit bien versé,

je veux dire versé, selon l'Écriture, dans les vérités divines — trahit le système auquel cette manière de s'exprimer appartient; mais à part cela, dans cette phrase, tout est bien. Vient ensuite le développement suivant de cette idée générale : « Pour m'exprimer clairement, savez-vous que sur la porte du ciel il est écrit : Fais cela et tu vivras ? Savez-vous que, lors même que quelqu'un est lavé de son péché dans le sang de Christ, et sanctifié par l'Esprit de Dieu, il ne peut pourtant pas encore entrer dans le ciel ? Il lui faut quelque chose de plus ; il lui faut une parfaite obéissance. L'entrée du ciel dépend, non d'une obéissance négative, mais d'une obéissance parfaite. Dieu avait dit à Adam : Fais cela et tu vivras. Il a manqué à cette obligation. Il vous faut une obéissance parfaite à présenter à Dieu pour venir à Lui. L'avez-vous ? C'est la justice active de Christ, et non pas ses souffrances, qui efface le péché ; c'est sa justice parfaite, et non pas son Esprit, qui sanctifie le cœur. Ecoutez la Parole : « Par son obéissance mon serviteur juste en » justifiera plusieurs. » Et encore : « Il amènera la » justice des siècles. » De plus, cette justice est mise sur nous. C'est la robe de nocces. « Ami, comment es-tu entré ici, sans avoir une robe de nocces ? » C'est la justice de Christ. » L'auteur continue sur le même sujet, mais ceci peut suffire. « Les transgressions sont pardonnées à cause du sang, la personne justifiée, c'est le fruit de la justice de Christ imputée ; l'âme sanctifiée, c'est l'œuvre du Saint-Esprit demeurant en vous. » N'allez

pas vous imaginer, lecteur, que la grave inexactitude de la citation d'Ésaïe LIII, soit une erreur de ma part. Elle est le singulier effet du biais de l'esprit de l'auteur, le résultat de sa doctrine. N'est-ce pas une chose frappante, que le seul passage direct qu'il cite à l'appui de la thèse qu'il cherche à prouver, soit cité inexactement. Les deux autres ne sont, au fond, que le point à expliquer, et non la preuve de l'explication que l'auteur donne de la doctrine.

Maintenant je crois à la vérité : que Christ est notre justice, et j'en bénis Dieu ; je crois également que, par son obéissance, nous sommes rendus justes. C'est là la paix assurée de mon âme, comme je crois aussi que c'est celle de l'auteur. Le point important à considérer ici, c'est le contraste entre la mort et les souffrances de Christ, comme nous obtenant le pardon, et son obéissance comme étant notre justice justifiante ; c'est ce qu'on appelle quelquefois son obéissance active et son obéissance passive. Cette doctrine, cependant, ne se discerne pleinement qu'autant que l'on fait remarquer un autre détail essentiel du système, savoir le caractère légal de cette justice. M. Molyneux l'établit en principe aussi clairement que possible : « Il est écrit sur la porte du ciel : Fais cela et tu vivras. » C'est là, comme l'apôtre nous l'enseigne, ce qui caractérise bien positivement la justice légale. « Il a été dit à Adam : Pour entrer dans le ciel, une justice légale est absolument nécessaire. Cela seul y donne droit. »

Or j'affirme que la doctrine de l'Écriture est en-

tièrement différente, et que celle de l'auteur dont nous parlons (sans intention aucune, je l'admets, et c'est pourquoi aussi je n'en impute pas les conséquences à ceux qui la soutiennent) nie l'étendue du péché et le vrai caractère de la rédemption. La loi est parfaite à sa place. Les anges l'accomplissent dans son caractère le plus élevé; celui qui aime le fait aussi, comme nous l'enseigne l'apôtre. Je dis ceci par manière de préface, afin qu'il n'y ait pas de malentendu. Mais une nature sainte accomplissant avec délices ce qui est dans la loi, est tout autre chose que le moyen par lequel un pécheur obtient la justice et la vie éternelle. Faire avec délices, lorsqu'on est en possession de la vie, est tout autre chose que de faire pour obtenir la vie. Maintenant ce que je veux dire, c'est que la loi n'a jamais été donnée, afin que, par elle, nous obtinssions la justice ou la vie, elle n'aurait même jamais pu être donnée pour cela. Elle est intervenue pour convaincre l'homme de péché. Un être sans péché, ayant la vie, n'aurait pas eu besoin d'une loi de justice, afin d'obtenir la vie. Une créature pécheresse, avec une loi de justice, ne pouvait être que condamnée. « Fais cela et tu vivras, » n'est point écrit sur la porte du ciel. Cela était écrit sur Sinaï qui n'est pas la porte du ciel. C'est la porte de la mort et de la condamnation. Il n'a pas été dit à Adam : « Fais cela et tu vivras. » Il perdit la vie qu'il avait, par la désobéissance. L'apôtre contredit explicitement tout ce qui est affirmé dans les citations que nous avons transcrites. « Moïse, dit-il, décrit la justice

qui vient de la loi : « l'homme qui aura pratiqué » ces choses vivra par elles. » Mais la justice qui est sur le principe de la foi, parle ainsi : « Si tu confesses le Seigneur Jésus de ta bouche, et que tu croies dans ton cœur que Dieu l'a ressuscité des morts, tu seras sauvé. » La justice de la foi est mise en contraste avec celle de la loi qui dit : « Fais ces choses et tu vivras. » Elle n'accepte pas son principe pour trouver ensuite le moyen de répondre à ses exigences par un autre, mais elle introduit la justice d'après un autre principe. Elle parle d'une autre manière. Le grand mal de tout le système est ceci, que c'est une justice requise de l'homme, comme né d'Adam, quoiqu'un autre puisse la procurer. La chose procurée est la justice de l'homme. Si Christ l'a fait pour moi, il n'en est pas moins vrai que c'est ce que j'aurais dû avoir fait. C'est satisfaire à l'obligation qui pesait sur moi : « Fais cela et tu vivras. » Et si c'est sur moi que tombe l'exigence de satisfaire à la justice, alors cette justice consistera à faire *ce* qui est demandé. Si les mots : « Fais cela et tu vivras » se trouvent écrits sur la porte du ciel, c'est faire *cela* qui est la justice, ne faire rien autre et rien de plus. Si telle est la vérité, le Seigneur a pu être très-miséricordieux de l'accomplir à ma place, mais c'était là ce qui devait être fait. La *justice*, s'il s'agit de répondre aux demandes d'un supérieur, ne peut être autre chose que de faire exactement ce qui est demandé. Tout ce qui n'est pas cela n'a pas le caractère de la justice. Et si nous prenons la loi comme règle *par-*

faite de ce que devait être la créature, comme la loi était en effet, alors il ne peut rien y avoir de plus, autrement la règle n'est pas une règle parfaite, et la justice n'est pas une justice selon la loi, ni la réponse à l'obligation qui m'était imposée. Ce n'est pas l'obéissance requise de moi. D'ailleurs tout le principe tombe à faux ; car la loi, comprise spirituellement, atteint les dispositions et l'état du cœur. Elle ne dit pas seulement : « Fais », mais : « Sois. » Mais cela suppose la vie. Si je dis : « Aime et ne convoite pas ». (ce sont les deux faces de la loi), alors la justice est prise en dehors de la sphère des actes. Faire devient la manifestation d'un état intérieur, du naturel. Mais est-ce que la devise du ciel est une dénégation de la spiritualité de la loi ? Et bien loin qu'il soit écrit sur la porte du ciel : « Fais ces choses et tu vivras », je ne connais pas une parole de l'Écriture, montrant qu'un observateur de la loi ait droit au ciel, ou promettant le ciel à celui qui observe la loi, comme y ayant droit par cela même.

Maintenant remarquez l'effet produit par la découverte de la spiritualité de la loi. Elle devient non la prétention à faire, mais le critère de l'état de l'homme ; sa nature même et son effet sont changés : par elle est venue la connaissance du péché. Commander des *qualités* dans un homme, l'amour et l'absence de convoitises, cela cesse d'être un ordre de faire, cela devient la condamnation et la mort, et *pas autre chose*. Tout le terrain sur lequel je me tiens est changé. « Par la loi je suis mort à

la loi. » Ce n'est pas regarder à un autre afin qu'il l'accomplisse à ma place, parce que moi j'ai manqué. Mais voici ce que je trouve dans l'Écriture : l'homme, la race d'Adam, a été, comme telle, mise à l'épreuve et démontrée ce qu'elle est. Ayant failli lorsqu'il était innocent, l'homme fut mis à l'épreuve sans loi et fut trouvé sans frein ; mis à l'épreuve sous la loi, il a été transgresseur de la loi. Je puis ajouter qu'il a été mis à l'épreuve, lorsque la bonté divine lui fut présentée en Christ, et il l'a haïe. Plus nous entrerons dans les détails, plus nous verrons d'exemples de ce fait : ainsi nous le retrouvons dans les fils d'Aaron quant à la sacrificature, dans ceux de David quant à une royauté obéissante ; dans Nébucadnetsar quant au pouvoir suprême. Mais il nous suffit de signaler ici les grands principes moraux de la chose, les trois degrés du péché, savoir, la convoitise, la volonté sans frein ou la transgression, et la haine contre Dieu lui-même comme Dieu de bonté. Le premier Adam, la chair, est totalement condamné. Un autre Adam, le second homme, est suscité. Dieu n'attend plus rien du premier. Il sème (c'est justement là la vérité présentée dans la parabole du Semeur : Il apporte quelque chose par la parole de vie). Il ne cherche pas de fruit. Le figuier dans le jardin du Maître, malgré toutes ses peines, ne fait qu'occuper inutilement la terre. Il est coupé pour la foi, et le sera de fait. Il avait des feuilles mais pas de fruit, et le jugement du Seigneur porte non pas seulement sur ce qu'il n'a pas de fruit, mais il dit : « Que désor-

mais aucun fruit ne naisse plus de toi à jamais. » On dira qu'il s'agissait du judaïsme ; bien , mais le judaïsme était la chair sous la loi. Et c'est sur cela que le jugement était prononcé ici. La chair a été jugée — Adam et tout ce qui est venu de lui. Non-seulement le mauvais fruit a été condamné, mais aucun fruit quelconque (que le Seigneur aurait pu attendre par voie d'épreuve) ne devait plus jamais être produit. Le faux principe de tout ce système consiste en ceci, qu'il cherche à *reproduire* la justice du premier Adam sous la loi, au lieu de nous placer dans le second entièrement et absolument, et de traiter le premier comme ruiné et mort. Est-ce que je n'avais donc aucune responsabilité personnelle ? Sous la loi, certainement pas, en tant que Gentil ; cependant j'en avais une. Le péché a régné sur moi et la mort aussi. De là vient que Christ, par une grâce souveraine, a été fait péché pour moi et qu'il est mort ; mais ce n'était pas pour rétablir le vieil homme, après la mort, et une fois qu'il était mort, et pour lui conférer la justice. C'était pour me placer dans une position complètement nouvelle, dans l'homme céleste, lequel est ma justice ; pour me placer dans la justice de Dieu, assis dans les lieux célestes en Christ. Christ est devenu la racine et la source de vie de la race rachetée, et la première est entièrement mise de côté, jugée, condamnée et morte. Christ est pour nous la justice de Dieu. Tout est entièrement nouveau, bien que nous ne soyons introduits là personnellement

que comme étant vivifiés par la vie du second Adam, l'ayant pour notre vie.

C'est là la doctrine spéciale de Paul : il n'y a pas même la pensée d'une justice de loi, acquise pour nous par un autre. Il y a expiation pour le péché dans lequel nous sommes, que nous avons commis comme étant dans le premier Adam ; mais, je le répète, aucune justice à lui conférée ; rien, si ce n'est la clôture de son histoire, son état de mort devant Dieu, dans lequel, en grâce, le Seigneur a pris sa place, quant au jugement qui lui était dû. « Vous êtes morts à la loi par le corps du Christ pour être à un autre, à celui qui est ressuscité d'entre les morts. » D'où il ressort que, sous la loi, il n'y avait aucune connexion entre Christ et les pécheurs. « A moins que le grain de froment ne tombe en terre et ne meure, *il demeure seul* ; mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruit. » Nous sommes unis à Christ dans sa nouvelle position, où il est l'homme juste à la droite de Dieu, après qu'il a été mort au péché une fois, et il est vivant à Dieu. Mais si le grain de froment meurt seul, comme venu au milieu de la famille du premier Adam, la mort est écrite sur tout ce qui est d'Adam. Cela a cessé d'exister devant Dieu, si nous pouvons parler ainsi. Et lorsque l'Esprit de Dieu parle, dans toute leur étendue, des bénédictions auxquelles nous sommes appelés, il ne parle pas de nous comme d'hommes ayant *vécu* dans le péché, ou comme étant condamnés par la loi, ou comme ayant une vie dans laquelle ils avaient à garder la loi. L'homme était

mort, complètement mort dans ses offenses et dans ses péchés ; le Juif était, non-seulement un transgresseur, mais par nature un enfant de colère comme les autres. Or quel est le premier objet présenté ? Christ mort (c'est-à-dire, en grâce, placé là où nous étions), élevé au-dessus de toute principauté et puissance, et ensuite nous « vivifiés ensemble avec lui ; ressuscités ensemble et assis dans les lieux célestes en lui. » Au point de vue des conseils de Dieu, il n'y avait, si je puis m'exprimer ainsi, plus aucun homme vivant. Il y avait l'homme mort dans ses offenses et dans ses péchés, mais il y avait aussi un Christ mort qui se trouvait là ; et comme Dieu l'a ressuscité, il nous a ressuscités aussi avec lui, qui était descendu ici pour nous. Quand Dieu agit avec nous moralement, comme avec des êtres responsables, il nous voit vivant dans le péché, transgressant la loi, méprisant sa bonté.

C'est là la manière dont le sujet est considéré dans l'épître aux Romains. Dans les Ephésiens, c'est simplement une nouvelle création quand nous sommes morts. Pour rendre ceci un peu plus clair, il y a deux manières dont je puis traiter le sujet des relations entre Dieu et l'homme. Je puis prendre simplement les conseils de Dieu et commencer par là. C'est ce qui se trouve dans les Ephésiens. Ou bien, je puis prendre l'état actuel des hommes, comme enfants d'Adam responsables, et montrer comment la grâce répond à cet état : le résultat en étant heureusement la confirmation de l'autre, mais

le point de vue est différent. Ce dernier est le point de vue de l'épître aux Romains, savoir les voies de Dieu dans son gouvernement moral, satisfaites par la grâce. Dans les Ephésiens, l'homme est *présenté comme mort* dans le péché. Tout est l'œuvre de Dieu *du commencement à la fin*. Pour accomplir en grâce ce conseil béni, on y voit Christ mort, et nous, morts dans le péché, sommes ramenés à Dieu, suivant ces conseils, avec et comme lui. Dans les Romains, l'homme est démontré mort, mourant sous les effets du péché et de sa condition morale comme être vivant et responsable, enfant du premier Adam, et cette responsabilité, celle d'un pécheur qui s'est perdu lui-même, est rencontrée par la grâce.

Mais avant de développer, relativement au point qui nous occupe, le contenu de l'épître aux Romains, et cela sous la lumière qu'y ajoute celle aux Ephésiens, je voudrais rassembler les déclarations de l'Écriture quant à la justice, afin de voir jusqu'à quel point elle a affaire avec la loi dans le cas d'un croyant. Naturellement un homme sous la loi ne pouvait être juste qu'en l'observant. Mais est-ce par ce moyen (savoir, en légitimant la justice légale en quelque manière que ce soit), est-ce ainsi que le croyant obtient la justice? — est-ce là son titre pour être dans le ciel? Prenez Romains III. Je lis au verset 21 : « Mais maintenant sans loi, la justice de Dieu est manifestée. » Il n'est pas dit sans que l'homme l'accomplisse, et parce qu'un autre l'a accompli pour lui, mais à part de la loi entièrement (*χωρίς νόμου*). Il lui est rendu témoignage par la loi

et les prophètes, mais c'est une autre espèce de justice, constituée indépendamment de la loi. « A celui qui ne fait pas des œuvres » — eh ! bien, qu'est-ce qu'il y a à la place ? Serait-ce ceci : mais qui croit en celui qui les a faites à sa place ? Point du tout ; mais « qui croit en celui qui justifie l'impie. » Les choses sont opposées. Mais il y a plus : la promesse d'être héritier du monde n'a pas été faite à Abraham ou à sa semence, par la loi. Elle n'était pas sur ce principe. Ce n'est pas non plus qu'elle fût sur ce principe et qu'un autre dût en accomplir les exigences ; mais elle n'était pas du tout sur ce principe, ce n'était pas par la loi. Chap. V, 20 : La loi est intervenue. Chap. VI, 14 : Nous ne sommes *pas sous la loi*, mais sous la grâce. Pourquoi donc faut-il qu'on l'accomplisse à ma place ? Chap. VII, 4 : « Nous sommes morts à la loi par le corps du Christ. » Comment suis-je tenu à l'accomplir, si je suis mort quant à elle, et si, par conséquent, elle n'a plus domination sur moi ? De plus : « nous avons été déliés de la loi, étant morts dans ce en quoi nous étions tenus. » Puis l'apôtre traite de la puissance de la loi comme moyen de convaincre de péché, ce qui n'est pas mon objet ici, mais ce dont je me propose de parler plus loin. De même, dans les Galates, « tous ceux qui sont sur le principe des œuvres de loi, sont sous malédiction ; » il n'est pas dit : tous ceux qui l'ont transgressée, tous ceux qui étaient sous la loi, l'avaient fait. Mais c'est là la position de celui qui se trouve sous la loi. Par la loi personne n'est justifié ; car le juste vivra de la foi ;

mais la loi n'est pas sur le principe de la foi : c'est-à-dire, notre justification ne provient pas de ce principe, quel que soit celui qui puisse y répondre. Et comment sommes-nous rachetés du seul effet possible de la loi, — savoir, de la malédiction? La malédiction est prise par un autre. Ce n'est pas à dire, que cette malédiction soit détournée par le fait qu'un autre a accompli la loi; il n'y a rien même qui le donne à entendre. La foi étant venue, nous ne sommes plus sous un pédagogue. Je n'ai rien à faire avec la loi, en tant que moyen d'obtenir la justice. Comment est-ce qu'un autre pourrait être ma justice en l'accomplissant? Il me faut une justice; mais je ne suis pas *sous la loi*, pour que la justice me soit demandée de cette manière. *Si la justice est par la loi, Christ est donc mort pour rien.* Comment aurait-on pu dire cela, si la justice vient réellement par la loi, et que Christ l'eût accomplie dans sa vie afin d'être notre justice? Et remarquez que l'apôtre en appelle à sa mort. Christ est mort pour rien, si la loi est le principe d'après lequel j'ai la justice; au point de vue de la foi, la nature même est morte en moi dans la mort de Christ, cette nature de laquelle on aurait attendu la justice de la loi. Je suis *crucifié avec Christ*; néanmoins je vis, mais non plus moi, mais Christ vit en moi. Christ est-il sous la loi? S'il n'y est pas, je n'y suis pas non plus. Si, dit l'apôtre, je suis justifié par des œuvres de loi, pourquoi ai-je renversé toutes ces choses? Si je rebâtis la loi après Christ, je me constitue moi-même un transgresseur,

par le fait que je l'ai abandonnée pour venir à Christ. Mais pour moi, par la loi, dit-il, je suis mort à la loi (c'est-à-dire, non obligé par elle), afin que je vive à Dieu (ce que personne sous la loi n'a jamais fait, car elle est faible par la chair); *car sur le principe des œuvres de loi, nulle chair ne sera justifiée, soit Juif, soit chrétien, ou qui que ce puisse être, ou qui que ce soit qui les fasse. Personne n'est justifié par des œuvres de loi. Nous sommes placés sur un terrain entièrement différent, — morts et ressuscités dans le second Adam. Nous sommes en la présence de Dieu à travers le voile déchiré. Et encore : « Vous avez rompu vos liens avec Christ, vous tous qui vous justifiez par la loi. Vous êtes déchus de la grâce. » C'est sur un autre principe. Ce n'est pas : « Fais ces choses et tu vivras. » Quant à la marche, la loi est mise de côté également. Si vous êtes conduits par l'Esprit, vous n'êtes pas sous la loi. S'ils étaient conduits par l'Esprit, ils allaient bien, cependant ils n'étaient pas sous la loi. « Nous ne sommes pas enfants de la servante. » Tout le système que je commente, et qui place l'homme sur le terrain de l'obéissance légale, découle de ce qu'on n'a pas saisi ce que c'est que d'être *en Christ*. Mais nous allons traiter cette question en examinant l'épître aux Romains.*

Ces citations offriront non pas un passage particulier, difficile ou contesté, mais la pensée bien évidente et souvent exprimée de l'Esprit. L'épître aux Romains à laquelle je reviens, va donner le grand principe dont dépend tout ceci, et nous mon-

trer comment le saint passe de l'ancien état au nouveau. Voici ce que je trouve dans l'Écriture : quand je lis dans les Ephésiens ce qui est dit des *conseils* de Dieu, je ne trouve absolument rien de la loi. Tout est l'œuvre de Dieu, et tout est en Christ, duquel il n'est pas même parlé comme vivant ici-bas, mais qui est considéré premièrement comme mort, puis comme élevé, et les croyants élevés en lui. Cette épître enseigne l'unité actuelle de tous les saints en lui, dès qu'il a été délivré de la mort. Si je prends l'épître aux Romains, je trouve l'homme responsable dans la chair, démontré coupable, non pas vu mort ; mais dans une condition telle qu'aucun remède ne saurait *la* rendre bonne en aucune manière ; puis la mort est introduite, et là nous arrivons, pour ainsi dire, au commencement des Ephésiens, le tout ayant rendu l'état de l'homme tout à fait évident. Dans les Romains, nous ne trouvons pas même Christ exalté, si ce n'est dans un seul passage (mais qui ne s'applique pas à ce point et confirme la vue que je présente). Nous n'y trouvons pas non plus les conseils de Dieu quant à l'Église. Les résultats de l'union de ses membres sont présentés dans un passage pratique. L'épître aux Romains place l'individu sur le terrain de la justice, et ainsi sur celui de la vraie liberté en la vie, mais elle ne remonte pas jusqu'à l'union du corps avec Christ. Aussi la mort et la résurrection, qui supposent que l'homme a eu affaire au péché, sont le sujet de cette épître. Après avoir annoncé que son but était la bonne nouvelle de Dieu, Paul la com-

menee en présentant, avec une puissance divine, le tableau de la méchanceté et du mauvais état de l'homme, tableau aussi effrayant que vrai; et effrayant par cela même qu'il est vrai. La conscience du Gentil doit être brisée en présence de cet exposé si simple et si vrai, qui dit les choses telles qu'elles sont; et l'hypocrisie du Juif aussi, hypocrisie mise à nu par le tranchant de la parole même, dont ils se glorifiaient, doit, dans son irritation, chercher en vain à se cacher. Voilà tout le monde coupable devant Dieu. Mais la grâce répond à ce triste état. Par des œuvres de loi personne n'est justifié; par la loi est donnée la connaissance du péché. Mais maintenant la justice de Dieu est manifestée. Qu'est-ce que c'est que cette justice? La première idée, pour ainsi dire, qui nous soit donnée de la justice de Dieu (Rom. I, 17) est fort abstraite. Nous verrons, dans d'autres passages, par quel moyen elle est amenée et comment elle nous est appropriée; mais ici, je n'en doute pas, il est question de sa nature et de son caractère en général. C'est la justice de Dieu, non celle de l'homme. Elle est de Dieu, c'est-à-dire que, quant à son caractère, sa qualité, sa source, elle vient de Dieu, et non de l'homme. Il s'agit ici de *ce qu'elle est*, non pas du *comment* elle est cela. C'est une justice suivant cette manière-là, non pas suivant la manière de l'homme. Elle vient de Dieu pour l'homme, non de l'homme pour Dieu. En conséquence, elle a le caractère et les qualités de sa source, quel que soit celui à qui il est donné d'en profiter. Il en est de même de la colère de Dieu qui

se révèle du ciel ; ce n'est pas la colère humaine, ni la justice sur la terre, finissant là par sa nature et sa qualité, ni même la colère divine exercée d'une manière terrestre, par des instruments terrestres. Elle est divine, elle vient du ciel : Ce n'est pas de *la justice* de Dieu, comme d'un fait, d'une chose existante, qu'il est parlé ; mais c'est d'une justice *qui est* de Dieu, — c'est cette qualité, cette espèce de justice-là. D'après cela cette justice doit premièrement se trouver en Dieu lui-même, sans cela elle ne saurait avoir cette qualité essentielle. De là vient que nous sommes *selon Dieu* quant au nouvel homme, créé en justice et en vraie sainteté. La justice qui est valide devant Dieu, sens que Luther et Calvin ont donné à cette expression, est un sens complètement erroné, parce que, dans ce cas, la justice légale, là où elle existerait, serait valide devant Dieu. Si elle était accomplie, elle serait acceptée. L'homme vivrait en la pratiquant ; mais alors ce ne serait pas la justice de Dieu, mais celle de l'homme : tandis que le point sur lequel l'apôtre insiste dans cette expression, c'est qu'elle est *de Dieu* et non de l'homme. Je voudrais encore faire remarquer ici, que ce n'est pas une justice inhérente, — expression fort contestable, si tant est qu'elle ait un sens juste quelconque. En effet, sur ce sujet, il y a plutôt contradiction dans les termes. Cette expression « la justice » est bien, à la vérité, employée pour désigner l'attribut moral qui est disposé à juger et à agir justement ; au moins le terme « juste » l'est ainsi ; nous disons, par exemple, un

homme juste. Mais, en général, *la justice* est un terme relatif; c'est-à-dire qui se rapporte à la conduite envers un autre. D'après cela, l'expression « justice inhérente » est une expression très-vague, tout comme une conduite *inhérente* envers un autre serait évidemment une expression fort peu exacte. Cependant, pour la prendre comme on l'entend, comme la qualité par laquelle l'homme est disposé à être juste, bien que cela ne puisse pas être séparé de la justice dont il est ici parlé (parce que si Christ est notre justice, il est en même temps notre vie; c'est une justification de vie), néanmoins nous n'avons rien à faire ici avec une justice inhérente. C'est à la question de Job : « Comment l'homme pourrait-il être juste devant Dieu? » que répond l'épître aux Romains. Quand il est dit que les Juifs cherchaient à établir leur propre justice, et qu'ils ne se sont pas soumis à la justice de Dieu, il est clair que ce n'est pas là se soumettre à une justice inhérente. Ainsi encore, quand il est dit : « Maintenant la justice de Dieu est manifestée — afin de montrer sa justice dans le temps présent, » ces paroles ne peuvent s'appliquer à une justice inhérente. C'est de la justice devant Dieu que parle l'épître. Mais, plus loin, cette justice est considérée sous une autre face, et par la raison même qu'elle est la justice devant Dieu, comme étant appliquée à la personne qui doit être réputée juste. L'homme est réputé juste, — la justice lui est compté ou imputée. Ainsi lorsqu'il est dit que « la foi lui fut comptée pour justice, » ce n'est pas la valeur spéciale et

intrinsèque de sa foi qui fut réputée justice en elle-même, puis imputée à lui; mais c'est *lui* qui fut réputé juste, tenu pour juste devant Dieu, à cause de sa foi. Reste le pourquoi et le comment. Celui qui croit en Christ est justifié par la foi; il est réputé juste; cependant ce n'est pas la valeur ou la force de sa foi qui est réputée comme étant en elle-même équivalente à la justice, et puis imputée. Mais cela est dit aussi pour nous à qui il sera aussi compté, si nous croyons (à nous qui croyons); mais c'est que nous sommes réputés justice sur le terrain de la foi. C'est la condition de l'individu aux yeux de Dieu. Dieu le considère comme juste, bien qu'il ne soit pas tel et qu'il n'y ait absolument rien d'inhérent en lui, au moyen de quoi il puisse y avoir droit. C'est une justice à lui imputée, nullement envisagée à part de lui; mais c'est sa position devant Dieu. On est dans la justice suivant le compte de Dieu, bien qu'on ne le soit pas intrinsèquement. C'est pourquoi il est dit qu'elle est imputée ou comptée. C'est en cela que consiste toute la différence. Les mots : « justice imputée » ne signifient pas une certaine quantité de justice à part de la personne, et ensuite à elle comptée dans le sens ordinaire du mot, comme je compte quelque chose à quelqu'un; mais c'est l'état ou la condition dans laquelle Dieu voit la personne devant lui. Je prie le lecteur de remarquer que c'est la force de l'expression scripturaire « justice imputée » que j'examine ici, et non pas la doctrine de l'Écriture.

D'après tout ce que je viens de dire, il peut y avoir

ou ne pas y avoir une quantité de justice en dehors d'une personne, et qui lui soit portée en compte. Mais le sens de justice comptée, c'est le caractère ou la qualité dans laquelle la personne paraît aux yeux de Dieu et non la cause pour laquelle elle paraît ainsi. Cela prouve que la justice n'est pas inhérente, car, dans ce cas, il n'y aurait plus lieu à la porter en compte. Il reste à prouver pourquoi l'homme est réputé juste.

C'est pour n'avoir pas vu cela, qu'on a rencontré d'insurmontables difficultés dans l'examen de passages, tels que celui-ci : « sa foi lui fut comptée pour justice » ; car alors, si une certaine chose, dans sa valeur propre, a été portée en compte à quelqu'un, ou à lui imputée, la foi était cette chose précieuse pour la valeur de laquelle il était ainsi réputé juste, et de fait elle était inhérente. Ainsi « bienheureux est l'homme, auquel Dieu impute la justice sans œuvres, disant : « Bienheureux ceux dont les iniquités ont été pardonnées et dont les péchés ont été couverts ; bienheureux l'homme à qui le Seigneur n'aura point compté le péché. » Ce n'est pas simplement que Dieu ne lui compte pas la péché commis ; mais il ne voit pas cet homme comme étant dans le péché, il le voit comme étant dans la justice ; de l'innocence il n'en est pas question. Aussi il n'y a pas *δικαίωμα* lorsqu'il est parlé de justice imputée, mais *δικαιοσύνη* ; c'est-à-dire, non pas un acte ou une somme de choses faites, mais un état. Il est réputé comme étant dans l'état de *δικαιοσύνη*. *Δικαιοσύνη* lui est comptée. Comme l'ex-

priment les Trente-Neuf Articles, « nous sommes réputés justes devant Dieu ; » ainsi dans Rom. IV, 5 : « cela lui fut compté pour justice. » Ici, comme nous l'avons remarqué, ce ne peut être la valeur de quelque chose qui ait été comptée à Abraham, mais bien l'état dans lequel il était réputé être. Ainsi nous lisons (vers. 41) : « Pour que la justice leur fût aussi comptée. » Ici, il n'est pas parlé de ce qui doit être compté, et le passage montre aussi clairement que possible que le sens de la phrase, « la justice leur fut comptée, » est celui-ci : qu'ils furent réputés justes. J'ai déjà parlé des vers. 21-25. La foi est encore ici la chose imputée. Gal. III, 6 ; c'est toujours la foi qui est comptée pour justice. Il y a onze passages dans l'Écriture qui parlent d'imputer la justice ou de compter pour justice. Dans neuf d'entre eux la foi est comptée pour justice ; et ici cela ne veut pas dire que ce soit la valeur de la chose faite qui est comptée, autrement notre foi serait méritoire. C'est Rom. IV, 5, 5, 9, 10, 22, 25, 24 ; Galat. III, 6 ; Jacq. II, 25. Les deux autres, où il est dit que la justice est comptée ou imputée, sont Rom. IV, 6, 41. Dans Rom. IV, 6 ; c'est : « Dieu compte la justice sans œuvres, en disant : « Bienheureux ceux dont les iniquités ont été pardonnées et dont les péchés ont été couverts. » Ici il est clair qu'il n'y a aucune chose extérieure et positive imputée ou portée en compte à un autre, mais un homme est réputé avoir δικαιωσύνη. Le verset 41 nous conduit exactement au même résultat. Les croyants d'entre les Gentils devaient être ré-

putés justes, parce que la foi avait été comptée à Abraham pour justice, lorsqu'il était encore incircconcis. Voilà tous les passages. Un passage analogue (Rom. II, 26) présente le même sens, l'incircconcession est comptée pour circoncision. C'est-à-dire l'homme est réputé circoncis, lors même qu'il ne l'est pas. Ainsi, bien qu'une personne soit réputée être dans un état, dans lequel elle n'est pas *de facto*, [de fait], un *quantum* de justice accomplie, et en dehors d'elle qui lui serait porté en compte, n'est pas le sens de justice imputée. Cela indique l'état, aux yeux de Dieu, de la personne ainsi réputée juste. La justice imputée à un homme, est la même chose qu'un homme réputé juste.

Vient ensuite la question : Comment et pourquoi l'homme est-il réputé juste? C'est la justice de Dieu par la foi en Jésus-Christ envers tous, Juifs ou Gentils, et sur tous ceux qui croient. Nous sommes « justifiés gratuitement par sa grâce, par la rédemption qui est dans le Christ Jésus, lequel Dieu a présenté pour propitiatoire, par la foi en son sang, afin de montrer sa justice dans le support des péchés précédents dans la patience de Dieu; afin de montrer, dis-je, sa justice dans le temps présent. » Ici nous avons un principe très-simple. Dieu est juste en remettant les péchés aux croyants de l'ancienne alliance; péchés à l'égard desquels Celui qui préconnaissait toutes choses, avait exercé du support, à cause du sang de Jésus. Il avait supporté et pardonné; et comment cela était-il juste? C'est

ce qui est maintenant prouvé et rendu manifeste par la mort de Christ. Il montre sa justice dans le temps présent. Il y a cette différence entre notre position et celle des patriarches, non dans la substance de la chose, mais dans notre état [status] devant Dieu, que nous sommes là dans une justice connue et révélée, et non pas dans l'espoir d'un support, quelque grande que soit la grâce qui nous l'accorde. Dieu est juste et justifiant. Qui est-ce qui est juste? Dieu. Il y a là un principe de toute importance : la justice de Dieu veut dire, avant tout, la justice qui lui est propre, sa qualité d'être juste. Ce n'est pas la justice de l'homme, ou même la justice positive d'un autre, consistant en une certaine quantité de mérite légal, mis sur quelqu'un. La justice, dont il est parlé, est celle de Dieu, Dieu étant juste, et en même temps cette justice est déclarée telle qu'il peut justifier les plus affreux pécheurs.

Mais on dira qu'il faut une raison pour cela, quelque chose qui rende juste l'acte de pardonner et de justifier. Parfaitement vrai. Le mot justice à un double sens : je suis *juste*, par exemple, en récompensant ou en pardonnant ; mais cela suppose une raison adéquate qui rende juste l'acte d'agir ainsi, cela suppose un mérite quelconque. Si j'ai promis quelque chose, ou que quelque chose soit moralement dû, selon la justice, je suis juste en le donnant. Ainsi pour que Dieu soit juste en pardonnant et en justifiant, il faut qu'il y ait une raison morale adéquate pour qu'il agisse ainsi. Dans le pécheur évi-

demment il n'y en a pas ; dans le sang de Christ il y en a une. Et Dieu l'ayant établi pour propitiatoire, la foi en son sang est devenue le moyen de la justification. Cela montrait la justice de Dieu en pardonnant. Ainsi accepté, je me tiens devant Dieu sur le pied de sa justice. Ici nous avons des principes de toute importance ; — la justice de Dieu est bien vraiment ce que les mots expriment, la justice qui lui est propre. Il n'y a pas ici *δικαιοσύνη*, c'est-à-dire quelque acte ou quelque somme complète de justice obtenue par un acte ou par une chose faite ; mais *δικαιοσύνη*, la qualité, l'état moral ou l'habitude. Dieu est juste en cela. Ensuite cette justice de Dieu est révélée ou manifestée en vertu du sang de Christ. Ainsi Dieu est juste en pardonnant et en justifiant ; il est démontré tel relativement aux saints du temps passé, qu'il a supportés avant que le sang fût répandu ; il est connu comme tel à perpétuité, une fois pour toutes par la foi, maintenant que tout est accompli et que la parfaite base de la justification a été déclarée. De plus, par ce pardon (attendu que c'est par le sang, en sorte que Dieu est juste en l'accordant), l'homme est justifié, c'est-à-dire réputé juste. C'est la rédemption, et la justice de Dieu est sur tous ceux qui croient. C'est pour cela qu'ensuite (au chap. V), il est dit : Nous sommes « justifiés par son sang. » L'homme est pécheur, sans loi et sous la loi, et maintenant entièrement à part de la loi, *χωρίς νόμου*. La justice de Dieu se déploie, en justifiant celui qui croit, par la rédemption qui est dans le Christ Jésus, en vertu de la propitiation

par son sang, et par la foi en ce même sang. Dieu est juste et il justifie ceux qui croient en Jésus. On a gagné un point immense quand on a compris que la justice de Dieu est la qualité ou le caractère qui est en Dieu lui-même; et un autre aussi qui n'est pas de peu d'importance, à savoir que nous sommes justifiés par sa grâce, *par le moyen de la rédemption*, et que la justice se révèle dans la rémission des péchés.

Tel est le témoignage direct de Rom. III (comp. IV, 6, 7). Mais cette justification par le sang est-elle tout? Non. Une partie très-importante de l'épître reste encore, c'est la doctrine de la résurrection. Voici comment elle est introduite. C'en était fait des Gentils, et des Juifs sous la loi; ils étaient mis de côté comme pécheurs. Mais ce n'était pas le cas d'Abraham. Appelé d'entre les Gentils, Dieu l'avait accepté et ce n'était certes pas sous la loi. Mais comment? Lui aussi fut justifié par la foi. Mais par la foi en quoi? C'est là le second point important de l'épître. Or l'apôtre n'abandonne pas la vérité, qu'en justifiant l'impie, le pardon a la pleine valeur de réputer juste sans œuvres; ni que la mort, la rédemption par le sang, est le fondement de tout cela. Il nous donne le témoignage de David à cette grande vérité. « A celui qui ne fait pas des œuvres, mais qui croit en Celui qui justifie l'impie »; — remarquez cela : non pas qui substitue une autre justice légale, à la place de la justice légale qui manque au pécheur, mais qui justifie quelqu'un qui n'en a aucune, — « sa foi lui est comptée pour

justice. » Le point à remarquer est, que ce n'est pas une *dette*, à cause d'œuvres quelconques qui l'aient méritée, mais que c'est une *grâce* envers celui qui n'en fait pas. Maintenant il est évident qu'ici la force de l'argument est détruite, si ce sont les œuvres d'un autre qui la méritent. Et quelle est la déclaration de David? Il exprime la béatitude de l'homme à qui Dieu compte la justice sans œuvres, *χωρὶς ἔργων*. Cela n'a rien à faire avec des œuvres de justice qui soient faites ou imputées. Et quelle est cette déclaration? « Bienheureux ceux dont les iniquités ont été pardonnées et dont les péchés ont été couverts. » Et en qui croit-on ici? En Dieu qui justifie l'impie. Il répute le croyant juste, à part des œuvres.

Mais j'ai dit que ce n'est pas tout, et qu'Abraham est introduit pour amener un principe additionnel de vérité, mais sans affaiblir le premier; car de fait c'est sur celui-ci qu'il est fondé; tout comme le premier principe ne met nullement de côté le principe additionnel. Bien loin de là, si nous ne saisissons pas ce que cette épître va nous enseigner maintenant, la connaissance que nous aurons de notre position devant Dieu sera extrêmement imparfaite. Mais avant de poursuivre ce second point, il importe de rappeler au lecteur, que la base du pardon ou de la justification que nous venons de considérer n'est pas une chose peu importante, qui nous ait été acquise à peu de frais de la part de Christ. Quelque *parfaitement* agréable qu'il fût au Père, en tout ce qu'il était, pensait et faisait, ce-

pendant sa mort, dont nous parlons maintenant au point de vue de notre justification, était, d'entre tout le reste, ce qui avait le caractère le plus profond et la plus haute valeur. Il se donna lui-même pour la gloire de son Père comme pour nous. « A cause de ceci, pouvait-il dire, le Père m'aime, c'est que je laisse ma vie, afin que je la reprenne. » Nul acte de vivante obéissance sous la loi, bien que tout fût parfait, ne s'éleva jamais à l'excellence de l'abandon volontaire de lui-même à la mort, de l'acte de boire la coupe que le Père lui avait donnée à boire. Mais il y avait encore un point à signaler, lequel est lié à ce fait capital d'histoire éternelle. Christ est ressuscité pour notre justification, comme il avait été livré pour nos offenses. C'était la foi d'Abraham aussi, quoique dans une lumière encore bien faible. Ce n'est pas l'union avec un Christ exalté dans le ciel. Ceci est la doctrine de l'épître aux Ephésiens, dans laquelle il n'est rien dit d'Abraham. Mais Abraham crut que Dieu était puissant pour accomplir ce qu'il avait promis. *Nous croyons qu'il a ressuscité d'entre les morts Jésus notre Seigneur, et c'est pourquoi à nous comme à lui la foi est comptée pour justice.* Ainsi donc, comme le sang de Christ était l'objet mis devant nous en tant que pécheurs, comme ce par quoi, moyennant la foi en Christ, nous étions pardonnés, et justifiés, en même temps que par là la justice de Dieu était révélée, de même maintenant la résurrection est posée comme fondement et les chapitres suivants sont basés sur cette vérité, qui, naturellement, suppose toujours

la mort. Cela nous porte plus loin que la pensée de l'effusion du sang. Cela pose la base sur laquelle nous sommes absous et rachetés. Cela nous place devant Dieu dans une position claire et nette, en même temps que toute nouvelle. Je crois en Celui qui a ressuscité Jésus; c'est-à-dire, je crois que Dieu parfaitement satisfait en justice, et glorifié par le sacrifice de Christ, l'a, en témoignage de cela, ressuscité et lui a donné une place, comme vivant à lui, dans la résurrection, le péché *étant ôté*, nos offenses pour lesquelles il avait été livré étant ensevelies dans son tombeau, et nous faits de nouveau vivants ici-bas par la puissance de sa vie, dans une condition entièrement nouvelle, dans la faveur de Dieu, grâce présente dans laquelle *nous sommes*, nous réjouissant dans l'espérance de la gloire de Dieu qui a été parfaitement glorifié par Christ. Je dis, ou plutôt l'apôtre dit, « dans laquelle *nous sommes*, » parce que ce n'est plus à présent simplement comme auparavant, être absous *du* péché, mais c'est la position nouvelle dans laquelle nous sommes, comme étant absous. « *Ayant été*, [car c'est là la force du mot], ayant été justifiés sur le principe de la foi, nous avons ⁴ la paix avec Dieu par notre Seigneur Jésus-Christ, par lequel nous avons eu accès aussi, par la foi, à cette faveur, dans laquelle nous sommes. » Nous marchons ainsi en nouveauté de vie. Nous ne sommes pas vus ici

⁴) Quelques-uns lisent : « Ayons la paix. » Si c'est ainsi, cela ne ferait que donner plus de force à la vérité.

comme ressuscités *avec* Christ. Il est ressuscité, en sorte que nous sommes justifiés, que nous avons un fondement certain d'assurance, et que nous sommes vivants à Dieu par lui.

On met en doute si la doctrine de la justice imputée ne se trouve pas ébranlée, lorsqu'elle est envisagée, ainsi que je le fais, comme en contraste avec une justice vivante et inhérente en nous. En aucune manière. Il est bien vrai que Christ est notre vie, et que nous avons reçu une vie qui en elle-même est sans péché, et que, considérés en tant que nés de Dieu, nous ne pouvons pécher parce que nous sommes nés de Dieu. C'est une vie sainte en soi comme née de lui. Mais, outre cela, nous avons la chair, quoique nous ne soyons pas dans la chair ; et le résultat pratique relativement à notre responsabilité quant aux œuvres faites dans le corps, ne répond pas, même quand nous avons cette nouvelle vie, aux justes demandes de Dieu, si nous avons la prétention de présenter ces œuvres comme telles. C'est-à-dire que ce n'est pas notre renaissance qui constitue la justice. Il nous faut, et nous avons une justice parfaite à part de notre vie, quoiqu'elle soit dans Celui qui est notre vie. Christ nous a été fait sagesse, et justice, et sanctification et rédemption. Personne ne peut ni ne doit avoir une paix solide et assurée par aucun autre moyen. C'est dans toute la perfection de Christ, sans aucune diminution de sa valeur, que nous sommes acceptés. C'est selon les délices que Dieu trouve dans son obéissance, que nous sommes reçus. Ce que nous avons fait, comme

enfants d'Adam, il l'a pris, en grâce, sur la croix, et l'a entièrement ôté. Et ce qu'il a fait est notre acceptation auprès de Dieu. Cela est nécessaire pour nous, autrement nous n'avons point de justice. Cela devient notre joie, parce que nous entrons, comme en étant les objets immédiats, dans les délices que Dieu trouve dans son Fils. Ce dont l'Ecriture *ne* parle pas, c'est d'un certain *quantum* de justice légale, qui nous serait attribuée, parce qu'étant sous la loi nous y avons manqué; car nous ne sommes pas sous la loi. C'est une doctrine contraire à la sainteté, parce que ce n'est pas là l'expiation par un Sauveur béni, supportant la malédiction pour les transgressions de la loi par ceux qui étaient sous la loi, mais que cette doctrine permet des manquements à cette loi par le fait qu'un autre l'accomplit. Autre chose est de faire l'expiation du péché, et autre chose, de voir son propre devoir qu'on a négligé, accompli *de facto* par un autre. D'ailleurs, quand cela serait, et par qui que cela fût fait, ce serait toujours une justice *humaine* et *légale*. Aussi l'apôtre dit : « N'ayant pas ma justice qui est de la loi, » quelque parfaite qu'on la suppose; car elle ne pourrait être et ne serait en effet rien de plus que celle de l'homme; « mais la justice qui est de Dieu, » une autre espèce de justice. Mais n'ai-je pas, ou du moins quelqu'un sous une loi n'a-t-il pas négligé son devoir? Hélas! oui, mais cela a été expié (quoi! donc, dirai-je en passant : et aussi accompli par un autre, et si cela a été accompli par un autre, quel lieu y avait-il à l'expiation? Tout le système est essentiellement faux),

et je suis placé dans une position entièrement nouvelle, comme totalement mort ; tout l'être et toute la nature dans lesquels j'étais, sont mis de côté, puisque Christ est mort pour moi, comme y étant, et ainsi toute ma condition, tout mon être devant Dieu, comme étant dans le premier Adam, est mis de côté. JE NE SUIS PAS DANS LA CHAIR, dans ma position adamique à laquelle la loi s'appliquait. Et j'ai un état [status] entièrement nouveau devant Dieu, en résurrection, en vertu de cette œuvre de Christ. C'est le Christ ressuscité qui est le modèle et le caractère de mon acceptation, comme il en est la cause. Comme lui est, je suis, moi aussi, dans ce monde ; et cela par une réelle et vivante possession de sa nature, en même temps que par la foi en lui, en sorte que mon acceptation est inséparable de la sainteté de vie, en tant que je suis en quelqu'un qui est mort au péché et vivant à Dieu, et que cependant cette même acceptation repose, quant à la justice et à la paix, sur la perfection de ce qui est devant Dieu pour nous. De là vient qu'elle est appelée justification de vie. De là vient aussi que notre responsabilité n'est pas maintenant de réparer les manquements du vieil ou premier Adam. Je suis complètement hors de lui, et comme en parfaite et absolue acceptation dans le second Adam, devant Dieu, je suis appelé à me livrer moi-même à Dieu, comme d'entre les morts étant fait vivant. La chose vieille est passée, expiée (tellement que Dieu est glorifié dans sa majesté et dans sa justice), mais ôtée entièrement. C'était à cela que la loi s'appliquait,

et c'est pourquoi elle était faible par la chair ; mais mon premier mari, la loi (si j'avais été sous sa puissance comme un Juif l'était, et comme plusieurs s'y mettent en pratique), a passé, non parce que son autorité est détruite, mais parce que Christ est mort sous sa malédiction. Cette autorité est ainsi, au contraire, pleinement établie en ce que Christ y a répondu dans la mort ; mais alors, ainsi, par le corps de Christ, j'en suis délivré, étant mort dans ce en quoi j'étais tenu, afin que je serve, non pas en vieillesse de lettre, mais en nouveauté d'esprit. Au lieu de satisfaire aux exigences de mon ancienne condition sous la loi, j'en suis sorti, Christ ayant porté la malédiction méritée, de manière à établir son autorité, et je suis passé à un autre, — à Christ — devant Dieu, comme quelqu'un qui est vivant à Dieu par lui, Dieu ayant été parfaitement glorifié.

C'est la doctrine de Rom. V, VI, VII, fondée sur le chapitre IV ; les résultats étant pleinement développés au chapitre VIII. On verra que *tout le fondement* en est posé dans la mort, et non dans la vie de Christ sur la terre. Voyez chap. V, 6-11. Tout est attribué à la mort et cela de la manière la plus positive. La mort et l'effusion du sang sont le thème de ces chapitres ; seulement la conclusion qui en est tirée par le précieux raisonnement du Saint-Esprit (qui argumente toujours non de ce que nous sommes à ce que Dieu doit être, mais de ce que Dieu est et a fait, à ce qui doit être pour nous ; comme quelqu'un qui révèle en grâce le fera toujours), c'est que, *à fortiori*, nous serons sauvés par sa vie,

comme étant maintenant ressuscités, — sa vie, non pas avant la mort, mais en résurrection, — que nous serons sauvés de la colère à venir. A la fin du chapitre, la loi est mise en contraste avec tout ceci, quand il est question de la justice. Je reviendrai là-dessus dans un instant. Je continue à montrer les preuves de la vérité de notre nouvelle position dans les chapitres cités : le chap. V, a appliqué la résurrection à la justification, fondée, comme nous l'avons vu, sur la mort. Chap. VI l'applique à la vie. Si c'est l'obéissance *d'un seul* qui justifie, nous pouvons faire ce que nous voulons, dit l'adversaire de la grâce. Non, dit l'apôtre, vous êtes justifiés parce que vous êtes morts, et vous avez maintenant à marcher en nouveauté de vie. Comment un homme mort au péché (et c'est le moyen par lequel vous avez la justification et la vie), peut-il vivre dans le péché ? S'il le fait, il n'est pas mort, il est dans le premier Adam, il n'a aucune part en Christ ; car nous sommes baptisés pour *sa mort*, et c'est dans la résurrection que nous avons la vie. Dans le chapitre VII, cette mort est appliquée à la loi. La loi a de l'autorité sur l'homme aussi longtemps qu'il vit ; mais nous ne sommes pas en vie, nous sommes morts. En un mot, Christ est vivant pour moi devant Dieu, et je suis justifié, mais comme ayant été mort, et c'est ainsi que j'ai place dans cette bénédiction. De là vient que je suis mort au péché ; et de plus, je ne suis plus vivant dans la nature à laquelle s'appliquait la loi, c'est pourquoi il dit en Rom. VII : « *Quand nous étions dans la chair.* » Je suis marié à

un autre ; je ne puis pas avoir deux maris à la fois, Christ et la loi. Mais ce n'est pas en affaiblissant ~~la~~ ^{cette} ~~première~~ ^{deuxième}, rien ne l'a glorifiée autant que la mort de Christ, sous sa malédiction. Mais si j'ai été sous elle, je suis mort sous elle dans le corps de Christ, et ainsi mis en liberté. « Par la loi, je suis mort à la loi. »

Je n'entre pas dans le précieux et magnifique développement de cette vraie liberté devant Dieu qui nous constitue libres du péché, et dans la céleste sécurité qui l'accompagne, Dieu fermant la porte sur nous comme il le fit pour Noé ; non qu'il ne fût infiniment doux de le suivre, mais parce que je dois me borner à mon sujet. On peut voir le caractère de la délivrance au chapitre VIII, 4-11. Là l'Esprit est vie. De là jusqu'au verset 28, il est l'Esprit de Dieu considéré personnellement ; la source de la joie ; le consolateur dans les afflictions qui découlent de cette joie elle-même, dans un monde tel que celui-ci. C'est Dieu *en* nous. Du verset 28 à la fin, c'est la sécurité et les résultats glorieux et assurés, provenant de ce que Dieu est *pour* nous. De là vient qu'il n'est pas parlé ici de la sanctification de la vie, — cela est opéré en nous.

Qu'est-ce donc que la justice de Dieu, et comment est-elle décrite ? Comment y avons-nous part ? Comment la justice nous est-elle imputée. Il est dit que nous sommes justice de Dieu en Christ (2 Cor. V). L'apôtre parle d'avoir la justice qui est *de* Dieu (Philip. III). Mais il n'est pas dit que la justice de

Dieu nous est imputée, et l'expression la justice de Christ n'est pas une expression scripturaire, lors même qu'aucun chrétien ne doute que Jésus ait été parfaitement juste. Cependant l'Esprit de Dieu est parfait en sagesse, et il serait étrange que ce qui est la base nécessaire de notre acceptation ne fût pas clairement exprimé dans l'Écriture. Un seul passage semblerait le dire, c'est Rom. V, 18. Mais le lecteur remarquera que là il y a : c'est « par une seule justice » et non : « par la justice d'un seul ; » puis le mot rendu par « justice » est *δικαιομα*¹. Il ne peut y avoir le moindre doute que ce ne soit la vraie manière de rendre le passage. Quand l'apôtre veut dire, « par l'offense d'un seul, » vers. 15 et 17, il se sert d'une forme différente de celle qu'il emploie pour « une seule offense, » vers. 18. La théologie peut en faire « la justice d'un seul, » mais le grec ne le fait pas.

Quant à l'expression « la justice de Dieu, » elle est employée si souvent, qu'il n'est pas nécessaire d'indiquer les passages. Or, ce n'est pas en vain que le Saint-Esprit, dans un sujet aussi important, n'emploie jamais l'une des expressions : « la justice de Christ, » et emploie constamment l'autre, c'est-à-dire « la justice de Dieu. » Par là nous apprenons à connaître le courant des pensées de l'Esprit. La

¹ C'est ainsi que toutes nos versions françaises ont traduit. Le mot grec que nous citons dans le texte, est rendu, dans la Version suisse par « justification » ; dans Rilliet, par « acquittement » ; dans la Version nouvelle, par « justice accomplie ».

théologie emploie *toujours* ce que le Saint-Esprit n'emploie *jamais* ; et elle ne sait que faire de ce qui est la pensée et l'expression de l'Esprit. Assurément, il doit y avoir erreur dans toute la manière de penser de la théologie à ce sujet.

Je suis convaincu que cela provient des notions théologiques sur la loi. La loi est pour le premier Adam, pour les iniques. L'apôtre nous le dit expressément. La justice est dans le second. Christ est né sous la loi ici-bas, afin qu'il rachetât de cette condition ceux qui y étaient ; en portant la malédiction qu'ils avaient encourue. On nous dit que la loi est l'expression [*la copie*] de la pensée divine. Je le nie entièrement et absolument. Elle est l'expression de ce que la créature devait être. Est-ce que Dieu peut, disons-le en toute révérence, est-ce que Dieu peut aimer Dieu de tout son cœur ou son prochain comme lui-même ? C'est tout simplement un non-sens. Ces docteurs de la loi n'entendent ni ce qu'ils disent, ni ce sur quoi ils insistent. La loi n'est pas donnée pour le juste, mais pour les iniques, et n'a jamais *rendu* juste qui que ce soit au monde. Elle est juste, mais elle a été donnée à des pécheurs quand ils étaient dans leurs péchés, et jamais, comme loi, à qui que ce soit d'autre. Nous ne parlons pas ici de Christ venant en grâce sous la Loi. Elle est intervenue [*παρεισηλθει*], elle s'est placée entre la promesse et son accomplissement en Christ, *afin* que l'offense abondât. C'est Christ, l'image du Dieu invisible, qui est l'expression, la copie, si vous le voulez, de la pensée divine. La loi est une règle

imposée. *Tu aimeras*. Est-ce là une copie de la pensée de Dieu? Il aime souverainement, lui. Christ est né, ici-bas, sous la loi, et sans doute, il a été parfait dans cette position, — mais dans ce caractère, il fut, et il est demeuré *seul*. Mais il était Dieu manifesté en chair, et ainsi l'image du Dieu *invisible*. Celui qui l'avait vu, avait vu le Père. Il était amour, et il était sainteté. Assez saint dans son être, il a pu, étant au-dessus du péché, aimer les pécheurs, — et de plus, ce que la loi ne fait pas, ce qu'elle ne peut et ne devait pas faire, ce dont elle ne sait rien dans sa nature, — il s'est donné lui-même pour des pécheurs, ce à quoi la loi n'entend rien, car elle ne veut pas de pécheurs du tout, si ce n'est pour les maudire. De là vient que, quand il est question de la pratique chrétienne, nous devons être « imitateurs de Dieu comme de bien-aimés enfants », — « laisser nos vies pour les frères. » Qu'est-ce que la loi a affaire avec cela? elle n'en sait rien du tout. C'est contre la doctrine de Paul tout entière, et contre celle de la justice de Dieu, que s'élèvent ces docteurs de la loi.

Où est donc et en quoi consiste la justice de Dieu? La justice de Dieu consiste en ceci, qu'il est parfaitement conséquent avec sa propre nature, parfaite et bénie; et cela (aussi est-il dit : « si notre injustice constate la justice de Dieu ») dans ses voies envers les autres relativement à nous maintenant. « L'Éternel juste aime la justice, ses yeux contemplent l'homme droit. Dieu est un juste juge, et Dieu s'irrite tous les jours. Car tu n'es pas un Dieu qui

prennes plaisir à la méchanceté ; le méchant ne séjournera point chez toi. O Dieu de ma justice ! puisque je crie, réponds moi. » Le psaume premier commence par cette grande vérité. Aussi, quand il viendra, il jugera le monde habitable en justice et les peuples en équité. Il en est de même des psaumes XCVII, XCVIII, XCIX, et d'une quantité d'autres. On dira que la justice dont il est ici parlé, bien qu'elle soit en principe essentielle à l'être de Dieu, est cependant appliquée à la loi : je l'admets, et c'est pour cela que l'instruction qui y est renfermée, aboutit au gouvernement de ce monde, et que jusqu'à ce que l'ordre y ait été introduit par la puissance, l'état des choses embarrassera ceux qui y cherchaient la justice, quand ils voyaient la prospérité des méchants. Nous sommes appelés à une autre position, à une position céleste, et, comme Christ, à faire le bien, à souffrir en le faisant et à l'endurer. « Cela est digne de louange devant Dieu. » Mais il n'est jamais dit que l'observation de la loi soit un titre pour le ciel, encore moins pour être assis à la droite de Dieu. Moralement, — non pas personnellement, cela va sans dire ; mais quant à la qualité de notre justice nous avons un titre pour être là. Ainsi, si, d'un autre côté, quant au péché « nous n'atteignons pas à *la gloire de Dieu*, » cependant « nous nous glorifions dans l'espérance de *la gloire de Dieu*. Et Christ dit : « La gloire que tu m'as donnée, je la leur ai donnée, afin que le monde connaisse que tu les as aimés comme tu m'as aimé. » La justice est montrée dans la punition des méchants

et dans le fait que le monde ne voit plus Christ. Telle est la solennelle réponse à la vaine suffisance d'un amour qui nie la justice, et fait de l'amour l'indifférence pour le péché. Mais je ne m'arrêterai pas maintenant sur cette solennelle application de la justice, savoir que la vengeance appartient à Dieu, parce que cela ne rentre pas proprement dans le sujet que je traite. Comment, pour ce qui nous concerne, et selon la révélation chrétienne que nous en avons, cette justice est-elle démontrée? Dans la résurrection de Christ, sans aucun doute. Mais il y a plus encore. Il convaincra le monde de justice [c'est-à-dire, il démontrera la justice au monde], parce que je m'en vais à mon Père. Dieu a montré sa justice, en plaçant Christ, comme homme, à sa droite. C'est là que, plus pleinement encore que la chose n'aura lieu dans son gouvernement direct (quoique naturellement elle y soit parfaite aussi), c'est là que la justice de Dieu est manifestée. Christ avait droit à être là et il y est. La justice est dans le ciel, elle est divine, elle est un titre à la gloire et elle est dans l'homme. Voilà ce qu'il nous faut, ce qui est à nous. Mais pourquoi est-ce la justice que Christ y soit? Il y a droit comme Fils. Il était là avant que le monde fût. Mais ce n'est pas ici notre sujet.

Voyons comment il en parle. Premièrement, il dit, Jean XVII : « Père, glorifie ton Fils, afin que ton Fils aussi te glorifie. » Ceci, je le laisse de côté, parce que c'est son titre personnel, quelque juste et bénie que soit sa demande, laquelle caractérisait sa

position, et qui est ainsi des plus intéressantes pour nous. Mais il ajoute une seconde raison : « Je t'ai glorifié sur la terre, j'ai achevé l'œuvre que tu m'as donnée à faire. Et maintenant glorifie-moi, toi, Père, auprès de toi-même, de la gloire que j'avais auprès de toi, avant que le monde fût. » Et quand est-ce que cela a été fait ? Jean XIII, 51. nous dit : « Lorsque Judas fut sorti, Jésus dit : *Maintenant* le Fils de l'homme est glorifié, et Dieu est glorifié en lui. Si Dieu est glorifié en lui, Dieu aussi le glorifiera en lui-même, et incontinent il le glorifiera. » Il n'attendra pas jusqu'au moment du gouvernement public du monde, et jusqu'à ce que son apparition du ciel le glorifie suivant le psaume VIII, mais ce sera incontinent, quand il dit : « Assieds-toi à ma droite *jusqu'à ce que j'aie mis tes ennemis pour le marchepied de tes pieds.* » Il est là couronné de gloire et d'honneur, pendant que toutes choses ne lui sont pas encore assujetties. Mais pourquoi était-ce justice, de faire cela ? parce que le Seigneur y avait droit, qu'il avait droit à être glorifié comme Fils de l'homme (bien qu'il eût été dans la gloire, comme Fils, avant que le monde fût) ; parce que Dieu lui-même, dans sa nature et son être moral, avait été glorifié en lui, et que, par conséquent, lui avait droit à être glorifié en Dieu. Nous avons vu quand cela a eu lieu. « Maintenant le Fils de l'homme est glorifié, et Dieu est glorifié en lui. » La gloire céleste, auprès de Dieu, en était la juste conséquence, selon ce qu'il dit : « Si Dieu est glorifié, Dieu le glorifiera en lui-même. » Mais comment

cela ? Certes c'était une chose glorieuse, pour un fils d'homme, de maintenir, et non pas simplement de maintenir, mais d'établir la gloire de Dieu. Sans doute, il a dû être beaucoup plus que cela, pour pouvoir le faire. Toujours est-il, selon qu'il nous le dit lui-même, que c'est comme tel qu'il l'a fait. Et quelle grâce précieuse et infinie pour nous qu'il en soit ainsi ! Plus nous pèserons ce qu'a été la croix, plus nous verrons combien Dieu était juste en ressuscitant Jésus et en le plaçant à sa droite. Le péché était entré, le désordre était dans l'univers, le gouvernement de Dieu était inintelligible, les anges, en conflit dans la création de Dieu, étaient les témoins des progrès du mal. Si Dieu jugeait en justice et détruisait tous les méchants, il n'y avait pas d'amour. S'il les épargnait, il n'y avait pas de justice. Si tout était restauré, c'était simplement défaire le mal ; si tous étaient glorifiés, c'était le sanctionner. Où aurait été sa vérité, qui avait dénoncé la mort au transgresseur ? Que devenait sa majesté qui avait été foulée aux pieds ? Par le péché, tout le caractère de Dieu était mis en question. Le Seigneur s'offre lui-même, selon les conseils de Dieu, pour la gloire de son Père. Sa vérité est maintenue. Les gages du péché, c'est la mort : la preuve absolue en est donnée. Les gages du péché ont été payés par le Fils de Dieu lui-même. Personne n'échappe autrement que par sa mort, lui mourant à leur place, lui, le Fils de Dieu.

La majesté de Dieu a été sauvegardée, de telle manière qu'aucune autre chose n'eût pu le faire.

Christ s'est dépensé lui-même et s'est soumis à la colère pour la soutenir. La justice de Dieu a été glorifiée dans le complet jugement du péché, et néanmoins son amour pour le pécheur a été déployé, comme aucune autre chose n'aurait pu le faire. Quelle scène pour l'univers moral ! Rien dans toute l'histoire créée qui en approche ou qui lui ressemble. Les choses qui sont ont été créées et peuvent être détruites, mais ceci demeure, justifiant ce que Dieu est pendant toute l'éternité. Telle fut la croix. Là le fils de l'homme fut glorifié, et *Dieu fut glorifié* aussi. C'est pour cela qu'il a glorifié Christ en lui-même, qu'il l'a placé à sa droite. C'était justice. Aucune gloire parmi les hommes n'eût été une récompense proportionnée au fait d'avoir glorifié Dieu lui-même. La vraie récompense d'avoir glorifié Dieu, c'était la gloire de Dieu. C'est là que le Seigneur est entré, là où il était déjà avant que le monde fût. C'est là ce qui manifeste la justice divine, savoir l'acte de faire asseoir le Fils de l'homme à la droite de Dieu. Comme je l'ai dit, c'était la justice même de Dieu. Mais pour que cela fût justice, il fallait un titre mérité, un droit à être là ; eh ! bien, ce que Christ a fait lui a donné ce droit. Mais cela a été fait pour nous, pour tous ceux qui ont la foi de Christ, — cet acte de glorifier Dieu au sujet du péché. C'est relativement à notre péché qu'il l'a fait. C'est pourquoi la valeur de l'œuvre nous est imputée : Dieu nous reçoit justement dans sa gloire comme il a reçu Christ, car il l'a reçu en vertu de l'œuvre accomplie pour nous, — ainsi nous en lui. Nous sommes faits

justice de Dieu en lui, car en nous bénissant de cette manière céleste et glorieuse, en nous justifiant, il ne fait que donner l'effet justement dû aux droits de Christ sur lui. Relativement à nous, c'est pure grâce, mais c'est également la justice de Dieu. Ainsi nous voyons que toute la valeur de l'œuvre de Christ nous est comptée, et comptée pour justice. Il a été fait péché pour nous, lui qui n'a pas connu le péché, afin que nous devinssions justice de Dieu en lui. Est-ce que son obéissance à Dieu dans sa vie n'a rien à faire avec ceci ? Ce n'est pas ce que je dis. Avant tout, « il n'a pas connu le péché, » c'est ce qui était absolument nécessaire, pour qu'il pût être fait péché ; mais la vérité est que son obéissance est considérée comme un ensemble de condition morale ou de perfection dans laquelle il fut agréable à Dieu. Il fut, par excellence, l'homme obéissant, comme Adam avait été le désobéissant. Et quoique son obéissance, dans sa vie, ne fût pas pour le péché, elle faisait partie de cette agréable odeur, qui s'éleva à Dieu, et dans laquelle nous sommes acceptés. A la croix, cette obéissance fut finalement mise à l'épreuve et trouvée parfaite. C'était là l'homme parfait, et dans des circonstances de telle nature qu'il y fut toujours seul, mais parfaitement agréable à Dieu. Il avait entrepris l'obéissance, elle était son devoir ; mais ce devoir, il l'accomplit, et de manière à glorifier Dieu quoi qu'il pût lui en coûter ; mais il était seul et il est demeuré seul, afin qu'il pût alors prendre sur lui la condition de péché de l'homme, et en cela glorifier Dieu. Relativement à Dieu,

ce n'est pas le caractère de Dieu qu'il maintenait en cette position, mais le caractère d'un homme parfait. Le caractère de Dieu, il l'avait manifesté pendant sa vie. Lui-même était Dieu ; mais cela s'adressait à l'homme, ce n'était pas une satisfaction à Dieu pour l'homme. Il avait pris en main la cause de l'homme, comme étant né de femme ; il avait pris le résidu d'Israël, comme étant né sous la loi. Il fut fait péché pour réconcilier l'un, et il porta la malédiction de la loi pour en racheter l'autre, et jamais il n'amènera sous la loi ceux qui sont sans loi. En tant qu'homme vivant, les pécheurs n'avaient aucune part en lui ni avec lui. Il demeurait seul. Comme homme mourant, il répondait à leur état. Là ils pouvaient venir par la foi. « Et moi, si je suis élevé de la terre, j'attirerai tous les hommes à moi. » C'était lorsqu'il dit : « L'heure est venue pour que le Fils de l'homme soit glorifié. — A moins que le grain de froment ne tombe en terre et ne meure, il demeure seul, mais s'il meurt, il porte beaucoup de fruit. » C'est en mettant entièrement de côté le vieil homme, toute sa condition, toute son existence devant Dieu, que nous atteignons *notre* place devant Dieu, et non pas en gardant la loi *pour* le vieil homme ; car autrement il nous faudrait le conserver en vie, ce qu'à Dieu ne plaise. *Je vis* uniquement par le second Adam, avec lequel j'ai été crucifié ; néanmoins, je ne vis plus moi, mais Christ vit en moi. Mais alors, dans le nouvel homme, je ne suis pas sous la loi, ainsi il n'est pas question de l'accomplir pour moi, parce que je suis déjà

accepté et que j'ai la vie. Il ne peut pas y avoir de : « Fais cela et *tu vivras*. » Je suis, selon que même Luther l'exprime, je suis Christ devant Dieu. Si la justice est par la loi, Christ est donc *mort* pour rien. Mais si Christ a accompli la loi pour moi, la justice vient réellement par la loi, et Christ est mort pour rien. La loi s'applique à la chair, elle est faible par la chair ; elle établirait, si elle le pouvait, la justice du premier homme. Mais je ne suis pas dans la chair du tout, — je suis en Christ.

Mais il nous faut revenir sur quelques-uns des détails du chapitre V^{me} aux Romains. Comme nous l'avons vu, le sujet que traite l'apôtre est la mort, afin d'avoir une place, une manière d'être *complètement nouvelle* dans la résurrection. Mais ceci va au delà des limites de la loi ; car l'homme a péché et mourut quand il n'en avait aucune. « La mort a régné depuis Adam jusqu'à Moïse, même sur ceux qui ne péchèrent pas selon la ressemblance de la transgression d'Adam, qui est la figure de celui qui devait venir. » Ce passage a fort embarrassé les théologiens, parce qu'ils n'ont pas compris que c'est tout simplement une citation d'Osée VI, 7 : « Eux (Israël), comme Adam (les hommes), ont transgressé l'alliance. » Adam était sous une loi, non pas, il est vrai, sous : « Fais cela et tu vivras, » comme M. Molyneux le dit si malencontreusement, mais sous : « Fais cela et tu mourras, toi qui es vivant. » Israël était sous la loi de : « Fais cela et tu vivras, » quand il était mort, comme l'implique un sérieux examen des termes. Mais entre Adam et Moïse il

n'y avait pas de loi, il n'y en avait ni de l'une ni de l'autre espèce ; cependant dans cet intervalle, les hommes péchèrent et moururent. D'après cela, il nous faut remonter aux têtes des deux systèmes, — le premier et le second Adam, non pour amender le premier par le second, mais pour, au moyen de la mort, substituer l'un à l'autre. Je ne parle pas des personnes auxquelles cela est appliqué, mais de la nature abstraite de l'acte. Adam pèche, il est désobéissant, il est chassé d'un paradis terrestre, et devient la souche ou la tête d'une race perdue, condamnée, pécheresse. Le second Adam obéit, glorifie Dieu en justice, est reçu dans le ciel, et devient la souche ou la tête d'une nouvelle race justifiée. Dans l'un et l'autre cas, l'acte *causatif* de la condition tout entière était accompli, avant que les conséquences en eussent passé sur ceux qui étaient placés sous cet acte. Ce n'est pas une carrière d'action sur le terrain du premier homme, qui, étant accomplie par le second, forme notre justice, comme appartenant au premier. Nous passons une entière condamnation sur nous-mêmes, comme appartenant au premier, — enfants de colère, Juifs ou Gentils. La mort clôt tout cela en Christ ; et, *après la rédemption*, nous commençons à exister devant Dieu en Christ, étant acceptés en Christ, et Christ en nous est notre vie. Nous ne retournons pas en arrière chercher une justice légale en la chair, l'autre côté adamique de la rédemption. Là nous ne pouvons nous connaître que comme perdus, morts dans le péché. Il est trop tard pour obtenir une justice à

notre premier état adamique. Je me suis réfugié en Christ, parce que, par cet état, j'étais déjà perdu. Par la désobéissance d'un seul homme, plusieurs ont été constitués pécheurs; par l'obéissance d'un seul homme, — considérée comme un tout moral, parfait dans la mort, son caractère en contraste avec celui d'Adam, sans aucune pensée de loi, — plusieurs sont constitués justes. Dans la mort, il a porté la malédiction de la loi pour ceux qui étaient sous la loi, mais ce n'était pas là la garder pendant sa vie. Il a été obéissant toute sa vie, il a appris ce que c'était que l'obéissance en souffrant. Il a été obéissant dans la mort, en se courbant sous la souffrance, lorsque ç'a été la volonté de son Père, là où la loi n'avait aucune place, quoiqu'il en supportât aussi la malédiction. Où était la loi qui commandât de supporter la colère de Dieu quand on était innocent? « Il a appris l'obéissance par les choses qu'il a souffertes. » Et non-seulement cela, mais cette obéissance est expressément mise en contraste avec la loi, afin de satisfaire aussi pour le péché de ceux qui ne sont pas sous la loi. Ceci est le grand point de l'argumentation de Paul dans ce chapitre. Il y insiste sur la primauté personnelle d'Adam et de Christ, et c'est sur ce terrain que nous nous tenons, la loi étant intervenue, occasionnellement, quoique pour des fins importantes. Adam mourut par désobéissance et Christ par obéissance. La loi est intervenue, dit l'apôtre, — afin que l'offense abondât. C'est-à-dire, il pose l'obéissance comme une qualité absolue et parfaite du Christ, efficace pour les fils

d'Adam, tandis que la loi avait simplement une place spéciale, qui ne rentrait pas dans cette question d'obéissance. Elle amenait le péché au jour par manière de multiplier les offenses, mais où (non pas l'offense, l'apôtre prend soin de ne pas dire cela; car alors la grâce n'eût pas été appliquée à ceux qui n'étaient pas sous la loi, le point sur lequel il insistait étant précisément qu'elle s'appliquait à eux), mais où le *péché* abondait, la grâce a surabondé. Il y avait une seule offense (*παράπτωμα*), dont les conséquences furent envers tous les hommes en condamnation; un seul, *δικαίωμα*, ou acte de justice accomplie, dont les conséquences furent envers tous les hommes en justification de vie. C'est aussi abstrait que possible, mais, ainsi que le montre le verset suivant, à l'exclusion de la loi; *celle-ci* est intervenue [*νόμος παρεστῆλθεν*] comme une chose accessoire qui avait un effet particulier et qui ne rentrait pas dans l'argumentation générale de l'apôtre; bien plus, que son raisonnement avait pour effet d'exclure, afin d'introduire les Gentils.

Si la seule offense s'étendait bien loin au delà des Juifs, la seule justice accomplie doit le faire aussi. La loi est entrée en passant, pour accomplir son œuvre, en produisant des offenses (non pas le péché); mais où le péché abondait, la grâce a surabondé. Le but du raisonnement de l'apôtre est de nous sortir du terrain de la loi quant à la désobéissance, à l'obéissance et à la justice, et non de nous y introduire. Si elle intervient, c'est avec un objet spécial, en passant, ce qui ne concerne pas les Gentils, et

pour le Juif, elle servait à aggraver sa culpabilité : mais Christ en a porté la malédiction pour ceux qui croient. Je ne suis pas sous la loi mais sous la grâce, si je suis un croyant. Je ne suis pas dans la chair, si je suis en Christ ; quand j'y étais j'étais sous la loi, ou sans loi. En Christ, je suis entré, Juif ou Gentil, sur un nouveau terrain, où je suis à la fois mort au péché et à la loi, et vivant à Dieu, dans le Christ Jésus notre Seigneur, étant fait justice de Dieu en lui.

C'est une chose bien frappante que Luther ait exclu du Nouveau Testament ce sur quoi l'apôtre insiste partout, comme étant le fondement de sa doctrine, la révélation du christianisme, à savoir la justice de Dieu. Et Calvin ne va guère plus loin. « Par la justice de Dieu, dit-il, je comprends ce qui peut être approuvé devant le tribunal de Dieu ; comme, au contraire, les hommes sont accoutumés à la justice de l'homme, c'est-à-dire à ce qui est tenu pour justice, estimé justice dans l'opinion des hommes » (Rom. I, de même 2 Cor. V). Mais tout son exposé est des plus pauvres. « Ne pas atteindre à la gloire de Dieu », dit-il de la même manière, — signifie « à ce dont nous pourrions nous glorifier devant Dieu. » Dans Rom. X, il fait de la justice de Dieu ce que Dieu donne, et de leur propre justice ce qu'on cherche dans l'homme.

J.-N. DARBY.

SE TROUVE AUSSI :

à LAUSANNE, chez M^{me} DURET-CORBAZ.

à S^{te}-CROIX, chez RICH. SCHERZER.

à S^t AGRÈVE, (Ardèche), chez DAN. RÉVEL.

On peut se procurer aux mêmes adresses :

ÉTUDES SCRIPTURAIRES,

Plusieurs des 19 premiers Numéros.

Série de Traités chrétiens :

- | | | |
|-------------------|--|----------|
| N ^o 1. | La chute d'Adam ou le pécheur au tribunal de Dieu. Court examen de Genèse III.
2 ^{me} édition. | prix 5 c |
| 2. | La Repentance | 10 |
| 3. | Christ dans l'intérieur du voile et hors du camp. 2 ^{me} édition | 5 |
| 4. | Le cordon écarlate. 3 ^{me} édition | 10 |
| 5. | Écoutez, et votre ame vivra | 5 |
| 6. | L'École de Dieu ou quelques remarques sur
1 Sam. xvii. | 10 |
| 7. | Christ, notre Berger (Luc xv, 1-7) | 5 |
| 8. | L'assurance du salut | 40 |
| 9. | Le siège de Samarie | 10 |
| <hr/> | | |
| 1-4. | Incidents de chemins de fer; 4 pour | 10 |

ÉTUDES
SCRIPTURAIRES

N° 21. — 20 JUIN 1860. — PRIX : 30 c.

VIII. La Cène du Seigneur.

IX. Qu'est-ce que l'Église et les saints?



VEVEY

L. PRENLELOUP, RUELE DES ANCIENS FOSSÉS.

—
1860

PENSÉES

SUR

LA CÈNE DU SEIGNEUR

DESTINÉES A DIRIGER LES CHRÉTIENS DANS
CES TEMPS DE DIFFICULTÉS.

TRADUIT DE L'ANGLAIS
sur la seconde édition.

VEVEY
LOUIS PRENLELOUP
1860.

VIII.

PRÉFACE.

L'institution de la Cène du Seigneur doit être regardée par tout chrétien spirituel, comme une marque singulièrement émouvante de la sollicitude pleine de miséricorde du Seigneur et de son amour intelligent pour son Église. Dès le jour de son établissement jusqu'à cette heure, elle n'a cessé de rendre un témoignage décidé, quoique silencieux, à une vérité que, de son côté l'ennemi, par tous les moyens en son pouvoir, a continuellement cherché à corrompre, à détruire ou à faire oublier : cette vérité est celle-ci, que la rédemption est un fait accompli dont doit jouir même le plus faible des croyants en Jésus. Dix-huit siècles se sont écoulés depuis que le Seigneur Jésus-Christ a choisi et désigné « le pain et le vin », dans l'eucharistie, comme représentant son corps rompu et son sang répandu pour nous ; et malgré toutes les hérésies, tous les schismes, *toutes les controverses et les disputes, malgré les luttes de principes et de préjugés relatées dans les pages souillées de l'histoire ecclésiastique*, cette institution si expressive a été observée par les saints de Dieu dans tous les âges. L'ennemi, il est vrai, a réussi, dans une portion très-considérable de la soi-disant église professante, à l'envelopper d'un

voile épais de sombre superstition — en la présentant de manière à cacher aux yeux de celui qui y participe l'importante et éternelle réalité dont elle est le mémorial — en remplaçant Christ et son sacrifice accompli, par une vaine ordonnance — ordonnance qui, de plus, par le mode même de son administration se montre complètement inefficace et opposée à la vérité (voir la note au bas de la page 275). Cependant, malgré ces funestes erreurs de Rome, la Cène du Seigneur rappelle encore à toute oreille circoncise et à tout entendement spirituel la même précieuse vérité — elle « annonce la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne. » Le corps a été rompu, le sang a été versé UNE FOIS pour toutes; et la fraction du pain est le mémorial de cette vérité qui nous rend libres.

Aussi, avec quel profond intérêt, avec quelle reconnaissance le croyant devrait contempler « le pain et la coupe! » Même sans une seule parole prononcée, il y a là une exposition des vérités les plus précieuses et les plus glorieuses : la grâce régnant, la rédemption accomplie, le péché ôté, la justice des siècles introduite, l'aiguillon de la mort arraché, la gloire éternelle assurée — « la grâce et la gloire » révélées comme le don gratuit de Dieu et de l'Agneau — l'unité d'un « seul corps » comme étant « baptisé d'un seul Esprit. » Quel festin! En un clin d'œil, il reporte l'âme en arrière, à travers plus de dix-huit siècles, et nous montre le Maître lui-même, « la nuit qu'il fut livré, » assis à la table du souper, et là instituant un repas qui, depuis ce moment solennel, cette mémorable nuit, jusqu'à ce qu'apparaisse le point du jour, devait diriger tous les cœurs croyants en arrière jusqu'à la croix, en avant jusqu'à la gloire. Dès lors cette fête, par sa

simplicité même, en même temps que par la sublime signification de ses éléments, a repoussé la superstition qui voulait la déifier et l'adorer, l'esprit profane qui voulait l'avilir, et l'infidélité qui cherchait à la mettre complètement de côté ; en même temps qu'elle fortifiait, consolait, rafraîchissait les cœurs de millions de saints bien-aimés de Dieu. Il est doux d'y penser — doux de nous souvenir, lorsque nous nous réunissons, le premier jour de la semaine, autour du Souper du Seigneur, que des apôtres, des martyrs et des saints se sont aussi rassemblés autour de ce repas et y ont aussi trouvé, selon leur mesure de foi, rafraîchissement et bénédiction. Des écoles de théologie se sont élevées, ont prospéré, puis disparu — des docteurs ont accumulé d'énormes volumes de science théologique — d'affreuses hérésies ont obscurci l'atmosphère spirituelle, et déchiré l'église professante d'un bout à l'autre — la superstition et le fanatisme ont exposé leurs théories sans fondement et leurs idées extravagantes — les chrétiens de profession se sont divisés en sectes innombrables — tout cela est arrivé ; mais, au milieu de ces ténèbres et de cette confusion, la Cène du Seigneur a continué à nous présenter son instruction à la fois si simple et si vaste. « Toutes les fois que vous mangez de ce pain et que vous buvez de cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne » (1 Cor. xi, 26). Précieuse fête ! Que Dieu soit béni pour le grand privilège qu'il nous accorde de pouvoir la faire ! Et pourtant ce n'est qu'un signe dont, aux yeux de la chair, les éléments doivent être pauvres et méprisables. Du pain rompu — du vin versé — que c'est simple ! La foi seule peut lire, dans le signe, la chose signifiée, et par conséquent elle n'a nullement besoin de tout l'accessoire, inventé

et introduit par la fausse religion, dans l'idée d'ajouter de la dignité, de la solennité, un aspect redoutable, à la Cène qui tire toute sa valeur, sa puissance, son effet sur les âmes, de cette seule chose, qu'elle est un mémorial d'un fait éternel que nie la fausse religion.

Puissions-nous, cher lecteur, être plus vivement et avec toujours plus d'intelligence initiés à toute la signification de la Cène du Seigneur ; puissions-nous faire l'expérience toujours plus intime des bénédictions attachées à la fraction de ce pain qui est la « communion du corps du Christ, » et à la distribution de cette coupe qui est « la communion du sang du Christ. »

Je termine ces quelques lignes d'introduction, en recommandant ce petit écrit aux soins miséricordieux du Seigneur, afin que, par sa grâce, il puisse de plus en plus contribuer au bien des âmes de ses rachetés.

C. H. M.



PENSÉES

SUR

LA CÈNE DU SEIGNEUR.

« Car moi, j'ai reçu du Seigneur ce qu'aussi je vous ai enseigné : c'est que le Seigneur Jésus, la nuit qu'il fut livré, prit du pain ; et après avoir rendu grâces, il le rompit, et dit : « Ceci est mon corps, qui est rompu pour vous ; faites » ceci en mémoire de moi. » Pareillement aussi, après le souper, [il prit] la coupe, en disant : « Cette coupe est la » nouvelle alliance en mon sang : faites ceci toutes les fois » que vous en boirez, en mémoire de moi. » Car toutes les fois que vous mangez de ce pain et que vous buvez de cette coupe, vous annoncez la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne. » 1 Cor. xi, 23-26.

Je me propose, dans cet écrit, de présenter quelques considérations sur le sujet de la Cène ou du Souper du Seigneur, dans le but de réveiller, dans les cœurs de tous ceux qui aiment le nom et les ordonnances du Christ, un intérêt plus fervent et plus affectionné pour cette institution si importante et si pleine de rafraîchissement pour l'âme.

Nous devrions bénir le Seigneur, de ce qu'il a eu miséricordieusement égard à nos besoins en établissant ce mémorial de son amour jusqu'à la mort, et en dressant ainsi une table à laquelle *tous* ses membres peuvent s'asseoir, sans aucune autre condition que celle-ci qui est indispensable : union personnelle, et obéissance à Jésus. Ce Maître adorable connaissait bien la tendance de nos cœurs toujours portés à s'éloigner de lui ; et en instituant la Sainte-Cène, il avait sans doute aussi pour but de combattre cette tendance. Il voulait rassembler son peuple autour de lui-même — il préparait à ses rachetés une table, où, en présence de son corps rompu et de son sang répandu, ils pussent se souvenir de lui et de l'intensité de son amour pour eux, et d'où, aussi, ils pussent regarder en avant vers l'avenir, et contempler la gloire dont la croix est l'éternel fondement. Ah ! c'est bien là surtout qu'ils apprendraient à oublier leurs différends et à s'aimer les uns les autres — c'est là qu'ils pourraient voir au milieu d'eux ceux que L'AMOUR DE DIEU inviterait à cette fête et que LE SANG DE CHRIST rendrait capables et dignes d'y assister.

Afin de pouvoir, plus aisément et plus brièvement, présenter à mes lecteurs ce que j'ai à leur dire sur ce sujet, je me limiterai à ces quatre points :

1° La nature de l'institution de la Cène du Seigneur.

2° Les circonstances dans lesquelles elle fut établie.

3° Les personnes auxquelles elle était destinée.

4° Le temps et le mode de son observation.

I.

Parlons d'abord de la nature de l'institution de la Cène du Seigneur. C'est un point de toute importance. Si nous ne comprenons pas ce qu'est la Cène, nous n'en aurons que des pensées confuses. La Cène donc ou le Souper est, essentiellement et spécialement, une fête d'actions de grâces — actions de grâces pour une grâce déjà reçue. Le Seigneur lui-même, en l'instituant, l'indique clairement : « Il prit du pain ; et, après avoir rendu grâces, » etc. La louange, plutôt que la prière, voilà ce qui doit être exprimé par ceux qui s'asseient à la table du Seigneur.

Sans doute nous avons beaucoup de besoins et, par conséquent, nous devons beaucoup prier — nous avons beaucoup de manquements à confesser — bien des sujets de nous lamenter ; mais la table du Seigneur n'est pas la place des lamentations ; le langage qu'elle nous adresse est celui-ci : « Donnez de la cervoise à qui va périr, et du vin à qui a l'amertume dans le cœur ; qu'il boive et oublie sa misère, et de ses peines perde le souvenir ! » Pour nous, la coupe est une « coupe de bénédiction » — une coupe d'actions de grâces — le symbole divinement désigné de ce précieux sang auquel nous devons notre rançon. « Le pain que nous rompons n'est-il pas la communion du corps du Christ ? » Pourrions-nous donc le rompre avec des cœurs abattus ou des figures attristées ? Est-ce avec des sanglots et des regards mélancoliques que, après les travaux de la journée,

tous les membres de la famille viennent prendre place au souper ? Assurément non. Le souper était jadis le grand repas de la maison, celui qui réunissait le plus souvent *la famille toute entière*. Ceux qui, peut-être, ne s'étaient pas rencontrés pendant le jour, étaient sûrs de se voir à la table du souper, et d'y être, sans doute, heureux ensemble. Il devrait en être précisément ainsi au Souper du Seigneur, où la famille devrait se réunir ; et là rassemblés, tous ceux qui font partie de cette famille de Dieu seraient heureux — parfaitement heureux — dans l'amour qui les amène là ensemble. Chaque cœur, il est vrai, peut avoir sa propre histoire — ses secrètes amertumes, ses épreuves, ses manquements, ses tentations, inconnues à tous ceux qui l'entourent ; mais ce ne sont pas là les sujets dont l'esprit doit être occupé pendant le souper : on ne pourrait les manifester alors sans faire un affront au Seigneur du festin, sans changer la coupe de bénédiction en coupe de souffrance. Le Seigneur nous a conviés à ce repas ; il nous a commandé, nonobstant toutes nos misères, de placer la plénitude de son amour et l'efficace purifiante de son sang entre nos âmes et tout le reste ; or quand l'œil de la foi est rempli de Christ, il ne peut plus voir autre chose. Si c'est mon péché sur lequel mes yeux se portent et qui préoccupe mes pensées, à la Cène, je dois, tout naturellement, être misérable, parce que je détourne précisément mes regards de ce que Dieu m'ordonne de contempler. Je me souviens de ma misère et de ma pauvreté, c'est-à-dire des choses mêmes que Dieu

me commande d'oublier. Ainsi, le vrai caractère de l'institution est perdu de vue, et au lieu d'être un festin de joie et d'allégresse, elle donne lieu à la tristesse et à l'abattement spirituel; et cela essentiellement parce que les idées que l'on se fait, en général, sur la manière de s'y préparer, sont beaucoup plus en rapport avec ce que l'on devrait faire pour s'approcher de la montagne de Sinai, qu'avec ce que Dieu demande pour s'asseoir à la table d'une heureuse famille.

Si jamais un sentiment de tristesse eût dû prévaloir à la célébration de la Cène, c'eût sans doute été le cas lors de sa première institution. Alors, comme nous le verrons en traitant de notre second point, *tout ce qui pouvait profondément attrister et désoler les cœurs se trouvait réuni*; et cependant le Seigneur Jésus put « rendre grâces; » la joie qui remplissait son âme était trop abondante pour se laisser troubler par les circonstances du moment : même en rompant son corps et en versant son sang, il jouissait d'une allégresse qui surpassait infiniment toutes les pensées et les sentiments humains. Or si Jésus pouvait se réjouir en esprit et rendre grâces en rompant ce pain qui devait être, pour toutes les futures générations des croyants, le mémorial de son corps rompu, ne devrions-nous pas nous réjouir aussi à la Cène — nous qui recueillons les résultats bénis de tout le travail de son âme et de sa passion? Oui, il nous convient de nous y réjouir. Nous pouvons, en quelque sorte, entendre notre Père céleste dire : « Il faut nous réjouir et être dans l'allégresse, » et nous,

au contraire, nous ferions de cette table, où le Père et le fils prodigue s'asseient ensemble autour du veau gras, une scène de douleur et de sombre défiance? A Dieu ne plaise! nous ne devons pas apporter la tristesse en la présence de Dieu; et même nous ne le *pouvons* pas, car « sa présence est un rassasiement de joie » : quand nous sommes malheureux, nous ne sommes assurément pas en la présence de Dieu, mais en la présence de nos péchés, de nos inquiétudes ou de quelque chose en dehors de Dieu.

Mais demandera-t-on, n'est-il donc besoin d'aucune préparation? — devons-nous nous asseoir à la table du Seigneur avec autant d'indifférence que si nous prenions place à une table ordinaire? — Non, certes, il nous faut une préparation, mais c'est la préparation de Dieu et non la nôtre propre; or la préparation qui convient à la présence de Dieu, n'est assurément pas le résultat des sanglots de l'homme ou des larmes de la pénitence, mais bien la simple conséquence de l'œuvre parfaitement accomplie par l'Agneau de Dieu et attestée par l'Esprit de Dieu. Si nous nous approprions cette œuvre par la foi, nous possédons ce qui nous rend parfaitement qualifiés pour nous approcher de Dieu. Plusieurs s'imaginent qu'ils honorent la table du Seigneur en s'en approchant avec leurs âmes abattues jusque dans la poussière, sous le sentiment de l'insupportable fardeau de leurs péchés. Cette idée ne peut provenir que du légalisme du cœur humain, cette source toujours féconde de pensées à la fois injurieuses pour

Dieu — déshonorante pour la croix de Christ — offensante pour le Saint-Esprit et complètement subversive de notre propre paix. Nous pouvons être assurés que l'honneur et la pureté de la table du Seigneur sont infiniment mieux sauvegardés, quand *le sang de Christ* nous apparaît comme notre SEUL titre à nous y asseoir, que lorsque nous croyons devoir y ajouter la douleur humaine et l'humaine pénitence ⁴.

⁴ Il est bon de se rappeler que si le sang de Christ est ce qui seul introduit le croyant, dans une sainte hardiesse, en la présence de Dieu, cependant ce sang n'est nulle part présenté comme notre centre d'union ou le lien qui nous rassemble. Il est bien précieux pour toute âme lavée dans le sang de l'Agneau, de se souvenir, dans le secret de la présence divine, que le sang expiatoire de Jésus l'a délivrée pour toujours du pesant fardeau du péché. Néanmoins le Saint-Esprit seul nous unit à la personne d'un Sauveur ressuscité et glorifié qui, après avoir répandu le sang de l'alliance éternelle, est monté au ciel dans la puissance d'une vie impérissable, à laquelle se rattache indissolublement la justice divine. C'est donc un Christ vivant qui est notre centre et notre lien d'union. Le sang ayant répondu pour nous devant Dieu, nous nous réunissons autour d'un Chef ressuscité et exalté dans les cieux. « Et moi, dit Jésus, si je suis élevé de la terre, j'attirerai tous les hommes à moi-même » (Jean XII, 32). Dans la Cène, la coupe nous représente le sang répandu, mais nous sommes réunis, non pas autour de la coupe ni autour du sang, mais autour de Celui qui l'a répandu. Le sang de l'Agneau a éloigné tout ce qui mettait obstacle à notre communion avec Dieu; et, en témoignage de cette vérité, le Saint-Esprit est descendu pour baptiser les croyants en l'unité du corps, et pour les rassembler autour du Chef ressuscité et glorifié. Le vin est *le mémorial* d'une vie répandue

Toutefois nous reviendrons plus tard au sujet de la préparation ; je passerai donc maintenant à un autre principe en rapport avec la nature du Souper du Seigneur, savoir qu'il implique une reconnais-

pour le péché ; le pain est *le mémorial* d'un corps rompu pour le péché : mais nous ne sommes pas réunis autour d'une vie répandue, ni autour d'un corps rompu, mais autour d'un Christ vivant, qui ne meurt plus, qui ne peut plus avoir son corps rompu, plus avoir son sang répandu. Cela constitue une grave différence, et quand on la considère dans ses rapports avec la discipline de la maison de Dieu, cette différence est extrêmement importante. Beaucoup de gens sont portés à s'imaginer que quand on refuse la communion à quelqu'un, ou quand on retranche quelqu'un de la communion, cela implique nécessairement un doute sur la question de savoir s'il existe un lien entre son âme et Christ. Un peu de réflexion sur ce point, à la lumière de l'Écriture, suffirait pour démontrer que ce n'est pas proprement là ce qui est en question. Si nous examinons le cas du « méchant » en 1 Cor. V, nous voyons un individu retranché de la communion de l'Église sur la terre, et qui n'en était pas moins un chrétien. Il ne fut donc pas retranché parce qu'il n'était pas chrétien : ce n'est point de cela qu'il s'agissait, ni qu'il devrait jamais être question. Comment pouvons-nous dire à coup sûr si un homme est uni à Christ pour l'éternité ou non ? Avons-nous le dépôt du livre de vie de l'Agneau ? La discipline de l'Église de Dieu est-elle basée sur ce que nous *pouvons* connaître, ou sur ce que nous ne *pouvons pas* connaître ? L'homme dont il est parlé en 1 Cor. V, était-il éternellement uni à Christ, oui ou non ? Ce n'est pas ce que l'église avait à rechercher. Supposez-même que nous pussions voir le nom de quelqu'un écrit dans le livre de vie, ce ne serait pas là un motif suffisant pour l'admettre dans l'assemblée sur la terre ou pour l'y conserver. Ce dont l'Église est responsable, c'est de se garder elle-même pure dans la doctrine, pure dans la

sance intelligente de l'unité du corps de Christ. « Le pain que nous rompons n'est-il pas la communion du corps du Christ? Car nous qui sommes plusieurs, sommes un seul pain, un seul corps, car nous sommes tous participants d'un seul pain ⁴. » Il y avait, à Corinthe, une triste chute et une déplorable confusion relativement à cette face du sujet : en effet, le grand principe de l'unité de l'Église semble y avoir été totalement perdu de vue. De là vient que l'apôtre dit aux Corinthiens : « Quand vous vous réunissez tous ensemble, ce n'est pas manger le souper du Seigneur : car lorsqu'on mange, chacun prend par avance *son propre souper* » (1 Cor. XI, 20, 21). Il y avait là isolement, et non unité ; c'était une affaire individuelle et non collective : les mots « *son propre souper* » contrastent d'une manière frappante avec « *le souper du Seigneur.* » Ce ne

pratique, et pure dans ses associations, et tout cela parce qu'elle est la maison de Dieu. « Tes témoignages sont très-certains. La sainteté orne ta maison, ô Éternel ! pour toute la durée des jours » (Ps. XCIII, 5). Quand quelqu'un était séparé ou « retranché » de la congrégation d'Israël, cela venait-il de ce qu'il n'était pas un Israélite? Nullement ; mais la cause en était quelque souillure morale ou cérémonielle qui ne pouvait pas être tolérée dans l'assemblée de Dieu. Dans le cas de Hacan (Josué VII), quoiqu'il y eût six cent mille hommes ignorant son péché, Dieu dit pourtant : « *Israël a péché.* » Pourquoi? Parce qu'ils étaient considérés comme l'assemblée de Dieu, et qu'il y avait là une souillure qui, si elle n'était pas jugée, aurait entraîné la ruine générale du peuple.

⁴ 1 Cor. x, 16, 17.

peut être le souper du Seigneur qu'autant que le corps de Christ est pleinement reconnu ; si le corps n'est pas reconnu, ce n'est plus qu'un acte d'esprit sectaire. Le Seigneur lui-même en est exclu. Si la table est dressée d'après un principe quelconque qui n'embrasse pas le corps de Christ tout entier, ce n'est pas la table du Seigneur, elle n'a aucun droit à l'intérêt des fidèles. Au contraire, lorsqu'une table est dressée d'après ce principe divin, qui embrasse *tous* les membres du corps *simplement comme tels*, tous ceux qui refusent de venir s'y asseoir sont coupables de schisme, et cela encore, selon ce qui est dit si explicitement dans 1 Cor. XI : « Il faut aussi qu'il y ait parmi vous des sectes (*grec* : hérésies), afin que ceux qui sont approuvés soient manifestes parmi vous. »

Quand le grand principe de l'Église est perdu de vue par une portion quelconque du corps, il faut qu'il y ait des sectes ou des hérésies, afin que ceux qui sont approuvés soient manifestés ; et dans de telles circonstances, l'affaire de chacun est de s'éprouver ou (comme on pourrait aussi traduire) de s'approuver soi-même, et ainsi de manger et de boire. Les « approuvés » sont ici mis en contraste avec les hérétiques, ou avec ceux qui faisaient leur propre volonté⁴.

⁴ Ceux qui connaissent le grec n'ont qu'à consulter l'original de cet important chapitre, pour s'assurer que le mot rendu par « approuvés » au verset 19, vient de la même racine que celui qui est traduit par « s'éprouve soi-même, » au verset 28. Ainsi nous voyons que l'homme qui s'éprouve

Mais on peut demander : Est-ce que le fait de l'existence actuelle des nombreuses dénominations, dans l'église professante, n'exclut pas entièrement l'idée de pouvoir rassembler le corps tout entier ? et, dans de telles circonstances, ne vaut-il pas mieux que chaque dénomination ait sa propre table ? S'il y a quelque force dans cette question, elle tend uniquement à démontrer que les enfants de Dieu ne sont plus capables d'agir d'après les principes de Dieu, et qu'ils en sont réduits à la misérable alternative d'agir d'après des convenances humaines. Grâce à Dieu, tel n'est pas le cas. La vérité du Seigneur demeure à jamais, et les enseignements du Saint-Esprit en 1 Cor. XI, sont toujours obligatoires pour tout membre de l'Église de Dieu. Il y avait des divisions et des hérésies dans l'assemblée à Corinthe, précisément comme il y a des divisions et des hérésies dans l'église professante de nos jours, mais l'a-

ou s'approuve lui-même prend place parmi les approuvés, en opposition directe avec ceux qui étaient et qui demeuraient parmi les hérétiques. Or un *hérétique* (mot purement grec, venant d'un verbe qui veut dire *choisir*) désigne non pas seulement un homme qui soutient de fausses doctrines, quoiqu'on puisse être hérétique en le faisant, mais, avant tout, celui qui persiste dans des systèmes ou des dogmes de *son propre choix* ou dans l'exercice de *sa propre volonté*. L'apôtre savait qu'il devait y avoir des hérésies à Corinthe, vu qu'il y avait des partis ou des sectes : ceux qui ainsi faisaient leur propre volonté agissaient en opposition à la volonté de Dieu et produisaient la division, car la volonté de Dieu a rapport au corps tout entier. Ceux qui agissaient en hérétiques méprisaient l'Église de Dieu.

pôtre ne leur dit pas, d'un côté, d'établir des tables séparées, ni, d'un autre côté, de cesser de rompre le pain. Non, mais il se borne à insister auprès d'eux sur les principes qui sont en connexion avec « l'Eglise de Dieu, » et il dit à ceux qui peuvent s'approuver eux-mêmes relativement à leurs pensées sur l'Église, ou corps de Christ, de manger de ce pain. L'expression : « *Qu'ainsi il mange* » explique tout. Nous devons manger en tout cas ; seulement ayons bien soin de manger « *ainsi,* » comme le Saint-Esprit nous enseigne, savoir en reconnaissant réellement l'unité de l'Eglise de Dieu ¹. Quand l'Église

¹ Il est peut-être bon d'ajouter ici quelques mots propres à diriger un chrétien simple de cœur, placé dans des circonstances telles qu'il serait appelé à se décider entre les prétentions de différentes tables, qui pourraient, au premier abord, avoir l'apparence d'être dressées d'après le même principe. Je regarderais comme un service des plus précieux de contribuer à confirmer ou à encourager un tel chrétien dans une marche vraiment fidèle à cet égard.

Supposez donc que je me trouve dans un endroit, où sont établies deux tables ou plus de deux, que dois-je faire ? Je crois que mon devoir est, avant tout, de remonter à l'origine de ces diverses tables — pour apprendre comment il est devenu nécessaire qu'il y en eût plus d'une. Si, par exemple, un certain nombre de chrétiens ont admis et retiennent au milieu d'eux quelques principes corrompus, touchant la personne du Fils de Dieu — ou subversifs de l'unité de l'Église de Dieu sur la terre ; si, dis-je, de tels principes sont admis et maintenus dans l'assemblée, ou si des personnes qui les adoptent et les enseignent sont reçues dans l'assemblée, il résulte pour moi la conviction que, dans un état de choses aussi déplorable et aussi humiliant, la table de cette

est méprisée, l'Esprit doit être contristé et déshonoré et le résultat en sera infailliblement la stérilité spirituelle, la sécheresse d'âme et un froid formalisme ; et quoique les hommes puissent substituer les capa-

assemblée cesse d'être la table du Seigneur. Pourquoi ? Parce que je ne puis y prendre place sans m'identifier avec des principes qui sont manifestement opposés au christianisme. Il va sans dire que cette direction s'appliquerait aussi au cas d'un mal évident ou d'une conduite immorale qui ne serait pas jugé par l'assemblée. Alors, si la table cesse d'être celle du Seigneur, elle n'a pas plus de droit à l'adhésion du chrétien qui désire se conserver pur, que toute autre table sectaire.

En outre, si un certain nombre de chrétiens se trouvaient placés dans des circonstances telles que celles dont nous venons de parler, ils n'en seraient que d'autant plus appelés à maintenir L'UNITÉ DE L'ÉGLISE DANS LA PURETÉ DE LA VÉRITÉ DE DIEU. Ce sont là en effet les deux grands points à prendre en considération : *unité* et *pureté*. Nous devons soigneusement conserver, non-seulement la *grâce*, mais aussi la *sainteté* de la table du Seigneur. L'unité ne doit pas être maintenue aux dépens de la vérité, jamais, d'ailleurs, la *vraie* unité ne sera compromise par la défense bien décidée de la vérité. Des associations humaines peuvent être brisées, mais l'Église de Dieu ne peut jamais être atteinte par le maintien de la vérité, *pourvu qu'elle soit maintenue en amour*.

Il ne faut pas s'imaginer que l'unité du corps de Christ périlite, alors qu'une communauté, basée sur des principes corrompus, ou favorisant de fausses doctrines ou une mauvaise marche, est dissoute ou bien que l'on s'en sépare. L'église de Rome accusait les réformateurs de schisme, parce qu'ils se séparaient d'elle ; mais nous savons que l'église de Rome était et qu'elle est encore convaincue de schisme, parce qu'elle impose de fausses doctrines à ses membres. Qu'il soit seulement bien établi que la vérité de Dieu est mise en ques-

cités intellectuelles à la puissance spirituelle, les talents et les acquisitions de l'homme aux dons du Saint-Esprit, néanmoins ce qui résultera de ce système sera « comme la bruyère en une lande. » Le vrai moyen de faire des progrès dans la vie divine, c'est de vivre pour l'Église et non pour nous-mêmes. L'homme qui vit pour l'Église est en parfaite harmonie avec la pensée de l'Esprit, et il doit nécessairement croître. Au contraire, celui qui vit pour lui-même, ayant toutes ses pensées et toutes ses énergies concentrées sur lui-même, doit se rapetisser moralement et devenir formaliste, et bientôt, selon toute probabilité, ouvertement mondain. Oui, il deviendra mondain dans quelque'un des sens de ce terme si élastique, car le monde et l'Église sont en opposition directe l'un avec l'autre, et c'est au point

tion par une congrégation quelconque, et que, pour faire partie de cette congrégation, il faut que je m'identifie avec une doctrine corrompue ou avec des pratiques mauvaises, alors non-seulement je ne suis pas schismatique en me séparant de cette assemblée, mais encore je suis tenu à m'en séparer.

Toute la question est tranchée par un seul verset de l'Écriture (Rom. XV, 7) : « Recevez-vous les uns les autres, comme aussi le Christ vous a reçus, » — voilà l'*unité* de l'Église. Mais ce doit être, « à la gloire de Dieu, » — voilà la *pureté* de la vérité.

Ces observations pourront, je l'espère, être utiles à quelque bien-aimé frère, dont l'esprit pourrait être mis en perplexité par les prétentions rivales de diverses tables. La question est fort aisément résolue quand l'œil est simple, et que le cœur et la conscience sont entièrement soumis à la parole de Dieu.

de vue religieux du monde que cette opposition se fait surtout remarquer. Ce qui est communément appelé *le monde religieux* se trouve, quand on l'examine à la lumière de la présence de Dieu, être aussi et, à certains égards, plus hostile aux vrais intérêts de l'Église que quoi que ce soit d'autre.

Avant d'en venir aux autres parties de mon sujet, je désire encore présenter un principe bien simple, en rapport avec le Souper du Seigneur ; principe sur lequel je voudrais attirer l'attention spéciale de mes lecteurs chrétiens ; c'est celui-ci : la célébration de la Cène du Seigneur doit exprimer bien distinctement l'unité de tous les croyants, et non pas seulement l'unité d'un certain nombre d'entre eux réunis d'après certains principes qui les distinguent des autres. Si l'on impose d'autres conditions de communion que celles qui sont essentielles : savoir, la foi en l'expiation accomplie par Jésus, et une marche conséquente à cette foi, la table cesse d'être celle du Seigneur et devient la table d'une secte ; elle n'a plus aucune espèce de droit à l'intérêt et à l'adhésion des fidèles.

De plus, si je ne puis m'asseoir à une table sans m'associer à une chose quelconque, soit en principe soit en pratique, dont l'Écriture ne fait point une condition de communion, cette table aussi cesse d'être celle du Seigneur et devient la table d'une secte. Ici, la question n'est pas de savoir s'il peut y avoir des chrétiens, oui ou non, autour de cette table ; il serait probablement difficile de trouver, dans les congrégations réformées, une seule table à

laquelle quelques chrétiens ne participeraient pas. L'apôtre ne dit point : « il faut qu'il y ait parmi vous des sectes, afin que ceux qui sont *chrétiens* soient manifestés parmi vous. » Non, mais : « afin que ceux qui sont *approuvés*. » Il ne dit pas non plus : « Que chacun s'éprouve pour savoir s'il est chrétien, et qu'ainsi il mange. » Non, mais : que « chacun s'éprouve soi-même, » c'est-à-dire, qu'il se montre comme étant un de ceux qui sont non-seulement droits de conscience et de cœur quant à leur participation individuelle à la Cène, mais qui encore soutiennent et réalisent l'unité du corps de Christ. Partout où les hommes mettent en avant des conditions de communion de leur invention, vous trouverez le principe de l'hérésie, et par conséquent le schisme. Au contraire, quand une table est établie de telle façon et sur des principes tels qu'un chrétien peut y prendre place comme chrétien, alors s'en éloigner devient un schisme ; car en y étant, et en marchant là d'une manière conséquente à notre position et à notre profession, nous favorisons, autant qu'il est en nous, la manifestation de l'unité de l'Église de Dieu — ce grand objet pour lequel le Saint-Esprit a été envoyé du ciel sur la terre. En effet, le Seigneur Jésus ayant été ressuscité d'entre les morts et s'étant assis à la droite de Dieu, a envoyé le Saint-Esprit sur la terre dans le but de former un corps. Remarquez-le bien, de former *un corps* — non pas plusieurs corps. Il n'a pas de sympathie pour les divers corps comme tels ; quoiqu'il ait de saintes sympathies pour plusieurs

membres dans ces corps, parce que, quoique faisant partie de sectes ou de schismes humains, ils sont néanmoins membres du seul corps; il n'habite pas dans les divers corps, mais dans le seul corps, « car aussi nous avons tous été baptisés d'un seul Esprit pour être un seul corps, soit Juifs, soit Grecs, soit esclaves, soit libres; et nous avons tous été abreuvés pour l'unité d'un seul Esprit » (1 Cor. XII, 13).

Je désire que l'on me comprenne bien sur ce point. Je dis que le Saint-Esprit ne peut habiter dans les divers schismes de l'église professante, car lui-même a dit de ceux qui sont tels : « Je ne vous loue pas. » Il est contristé par ces schismes — il leur est opposé — il baptise tous les croyants pour l'unité d'un seul corps; aussi aucun chrétien intelligent ne peut avoir l'idée que le Saint-Esprit puisse habiter dans des schismes, qui sont un sujet d'affliction et un déshonneur pour lui.

Nous devons pourtant distinguer entre l'habitation de l'Esprit dans l'Eglise et son habitation dans les individus. Il habite dans le corps de Christ, qui est l'Eglise (voir 1 Cor. III, 16; Eph. II, 22); il habite aussi dans ce corps du croyant, selon cette écriture : « Votre corps est le temple du Saint-Esprit qui est en vous, et que vous avez de Dieu » (1 Cor. VI, 19). Ainsi donc le seul corps ou la seule communauté où l'Esprit puisse habiter, c'est *l'Eglise de Dieu tout entière*, et le seul individu dans lequel il puisse habiter, c'est le croyant. Or, comme nous l'avons déjà dit, la table du Seigneur, dans un lieu quelconque, doit être la manifestation de l'unité de

l'Église entière, sinon elle n'est pas la table du Seigneur. Ceci nous amène à un autre principe en rapport avec la nature de la Cène du Seigneur.

C'est un acte d'obéissance, par lequel, non-seulement, nous annonçons la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne, mais aussi par lequel nous exprimons une vérité fondamentale, qui ne peut être trop fortement ou trop fréquemment présentée à l'esprit des chrétiens de nos jours, savoir que *tous les croyants sont un seul pain et un seul corps*. C'est une erreur fort répandue de considérer cette institution uniquement comme un canal par lequel la grâce découle sur l'âme de l'individu, et non pas comme un acte d'obéissance qui se rapporte à tout le corps et qui se rapporte aussi à la gloire du Chef de l'Église. Que ce soit un canal par lequel la grâce descend à l'âme du communiant, cela est parfaitement vrai, car à tout acte d'obéissance est attachée une bénédiction. Mais celui qui lira attentivement le XI^{me} chapitre de 1 Cor. s'apercevra que cette bénédiction individuelle n'y occupe que fort peu de place. C'est la mort du Seigneur, — l'arrivée du Seigneur, qui sont placés devant nos âmes sur le premier plan dans la Cène du Seigneur, et là où manque l'un de ces éléments, il doit y avoir quelque chose de mauvais. S'il existe quelque empêchement à la pleine manifestation de la mort du Seigneur, ou à celle de l'unité du corps du Seigneur, ou à l'intelligence de la venue du Seigneur, il doit y avoir quelque chose de radicalement mauvais dans le principe, d'après lequel la table est dressée; et nous n'avons besoin

que d'un œil simple, et d'un cœur entièrement soumis à la parole et à l'Esprit de Christ, pour découvrir ce mal.

Que le lecteur chrétien examine donc, avec prière, ce qu'il en est de la table à laquelle il prend place périodiquement, et qu'il voie si elle peut supporter cette triple pierre de touche, indiquée dans 1 Cor. XI ; si non, que, au nom du Seigneur et pour l'amour de l'Église, il l'abandonne. Il y a des hérésies, et des schismes provenant d'hérésies, dans l'église professante ; mais « que chacun s'éprouve [et s'*approuve*] soi-même, et qu'ainsi il mange » le Souper du Seigneur ; et si l'on demande ce que signifie le terme *s'approuver*, on peut répondre une fois pour toutes, que c'est, en premier lieu, être personnellement fidèle au Seigneur dans l'acte de rompre le pain ; c'est ensuite secouer toute apparence de schisme, et prendre position, franchement et décidément, sur le principe large qui embrasse tous les membres du troupeau de Christ. Nous devons non-seulement avoir soin de marcher nous-mêmes en pureté de cœur et de vie devant le Seigneur ; mais veiller aussi à ce que la table à laquelle nous participons n'ait absolument rien en elle qui puisse agir comme une barrière quant à la réalisation de l'unité de l'Église. Ce n'est pas là simplement une question personnelle. Rien ne prouve mieux le pauvre état du christianisme de nos jours, rien ne montre mieux à quel affreux degré le Saint-Esprit est contristé, que le misérable égoïsme qui caractérise, ou plutôt, qui souille les pensées des chrétiens professants. On en

est venu à tout faire dépendre de la seule question du *moi*, ou de l'intérêt personnel. C'est *mon* pardon, *mon* salut, *ma* paix, *mon* assemblée, *mes* sentiments, *mes* heureuses dispositions, et non pas la gloire de Christ et l'unité de son Église bien-aimée. Eh ! bien donc, puissent les paroles du prophète nous être appliquées avec puissance : « Ainsi a dit l'Éternel des armées : Pesez bien votre conduite. Montez à la montagne, apportez du bois, et BATISSEZ LA MAISON ; et j'y prendrai mon plaisir, et JE SERAI GLORIFIÉ. Vous comptiez sur beaucoup, et voici, vous avez peu, et vous l'avez apporté à la maison, et j'ai soufflé dessus. Pourquoi ? dit l'Éternel des armées. A cause de *ma maison* qui est en ruine, pendant que vous courez chacun à *sa maison* » (Aggée I, 7-9). Voilà la racine du mal. L'intérêt propre est en opposition avec celui de la maison de Dieu ; et si le premier domine dans le cœur, il n'est pas étonnant qu'il y affaiblisse ou qu'il en bannisse la joie et l'énergie spirituelle, dont la jouissance est nécessairement liée à la communion avec les pensées de l'Esprit : or l'Esprit pense au corps de Christ, et si nous, nous pensons à notre *moi*, nous sommes en désaccord avec lui ; et les conséquences n'en sont que trop manifestes.

II.

Ayant traité ce que je considère comme étant de beaucoup le point le plus important de notre sujet, je considérerai, en second lieu, les circonstances

de l'institution de la Cène du Seigneur. Elles sont particulièrement solennelles et émouvantes. Le Seigneur allait entrer dans un terrible combat avec toutes les puissances des ténèbres ; il allait rencontrer la mortelle inimitié de l'homme, et boire jusqu'à la lie la coupe de la juste colère de Jehovah contre le péché. Il était à la veille d'un horrible lendemain — le plus horrible que jamais homme ou ange eut à passer ; nonobstant tout cela, nous lisons que « *la nuit* qu'il fut livré, Jésus prit du pain. » Quel amour vraiment désintéressé ! « *La nuit* » même — la nuit de sa profonde tristesse et de son accablement jusqu'à la mort — la nuit de son agonie et de sa sueur de sang — la nuit de la trahison d'un de ses disciples, du reniement d'un second, de l'abandon de tous les autres — cette même nuit, le cœur aimant de Jésus était préoccupé de son Église — cette même nuit, il institua la Cène du Seigneur. Il choisit le pain comme l'emblème de son corps rompu, et le vin comme l'emblème de son sang répandu ; et c'est là encore ce que sont pour nous ces éléments, toutes les fois que nous y participons, car la Parole nous déclare que « toutes les fois que nous mangeons de *ce pain* et que nous buvons de cette coupe, nous annonçons la mort du Seigneur jusqu'à ce qu'il vienne. »

Nous pouvons bien dire que tous ces détails impriment au Souper du Seigneur une importance particulière et une sainte solennité, en même temps qu'ils nous donnent quelque idée des conséquences

d'y manger et boire indignement¹. La voix que cette institution fait entendre à l'oreille circoncise est toujours la même. Le pain et le vin sont des emblèmes profondément significatifs ; le grain broyé et le raisin pressuré sont combinés ensemble pour procurer au cœur force et allégresse ; non-seulement ils sont significatifs en eux-mêmes, mais ils doivent encore être employés dans le Souper du Seigneur comme étant les éléments choisis par le Maître lui-

¹ Je voudrais insister encore ici sur la signification du mot « indignement. » Voici le passage : « Que chacun s'éprouve soi-même, et qu'ainsi il mange du pain et qu'ainsi il boive de la coupe ; car celui qui mange et qui boit indignement, mange et boit un jugement contre lui-même, ne distinguant pas le corps du Seigneur. » En participant à la Cène du Seigneur, l'âme doit non-seulement connaître, avant tout, sa propre position dans tous les résultats de la mort du Seigneur, mais aussi, pour manger et boire dignement, il faut qu'elle ait, dans ce moment, une idée distincte de la valeur du corps rompu et du sang répandu de Christ. Dans l'original, ce terme indique que l'on mange et boit sans avoir conscience que le jugement a été exécuté sur la personne du Christ. Manger et boire de cette manière, c'est nécessairement manger et boire un jugement contre nous-mêmes, parce que, par notre acte même, nous reconnaissons la justice d'un jugement devant tomber sur quelqu'un ; mais si nous n'apprécions pas la valeur de la mort du Christ, nous mangeons et buvons virtuellement un jugement contre nous-mêmes. Il en est alors de nous comme de la femme (Nomb. V) qui, en buvant les eaux de jalousie, si elle était coupable, ne faisait que rendre sa faute plus manifeste par le jugement qui la frappait. D'un autre côté, ceux qui mangent et boivent dignement, non-seulement comprennent que le jugement a passé loin d'eux, mais aussi ils discernent le corps du Seigneur.

même dans la nuit qui précéda son crucifiement, en sorte que la foi peut contempler le Seigneur Jésus présidant à *sa propre table* — elle peut le voir prendre le pain et le vin, elle peut l'entendre dire : « Prenez, mangez ; ceci est mon corps ; » et ensuite en leur donnant la coupe : « Buvez-en tous. Car ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, qui est répandu pour plusieurs en rémission de péchés. » En un mot, cette institution nous reporte en arrière jusqu'à la nuit solennelle dont nous venons de parler ; — elle met devant nous toute la réalité de la croix et de la passion de l'Agneau de Dieu, en qui nos âmes peuvent se reposer et se réjouir ; elle nous rappelle, de la manière la plus impressive, l'amour désintéressé et le complet dévouement de Celui qui, au moment où le Calvaire projetait ses ombres lugubres sur son sentier, et où le calice du juste courroux de Jehovah contre le péché dont il allait se charger, était rempli pour lui — pouvait néanmoins s'occuper de nous, en instituant un repas qui devait

Il est à remarquer que le mot traduit par « juger » au verset 31, est le même que celui qui est traduit par « distinguer ou discerner, » au vers. 29. Ainsi donc nous sommes appelés, à la fois, à « discerner » le corps du Seigneur et à nous « discerner » nous-mêmes comme faisant partie de ce corps, et cela aussi, afin que nous ne soyons pas *jugés* par le Seigneur, ni *condamnés* avec le monde. Les mots rendus par « jugés » et « condamnés » au verset 32, sont différents du mot rendu par « discerner. » — A quoi le traducteur ajoute qu'en disant, comme nos anciennes versions françaises l'ont fait, « mange et boit sa condamnation, » on met ce verset 29 en contradiction formelle avec la fin du 32^{me}.

être, à la fois, l'expression de notre union avec lui, et avec tous les membres de son corps.

Ne pouvons-nous pas présumer que le Saint-Esprit a voulu l'emploi de cette expression « *la nuit même,* » dans le but de remédier aux désordres qui s'étaient élevés dans l'église de Corinthe? Il y avait, sans doute, une sévère censure de l'égoïsme de ceux qui prenaient « *leur propre souper* » dans cette allusion de l'Esprit à la nuit même où le Seigneur du repas fut trahi. L'égoïsme peut-il subsister à la vue de la croix? La préoccupation de nos intérêts propres ou de nos aises peut-elle être entretenue dans nos cœurs en la présence de Celui qui s'est sacrifié lui-même pour nous? Non, non. Pourrions-nous froidement et volontairement déchirer le corps de Christ? pourrions-nous blesser ou exclure de bien-aimés et fidèles membres du troupeau de Christ, tout en regardant à cette croix, sur laquelle le Berger du troupeau et la tête du corps a été crucifié ⁴?

⁴ Le lecteur ne perdra point de vue qu'il ne s'agit point ici de la question de la discipline scripturaire. Il peut y avoir beaucoup de membres du troupeau de Christ qui ne pourraient pas être reçus dans l'assemblée sur la terre, par la raison qu'ils peuvent être infectés du levain de fausses doctrines ou de pratique mauvaise. Mais quoique nous ne puissions pas les recevoir, nous ne devons nullement soulever quant à eux la question de savoir si leurs noms sont écrits dans le livre de vie de l'Agneau. Ce n'est pas du ressort de l'Église de Dieu, ce jugement ne lui appartient pas. « *Le Seigneur connaît ceux qui sont siens; et que tout homme qui prononce le nom du Seigneur se retire de l'iniquité* » (2 Tim. ii, 19).

Ah ! non ; que les croyants se tiennent seulement près de la croix — qu'ils se souviennent de « la nuit même » — qu'ils rappellent dans leur esprit le corps rompu et le sang répandu du Seigneur Jésus-Christ, et cela mettra bientôt fin aux hérésies, au schisme et à l'égoïsme. Si nous pouvions seulement nous représenter que le Seigneur lui-même préside à la table, pour donner le pain et le vin ; si nous pouvions l'entendre dire : « Prenez ceci et le distribuez entre vous, » nous serions mieux en état d'accueillir *tous* nos frères, sur le seul terrain chrétien de communion que Dieu puisse reconnaître. En un mot, la personne de Christ est le centre de l'union selon Dieu. « Moi, dit Jésus, si je suis élevé de la terre, j'attirerai tous les hommes à moi-même » (Jean XII, 32). Chaque croyant peut entendre son adorable Maître lui disant, du haut de la croix, relativement aux autres croyants : « *Voilà tes frères ;* » et si nous entendions cette voix, nous agirions certainement, en quelque degré du moins, comme le disciple bien-aimé agit envers la mère de Jésus ; nos cœurs et nos demeures seraient ouverts à tous ceux qui ont été ainsi recommandés à notre affection et à nos soins. Voici la Parole : « *Recevez-vous les uns les autres, comme aussi le Christ vous a reçus, à la gloire de Dieu* » (Rom. XV, 7).

Il est un autre point à remarquer, en rapport avec les circonstances de l'institution du Souper du Seigneur, savoir sa relation avec la Pâque juive. « Et le jour des pains sans levain, dans lequel il fallait sacrifier la pâque, arriva. Et il envoya Pierre et

Jean, disant : Allez, et apprêtez-nous la pâque, afin que nous la mangions..... Et quand l'heure fut venue, il se mit à table, et les douze apôtres avec lui. Et il leur dit : J'ai fort désiré de manger cette pâque avec vous, avant que je souffre ; car je vous dis que je n'en mangerai plus jusqu'à ce qu'elle soit accomplie dans le royaume de Dieu. Et ayant reçu la coupe (celle de la Pâque), il rendit grâces et dit : Prenez ceci et le distribuez entre vous, car je vous dis que je ne boirai plus du fruit de la vigne, jusqu'à ce que le royaume de Dieu soit venu » (Luc XXII, 7-18). La Pâque était, nous le savons, la grande fête d'Israël, observée pour la première fois dans la nuit mémorable de son heureuse délivrance de l'esclavage d'Égypte. Quant à sa connexion avec la Cène du Seigneur, elle consiste en ce qu'elle était le type de ce dont la Cène est le mémorial. La Pâque montrait la croix *dans l'avenir* ; la Cène la montre *dans le passé*. Mais Israël n'était plus dans un état moral à pouvoir faire la Pâque selon les pensées divines relativement à cette fête ; et dans la circonstance que nous venons de rappeler, le Seigneur Jésus amenait ses apôtres à laisser l'élément juif pour passer à un nouvel ordre de choses. Ce ne devait plus être un agneau immolé, mais du pain rompu et du vin bu, en commémoration d'un sacrifice UNE fois offert, dont l'efficacité devait être éternelle. Ceux dont les esprits sont encore liés aux ordonnances juives, peuvent encore, d'une manière ou d'une autre, considérer la Cène comme la répétition périodique, ou d'un sacrifice ou d'une cérémonie

qui doit les rapprocher de Dieu¹. Il est des personnes qui pensent aussi que, dans le Souper du Seigneur, l'âme fait ou renouvelle une alliance avec Dieu, ne sachant pas que si nous devons traiter

¹ L'église de Rome a si entièrement abandonné la vérité exprimée dans la Cène du Seigneur, qu'elle prétend offrir, dans la messe, « un sacrifice non-sanglant pour les péchés des vivants et des morts. » Or Hébr. IX, 22, nous apprend que, « sans effusion de sang, il n'y a pas de rémission ; » par conséquent, l'église de Rome n'a point de rémission de péchés pour ses adhérents. Elle leur dérobe cette précieuse réalité, et elle y substitue quelque chose d'anomal et de complètement opposé à l'Écriture, qu'elle appelle « un sacrifice non-sanglant, ou la messe ; » elle l'offre chaque jour, semaine après semaine et ainsi, d'après sa propre pratique et le témoignage des Écritures, ce prétendu sacrifice ne peut jamais ôter le péché. Si les Écritures sont la vérité, un sacrifice sans du sang, doit être un sacrifice sans rémission. Ainsi donc, le soi-disant sacrifice de la messe est un véritable voile suscité par le diable, par le moyen de Rome, pour cacher à la vue du pécheur le glorieux sacrifice du Christ, « offert une seule fois, » et qui ne doit jamais être répété. « Christ étant ressuscité d'entre les morts, ne meurt plus ; la mort n'a plus d'empire sur lui » (Rom. VI, 9). Chaque nouveau sacrifice de la messe se borne à déclarer l'inefficacité de tous les sacrifices précédents, en sorte que Rome ne fait que se jouer du pécheur par une ombre vaine. Mais elle est conséquente dans sa perversité, car elle refuse la coupe à ceux qu'elle nomme les laïques, elle dit à ses adhérents qu'ils ont le corps et le sang réunis dans l'hostie. Mais si le sang est encore dans le corps, alors il n'est évidemment pas répandu, ce qui nous ramène à la même sombre affirmation, savoir « qu'il n'y a point de rémission. » « Sans effusion de sang, point de rémission. »

alliance avec Dieu, nous serions irrémisiblement perdus, vu que le seul résultat possible d'une alliance entre Dieu et l'homme, c'est le manquement d'une des parties (c'est-à-dire, de l'homme) et par conséquent le jugement. Grâce à Dieu, il n'est pas question d'alliance avec nous. Le pain et le vin, dans le Souper, expriment une profonde et merveilleuse vérité ; ils nous parlent du corps rompu et du sang répandu de l'Agneau de Dieu, — de ce qu'a

Combien est différente de ces misérables inventions la précieuse et consolante institution de la Cène du Seigneur, telle qu'elle nous est exposée dans le Nouveau Testament. Là nous trouvons le pain rompu et le vin versé — signes si expressifs d'un corps rompu et d'un sang répandu. Le vin n'est pas dans le pain, parce que le sang n'est pas dans le corps, car s'il y était encore, il n'y aurait « point de rémission. » En un mot, la Cène du Seigneur est le mémorial bien distinct d'un sacrifice éternellement accompli ; et personne ne peut y participer, avec intelligence et bénédiction, si ce n'est ceux qui connaissent l'entière rémission de leurs péchés. Ce n'est pas que nous voulussions, en aucune manière, faire de la connaissance du pardon, une condition de communion ; car il n'est, hélas ! que trop d'enfants de Dieu, qui, par suite d'un mauvais enseignement, ou par d'autres causes, ne connaissent pas la parfaite rémission des péchés, et si l'on voyait en cela un motif suffisant de les exclure, on ferait de la *connaissance*, au lieu de l'*obéissance* et de la *vie*, une condition de communion. Néanmoins, si je ne connais pas, par expérience, que la rédemption est un fait accompli, je ne comprendrai que bien peu l'importante signification des éléments du pain et du vin ; et de plus, je serai fort exposé au danger d'attacher aux signes commémoratifs une sorte d'efficace qui n'appartient qu'à la grande réalité qu'ils représentent.

fait et procuré l'Agneau de Dieu. Ici, l'âme peut se reposer avec une parfaite satisfaction ; c'est LA NOUVELLE ALLIANCE DANS LE SANG DE CHRIST, et non pas une alliance entre Dieu et l'homme. L'alliance avec l'homme avait été transgressée de la façon la plus manifeste, et le Seigneur Jésus devait maintenant laisser passer loin de lui la coupe du fruit de la vigne (l'emblème de la joie sur la terre). La terre n'avait point de joie pour lui, — Israël avait été changé « en sarments d'une vigne abâtardie » (Jérém. II, 21) ; aussi Jésus n'avait plus à dire que : « Je ne boirai plus du fruit de la vigne, jusqu'à ce que le royaume de Dieu soit venu. » Une longue période devait passer sur Israël, avant que son Roi pût prendre quelque joie à l'état moral de ce peuple ; mais durant cette période, « l'Église de Dieu » devait « faire la fête » des pains sans levain, dans toute sa puissance et sa signification morales, en ôtant « le vieux levain de malice et de méchanceté ; » oui, la faire comme étant l'effet de la communion avec Celui dont le sang purifie de tout péché.

Cependant le fait, que la Cène du Seigneur a été instituée immédiatement après la Pâque, nous enseigne une vérité des plus précieuses, savoir que les destinées de l'Église et celles d'Israël sont inséparablement liées à la croix du Seigneur Jésus-Christ. L'Église, il est vrai, jouit d'une position plus élevée, puisqu'elle est identifiée avec son Chef ressuscité et glorifié ; cependant, tout repose sur la croix. Oui, c'est sur la croix que la poignée de pur froment fut broyée et que les grappes de la vigne

vivante furent pressurées par la main de Jehovah lui-même, pour procurer à jamais la force et l'allégresse au cœur de son peuple céleste et de son peuple terrestre. Le Prince de la Vie prit, des mains justes de l'Éternel, la coupe de la colère — la coupe du tremblement, et l'a épuisée jusqu'à la lie, afin qu'il pût mettre entre les mains de son peuple la coupe du salut — la coupe de l'amour ineffable de Dieu, pour que ses bien-aimés pussent boire, oublier leur pauvreté, et de leurs peines perdre le souvenir. Voilà ce qu'exprime la Cène du Seigneur. Le Seigneur y préside — les rachetés devraient s'y rencontrer dans une sainte communion et dans l'amour fraternel, pour manger et boire devant le Seigneur ; en le faisant, ils regarderaient en arrière à *la nuit* de la profonde angoisse de leur Seigneur, et en avant à son jour de gloire — à ce « matin sans nuages, » où « il viendra pour être glorifié dans ses saints et être admiré dans tous ceux qui auront cru. »

III.

Considérons brièvement, en troisième lieu, quelles sont les personnes pour lesquelles et pour lesquelles *seules* la Cène du Seigneur fut instituée.

Elle fut établie pour l'Église de Dieu — pour la famille des rachetés. Tous les membres de cette famille devraient s'y trouver réunis ; car nul d'entre eux ne peut s'en absenter, sans désobéir au commandement clair et positif de Jésus-Christ et de son apôtre inspiré ; et la conséquence de cette désobéis-

sance sera un manifeste déclin spirituel et un manquement complet quant au témoignage pour Christ. De telles conséquences cependant ne résultent que d'une absence volontaire de la table du Seigneur. Il y a, dans certains cas, des circonstances qui empêchent absolument d'y participer, malgré le désir sincère qu'on en éprouve et qui existera toujours, chez tout chrétien spirituel ; mais nous pouvons poser en principe, que personne ne peut faire des progrès dans la vie divine, qui s'absente volontairement de la table du Seigneur. Il était ordonné à toute la congrégation d'Israël d'observer la Pâque (Exod. XII). Aucun membre de cette congrégation ne pouvait impunément s'en absenter. « Si quelqu'un étant net, ou n'étant point en voyage, s'abstient de faire la pâque, cette personne-là sera retranchée d'entre ses peuples ; cet homme-là portera son péché, parce qu'il n'aura point offert l'offrande de l'Éternel en sa saison » (Nomb. IX, 13).

Je suis convaincu que ce serait rendre un grand service à la cause de la vérité et à celle de l'Église de Christ, que de réveiller chez les chrétiens un véritable intérêt pour cet important sujet. Les chrétiens, en général, traitent avec trop de légèreté et d'indifférence la question de leur présence à la table du Seigneur ; et là où n'est pas cette indifférence, on ne rencontre que trop souvent une répugnance provenant d'idées erronées sur la justification. Or ces deux obstacles, quoique d'une nature si différente, procèdent l'un et l'autre d'une seule et même source, savoir l'égoïsme. Celui qui est indifférent à

cet égard se laissera aisément détourner d'assister à la Cène par les moindres circonstances : des arrangements de famille, l'amour de ses aises, un temps défavorable, de légères ou même d'imaginaires indispositions : toutes choses auxquelles on ne fait pas attention ou dont on ne tient pas compte, quand il s'agit de quelque intérêt temporel. Combien de fois n'arrive-t-il pas que des hommes qui n'ont pas assez d'énergie spirituelle pour sortir de chez eux le dimanche, ont assez d'énergie naturelle pour se transporter à quelques lieues de distance, le lundi, dans un but purement mondain. Hélas ! il est triste qu'il en soit ainsi. Il est triste de penser que des intérêts de ce monde peuvent exercer une plus puissante influence sur le cœur du chrétien que la gloire de Christ et le bien de l'Église ; car c'est sous ce point de vue que nous devons considérer la question de la Cène du Seigneur. Qu'est-ce que nous éprouverions au milieu de la gloire du royaume à venir, si nous pouvions là nous souvenir que, lorsque nous étions sur la terre, notre temps et nos forces ont été donnés avec empressement à une foire, un marché ou à quelque affaire purement mondaine, tandis que nous négligions la réunion des enfants de Dieu autour de la table du Seigneur ?

Cher lecteur chrétien, si vous avez l'habitude de vous absenter plus ou moins fréquemment du rassemblement des frères, je vous prie de considérer soigneusement ce sujet devant le Seigneur, avant de vous en absenter de nouveau. Réfléchissez à l'effet pernicieux à tous égards de votre absence. Vous

péchez contre le témoignage que vous avez à rendre à Christ — vous faites tort aux âmes de vos frères, et vous entravez les progrès de votre propre âme dans la grâce et dans la connaissance. Ne vous figurez pas que vos actes soient sans influence sur toute l'Église de Dieu ; à chaque instant, vous favorisez ou vous empêchez le bien-être de chacun des membres de ce corps sur la terre. « Si *un* membre souffre, tous les autres souffrent avec lui » (1 Cor. XII, 26). Ce principe n'a pas cessé d'être vrai, quoique les chrétiens professants se soient divisés en tant de dénominations diverses. Oui, il est si divinement vrai, qu'il n'est pas un seul croyant sur la terre, qui n'agisse soit comme aide soit comme obstacle, relativement au corps tout entier de Christ ; et s'il y a quelque vérité dans le principe que nous avons posé (savoir, qu'une assemblée de chrétiens et la fraction du pain, dans une localité quelconque, est ou devrait être l'expression de l'unité de tout le corps), vous devez nécessairement comprendre qu'en vous absentant de cette assemblée, ou en refusant de vous joindre à la manifestation de cette unité, vous faites un très-grave tort à tous vos frères, aussi bien qu'à votre âme. Je voudrais placer ces considérations sur votre cœur et votre conscience, au nom du Seigneur, et en regardant à lui pour qu'il les rende efficaces ⁴.

⁴ Je ne puis me croire responsable d'assister à une assemblée qu'autant qu'elle est réunie sur le vrai terrain de l'Église, c'est-à-dire sur le terrain indiqué dans le Nouveau Testament. Des gens peuvent s'assembler et s'appeler l'église

Ce n'est pas seulement cette indifférence coupable et funeste qui agit sur plusieurs pour les empêcher de se présenter à la table du Seigneur ; mais des vues imparfaites ou erronées sur la justification produisent aussi le même résultat déplorable. Si la conscience n'est pas entièrement purifiée — s'il n'y a pas une confiance parfaite au témoignage de Dieu touchant l'œuvre accomplie de Christ, il en résultera ou bien une diminution d'intérêt pour la Cène du Seigneur, ou une participation peu intelligente à ce repas. Ceux-là seuls peuvent annoncer la mort du Seigneur, qui connaissent, par l'enseignement du Saint-Esprit, la valeur de la mort du Seigneur. Si je regarde cette institution comme un moyen d'obtenir une plus grande proximité de Dieu, ou un sentiment plus évident de mon acceptation, il est impossible que je l'observe convenablement. Je dois croire, comme l'Évangile me le commande, que tous mes péchés sont POUR TOUJOURS ôtés, avant que

de Dieu, dans une localité ; mais s'ils ne présentent pas les traits caractéristiques et les principes de l'Église de Dieu, tels qu'ils sont signalés dans l'Écriture Sainte, je ne puis les reconnaître. S'ils refusent de juger la mondanité, l'esprit charnel ou la fausse doctrine, ou s'ils n'ont pas la force spirituelle de le faire, ils ne sont évidemment pas sur le vrai terrain de l'Église ; ce n'est plus qu'une corporation religieuse que, dans son caractère collectif, je ne suis nullement tenu, devant Dieu, à reconnaître. L'enfant de Dieu a donc besoin d'une grande mesure d'énergie spirituelle et de soumission à la Parole, pour être capable de se conduire à travers tous les labyrinthes de l'église professante, dans ces jours particulièrement mauvais et difficiles.

je puisse prendre place, avec quelque intelligence spirituelle, à la table du Seigneur. Si ce n'est pas à cette lumière que nous considérons ce sujet, alors la Cène du Seigneur ne peut être envisagée que comme une espèce de degré pour monter à l'autel de Dieu ; or il nous est dit dans la loi, que nous ne devons pas monter par des degrés à l'autel de Dieu, de peur que notre nudité ne soit découverte (Exode XX, 26). Le sens de ce commandement est, que tous les efforts humains pour s'approcher de Dieu doivent aboutir à la manifestation de la nudité de l'homme.

Ainsi nous voyons que si c'est l'indifférence qui retient le croyant loin de la Cène, elle est des plus coupables aux yeux de Dieu et des plus préjudiciables à ses frères et à lui-même ; si la cause de son abstention est une intelligence imparfaite de la justification, elle est non-seulement inexcusable, mais fort injurieuse pour l'amour du Père, l'œuvre du Fils, et le témoignage si clair et si explicite du Saint-Esprit.

Mais on entend assez souvent même des personnes renommées pour leur spiritualité et leur intelligence, qui disent : « Je ne retire aucun profit spirituel des assemblées, je suis tout aussi heureux dans ma chambre en lisant ma Bible. » Je voudrais avec affection, demander à ceux qui parlent ainsi : « N'est-il point pour vous, dans vos actes, de motif plus élevé que votre propre bonheur ? Est-ce que l'obéissance au commandement de notre adorable Maître — commandement donné « la nuit même

dans laquelle il fut livré, » n'est pas un motif tout autrement élevé et tout autrement noble à vous proposer, que tout ce qui se rattache à votre propre individualité? Si Jésus désire que ses rachetés s'assemblent en son nom, dans le but exprès d'annoncer sa mort jusqu'à ce qu'il vienne, refuserons-nous de le faire parce que nous nous trouvons plus heureux en restant chez nous? Il veut que nous soyons là; nous répondons : « Nous nous sentons plus heureux dans nos demeures; » notre bonheur serait donc fondé sur la désobéissance, et comme tel, ce serait un bonheur contraire à la sainteté! S'il pouvait en être ainsi, il vaudrait mieux être malheureux dans le chemin de l'obéissance, qu'heureux dans le chemin de la désobéissance. Mais j'ai tout lieu de croire que l'idée d'être plus heureux chez soi n'est qu'une pure illusion, et la fin de tous ceux qui s'y laissent prendre le prouvera. Il pouvait sembler indifférent à Thomas d'être avec les autres disciples le jour de la résurrection de leur Maître, mais il fut privé de la présence du Seigneur lui-même, et il dut attendre huit jours encore que, les disciples étant de nouveau réunis le premier jour de la semaine, là et alors il plût au Seigneur de se révéler à son âme. Il en sera de même de ceux qui disent : Nous nous trouvons plus heureux chez nous que dans l'assemblée des fidèles : ils resteront sûrement en arrière quant à la connaissance et à l'expérience; heureux encore seront-ils s'ils n'encourent pas la terrible sentence dénoncée par le prophète : « Malheur au pasteur inutile, qui abandonne le troupeau; l'épée sera sur

son bras et sur son œil droit ; son bras séchera certainement, et son œil droit sera entièrement obscurci » (Zach. XI, 17). Et ailleurs : « N'abandonnant pas le rassemblement de nous-mêmes, *comme quelques-uns ont l'habitude de faire*, mais nous exhortant l'un l'autre, et cela d'autant plus que vous voyez le jour approcher. Car si nous péchons volontairement après avoir reçu la connaissance de la vérité, il ne reste plus de sacrifice pour les péchés, mais une certaine attente terrible de jugement et l'ardeur d'un feu qui va dévorer les adversaires » (Hébr. X, 25-27).

Quant à l'objection tirée de la pauvreté et de l'inutilité pour l'édification, des assemblées chrétiennes, on remarquera généralement que la plus grande pauvreté spirituelle se trouvera toujours liée à un esprit critique, difficile et disposé à se plaindre des autres ; et je ne doute pas que, si ceux qui se plaignent de ne retirer aucun profit des réunions, et cherchent ainsi à justifier leur habitude de rester chez eux, consacraient plus de temps à réclamer du Seigneur sa bénédiction sur les assemblées, ils n'y fissent de tout autres expériences.

Après avoir montré, d'après les Écritures, qui sont ceux qui devraient assister à la fraction du pain, nous avons à examiner qui sont ceux qui ne le devraient pas. Sur ce point, l'Écriture est également explicite : en un mot, donc, personne ne devrait participer à la Cène que ceux qui sont membres de la vraie Église de Christ. La même loi, qui prescrivait à *toute* la congrégation d'Israël de faire la Pâ-

que, défendait à tout étranger incirconcis d'en manger ; et maintenant que Christ, notre Pâque, a été sacrifié pour nous, nul ne peut faire la fête, qui doit se prolonger durant tout le cours de cette dispensation, ni rompre le pain ou boire le vin en souvenir de Jésus, sinon ceux qui connaissent l'efficace purifiante et salutaire de son précieux sang. Manger et boire sans cette connaissance, c'est manger et boire indignement — manger et boire un jugement contre soi-même et, comme la femme de Nomb. V, qui buvait les eaux amères, c'est rendre sa condamnation plus manifeste et plus gravement solennelle.

Or, à cet endroit, la chrétienté est tout particulièrement coupable. En prenant la Cène du Seigneur, l'église professante a, comme Judas, mis la main au plat avec Christ, qu'elle a trahi — elle a mangé avec lui et, en même temps, elle a levé le talon contre lui. Quelle en sera la conséquence? Quelque chose de semblable à la fin de Judas. « Ayant donc reçu le morceau, *il sortit aussitôt*; or, ajoute le Saint-Esprit avec une sérieuse solennité, *OR IL ÉTAIT NUIT* » (Jean XIII, 30). Terrible nuit! La plus grande manifestation de l'amour divin ne fait que provoquer la plus forte manifestation de la haine du cœur de l'homme. Il en sera de même de l'église faussement professante en corps, et de chaque faux professant individuellement; tous ceux qui, quoique baptisés au nom de Christ, et assis à la table de Christ, n'en ont pas moins été du nombre de ceux qui l'ont trahi, se verront à la fin jetés dans les ténèbres du dehors — enveloppés dans une nuit

qui ne verra jamais les rayons de l'aurore — plongés dans un abîme de tourments inexprimables et sans fin ; et bien qu'ils aient pu dire au Seigneur : « Nous avons mangé et bu en ta présence, et tu as enseigné dans nos rues ; » en fermant la porte sur eux, le Seigneur leur fera cette redoutable réponse : « Retirez-vous de moi, je ne vous connais pas » (Luc XIII, 25-27). O mon cher lecteur, pensez sérieusement à ces choses, je vous en prie ; et si vous êtes encore dans vos péchés, ne souillez pas la table du Seigneur par votre présence ; et au lieu de vous en approcher comme un hypocrite, allez en esprit au Calvaire comme un pauvre pécheur coupable et perdu, et là recevez le pardon et la purification de Celui qui est mort pour sauver des pécheurs précisément tels que vous.

IV.

Ayant maintenant considéré, par la bonté du Seigneur, la nature de l'institution de la Cène ; les circonstances dans lesquelles elle fut établie, et les personnes auxquelles elle était destinée, je n'ai plus que quelques mots à ajouter sur ce que l'Écriture nous enseigne quant au temps et au mode de son observation.

Quoique le Souper du Seigneur ne fût pas, *dans l'origine*, institué le premier jour de la semaine, cependant les chapitres XXIV^{me} de Luc et XX^{me} des Actes suffisent amplement pour montrer à tout esprit soumis à la Parole, que c'est là le jour dans lequel cette institution doit être spécialement obser-

vée. Le Seigneur rompit le pain avec ses disciples « le premier jour de la semaine » (Luc XXIV, 30). Et « le premier jour de la semaine, les disciples étaient assemblés pour rompre le pain » (Act. XX, 7). Ces passages montrent suffisamment que ce n'est pas une fois par mois, ni une fois par trois mois, que les disciples doivent se réunir pour rompre le pain, mais une fois par semaine, au moins, et cela, le premier jour de la semaine. Il nous est aisé de voir qu'il y a une convenance morale à adopter le premier jour de la semaine pour la célébration de la Cène du Seigneur : c'est le jour de la résurrection, le jour de l'Eglise, en contraste avec le septième qui était le jour d'Israël ; et comme dans l'institution de cette ordonnance, le Seigneur met ses disciples complètement en dehors des choses juives, en déclarant qu'il ne boira plus du fruit de la vigne, puis en instituant une autre ordonnance, de même, dans le jour où cette institution devait être célébrée, nous remarquons le même contraste entre les choses célestes et les choses terrestres. C'est dans la puissance de résurrection que nous pouvons dûment annoncer la mort du Seigneur. Quand le combat fut terminé, Melchisédec apporta du pain et du vin, et bénit Abraham au nom du Dieu très-haut. De même, notre Melchisédec, quand tout le combat fut terminé et qu'il eut remporté la victoire, sortit en résurrection avec du pain et du vin, pour fortifier et réjouir les cœurs de ses rachetés, et pour souffler sur eux cette paix qu'il leur a acquise à un si grand prix.

Si donc le premier jour de la semaine est le jour

où, d'après l'Écriture, les disciples rompaient le pain, personne n'a le droit de changer cette période hebdomadaire en une période mensuelle ou trimestrielle. Nous devons être soumis aux Écritures quant au temps de faire la Cène, aussi bien que relativement à tout autre détail en rapport avec ce repas. Et je suis convaincu que, s'il y a dans le cœur des affections vivantes et ferventes pour la personne du Seigneur lui-même, le chrétien désirera annoncer la mort du Seigneur aussi fréquemment que possible : en effet, il semblerait, d'après le commencement des Actes, que les disciples rompaient le pain chaque fois qu'ils se rencontraient. C'est ce qu'on peut inférer de ces mots : « rompant le pain dans leurs maisons. » Cependant nous ne sommes pas réduits à de pures inductions, quant à la question du premier jour de la semaine, comme étant le jour où les disciples se réunissaient pour rompre le pain ; c'est ce que l'Écriture dit positivement, et nous en comprenons la convenance et la beauté morale.

C'est assez là-dessus, disons maintenant quelques mots sur le mode de faire la Cène. Ce que les chrétiens doivent spécialement rechercher à ce sujet, c'est de montrer que la fraction du pain est le grand et premier objet de leur réunion, le premier jour de la semaine. Ils doivent faire voir que ce n'est pas pour prêcher ou pour enseigner qu'ils s'assemblent, quoique l'enseignement puisse être un heureux accessoire de leur réunion, mais que la fraction du pain est l'objet principal qu'ils ont en vue. C'est ce qui peut avoir lieu *en en faisant la première chose*

dans leurs assemblées. Il y a une convenance morale en cela, aussi bien que touchant le temps. C'est l'œuvre de Christ que nous annonçons dans la Cène, aussi doit-elle tenir la première place, et quand elle a été dûment annoncée, il devrait y avoir une pleine et parfaite liberté laissée à l'œuvre du Saint-Esprit dans le ministère. L'office du Saint-Esprit est de proclamer et d'exalter le nom, la personne et l'œuvre de Christ ; et si rien ne l'empêche de diriger et de conduire l'assemblée des chrétiens, comme il en a le droit incontestable, il donnera toujours à l'œuvre de Christ la première place.

Je ne puis terminer sans exprimer le profond sentiment que j'éprouve de la faiblesse de tout ce que je viens d'écrire sur un sujet d'un si grand intérêt. Je sens devant le Seigneur, en la présence duquel je désire écrire et parler, que je suis bien loin d'avoir fait ressortir toute la vérité sur cette matière. Ce n'est pas pourtant que j'aie l'ombre d'un doute quant à la vérité de ce que j'ai essayé d'exposer ; non, mais je sens qu'un écrit sur un sujet tel que celui de la Cène, dans un temps où il règne une si déplorable confusion parmi les chrétiens professants, aurait exigé une exposition claire, lucide, énergique et que j'étais bien peu capable de la donner.

Nous n'avons qu'une fort pauvre idée de l'intime connexion du sujet de la fraction du pain avec la position de l'Église et son témoignage sur la terre ; et nous ne comprenons que bien peu à quel point ce sujet a été perdu de vue par l'église professante. La fraction du pain devrait être l'expression dis-

tincte du fait, que tous les croyants sont *un seul corps* ; mais l'église professante, en se brisant en sectes nombreuses, et en dressant une table pour chaque secte, a pratiquement dénié ce fait.

En vérité, la fraction du pain a été rejetée à l'arrière-plan. La table, à laquelle le Seigneur devrait présider, est presque cachée à l'ombre de la chaire, dans laquelle c'est l'homme qui préside. La chaire qui, hélas ! est trop souvent le moyen de créer et de perpétuer la désunion, est pour plusieurs l'objet essentiel, tandis que la table qui, si l'on en comprenait bien la signification, perpétuerait l'amour et l'unité, est devenue un objet tout à fait secondaire. Et même les plus louables efforts tentés pour remédier à ce lamentable état de choses, n'ont-ils pas complètement échoué ? Qu'est-ce que l'Alliance Évangélique a produit ? Au moins ceci, qu'elle a clairement manifesté un besoin existant chez des chrétiens professants, et auquel, de leur propre aveu, ils étaient incapables de satisfaire. Ils ont besoin d'union, et ils sont incapables d'y arriver. Pourquoi ? Parce qu'ils ne veulent pas tout laisser, excepté ce qu'ils possèdent comme chrétiens, et se réunir uniquement comme frères pour rompre le pain. Je dis comme *frères* ou *disciples*, et non pas comme Nationalistes, Indépendants, Wesleyens, Baptistes etc. Ce n'est pas qu'il ne puisse y avoir en eux tous beaucoup de précieuses vérités, je veux dire en ceux d'entre eux qui aiment notre Seigneur Jésus-Christ ; ils ont certainement dans le cœur la vérité qui sauve, et ils n'ont point de *vérité* qui les

empêcherait de se réunir pour rompre le pain *ensemble*. Comment, en effet, *la vérité* pourrait-elle jamais empêcher des chrétiens de manifester l'unité de l'Église? C'est impossible. Ce qui peut le faire, et ce qui malheureusement ne le fait que trop, c'est un esprit sectaire en ceux qui connaissent la vérité; ce n'est jamais la vérité même. Or qu'est-ce qui se passe de nos jours dans l'église professante? Des chrétiens, de diverses communautés, peuvent s'assembler, pendant la semaine, pour lire, prier, chanter des hymnes ensemble; mais quand arrive le premier jour de la semaine, ils n'ont pas la moindre idée de présenter la seule réelle et efficace expression de leur unité, que le Saint-Esprit puisse reconnaître, et qui est la fraction du pain en commun. « Nous qui sommes plusieurs, sommes un seul pain, un seul corps, car nous sommes *tous* participants d'un seul pain. »

A Corinthe, le péché consistait en ce qu'ils ne s'attendaient pas l'un l'autre. Cela ressort de l'exhortation par laquelle l'apôtre résume tout le sujet (1 Cor. XI, 33) : « Ainsi, mes frères, quand vous vous réunissez pour manger, attendez-vous l'un l'autre. » Pourquoi devaient-ils donc s'attendre? Assurément, dans le but d'exprimer d'une manière plus manifeste leur unité. Mais qu'est-ce que l'apôtre eût dit si, au lieu de se rendre ensemble dans le même lieu, ils s'étaient rendus dans des locaux différents, selon leurs idées différentes sur la vérité? Alors il leur eût déclaré avec plus de force encore, si possible : « Ce n'est pas manger, *ou* (comme on

peut traduire aussi) : « Vous ne pouvez pas manger la Cène du Seigneur. »

On demandera peut-être : « Comment tous les croyants dans une grande ville, comme Londres, par exemple, pourraient-ils se réunir dans le même local ? » Je réponds : S'ils ne peuvent pas se réunir dans un seul local, ils peuvent au moins se réunir d'après un seul et même principe. Mais comment les fidèles à Jérusalem se réunissaient-ils ensemble ? La réponse est celle-ci : ils étaient tous « *d'un commun accord.* » Cela étant, l'affaire d'une salle de réunion ne présentait guère de difficulté. « Le portique de Salomon, » ou une chambre quelconque, leur suffisait pour manifester leur unité, et cela d'une manière non-équivoque. Ni des locaux divers, ni des degrés divers de connaissance ou de progrès spirituel ne pouvaient, le moins du monde, compromettre leur unité. Ils n'étaient *qu'un cœur et qu'une âme.*

Je termine en disant que le Seigneur honorera certainement ceux qui ont assez de foi pour croire et confesser l'unité de l'Église sur la terre ; et plus ils rencontreront de difficulté pour le faire, plus l'honneur sera grand. Que le Seigneur donne à tous ses rachetés un œil simple et un cœur humble et droit.

C. H. M.



IX.

QU'EST-CE QUE L'ÉGLISE ET LES SAINTS ?



On dit parfois que l'Église, c'est toute la chrétienté ; je le nie absolument. Que la chrétienté usurpe ce nom, c'est un fait ; qu'elle doive être jugée par le Seigneur selon le titre qu'elle s'arroge, c'est parfaitement juste. Mais, ici, ce me semble, on confond *l'Église de Dieu*, comme elle est appelée dix fois par le Saint-Esprit, et même les églises ou *les assemblées de Dieu*, avec *l'église* ou *l'assemblée* tout court, indiquant, dans 3 Jean et dans Apoc. II et III, des assemblées locales qui ont pu déchoir et qui ont déchu, en effet. Je crois qu'il y a *une Église de Dieu* au milieu de la chrétienté, mais dont celle-ci ne fait nullement partie en tant que chrétienté. Je me contenterais, pour la définir, de cette réponse du catéchisme, d'ailleurs détestable, du fameux Osterwald, l'un des trois chefs, en Suisse, de la réaction contre le salut par grâce : « L'Église est l'assemblée ou le corps de ceux qui croient en Jésus-Christ. » Appliquez-vous aux multitudes, qui vont au-devant des jugements du Seigneur, pour lequel leurs prétentions ne sont qu'un objet de dégoût, puisqu'il les vomira de sa bouche, — ce qui est dit,

dans 1 Tim. III, 15, de « l'Église du Dieu vivant, colonne et appui de la vérité? » Est-ce là « l'Église de Dieu, qu'il a acquise par le sang de son propre Fils? » Pensez-vous que Paul adresserait à la chrétienté d'une de nos villes, une lettre portant la même suscription que celle aux Corinthiens : « à l'église de Dieu » qui est à ****? Diriez-vous, avec le même apôtre, en parlant des soi-disant églises de la chrétienté, que ces « assemblées de Dieu n'ont pas la coutume de contester? » Et quand Paul encore dit deux fois, qu'il « a persécuté l'Église de Dieu, » cela pourrait-il signifier aujourd'hui : une chrétienté persécutrice? Pourriez-vous dire d'une assemblée quelconque de multitude, comme cela est dit deux fois de l'assemblée des Thessaloniens, qu'elle est « en Dieu, le Père, et en notre Seigneur Jésus-Christ? » Est-ce en ayant en vue la chrétienté que Jésus a dit : « Sur cette pierre je bâtirai mon Église, et les portes du hadès ne prévaudront point contre elle? » Est-ce dans une église mondaine et incrédule, en immense majorité, qu'on pourrait exercer la discipline recommandée dans Matth. XVIII, 17 : « dis-le à l'église? » ou l'arbitrage fraternel, dont il est question en 1 Cor. VI? dans ce dernier cas, quels seraient « les moins estimés dans l'assemblée? » Et que seraient, dans ce système, « les assemblées du Christ » (Rom. XVI, 16), ou « les assemblées qui sont dans le Christ » (Galat. I, 22)? Prétendrait-on qu'elles sont en Christ, parce qu'elles se composent de baptisés? Mais il est écrit ailleurs que, « si quelqu'un est *en Christ*, c'est une nouvelle

création ; » tous les baptisés seraient donc de nouvelles créatures ? Nous voici en présence de l'abomination papiste et puseyite : de la régénération baptismale !

Et puis, que pense-t-on et que fait-on, dans cet inconcevable système, des passages qui appellent l'Église, *le corps de Christ* ? Oserait-on faire des masses soi-disant chrétiennes, des membres de ce corps ? faire de Jésus, le Saint par excellence, la tête de ce corps monstrueux ? Non, non, il n'y a point d'accord, point d'union possible, point de relation entre Christ et Bélial. Et quiconque ne pratique pas la justice est bien de Bélial, puisqu'il n'est pas de Dieu, et que c'est à cela que sont connus les enfants du diable, comme le dit Jean par l'Esprit saint.

Quoi ! encore, ce serait par le moyen de la chrétienté, dont on veut faire l'Église de Dieu, que « la sagesse de Dieu, si diversifiée dans ses formes, serait maintenant donnée à connaître aux principautés.... dans les lieux célestes ! » La chrétienté apostate et corrompue proclamerait aux anges la sagesse de Dieu ! Est-ce la chrétienté qui est maintenant le temple de Dieu, l'habitation de Dieu par l'Esprit ? Sont-ce les chrétiens de nom qui sont les concitoyens des saints, les gens de la maison de Dieu ? Serait-ce dans la chrétienté, que gloire serait rendue à Dieu dans tous les âges ? (Éphés. III, 20, 21.) Ce serait donc la chrétienté qui est « soumise à Christ, » l'objet de l'amour ineffable de Christ, qui la nourrit et la soigne tendrement, et qu'il se présentera bientôt

glorieuse, sans tache ni ride, ni rien de semblable ! Le grand mystère de cette fin d'Éphés. V, serait donc au fond, « Christ et la chrétienté, » dont tous les individus pourraient dire : « Nous sommes les membres de son corps ; de sa chair et de ses os, » puisque, selon ce système, la chrétienté est l'Église ! Il me semble que c'en est plus qu'assez, pour montrer et démontrer que ces vues ne peuvent absolument pas se soutenir en présence de la Parole.

Le mot *saint*, est aussi pris quelquefois dans un sens singulièrement rabaisé et, je dirai, profane, en l'appliquant à tous les baptisés. Il n'indiquerait donc qu'une *sainteté* de position, extérieure, charnelle. Ainsi on attribuerait à la chrétienté ce qui était vrai d'Israël, nation sainte, quoique dans la chair ; la chrétienté corrompue jusqu'à la moelle serait le peuple de Dieu, un peuple *saint*, parce que ceux qui la composent ont été baptisés. Il n'y aurait d'exception que pour les enfants des baptistes, qui seraient en dehors du peuple de Dieu, de la chrétienté, de la sainteté, telle qu'on l'entend. Comme « sans la sainteté, personne ne peut voir le Seigneur, » et que c'est le baptême qui, selon ces vues, confère la sainteté, il en résulterait encore l'affreuse doctrine papiste, que tout non-baptisé est perdu pour l'éternité.

Je ne puis admettre le sens judaïque donné au mot *saint*, et qui permettrait de dire : « Voilà un *saint* qui est un ivrogne, un *saint* qui blasphème Dieu, un *saint* qui est profane et impudique ; les prisons et les galères sont remplies de *saints* » etc.

Je ne connais, dans tout le Nouveau-Testament, qu'un seul passage où ce mot et celui de *sanctifié* aient conservé l'ancien sens juif, celui d'une *sainteté* de position, non-inhérente, qui n'implique qu'un privilège extérieur et non une grâce intérieure et salutaire : c'est 1 Cor. VII, 14. Je suis convaincu que, dans tous les autres passages du Nouveau Testament, au nombre de plus de cent, où les mots *sanctifier*, *sanctification*, *saint* et *sainteté*, se trouvent employés en rapport avec les hommes, ils désignent une position, une *mise à part*, en connexion avec le salut dont elle fait partie, et qui est le privilège des rachetés ou des croyants.

Que l'on veuille bien examiner les passages suivants, et juger si le mot *saint* qui s'y trouve, peut signifier tous les *baptisés* : Coloss. I, 12, 26 ; Ephés. I, 18 ; III, 18 ; Jude 5 ; 1 Thess. III, 15 ; 2 Thess. I, 10 ; 1 Cor. VI, 2, etc. etc. Dans ce système, qui seraient « ceux du dehors » envers lesquels diverses recommandations nous sont adressées ?

Au reste, quant à ce dernier sujet, nous renvoyons nos lecteurs au traité sur « les Saints selon la Parole, » que nous avons publié en 1851 et qui fait partie du premier volume des *Études Scripturaires*.

C.-F. R.

TABLE DES MATIÈRES

contenues dans ce volume.

	PAGES
I. David et Salomon, traduit de l'anglais par <i>Steven van MUYDEN</i>	1
II. Des dons et des charges dans l'Église, tra- duit de l'allemand de J.-N. DARBY par <i>J.-B. ROSSIER</i>	28
III. Toi et ta maison, traduit de l'anglais de <i>C.-H. M.</i>	49
IV. Maintenant et alors, traduit de l'anglais de <i>C.-H. M.</i>	107
V. Le joug mal assorti, traduit de l'anglais de <i>C.-H. M.</i>	143
VI. Résultats éternels de l'affliction, traduit de l'anglais	185
VII. La justice de Dieu, par J.-N. DARBY	191
VIII. La Cène du Seigneur, traduit de l'anglais de <i>C.-H. M.</i>	243
IX. Qu'est-ce que l'Église et les saints? par <i>C.-F. R.</i>	294
Fragments et aphorismes	p. 27, 106, 142, 190



SE TROUVE AUSSI :

à LAUSANNE, chez M^{me} DURET-CORBAZ.

à S^t AGRÈVE, (Ardèche), chez DAN. RÉVEL.

On peut se procurer aux mêmes adresses :

ÉTUDES SCRIPTURAIRES,

Plusieurs des 20 premiers Numéros.

Série de Traités chrétiens :

- N^o 1. La chute d'Adam ou le pécheur au tribunal
de Dieu. Court examen de Genèse III.
2^{me} édition. prix 5 c.
2. La Repentance 10
3. Christ dans l'intérieur du voile et hors du
camp. 2^{me} édition 5
4. Le cordon écarlate. 3^{me} édition 10
5. Écoutez, et votre ame vivra 5
6. L'École de Dieu ou quelques remarques sur
1 Sam. xvii. 10
7. Christ, notre Berger (Luc xv, 1-7) 5
8. L'assurance du salut 40
9. Le siège de Samarie 10
-
- 1-4. Incidents de chemins de fer ; 4 pour 10

